

COMMISSION SPÉCIALE SUR LES DROITS DES ENFANTS ET
LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

SOUS LA PRÉSIDENCE DE
Mme RÉGINE LAURENT, Présidente
M. ANDRÉ LEBON, Vice-président
M. MICHEL RIVARD, Vice-président
Mme HÉLÈNE DAVID, Commissaire
M. ANDRÉS FONTECILLA, Commissaire
M. GILLES FORTIN, Commissaire
M. JEAN-SIMON GOSSELIN, Commissaire
Mme LESLEY HILL, Commissaire
Mme LISE LAVALLÉE, Commissaire
M. JEAN-MARC POTVIN, Commissaire
Mme LORRAINE RICHARD, Commissaire
Mme DANIELLE TREMBLAY, Commissaire

AUDIENCE TENUE AU
500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST
MONTRÉAL (QUÉBEC)

Montréal, le 23 octobre 2019

Volume 2

ROSA FANIZZI & MONIQUE J. LE CLERC
Sténographes officielles

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
PRÉLIMINAIRES	3
CARE JEUNESSE	4
DESTINY GRÉGOIRE	
JENNIFER DUPUIS	
LA MAISON D'HAÏTI	67
MARJORIE VILLEFRANCHE	
	
PAPAS EN ACTION POUR L'ÉQUITÉ	136
ALAIN RIOUX	
JESSYKA DUMAIS	184
DANS LA RUE	232
CAROLINE DUFOUR	
ALEXANDRE BULON-BICIOLA	

1 EN L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce vingt-
2 quatrième (24e) jour du mois d'octobre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Merci. Bonjour, bon matin tout le monde. Alors,
8 pour débiter notre journée, on accueille madame
9 Jennifer Dupuis, qui est travailleuse sociale et
10 présidente du conseil d'administration de
11 l'organisme Care Jeunesse, et Destiny Grégoire,
12 ancienne jeune de la DPJ qui anime des groupes chez
13 Care.

14 C'est un organisme bilingue, il y aura une
15 partie qui va être en anglais et tout le monde a la
16 traduction.

17 Alors, Care jeunesse offre des services aux
18 jeunes sous protection de la jeunesse et à ceux qui
19 quittent les centres jeunesse à dix-huit (18) ans.
20 Aujourd'hui, ils nous parleront notamment de la
21 transition vers la vie adulte de ces jeunes et des
22 principaux défis auxquels ils font face de même que
23 la sous-scolarisation des jeunes sous protection de
24 la DPJ.

25 Alors, je vous rappelle qu'on a quatre-

1 vingt-dix (90) minutes ensemble en tout et vous
2 avez une vingtaine de minutes de présentation au
3 départ. Mais avant de vous laisser la parole, je
4 vais demander au greffier de vous assermenter.

5

6 CARE JEUNESSE

7

8 **DESTINY GRÉGOIRE,**

9 (Sous serment)

10

11 **JENNIFER DUPUIS,**

12 (Sous serment)

13

14 LA PRÉSIDENTE:

15 Merci. Alors, maintenant la parole est à vous
16 mesdames.

17 Mrs. JENNIFER DUPUIS:

18 Okay. So as it was mentioned, my name is Jennifer
19 Dupuis, I am the president of Care Jeunesse, the
20 Provincial Youth In Care Network. I'm an Alumni of
21 Care. The organisation was founded by Alumni of
22 Care and primarily run by Alumni of Care.

23 We're trying to offer a community and
24 support to youth who are aging out of care because
25 we feel that that's an area that is lacking. So

1 we've consulted youth across the province and we're
2 here to represent their voice today.

3 Many of the themes that we're receiving
4 from across the province are the same in terms of
5 what the youth are saying. They are feeling that
6 they're unheard, that they're unsupported, that
7 there's a lack of resources available to them, and
8 that they're not well supported when they're
9 transitioning out of care.

10 The youths feel that the waiting lists for
11 services are too long, they're not receiving the
12 therapy that they need, they're not receiving the
13 support from their workers that they need because
14 their workers are overloaded and don't have the
15 time to commit to spending (?) with them that they
16 should.

17 The youths that are in placement feel that
18 the quality of the placements are problematic and
19 that there is not a continuity across the
20 placements. So some of the placements that the
21 youths are in, either a foster care or an
22 intermediate resource or a group home or
23 residential setting, what the youths are receiving
24 in terms of services tends to differ greatly.

25 The youths are finding that they're too

1 many placements, that they are moved too many
2 times, there's too many changes with workers, both
3 the workers working in the centres as well as the
4 social workers, and that there's not a continuity
5 of service.

6 They have difficulties with the
7 programming, specifically when we're talking about
8 rehabilitation centres. They feel that there's
9 lacking of rehabilitation component and a lot of
10 times it's just kind of passing time or serving a
11 sentence, as they say, rather than receiving any
12 kind of quality intervention to help them address
13 the issues that brought them there and to support
14 their families.

15 The services that are available to help
16 them and their families are also lacking. There is
17 not really opportunities for family therapy, for
18 example, and they're kind of operating in silos
19 where their parents maybe be receiving treatment in
20 a drug rehabilitation centre or through a
21 psychologist and they're doing their own therapy,
22 but there's not many opportunities for them to come
23 together and work on their family issues or address
24 the trauma that the family has experienced
25 together.

1 In terms of the programming as well, they
2 feel that they're... there's not a lot of
3 standards in terms of what's expected of the staff
4 who are working on the floor, they'll be spending
5 time on their phone or talking to each other in the
6 offices, and that there's no regulation of that by
7 the people in charge.

8 Some of the youth centres, they don't have
9 access in Internet. I understand that there are
10 some safety issues and confidentiality issues to
11 consider. However, this is a day and age where
12 everybody needs and should have access to Internet,
13 and having one computer, for example, to share when
14 they're expected to do their homework and things
15 like that is not really reasonable.

16 The youths also feel that their cultural
17 needs are not met. They're an over representation
18 of Black youth sand Indigenous youths in our
19 centres and there's not much done in terms of
20 programming or integrating them culture into the
21 programming or connecting their to their
22 communities outside of the Youth Centre.

23 Ultimately, the goal is to have the youths
24 integrated into society and a lot of the programs
25 that are being run are really focussed in the

1 centre and not connecting them to external
2 resources, which they feel is problematic.

3 In terms of the quality of the visits,
4 there's a lot of separation between siblings, they
5 are not in the same placements, arrangements for
6 visits are not always made in a way that is
7 conducive to maintaining their relationships. And
8 again, the visits with the parents is often
9 scattered and problematic.

10 The youths feel that there is a lack of
11 transparency in terms of what is available to them
12 in terms of a budget, for example. They feel that
13 their needs are not always met in terms of clothing
14 or hygiene products and that there's often a
15 statement made that there's not budget or the
16 budget ran out or we have to wait for the next
17 budget. These are some of the things that are
18 basic needs.

19 In terms of the schooling, a lot of the
20 Centres that have schooling on the campus do not
21 offer quality education. They do not all offer all
22 of the classes that are offered to youths in other
23 regular schools. For example, some of them don't
24 offer physical science because it's not a
25 requirement to graduate. However, it is a

1 requirement to get into CEGEP. So when they're
2 leaving there, they're missing credits. And these
3 youths, who are already at a disadvantage, are now
4 forced to try to figure out how to take a physical
5 science course on their own.

6 Often lacking support, they feel that
7 because of their changes and moving around and
8 because of their trauma and personal issues,
9 they're often delayed in school and there's a lack
10 of tutoring that's available and they feel that
11 there's a lack of support to get into post-
12 secondary education.

13 The number of youths leaving Care that
14 actually go to CEGEP and university is extremely
15 low, and part of that has to do with the fact that
16 they are not capable of navigating these systems on
17 their own. They are eighteen (18) years old and
18 they're on their own, they're trying to work and
19 provide for their basic needs, and they don't even
20 have an extra amount of money, for example, to pay
21 the hundred dollars (\$100) to... to just apply to
22 CEGEP or university. So they feel that that's
23 something that should be available to them, as well
24 as mentorship.

25 I think that everybody is aware that youths

1 are able to remain in placements after the age of
2 eighteen (18), but the criteria are very specific
3 and it's often for youths who are completing
4 highschool or a trade. And youths who are
5 attending CEGEP feel that they're being penalised
6 for the fact that they are successful because they
7 are not able to remain in their placements.

8 Extended care exists in many other
9 provinces and we feel that it should exist here.
10 Youths are staying home way passed the age that
11 they used to, well into their late twenties.
12 Regular families are supporting their youths, but
13 our youths are just left kind of to fend for
14 themselves.

15 There's a lack of housing and there is a
16 lack of quality and affordable housing, I should
17 say, and supportive housing in terms of supervised
18 apartments or housing programs. A lot of the
19 Anglophone youths feel that they're at a
20 disadvantage because many of the programs that do
21 exist require you to speak French to participate in
22 their programs. And again, the waiting list for
23 housing is extremely long.

24 We feel that there needs to be some kind of
25 standardised practice for youths who are aging out

1 where there would be training for every worker as
2 well as a kind of checklist where any youths who is
3 getting ready to leave Care is going to see the
4 doctor, going to see the dentist, going to see the
5 eye doctor, because these are systems that are
6 difficult for them to navigate or they don't have
7 money to go and see the dentist when they're
8 eighteen (18) years old and working for minimum
9 wage. So it should be standard that this is
10 something that is available to them before they
11 leave Care.

12 They should have... be informed of their
13 right to access a copy of their file because the
14 files are destroyed and they're often not made
15 aware of that and important information about their
16 history is essentially destroyed Care with all of
17 their legal documents that they require. We feel
18 that this should be standard, even for youths who
19 might be returning home or who seem to be in a
20 foster placement that's stable where the worker
21 assumes, "Well the foster parent is gonna help
22 them." Because when it breaks down, when they're
23 nineteen (19) and they're asked to leave, then they
24 are left to fend for themselves.

25 And we also feel that it's important that

1 youths are connected to Care Jeunesse, the Youth In
2 Care Network, because this is a place where they
3 can find a sense of community and people who are
4 going through the same thing. A lot of the youths
5 that are leaving Care end up involved in the sex
6 trade or involved with gangs because that's where
7 they find a sense of belonging and community.
8 And we think that this opportunity exists for them
9 to have a more positive community, a place where
10 they can have people to celebrate the holidays
11 with. At our holiday party, we often hear from
12 people that they haven't celebrated in a few years
13 because they had nobody to celebrate with. So it's
14 an important support and mentorship is important.

15 We think that there needs to be somebody to
16 accompany youths, to go to register at university
17 and navigate the systems, navigate the health and
18 social service systems, that they should continue
19 to receive access to free services in terms of
20 medical prescriptions covered, dental, mental
21 health services, well passed their eighteenth
22 (18th) birthday.

23 And we also feel that the youths voice
24 needs to be heard. So having like the youths
25 leaving Care hearings that they had in Ontario

1 where they regularly consult youths about how
2 things are going and youths are given the
3 opportunity to give input into the changes that the
4 governments are considering as important. And they
5 need to be consulted at each step of the way
6 because ultimately they're the experts on their own
7 lives.

8 We feel that every youth should have a
9 cultural plan and it should be incorporated into
10 their intervention plan, regardless of their ethnic
11 background, and that cultural plan should be
12 related to connecting them to their communities and
13 to incorporating their culture into their living
14 environment and to provide training on that for the
15 people working with them, whether it's foster
16 parents, educators or social workers or whoever
17 else.

18 I also believe that these youths need to be
19 given priority at the CLSC. I think that it's
20 important for them to have a social worker when
21 they're leaving and not to be put on a waiting
22 list; and then they have that gap where they're not
23 receiving services. If they would like to continue
24 to have a worker, I think that they should.

25 And that there needs to be more services

1 that are available for Anglophones and specialised
2 services because a lot of the housing things that
3 do exist are for people that are doing well. The
4 criteria are for people that are successful or not
5 dealing with mental health challenges, addiction
6 issues, and that's not the majority of our youths
7 who are leaving Care. So there needs to be
8 specialised services for those youths.

9 In our opinion, it was a mistake to group
10 youths protection into the health and social
11 service system because they have their own needs,
12 they are following their own laws, and there is not
13 the clear transition that there's supposed to be.
14 It was at the time of the merger that we started to
15 see that the quality of services has declined.
16 Yes, so we believe that they should be independent,
17 but that there should be some standardisation
18 coming from the ministry and that the ministry
19 needs to look at the quality instead of the
20 quantity.

21 Mrs. DESTINY GRÉGOIRE:

22 Thank you. Hello, my name is Destiny Grégoire and
23 I'm here to represent the voice of Youth
24 Empowerment. I am also an Indigenous, former
25 Youths In Care from Montreal and I'm currently

1 going to school to become a social service worker
2 with youths and families.

3 I want to start off with the... I'll just
4 wait a second...

5 THE PRESIDENT:

6 No, it's okay, they could hear it.

7 Mrs. DESTINY GRÉGOIRE:

8 Okay. I want to start off with the youth. I
9 believe that youths are valuable, strong and
10 resilient and one of the few things in this world
11 that makes it a better place. They often have a
12 special place in our hearts and a bigger impact on
13 the future. They are smart, adaptive and able to
14 see things in different ways than adults can.

15 That said, they are important people who
16 need to be protected. Youths and care have great
17 strength and courage when it comes to facing issues
18 that most adults will not experience in their
19 lifetime such as neglect, trauma and being
20 institutionalised.

21 Unlike youths their... unlike youths their
22 same age, they do not get the same type of support
23 when they live in a system that makes all their
24 choices for them. As an agency we always tell them
25 that we make choices in their best interest, but we

1 never ask what they want and we don't consult the
2 youths and the families themselves. They are the
3 experts of their own lives and are aware of their
4 own needs.

5 When we create programs and structures for
6 youths, we should be consulting them and asking for
7 their feedback and what are the things we can
8 improve on so we are creating programs and services
9 meeting their needs.

10 Empowering youths means giving them freedom
11 to be in control of their own lives and the
12 services that they receive. This does not only
13 mean asking the current youths... the current
14 youths who are in Care, but also the former youths
15 in Care as well. Centering indigenous voices and
16 other... other representative voices such as the
17 LGBTQ, the children with disabilities, migrant
18 children - those are the voices that often don't
19 get heard and who have additional needs and
20 challenges.

21 As workers, we are so fixated on keeping
22 track of the high amount of cases and following
23 policies that we are forgetting about our main goal
24 that is youths and their needs for connection. We
25 are focusing on how much we do and not the quality

1 of care our children receive and the relationships
2 we build with them.

3 My foster mother would always tell me that
4 we need to have foster families instead of the
5 foster homes because that's where the connection
6 is. We should be finding appropriate placements
7 for our kids as soon as possible with the
8 appropriate amount of structure and access to the
9 community to reflect the world outside of Youth
10 Protection. We should be building up confidence
11 and independence in our youths with small steps so
12 they can feel supported and ready. Finally, and
13 supporting the transitions... supporting the
14 transitions when they leave Care, especially if
15 they can't stay with the... in the foster family
16 even though they want to.

17 They need to have the same opportunities
18 and access for protection and awareness of their
19 rights as any other child in Canada or Montreal.
20 This means being able to go to post-secondary,
21 having a strong social support network.

22 Our youths need to feel heard and
23 understood by the workers, their foster families
24 and the management. As frontline workers, we are
25 sometimes the one thing that keeps them feeling

1 safe and having a sense of belonging when the world
2 is chaotic already.

3 In other ways, we are the key to success
4 when it comes to finding the right resources and
5 services to prepare them for the world outside of
6 Youths Protection, such as finding housing,
7 applying to higher education and advocating for
8 their rights.

9 Although there seems to be a lot of effort
10 with staff shortages and using the resources that
11 are already in place, there needs to be an
12 improvement of how workers are treated so they can
13 provide the best services to the clients. This
14 includes addressing the issues of burnout, overload
15 with cases and high-stress environments that they
16 work in with the lack of support.

17 Kids need to have trusting and stable
18 relationships to succeed in life. These social
19 supports are crucial when they age out of Care at
20 eighteen (18). Youths need to be connected to
21 other youths in the community where they can share
22 experiences, communicate with each other, ask
23 questions and be heard. They can be there for each
24 other and understand each other when... in a way
25 that workers cannot.

1 Youths who feel they are worthy of love and
2 support are more likely to find positive
3 relationships and have higher satisfaction with
4 their lives and in themselves. As vulnerable
5 youths who may face mental health problems and
6 addictions, there aren't enough programs... there
7 aren't programs that are meeting their needs,
8 whether because not having access because of strict
9 criteria, the long waiting lists or not knowing
10 what their resources and services are.

11 Funding already existing programs and
12 organisations that already exist, that help the
13 kids, is some of the changes that we can make;
14 having mentors from Indigenous communities and
15 working with Indigenous children so they can feel
16 proud of their culture and their roots. Supporting
17 programs and services that can provide Indigenous
18 children with learning their language, cultural
19 activities and ways of life.

20 Community connection breaks the isolation
21 that many youths face when aging out of Care.

22 And that's what I have to say. Thank you.

23 LA PRÉSIDENTE:

24 Merci beaucoup. Alors, on va débiter notre période
25 d'échanges avec les commissaires en commençant avec

1 Lesly Hill.

2 Lesly, vous avez besoin de mettre votre
3 écouteur dans ce cas-là.

4 Mrs. LESLY HILL, commissioner:

5 So I'm the one, the lucky one who kicks off the
6 questions. Thank you very much for your courage
7 today, it's hard to come as young people and
8 present to a group like ourselves. I think you
9 really make a very strong plea for change - change
10 within the system, change within the practices,
11 change when young people are transitioning out of
12 Care so they get what they need in terms of support
13 and connectiveness to live their lives and, you
14 know, reach their full potential.

15 So maybe we could look at youths
16 transitioning out of Care. You've said in your
17 testimony that it's very difficult for them to get
18 the proper education, to be able to hold jobs, even
19 to get appropriate housing, clean housing at a
20 price that they can afford. What do you think
21 needs to change in terms of social policy for that
22 to happen? What would the Care look like for a
23 young adult, let's say from eighteen (18) to
24 twenty-five (25)? What kind of concrete support
25 would you put in place for them?

1 Mrs. JENNIFER DUPUIS:

2 I think that there needs, like I mentioned, the
3 extended Care where the youths are receiving a
4 monthly amount, a living allowance, so that they
5 are not working for minimum wage and trying to
6 access higher education. I think that efforts need
7 to be made to have money set aside for their
8 education, whether that be covering the tuition and
9 books and setting up RESPs for the youths from the
10 amount of money that's allocated towards them.

11 I think that there needs to be a mentorship
12 program and there needs to be workers assigned to
13 these youths to support them.

14 And a lot of youths have had it with the
15 system and they are resistant to working with
16 professionals, and I think that's where the
17 government needs to support networks like Care
18 Jeunesse where they can have assistance from people
19 who have been in similar situations, where people
20 who have been successful can demonstrate to them
21 that they have the capacity to do it as well.

22 And when they are not ready or willing
23 services from professionals, they can be
24 accompanied by people who can encourage that and
25 let them know that they're not alone in doing so.

1 And I think that they need to continue to
2 receive support in terms of having their
3 prescriptions covered, having their mental health
4 services continue, having their dental Care
5 coverage for a period of time.

6 I think, basically, what we need to give
7 them is all of the things that young adults who are
8 living at home with their families have.

9 Mrs. DESTINY GRÉGOIRE:

10 I agree with... with Jen. When it comes to Youths
11 In Care, we often don't have the same services and
12 programs that our pairs do. So, like people who
13 are living at home, they... they already have
14 stable housing, they're getting their meals cooked
15 for them, they're having support when they're in
16 emotional distress, they have food cooked for them.
17 And when kids in Care... when they... when they
18 age out, like everything that they... all the
19 services that they had are gone and there's not
20 much left for them.

21 And like Jen said, we're constantly fending
22 for ourselves, we're working long hours just to pay
23 an apartment that's probably not the best, it's
24 probably (inaudible) it's not the best living
25 conditions.

1 So what I wrote is that we need to have...
2 when we're aging out of Care, we need to have more
3 focusing on having people who can help us,
4 accompany, to do the things because... like
5 programs and finding services because those are
6 very scary... thing being independent.

7 And when you age out of Care, you're
8 already shocked as it is, you don't know where to
9 go, you don't know who's gonna be there for you.
10 And just having people like and that having
11 community... community... like a sense of
12 belonging.

13 Mrs. JENNIFER DUPUIS:

14 And there needs to be more affordable housing
15 options, there needs to be more supported living
16 programs. A lot of people at eighteen (18) are not
17 ready to live on their own. Regardless the amount
18 of training that you give them, you can sit down
19 and explain to them how to write a cheque and how
20 do to do a budget, but then to leave them on their
21 own to try to apply it is not really realistic for
22 a lot of people.

23 And we're talking about people that have
24 had adverse life experiences, people that have
25 experienced trauma, people that have negative

1 influences around them and who are not able to do
2 it, so they need opportunities where they can meet
3 with a worker every week who can help them review
4 their goals, help them attain their goals, and when
5 things fall apart, I guess, essentially, as they
6 often do, to help them get back on track.

7 And during that time, they'll have the
8 opportunity to start working, to build up their
9 credit so that they can get an apartment. Because
10 landlords of any decent apartment are not eager to
11 give an apartment to an eighteen (18) year old or
12 somebody who's on social assistance who's eighteen
13 (18). They're... they're moving into apartments
14 that are... the conditions are deplorable. So I
15 think if they have an opportunity to build up their
16 credit and save money, then they'll be able to move
17 into more acceptable housing later on.

18 But also the waiting list for the existing
19 programs are problematic and I think that
20 especially for Anglophone youths, there needs to be
21 more resources that are accessible to them.

22 Mrs. LESLY HILL, commissioner:

23 I'm going to bring you elsewhere because Care is a
24 very precious organisation, I think it's the only
25 one that young people who have experienced Care

1 have founded and done it by themselves without any
2 or almost no support. What kind of support are you
3 getting financially from the government to be able
4 to give services to young people transitioning out
5 of Care.

6 Mrs. JENNIFER DUPUIS:

7 None. All of our financial support comes from
8 donors, individual donors, from grants from other
9 organisations. And we certainly think that it's a
10 program that should be funded by the governments
11 because we're proving something that no other
12 professional can provide. We're proving that pair
13 to pair experience that's so important to young
14 people, especially the ones who are most likely to
15 fall through the cracks because they don't have the
16 capacity to follow-up with regular services, as...
17 as you could call them, I guess.

18 Mrs. LESLY HILL, commissioner:

19 I'm taking my ten minutes this morning.

20 You spoke about cultural connectiveness and
21 community connectiveness as well. Could you give
22 us an idea of what you think needs to change while
23 young people are within the system before they
24 leave so that they have that feeling of
25 connectiveness that we're hearing they don't have

1 necessarily because we haven't facilitated it?

2 Mrs. DESTINY GRÉGOIRE:

3 So when we're talking about the Indigenous
4 community in general, so there's a lack of mentors.
5 So in my personal experience, when I was growing
6 up, I did not have any mentors, I grew up in an
7 non-Indigenous home. And for like a while, I
8 didn't understand where I was coming from, I didn't
9 understand why I was different.

10 I feel like having a mentor would have been
11 so beneficial for me to feel pride of being
12 Indigenous because... I feel like I was not
13 being... not realising that it's actually a
14 special thing to be Indigenous and to be the First
15 People of Canada.

16 The mentor is just like... it's teaching
17 them, it's transferring knowledge of the culture,
18 taking them to cultural events. Maybe what we can
19 be doing is having a little bit more access to
20 services in (inaudible) that can teach the
21 language. Like I'm twenty-one (21) and I still
22 don't know my language. I've been trying very
23 hard. It's only offered in French, so I'm gonna be
24 learning Cree.

25 Also just... when kids are placed from up

1 North or from anywhere from an Indigenous
2 community, there's such a big culture shock because
3 their whole... first of all, you're being placed
4 into environment and there's just so many...
5 there's a different language, there's a different
6 feeling, there's a lot of people that you don't
7 really know. And I think that there is little
8 support of integration of kids.

9 So the workers, they're not... they're not
10 as aware of the needs of Indigenous kids because
11 Indigenous kids, they... it's more complex.
12 There's also... there are things called inter-
13 generational trauma from the residential schools
14 and the sixties (60s) groups. And so we don't
15 understand the ways of life and there's needs to be
16 a little more communication between the worker and
17 the foster families so there can be understanding
18 of the culture and of the child.

19 Foster families, they don't... they don't
20 have the tools and the knowledge and resources to
21 help the kids to feel connected. I think there
22 needs to be a little bit more communication from up
23 North and also from here and also between the
24 foster families so we can support the kids.

25 There needs to be training and family

1 involvement when a kid is placed in a non-
2 Indigenous family, so that means integrating your
3 family and teaching, and being there with the kid
4 to teach them their culture. You can't just throw
5 a kid and say - here are the resources, here are
6 the cultural events, you go to you... you go by
7 yourself - because it's a learning experience with
8 the whole family.

9 I think that sensitivity training to be a
10 little bit more empathetic towards these kids is
11 important and just having an open conversation
12 between the kids' experiences and also, like,
13 between the workers and the family so we understand
14 what the foster parents, like where they struggle,
15 so when we know their struggle, we can step in and
16 help them with what they need. So maybe that's a
17 little bit more information, maybe that means
18 providing... not providing resources, but like
19 helping them look for them.

20 Because we're talking about technology and
21 how we should be using apps, like things that help
22 the kids learn. It could be apps for languages.
23 When a kid is gonna go back up North, like maybe we
24 should be using technology to our advantage such as
25 using Facetime and making sure that we have updates

1 of the kids, sending pictures. I know... I know
2 that it's confidential, but just being very careful
3 with that, but just making... making sure that they
4 know... that they know their kid before they get
5 sent back.

6 Yeah, I just want to... and also just
7 learning the history of their own Indigenous
8 background maybe.

9 Mrs. LESLY HILL, commissioner:

10 I just want to finish saying I think it's just
11 wonderful seeing brilliant young Indigenous women
12 like yourself training to be social workers because
13 I think you'll really pave a path in your field to
14 help us better understand and probably better
15 intervene, so congratulations.

16 Mrs. DESTINY GRÉGOIRE:

17 Thank you.

18 LA PRÉSIDENTE:

19 Merci, Lesly. Alors, on continue avec Hélène
20 David.

21 Mrs. HÉLÈNE DAVID, commissioner:

22 Thank you very, very much for being here this
23 morning, it's very important what you are saying
24 and what you just said.

25 "Destiny", you have a wonderful first name.

1 Destiny is all about what you said, it's... because
2 you just talked about the history and what we
3 should do and what we didn't do as a society, so
4 it's very important. It's very impressive to see
5 you, like Lesly just said, you will... you want to
6 become a social worker.

7 I have two sets of questions. I think I
8 will have... I will take my ten minutes too, Mrs.
9 President.

10 My first set of questions is about
11 education because you insist on education, which is
12 a very good idea. And the other set is about the
13 different services you are working with out...
14 outside of the rehabilitation Centres and inside.

15 So about education, because you insist on
16 education and because I come from this milieu, I
17 would like to hear a little bit more about the
18 schooling system, you said schooling can
19 (inaudible) like minimal. They don't meet the
20 requirements for the CEGEP. And I know a lot about
21 Kiuna Centre, for example, for the Indigenous
22 youths near Sorel-Tracy, which is really an amazing
23 centre for Indigenous students.

24 But I'm really sad that you say we don't...
25 we can't even pay the one hundred dollars (\$100) or

1 the youths cannot pay the one hundred dollars
2 (\$100) to register, to apply to a CEGEP. So you
3 don't feel you are supported to go or to access to
4 higher education system or higher education diploma
5 - which is not the case for you, Destiny, because
6 you want to become a social worker.

7 But what do you suggest that we should do
8 more inside the rehab Centres and outside for... to
9 help kids and youths who want to study more or to
10 interest them to the higher education system or
11 education in general?

12 Mrs. JENNIFER DUPUIS:

13 I think that the youths that are in Care are
14 supported in applying to CEGEP, like the Centres
15 will pay for them. It's the youths after they
16 leave Care. So when they're nineteen (19) and they
17 finally finish their highschool and they decide
18 that they want to apply to CEGEP or to university
19 as a mature student and they're working minimum
20 wages, they don't have extra money for things like
21 that. So I think that there should just be... the
22 fee should be waved for youths coming from Care or
23 there should be a fund available for special
24 expenses, including for their tuition, for their
25 books.

1 Because yes, they can apply for student
2 loans, but a student loan is not an income
3 replacement, it's an income supplement. And the
4 amount of money that they are receiving requires
5 them still to work quite a lot of hours in order to
6 support themselves to pay for rent and all of their
7 bills. And for many people, working that number of
8 hours and going to school is just not feasible.

9 So I think that if there were to have a
10 monthly stipend that was given to them like in
11 other provinces where they wouldn't have to worry
12 about trying to survive, then maybe they would be
13 more able to pursue this kind of education. I
14 think that all of the Centres that are providing
15 schooling should offer courses for youths who are
16 interested and able so that they are taking courses
17 like physical science; they don't have to try to
18 scramble and do it later.

19 I think that tutoring should be kind of
20 standard for youths that are often behind because
21 of their life experiences. And a lot of times
22 they're just on a waiting list for a tutor because,
23 of course, there's not enough, so how can they
24 catch up?

25 I think that there also is a big focus on

1 just meeting their basic needs in terms of finding,
2 okay, where is this youths gonna live, what are
3 they... what are they gonna do to, you know,
4 furnish their apartment and things like that. So
5 there should be a kind of focus more and also
6 connection to Youth In Care networks.

7 There exists a group of the Alumni from
8 Care that are pursuing post-secondary education,
9 it's a support group. They should automatically be
10 connected to that group so that they see that it's
11 realistic.

12 There's been many times that I've heard
13 youths say that they couldn't do it. Myself
14 included, I didn't really think that McGill
15 University was a place for somebody who was coming
16 from Care, it never occurred to me to even go there
17 and I simply intended to do a trade program at
18 CEGEP and that's it. That's where I thought my
19 limits were as somebody coming from Care until one
20 of my teachers insisted that I should apply for the
21 Bachelor's program.

22 But it didn't occur to me, and I don't
23 think it occurs to a lot of youths that these
24 institutions are places for them and there is a
25 place for them and they can succeed there.

1 And the same thing was for my Masters. I
2 don't know anybody from Care who had a Masters, I
3 didn't think the Masters program at McGill...
4 there's not really, you know, people who are living
5 on their own, they live with their parents and they
6 have... again, it was a teacher who insisted that I
7 must do it and so I said - well, I guess I'll try,
8 and then I successfully completed it.

9 But I think that these messages need to be
10 coming from people starting when they're in the
11 Youth Centres, that you can do it and that there
12 are programs in the universities to support the
13 youths while they are there.

14 I know that Concordia University is trying
15 to work on a mentorship kind of program where they
16 can help youths access the resources and help them
17 learn about bursaries that are available. And that
18 should also be information that's given to youths
19 right away when they're leaving Care, that there
20 are bursaries that are available to you for your
21 tuition and whatever else and somewhere
22 specifically for you to have been in Care. But a
23 lot are not given that information.

24 I think the problem is that across the
25 province, there's not a standard practice. So

1 everybody is kind of doing their own things and
2 some people are more successful in certain areas
3 than others. But I think that there needs to be
4 standard that... that are across the province and
5 that there are just information that's
6 automatically given to youths.

7 Mrs. HÉLÈVE DAVID, commissioner:

8 Okay. Very interesting because you're talking
9 about the scholarships and things like that. And
10 if I heard well a few days ago, I think, or
11 yesterday or the day... anyway, that there are
12 scholarships available for post-education tuition
13 fees...

14 Mrs. JENNIFER DUPUIS:

15 Um-hum.

16 Mrs. HÉLÈVE DAVID, commissioner:

17 ... for the youths who are going through the... the
18 rehabilitation Centres or all the protection youths
19 system.

20 I'm not sure about that, I didn't know
21 myself, but you said that, that, you know, there
22 are scholarships available. But what you said is a
23 lack of collaboration or link or knowledge in the
24 rehab centres or within the system about what the
25 youths could do to go through the system, the

1 education system and go through college or even
2 university. As you said, a Masters degree like...
3 unavailable... was unavailable for you, you didn't
4 even talk about that. But I hope universities like
5 Concordia or McGill will wake up and be much closer
6 to your system.

7 But you said the Alumni Care system, so you
8 have what you call Alumni, it's very interesting.
9 So that was... goes to my second set of questions
10 about what is Care and what is the collaboration...
11 I was really surprised when you said, we have
12 absolutely no funding from the government, no
13 funding at all. It's really impressive. How can
14 you live and how can you offer all the services?

15 So what is the Alumni system, first, and
16 second, how do you work with all the social system,
17 you know, the official... not the *communitary*...
18 the official institutional social system? What
19 kind of collaboration are you having with them or
20 do you have any collaboration? Tell me a little
21 bit more. Tell us a little bit more about that.

22 Mrs. JENNIFER DUPUIS:

23 So... so Care Jeunesse essentially is a network of
24 people that were in Care, Alumni of Care, who came
25 together and said this is a gap that's missing and

1 we need to fill it. And so we decided to establish
2 a nonprofit organisation and consult with young
3 people who are leaving Care, who are currently in
4 Care, about what their needs are and then identify
5 projects to address those needs, I guess you could
6 say.

7 So for example, one of the things
8 mentioned, like I said before, was that they don't
9 have anyone to celebrate the holidays with, so we
10 decided to have an annual holiday party. Or they
11 do not have luggage to put their belongings,
12 they're carrying their belongings in garbage bags,
13 so we started a luggage program to distribute to
14 youths.

15 We do have collaboration from the Youth
16 Centres, we do tours of the Youth Centres to inform
17 them of our services and ask them to connect their
18 youths to us when they're leaving Care. I think
19 that... I think that sometimes the communication is
20 lost because of the turnover of workers.

21 We can't go there every week, every time
22 workers leave and let the new workers know. So
23 again, it's the transfer of information that's
24 problematic, I think, and again, that's why I feel
25 that it should be standard, where - this is what we

1 do for youths who are sixteen (16). We inform them
2 and workers are automatically trained, that's part
3 of their training when they're starting to work
4 there so that the information is not lost.

5 Mrs. HÉLÈVE DAVID, commissioner:

6 But what about the collaboration with the... I
7 don't know in English, Lesly, the première ligne
8 system, the...

9 Mrs. LESLY HILL, commissioner:

10 CLSCs.

11 Mrs. HÉLÈVE DAVID, commissioner:

12 The CLSCs and...

13 Mrs. LESLY HILL, commissioner:

14 (Inaudible).

15 Mrs. JENNIFER DUPUIS:

16 We have more links with the community organisations
17 than the first line services like the CLSCs.

18 Again, I think that there's just such a high
19 turnover of staff and the people, you know, who
20 were aware of it, now they left and nobody heard
21 about it now. So I think that the same thing needs
22 to apply to the first line services.

23 And community organisations, there tends to
24 be less turnover staff and so they have a better
25 way of transmitting the information, I guess you

1 could say. But we do continue to go around
2 periodically and maintain those connections so that
3 people are reminded that the service is available.

4 But I think there needs to be more support
5 because the Board is entirely run by volunteers.
6 Everybody is working, they have families, they have
7 other projects, and there's only so many hours that
8 you can volunteer. We have a paid staff member
9 that we got through a grant, but again we need some
10 kind of sustainable funding so that we can do more
11 outreach, in my opinion.

12 Mrs. HÉLÈVE DAVID, commissioner:

13 Okay. Thank you. I think I took the ten minutes.

14 LA PRÉSIDENTE:

15 Bravo. Alors, on continue avec Gilles Fortin.

16 M. GILLES FORTIN, commissioner:

17 Merci. Thank you very much for being here. I'll
18 try to make my... organise my thinking in English.

19 You mentioned that many needs are not met
20 when young adults leave Care. You mentioned that
21 response to these needs should be more
22 standardised. You mentioned that you have an
23 Alumni group who is trying to supply these... to
24 these needs to help.

25 But are you... do you have in mind another

1 kind of organisation structure that should be set
2 to meet these needs or just more funding for what
3 you are developing?

4 Mrs. JENNIFER DUPUIS:

5 No, I think that there has to be other supports
6 available because we can provide a community, we
7 can provide support, we can meet needs to come
8 degree, but I think that there needs to be housing
9 that's set up, I think there needs to be workers
10 that are designated to follow youths, kind of
11 similar to the Équipe program. But the parameters
12 for the Équipe program are so strict that a lot of
13 youths don't fall into that category, so they're
14 not receiving those services.

15 But where... where youths are able to
16 receive service on a voluntary basis up until the
17 age of nineteen (19), I think that that needs to be
18 expanded, I think that the criteria needs to change
19 of a different program created so that all of the
20 youths who are leaving have that opportunity, not
21 people who are, you know, identified to participate
22 in that program.

23 And I think that the housing resources
24 that exist, there are some supervised apartments,
25 for example, there are some housing, supported

1 housing programs that exist, and I think there
2 needs to be more of those.

3 I don't think that we can have youths
4 leaving Care because there's no space in these...
5 in these programs, I think there needs to be a
6 space for... for everybody. And I think that the
7 services that need to be provided, there does need
8 to be services provided by professionals, not just
9 by our group. For example, there has to be, you
10 know, services for addressing their mental health
11 needs, there has to be services where... where the
12 youths are kind of prioritised.

13 I mean, I don't want to say that, you
14 know, they shouldn't have to wait like everybody
15 else, but I think that they need to be connected
16 immediately, not - well now you're eighteen (18),
17 so start over and get yourself on these waiting
18 lists. Like there has to be some kind of fast track
19 into those services that exist and they need to be
20 expanded upon, in my opinion.

21 M. GILLES FORTIN, commissioner:

22 You... you mentioned that for Indigenous people,
23 the life in the South is more complicated than in
24 your country. Do you... do you feel that you
25 should be more involved in the organisation of

1 those services, specifically the ones needed... the
2 needs for the... the young adults leaving Care?
3 You... do you think you should be more specifically
4 involved in the organisation of these services as
5 Indigenous people?

6 Mrs. DESTINY GRÉGOIRE:

7 I think that every Indigenous community should be
8 involved when providing Care to their own children.
9 I think that is it important to consult community
10 members so they can be in... so they can be
11 involved in the process of... of giving services
12 and Care to things such as independent living.

13 Because there... there are some specific
14 cultural needs that are... that need to be
15 addressed during... when you're creating programs
16 for, like independent living, and I would
17 definitely get... ask the Indigenous youths, but
18 then also ask the community members because I feel
19 that the community members, in Montreal, they do
20 want to help youths in Care, but we're... we're
21 just not asking them and we need to start looking
22 for them and collaborating and sharing ideas and
23 expressing things that... that need to change.

24 I think that... I feel like there is...
25 there are definitely a lot of Indigenous youths and

1 Care across Canada not just in Montreal. And yeah,
2 because you can see like... like the statistics,
3 there are... there are way too many and we're not
4 exactly sure why, but it's just creating... I don't
5 know, creating programs that... that follow the
6 beliefs and kind of incorporate...

7 Because I think that in some youths
8 (inaudible), we actually adopted like the... the
9 Circle of Courage, and it has the needs of
10 belonging, mastery, a sense of... acts of
11 generosity and it aligns with Indigenous beliefs
12 and the... and the world (inaudible), yeah.

13 M. GILLES FORTIN, commissioner:

14 So how could we... how could we organise or what
15 kind of organisation can we set up to... to
16 (inaudible) your communities to express their
17 needs? Do you think that the organisation now is
18 responding to that or do you need... what can we do
19 to have... to hear better your voices?

20 Mrs. DESTINY GRÉGOIRE:

21 Like Jen said about the mentorship programs, I
22 definitely think there should be a mentorship for
23 Indigenous youths and Care. I also think that we
24 should create that kind of... what is it called?
25 It's...

1 Mrs. JENNIFER DUPUIS:

2 Like a committee?

3 Mrs. DESTINY GRÉGOIRE:

4 Yeah, a committee... creating a committee of your
5 and committee members so they can... they can
6 address the youths in needs and they can be the
7 liaison person to share information between... for
8 the foster families, for the social workers, for
9 the management.

10 And I think that Indigenous... the
11 Indigenous communities should have a little bit
12 more... more say in how we provide the services.
13 So whenever we make a decision, we should also be
14 consulting a committee or a person who can
15 represent the voices of Indigenous youth in Care.

16 M. GILLES FORTIN, commissioner:

17 Thank you very much.

18 Mrs. DESTINY GRÉGOIRE:

19 Thank you.

20 LA PRÉSIDENTE:

21 Ça va? Alors, on va faire un dernier tour avec
22 Lesly avant de passer au vice-président.

23 Mrs. LESLY HILL, commissioner:

24 So I know, Ms. Dupuis, yourself, you're a social
25 worker, and Ms. Grégoire is aspiring to be one

1 soon. We have a few questions around why you think
2 social workers are leaving the system. You were
3 speaking about that earlier... what's difficult?
4 Why are we having such a hard time recruiting
5 people for positions that are opening?

6 Mrs. JENNIFER DUPUIS:

7 I think that working in youth protection, you're
8 working with involuntary clients, you're working
9 with people that are not wanting your help. People
10 are put in dangerous situations, people have been
11 physically harmed, people have been threatened,
12 people have been stalked. And I think when
13 somebody is talking about making the exact same
14 amount of money and receiving an exact same
15 benefits to work at the CLSC with a voluntary
16 client and not have to deal with all of those
17 risks, that's the choice that they're gonna make.

18 And I think that because of the state of
19 the system, that people are overloaded. I don't
20 think that there is enough training. I don't think
21 that people are able to respect the code of the
22 Order of Social Workers and they don't want to be
23 penalised or held personally accountable because
24 something happens to one of their youths because
25 they do not have the time to see twenty-five (25)

1 people.

2 And I think that the people that are there
3 just are burning out. I don't think that there is
4 enough support available to them. Yes, they have
5 employee assistance programs, but when you're
6 talking about somebody whose family is being
7 threatened or who's being stalked or who's been
8 attacked, six hours in a year of therapy is not
9 enough.

10 I think there needs to be more support for
11 people that are dealing with this kind of trauma.
12 And we're talking about serious trauma, we're
13 talking about seeing things that most people would
14 never want to see. We're talking about people that
15 have to go home and deal on their own with these
16 things that they've seen, kids being abused, kids
17 being neglected.

18 I don't think that there is enough of a
19 work-life balance for those people, and so people,
20 when they start having children, decide that maybe
21 it's better to work elsewhere where they can have
22 stable hours, where they're not needing to do all
23 kinds of overtime and they're not worried about the
24 safety of their own children.

25 I think there needs to be more put into

1 place for people to want to stay there because we
2 can put as much money as we want to open positions,
3 but when the people come, they're not staying or
4 they're not even being filled. So the question is
5 how do we keep people there? And it's... I think,
6 offering them a benefit to being there, whether it
7 be, you know, a premium for working in these
8 dangerous conditions and adequate support.

9 Mrs. LESLY HILL, commissioner:

10 You mentioned earlier that it's very difficult
11 working in this environment, especially if you have
12 twenty-five (25) people to take care of. We know
13 that the standards in Youth Protection need to be
14 reviewed, they're quite old, but the standard is
15 sixteen (16) people to take Care of. Have you
16 yourself witnessed people having caseloads of
17 twenty (20), twenty (22), twenty-five (25) clients
18 to take Care of?

19 Mrs. JENNIFER DUPUIS:

20 I don't think anybody has sixteen (16) clients. I
21 think everybody has clients caseloads that are much
22 higher than that. And I don't know... and I think
23 it's been a very long time since anybody has had
24 caseloads of... of sixteen (16). And if they do
25 have caseloads of sixteen (16), often they are

1 helping out on other files that are on the waiting
2 list that are not on their caseload, but they're
3 still doing the work.

4 So is any worker actually only managing
5 sixteen (16) families? I think it's very unlikely.

6 Mrs. LESLY HILL, commissioner:

7 Could you tell us what impact you think that has on
8 services to clients?

9 Mrs. JENNIFER DUPUIS:

10 I think it's impossible to provide quality services
11 when you have a high caseload. I think that the
12 people that are constantly in crises maybe are
13 gonna be receiving services, but a family or youth
14 who is maybe doing a little bit better but still in
15 need of services are not gonna get those services
16 because it's always the people that are constantly
17 in crisis.

18 I think that the youths have expressed
19 they feel that their workers are not available.
20 The youths that are being served by the Anglophone
21 workers in the more French Centres feel that there
22 is a lack of English-speaking workers. When their
23 worker is on vacation or they try to call, there's
24 nobody to talk to because there's nobody who could
25 speak English or the youths up North don't have

1 workers that can speak the language in the... in
2 the Indigenous communities.

3 And, of course, that's gonna affect the
4 qualify of the relationships that are established,
5 and relationships are at the crux of any quality
6 intervention. So if people can't even build
7 relationships, then how can they provide quality
8 services?

9 Mrs. LESLY HILL, commissioner:

10 Do you feel it's the same for educators or is it
11 more the social workers who have very high
12 caseloads right now?

13 Mrs. JENNIFER DUPUIS:

14 Care Jeunesse was part of a coalition that was
15 formed with the Quebec Association of Educators and
16 the Batshaw Alumni Association who was hoping to...
17 the coalition was hoping to collectively present
18 here as well because I think that the issues are
19 across the board, I think that the educators are
20 working overtime, they are, you know, doing more
21 shifts than... than they should normally be doing
22 and they are burning out as well.

23 I think that they have similar
24 difficulties, and that's the educators in the
25 units, the educators on the teams providing

1 services to the community, and I think everybody is
2 over their caseload, like even the educators.

3 Mrs. LESLY HILL, commissioner:

4 Okay. Maybe one last question for Ms. Grégoire.
5 Do you have ideas on how we can increase the
6 numbers of Indigenous social workers and educators?

7 Mrs. DESTINY GRÉGOIRE:

8 Well... let me think... hum... I think that a lot
9 of Indigenous people are reluctant to go into the
10 child welfare protection system because a lot of
11 them had similar... had a negative experience
12 already with... with... like social services. If
13 you go on a Reserve, like there are so many kids
14 who are already in Care and they have not
15 already... like they've already experienced a lot
16 of issues.

17 So when an Indigenous worker goes into...
18 into like the field of social work, they... they
19 have a little bit of... not many people are gonna
20 be supportive of that because they think that,
21 like, why are you working for the people who took
22 our kids away? And I think there's just... just a
23 negative view of social work and I feel like there
24 needs to be a little bit more of a relationship
25 building. I think that we need to be hearing each

1 other, like hearing each other to our own
2 experiences.

3 When it comes to increasing the amount of
4 people in social work, there needs to be a lot of
5 support because... even when I was in my program,
6 it was so hard to... to just be... remain in the
7 program because it was so... like all the... when
8 we were talking about the different... the
9 different cases that social workers hear, those
10 were also my stories and those were also... the
11 things that they were talking about, those were
12 also my trauma.

13 And... so when you go into... you go into
14 post-secondary, you feel so along, you don't feel
15 like you have that much of a community to rely on
16 because your case is the one that they're teaching
17 in your classes.

18 I think that maybe if we add a little bit
19 more support in schools and having mentors who are
20 social workers... yeah, because we need also to be
21 training the newer educators and the newer social
22 workers with experienced workers because it's just
23 transferring knowledge and making sure that like -
24 hey, what you're going through is... is totally
25 normal, it's okay to feel this way, it's okay to

1 feel overwhelmed because this is how we work.

2 So yeah, I think just like opening the
3 conversation is important.

4 Mrs. LESLY HILL, commissioner:

5 Thank you very much.

6 Mrs. DESTINY GRÉGOIRE:

7 Thank you.

8 LA PRÉSIDENTE:

9 Merci, Lesly. Je vais vous laisser le temps de
10 mettre les écouteurs parce que je vais aller plus
11 loin avec la dernière question que Lesly a posée,
12 c'est-à-dire comment augmenter le nombre, par
13 exemple, de travailleurs et travailleuses sociales
14 venant des communautés autochtones.

15 Je veux juste comprendre ou avoir votre
16 perception, est-ce que ça pourrait être
17 intéressant, parce que dans d'autres domaines, il
18 a eu des expériences assez concluantes où on a
19 formé des cohortes particulières, donc qui tiennent
20 compte de la culture, qui sont des plus petits
21 groupes. Et j'aimerais avoir votre avis, est-ce
22 que ça aiderait à diminuer la perception de - vous
23 allez travailler pour ceux qui nous ont enlevé nos
24 enfants...?

25 Donc, ça pourrait, avec ces cohortes

1 particulières, formées de personnes issues de
2 personnes issues des communautés autochtones...
3 qu'est-ce que ça vous dit ce genre d'expérience qui
4 a été fait dans d'autres domaines?

5 Mrs. DESTINY GRÉGOIRE:

6 I have a hard time understanding.

7 Mrs. JENNIFER DUPUIS:

8 You have a hard time understanding?

9 Mrs. JENNIFER DUPUIS:

10 Yeah. Can you repeat? Sorry. Like I can't hear
11 properly.

12 LA PRÉSIDENTE:

13 Non, non, il y a pas de souci, on n'est... on n'est
14 pas pressés.

15 La question que posait Lesly tout à
16 l'heure, c'est intéressant, comment augmenter le
17 nombre, par exemple, de travailleurs ou
18 travailleuses sociales issues de communautés
19 autochtones, parce que vous avez très bien décrit,
20 puis on le sait, quand la culture n'est pas prise
21 en compte, et cetera.

22 Alors, je sais que dans d'autres domaines,
23 pas du côté du travail social, mais dans d'autres
24 domaines, il y a eu des expériences assez
25 intéressantes où on a formé des groupes de jeunes

1 femmes et de jeunes hommes, issus des communautés
2 autochtones, qui ont fait leurs classes ensemble,
3 ont eu leurs diplômes dans d'autres domaines, mais
4 le fait d'être en plus petits groupes et de tenir
5 compte des réalités culturelles, est-ce que de
6 faire ça dans le domaine social, ça pourrait aider
7 à diminuer la perception que - vous travaillez pour
8 ceux qui vous ont enlevé les enfants? Est-ce que
9 ça pourrait aider à augmenter le nombre de
10 travailleuses et de travailleurs social issus des
11 communautés autochtones, des projets comme ça?

12 Mrs. DESTINY GRÉGOIRE:

13 Yeah, okay, I understood this time. Yes, I think
14 that having projects like that where we can train
15 our own... so Indigenous communities who have their
16 own Indigenous social workers and workers will help
17 diminish and stigmatise, because you don't feel
18 like there's an outside.

19 So what I am understanding is that a lot
20 of Indigenous communities and families in foster
21 Care, they feel that there's... there's a... that
22 they're being imposed on, so that some people are
23 coming into the community saying that we know what
24 is best for you, we know how to raise your
25 children, you're doing it wrong, let us help you.

1 And so having these types of projects and
2 services, they... it helps you come to finding
3 common ground. So the Indigenous community can
4 say, look, this is actually how we do things in our
5 community, raising... like co-parenting with your
6 aunts and your uncles, this is a normal practice we
7 do 'cause we believe in... like raising kids in the
8 community, whereas here it's mostly the... like the
9 nuclear family, so like you mom, your dad, the
10 brothers.

11 But with Indigenous communities, it's with
12 everybody, everybody has a part in raising your
13 kids, everybody has a part of taking Care. We
14 share a lot, we share the food, we share the
15 culture.

16 So yeah, having... like if I have an
17 opportunity to go learn how to be a social worker
18 in Indigenous communities, I would definitely take
19 it 'cause I feel like I'm making an impact and I'm
20 making a change that's going to benefit my people.
21 And I feel that my... Indigenous communities will
22 feel like ready, because they understand that...
23 they understand that I know where they are coming
24 from and I understand what it feels like to be
25 placed.

1 So I feel like, yeah, I think it would
2 definitely decrease the stigmatisation.

3 LA PRÉSIDENTE:

4 Merci. Danielle Tremblay.

5 Mme DANIELLE TREMBLAY, commissaire:

6 Bonjour. Vous... votre organisme est une... une
7 organisation provinciale. Donc, ce que je
8 comprends c'est que vous rendez des services et
9 vous êtes en lien avec des jeunes de partout au
10 Québec, des jeunes qui traversent vers la vie
11 adulte, vers l'autonomie.

12 Comment vous voyez qu'on peut organiser
13 partout au Québec, alors que les communautés sont
14 différentes, les tailles des villes, des villages,
15 les ressources sont différentes, comment vous voyez
16 qu'on peut organiser un meilleur soutien aux jeunes
17 dans leur transition vers la vie adulte qui est si
18 importante?

19 Mrs. DESTINY GRÉGOIRE:

20 I think I need to like raise the volume.

21 Mrs. JENNIFER DUPUIS:

22 I think that... now I hear him repeating what I'm
23 saying. I think that... that we should take the
24 model from other provinces where they have a
25 provincial network and then satellite networks in

1 the different communities throughout the province.

2 Obviously, it's impossible for one network
3 to be so present in all of the different
4 communities across the province, and so I think
5 that that's the model that we need to adopt where
6 they have these satellite networks that are
7 supported and help to be created by each of the
8 Youths Centres in each sector. Because while there
9 could be one organisation overseeing all of these
10 groups, there has to be existing support in each of
11 the communities.

12 I think that there needs to be... each of
13 the Youths Centres need to see the value in that
14 and that it needs to be mandatory and not simple
15 voluntary or it might never happen.

16 LA PRÉSIDENTE:

17 Merci. Monsieur Lebon.

18 M. ANDRÉ LEBON, vice-président:

19 Bonjour. Vous avez parlé de l'importance de
20 soutenir puis d'aider les jeunes qui voudraient
21 poursuivre leurs études en facilitant des choses,
22 l'accès aux bourses, l'accès... Vous avez aussi
23 parlé que c'est important de les soutenir dans
24 leurs rêves pendant qu'ils étaient encore dans les
25 institutions ou dans le réseau de la protection de

1 la jeunesse.

2 Mais mon constat, en tout cas, c'est de
3 voir qu'il y a... puis c'est bien, il faut le
4 faire, mais Care a-t-il des jeunes... j'imagine,
5 accompagne des jeunes qui ont pas un projet
6 d'études, mais qui auraient un projet de s'insérer
7 aussi dans la société, de... ces jeunes-là ont des
8 aspirations, ça peut être d'avoir un travail, ça
9 peut être développer un métier.

10 Est-ce que vous considérez que, par
11 rapport à ça, vous avez des suggestions à faire?
12 Comment est-ce qu'on pourrait mieux soutenir pas
13 juste les jeunes qui veulent étudier, mais un grand
14 nombre de jeunes qui, pour toutes sortes de
15 raisons, ont pas cet intérêt-là mais en ont
16 d'autres. Est-ce que l'accompagnement est aussi
17 faible? Est-ce que c'est aussi une... votre
18 évaluation de mauvaise préparation pour les études,
19 est-ce que vous faites le même diagnostic pour les
20 jeunes qui veulent travailler?

21 Et ces jeunes-là que vous accompagnez et
22 que vous mentorez quand ils cherchent un emploi
23 puis tout ça, c'est quoi leur principal défi?

24 Mrs. JENNIFER DUPUIS:

25 The main challenge of young people that are looking

1 for work, I think that they're also not prepared,
2 they're not connected to the resources that are
3 available. There are resources like the Youth
4 Employment Centres and programs through different
5 community organisations for work. Again, I think
6 it's just a lack being informed about them.

7 I think that there is some support in the
8 Youth Centres in terms of job training and learning
9 how to, you know, maybe make a CV or apply for jobs
10 and stuff like that, but there are resources
11 available to support youths. I think that the
12 Youths Employment Centres are quite strong and that
13 they have a lot available for the young people, but
14 it's really a question of making sure, again, that
15 the youths are connected to those resources that
16 are already existing.

17 Because a lot of time, we have youths
18 coming and saying, I need help, I don't know what
19 to do, and our question is why didn't anybody
20 inform them about these existing resources? It
21 should be a standard.

22 LA PRÉSIDENTE:

23 Ah! madame David.

24 Mrs. HÉLÈVE DAVID, commissaire:

25 Yes, I... I'm really pleased with the question of

1 the president about specific programs because at
2 the college level especially, and even perhaps
3 university level, we have one... I was really
4 involved with that one, with the policemen college
5 certificate specific for Indigenous students in
6 Abitibi, and I visited different programs like
7 that. They could apply after that, to the National
8 police... do we say academy or school... so they
9 can become a policeman. It's a very, very
10 interesting question.

11 To do that for other... other professions
12 or services like social work or other training, I
13 don't know, ergotherapy or... but it's very
14 important, we have to remind that in our
15 discussion.

16 But you said something, Destiny, that... I
17 want to be sure what you were talking about. You
18 said you... the mother of the foster family you
19 were in or something like that, said to you, told
20 you or used to say that they... we should have
21 foster families instead of... I think you said
22 foster homes or something like that?

23 Mrs. DESTINY GRÉGOIRE:

24 Um-hum.

25

1 Mrs. HÉLÈVE DAVID, commissioner:

2 Can you tell a bit... a little bit more about what
3 she was talking about and what does that mean
4 for... for the Indigenous culture?

5 Mrs. DESTINY GRÉGOIRE:

6 Well, when my mom was talking about... that's my
7 foster mom, she's very nice. When my mom was
8 talking about that, we were just talking about kind
9 of placements of kids. So when you're in foster
10 care, you tend to change homes, you don't even stay
11 there too long, so you're always changing homes,
12 always bouncing from house to house, and so you
13 never really have a sense of "where do I belong"?

14 And what she meant by we should have
15 foster families is that we should be creating... we
16 should be creating placements where they can there,
17 not permanently, like forever, but where they can
18 be until age of eighteen (18). Because it's just
19 so chaotic to keep moving and creating families is
20 just giving them connexion.

21 And when you... when you stay in one place
22 for a long time, you're able to build your
23 relationships, you're able to stay in school
24 longer, you're able to focus more on... not just
25 surviving, but things that you want to be doing.

1 So foster families, if you're bouncing around, you
2 don't often have too much stability in your life.
3 I think that's what she meant.

4 Mrs. HÉLÈVE DAVID, commissioner:

5 So I suppose you were one of the lucky ones, that
6 you had a stable family?

7 Mrs. DESTINY GRÉGOIRE:

8 Yeah, I only had two placements since I was a baby,
9 but I was very, very lucky to grow up in a home
10 where my mom, like even though I had some of my own
11 issues, my mom says, no, you're gonna be... you're
12 here forever, like you're gonna be here when you're
13 growing up, I'm gonna be here to support you no
14 matter what you go through... because my mom
15 believes that every kid deserves a home no matter
16 what challenges they face.

17 We definitely need to have a little bit
18 more families like that for kids can have a family
19 and they can have people to rely on when... even
20 though they're struggling, even when they're not
21 perfect. That's what she meant.

22 LA PRÉSIDENTE:

23 Merci. Lesly Hill, t'avais une dernière question?

24 Mrs. LESLY HILL, commissioner:

25 I'm happy you had that family. So I just wanted to

1 ask you one last question, two if the president
2 lets me.

3 But I want to ask you how do you think we
4 can reduce stigma. Because the young people who
5 came to speak to us yesterday told us very clearly
6 that we need to hope for the children in the child
7 welfare system for them to be able to aspire for
8 themselves. You spoke about that feeling of "I
9 don't belong in McGill University" or "I don't
10 belong in Concordia". So children tend to
11 stigmatise themselves within the system, that's
12 what I'm hearing.

13 Maybe there are things that we should be
14 doing as a society and within the system to reduce
15 that feeling of not belonging. Do you have any
16 comments about that?

17 Mrs. JENNIFER DUPUIS:

18 I think that it's kind of a taboo subject talking
19 about youths that are in placement. I think, you
20 know, if somebody is talking about an animal that's
21 been abused or abandoned or an animal shelter,
22 everybody is in an uproar and wanting to give money
23 and support, but nobody is talking about children
24 that are in the same situation. And I think that
25 people equate youths that are in Care, instead of

1 being victims of abuse and neglect, as being maybe
2 a delinquent or... like the outcast of society, and
3 I think that it's something that just needs to be
4 talked about more for starters.

5 I think that there needs to be
6 opportunities for the general public to be exposed
7 to the reality, obviously without breaking
8 confidentiality, but I think that it just needs to
9 be more widely spoken about. The only time we ever
10 hear about Youth In Care is when there is some big
11 crisis or some major event that the news covers and
12 then everybody forgets about it.

13 But I think that it just needs to be put
14 out there more and I think that connections need to
15 be made so that people are seeing that okay, this
16 is a very nice youth, this is not, you know, a
17 delinquent. Like, I think they need to be... the
18 youths that are in Care need to be incorporated
19 more into society instead of just being kept in
20 their placements and settings and then kind of left
21 to... to go on their own, you know?

22 LA PRÉSIDENTE:

23 Ça va? Merci. Il y a pas d'autres questions,
24 alors merci beaucoup, c'était très éclairant, votre
25 témoignage. Puis pour briser les chaînes, il n'y a

1 qu'à se le souhaiter à nous toutes et tous comme
2 société. Il n'y a qu'à se souhaiter à nous tous et
3 toutes comme société d'avoir de plus en plus de
4 travailleuses sociales comme vous, comme vous qui
5 êtes en devenir.

6 Et je suis certaine que, à vous voir ce
7 matin, vous allez tendre la main et allez
8 accueillir et accompagner d'autres qui vont pouvoir
9 aider l'ensemble des communautés. Et en aidant
10 l'ensemble des communautés, ils nous aident tous et
11 toutes comme société.

12 Alors, merci infiniment et on vous dit
13 bonne chance. On n'a pas de doutes, bonne chance
14 dans vos études. Merci beaucoup.

15 Mme JENNIFER DUPUIS:

16 Merci.

17 LA PRÉSIDENTE:

18 Le temps d'avancer nos autres témoins, nous avons
19 dix minutes de pause. Merci.

20 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

21 REPRISE DE L'AUDIENCE

22

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Merci. Bienvenue encore une fois, Mesdames,
25 officiellement. Alors, nous accueillons maintenant

1 madame Marjorie Villefranche, qui est directrice
2 générale de la Maison d'Haïti, qui est accompagnée
3 de ██████████, qui est une maman qui a
4 bénéficié des services de la Maison d'Haïti, elle
5 nous expliquera comment et avec deux autres
6 personnes qui sont là pour le soutien moral.
7 Bienvenue.

8 Alors la Maison d'Haïti est basée dans le
9 quartier Saint-Michel et est un organisme
10 communautaire et culturel dédié à l'intégration des
11 personnes et familles immigrantes qui proviennent
12 de divers pays et qui tient aussi à les aider au
13 développement de liens étroits avec la société
14 d'accueil.

15 Donc, aujourd'hui on va les entendre
16 notamment nous parler des enjeux pouvant mener à
17 des incompréhensions entre les parents et les
18 Services de protection de la jeunesse, de même que
19 la surreprésentation de certaines communautés
20 culturelles à la DPJ. Alors on va avoir soixante
21 minutes (60 min) ensemble. Vous avez une quinzaine
22 de minutes pour votre présentation. Et là, je le
23 dis tout de suite à madame ██████████, je sais que
24 c'est pas facile pour vous. Probablement qu'à
25 certains moments, si vous avez besoin, vous pouvez

1 prendre quelques instants, même que je vais vous
2 inciter à le faire, pour reprendre votre souffle
3 et... parce que ce que vous avez à nous dire c'est
4 important, donc on veut que vous alliez au bout de
5 tout ce que vous avez à nous dire, même si ça a
6 l'air un peu intimidant dans cette grande salle.
7 D'accord?

8 Mme [REDACTED] :

9 Oui.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Alors avant de vous donner la parole je vais
12 demander au greffier de vous assermenter. Merci.

13

14 LA MAISON D'HAÏTI

15

16 **MARJORIE VILLEFRANCHE,**

17 [REDACTED],

18 (Sous serment)

19

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Merci. Alors la parole est à vous, Mesdames.

22 Mme MARJORIE VILLEFRANCHE :

23 Bonjour. Donc... bonjour. C'est un peu intimidant,
24 en effet. Donc, bonjour et puis bien merci de nous
25 écouter, vraiment. Comme madame Laurent a déjà

1 commencé à présenter la Maison d'Haïti, peut-être
2 les détails que je pourrais dire en plus c'est que
3 la Maison d'Haïti effectivement est un organisme
4 qui vise l'amélioration des conditions de vie des
5 Québécois d'origine haïtienne et des personnes de
6 toutes origines ayant des conditions de vie
7 précaire. Donc, l'an dernier nous avons desservi
8 des citoyens originaires de trente-sept (37) pays,
9 donc ça s'appelle la Maison d'Haïti, mais c'est
10 vraiment au service de toutes les communautés
11 immigrantes.

12 Nous travaillons sur six champs d'action,
13 qui est : l'intégration des personnes et des
14 familles immigrantes, l'éducation des jeunes, les
15 femmes, les familles, les jeunes et on a un centre
16 des arts.

17 Ce qu'il est important de comprendre c'est
18 notre approche parce que la Maison d'Haïti, depuis
19 sa création, a toujours travaillé sur une approche
20 citoyenne, ce qui veut dire que c'est de miser sur
21 la capacité des citoyens à comprendre leur
22 environnement et à le maîtriser et à procéder
23 collectivement à des choix. Et notre démarche est
24 une démarche interculturelle, donc ce sont des
25 citoyens s'organisant librement pour agir

1 collectivement en fonction de leur intérêt.

2 Donc, nos enjeux c'est la revalorisation
3 des citoyens, donc la création de réseaux et de
4 liens sociaux, une cohésion sociale aussi, notre...
5 notre enjeu, qui est une lutte contre pauvreté, la
6 marginalisation et l'exclusion. Et je pense qu'à ce
7 niveau-là, cette cohésion sociale est importante
8 parce que tout le reste de ce qu'on va dire va
9 découler justement de cet enjeu qui est extrêmement
10 important.

11 Donc, on peut dire en définitive que la
12 Maison d'Haïti est une véritable référence pour la
13 communauté haïtienne et la société québécoise, et
14 donc on est une institution dans le paysage
15 montréalais.

16 Depuis vingt (20) ans, la Maison d'Haïti
17 vient en aide aux jeunes mères, femmes et famille
18 en situation de vulnérabilité. Elle s'est vite
19 inquiété de la surreprésentation des jeunes
20 Haïtiens au sein du système de protection de la
21 jeunesse. Et on pensait qu'à ce moment-là il y
22 avait une disparité décisionnelle. Non seulement
23 les signalements se faisaient par les travailleurs
24 sociaux, mais les décisions - la majeure partie des
25 signalements - mais les décisions étaient trop

1 rapides, alors que bien des fois nous pensions que
2 les placements et la judiciarisation auraient pu
3 être évités, si ce n'avait été de la discrimination
4 et du profilage dont sont victimes les familles. Et
5 je tiens à le dire pour la bonne raison que je
6 pense que déjà la Commission des droits de la
7 personne avait dit que le profilage n'était pas que
8 le profilage qu'exerçait la police, mais que les
9 communautés pouvaient être profilées à d'autres
10 niveaux. Et je pense qu'à ce niveau-là aussi,
11 c'est-à-dire donc dans le système de Protection de
12 la jeunesse il y a un profilage.

13 Le retrait des enfants de leur famille
14 relève des pires expériences traumatisantes à vivre
15 et cette décision doit être prise en dernier
16 recours. Or, force est de constater que ce n'est
17 pas toujours le cas. Les recherches du docteur
18 Lionel Bernard le démontrent d'ailleurs. Et nous
19 sommes... en fait, en général quand on fait une
20 recherche c'est pour corroborer ce qu'on a déjà
21 constaté, d'accord. Et nous avons constaté ça et
22 la recherche du docteur Bernard corroborait ce que
23 nous avons constaté, qui était : d'abord, que les
24 jeunes Haïtiens sont deux fois plus susceptibles
25 d'être signalés à la Protection de la jeunesse que

1 les jeunes Québécois. Que les signalements des
2 jeunes Haïtiens sont significativement plus
3 nombreux à être retenus selon le code d'urgence les
4 plus prioritaires. Les jeunes Haïtiens sont
5 significativement plus nombreux à être retirés
6 d'urgence de leur milieu familial. Et les motifs de
7 compromission sont plus de l'ordre de négligence de
8 type économique, soit les conditions matérielles
9 d'existence, comme : pas de nourriture dans le
10 frigo, manque d'espace, absence de jouets, etc. Et
11 de troubles de comportement, qui relèvent d'une
12 discordance dans l'interprétation culturelle.
13 C'est-à-dire donc la manifester son attachement ou
14 de donner de l'affection, c'est automatiquement
15 jugé à ce moment-là.

16 Tout comme le docteur Bernard, nous
17 constatons que ces modes de référence créent de la
18 discrimination indirecte et systémique et participe
19 à un processus de stigmatisation de ces enfants-là,
20 de ces familles-là.

21 La Maison d'Haïti constate ce fait depuis
22 vingt (20) ans. Et elle s'est inquiétée et, de ce
23 fait, a mis en place une série d'activités et de
24 services d'accompagnement qui ont donné des
25 résultats intéressants. Et quand je disais tout à

1 l'heure que c'est important de comprendre que des
2 situations qui auraient pu être évitées, mais de
3 tenir compte aussi de l'expertise de certains
4 organismes communautaires qui ont mis en place des
5 choses et des programmes qui visent à aider les
6 familles, les femmes et les jeunes mères.

7 Actuellement, la Maison d'Haïti compte deux
8 coordinations majeures et les deux coordonnatrices
9 sont avec moi actuellement. La coordonnatrice du
10 dossier Femme et la coordonnatrice du dossier
11 Famille. Et donc, ce sont des programmes
12 spécifiques qui offrent soutien, accompagnement et
13 activités d'intégration sociale. Il y a l'Espace
14 Parents, qui... donc qui est le programme de
15 renforcement des familles qui offre un lieu
16 sécuritaire de renforcement et de ressourcement aux
17 familles et à leurs enfants.

18 En ce sens, la Maison d'Haïti a aussi un
19 accord depuis... depuis plusieurs années avec les
20 centres jeunesse qui, normalement, leur réfèrent
21 des parents qui ont été signalés pour abus
22 physiques ou pour négligence. Cet accord permet aux
23 familles de venir - soit dans les deux programmes
24 dont je vous parle - de venir dans ces programmes-
25 là, de se renforcer, donc d'apprendre et de

1 comprendre les choses différemment et d'avoir un
2 autre comportement avec les enfants. Et à ce
3 moment-là ça évite les placements et ça évite
4 effectivement tous les traumatismes que doivent
5 vivre les familles et les enfants.

6 Nous avons choisi de donner la parole à
7 [REDACTED], une participante de nos programmes qui
8 saura, mieux que des discours, illustrer la
9 situation, ayant elle-même été tour à tour enfant
10 de la DPJ et ensuite parent dont les enfants furent
11 signalés. Donc, quand je vous parlais de la
12 question du profilage et de cette roue qui n'arrête
13 pas de tourner, je pense que [REDACTED] va l'exprimer
14 beaucoup mieux que moi. Et je suis toujours après
15 le... le témoignage de [REDACTED], je suis disponible
16 si vous avez des questions. Merci.

17 Mme [REDACTED] :

18 R. Bonjour. Je m'appelle [REDACTED]. Je suis âgée
19 de [REDACTED]. J'ai [REDACTED]
20 [REDACTED]. Je
21 tiens à remercier la Commission Laurent de me
22 permettre de témoigner et la Maison d'Haïti de
23 m'accompagner. Je suis née en Haïti. Je suis
24 arrivée au Québec accompagnée de ma mère et de mon
25 frère à l'âge de [REDACTED]. Nous sommes

1 venus rejoindre mon beau-père, qui vivait déjà à
2 Montréal.

3 Comme méthode éducative, il utilisait la
4 ceinture. Il m'a frappée avec la boucle d'une
5 ceinture à la tête suite à une prière mal récitée
6 vers l'âge de six ans. À [REDACTED]
7 [REDACTED]. J'ai saigné
8 et un signalement a été fait à la DPJ. Avant ce
9 signalement, je m'étais présentée au poste de
10 police de mon quartier pour signaler que j'étais
11 souvent battue avec les coups de ceinture et rien
12 n'a été fait.

13 Suite au signalement, j'ai été placée en
14 famille d'accueil deux ou trois jours, puis
15 retournée à la maison avec la recommandation de
16 l'intervenant de la DPJ de passer les journées chez
17 mon oncle dans l'appartement d'en haut et de
18 rentrer dormir chez mes parents le soir.

19 Il y a eu quelques visites à la maison avec
20 une intervenante de la DPJ et j'ai été la
21 rencontrer dans son bureau à quelques reprises
22 après l'école. Le dossier a été fermé. Les
23 corrections physiques ont continué jusqu'à l'âge de
24 quinze (15) ans, où j'ai fugué. Retrouvée après [REDACTED]
25 [REDACTED] mois, le juge a ordonné que je sois placée

1 jusqu'à majorité, vu que mes parents ne voulaient
2 pas me reprendre.

3 Les premiers six mois, j'ai été placée en
4 isolement dans une unité fermée, ne sortant que
5 très rarement de ma chambre. Même les repas
6 m'étaient parfois apportés dans la chambre. Je n'ai
7 pas reçu d'explication ou d'information sur mes
8 conditions de vie.

9 Frustrée et en colère, quand je m'obstinais
10 ou pétais des coches les gardiens de sécurité
11 étaient appelés et me maîtrisaient sauvagement.
12 Tous les jours je lisais le Nouveau Testament que
13 ma mère m'avait apporté. Pour me punir, ils me
14 l'ont arraché des mains. Il y a eu une dispute
15 entre les intervenants et moi. Ils m'ont amenée à
16 [REDACTED] à plusieurs reprises pour [REDACTED]
17 [REDACTED]. Je suis restée là-bas plusieurs
18 semaines.

19 De retour au centre de réadaptation, ils
20 m'ont encore mise à l'unité fermée pour quelque
21 temps. Après, j'ai été transférée à une autre unité
22 et là j'ai pu finalement reprendre ma scolarité et
23 avoir des visites. J'ai fugué du centre jeunesse à
24 plusieurs reprises, dont la dernière fois à dix-
25 sept ans et demi (17 1/2) et ils ne m'ont jamais

1 retrouvée.

2 Entre dix-huit (18) et vingt et un (21)
3 ans, j'ai demandé à maintes reprises une copie de
4 mon dossier aux archives de la DPJ. Ils m'ont
5 répondu que le dossier a été détruit, qu'il
6 n'existe plus.

7 Je deviens mère à dix-neuf (19) ans et
8 accouche d'un garçon. La DPJ réapparaît dans ma vie
9 lorsque mon garçon était âgé de presque trois ans.
10 Suite à un signalement, je venais de déménager,
11 j'étais fatiguée, je venais d'être vandalisée et
12 cambriolée. J'avais fait appel à la police. Ils ne
13 se sont jamais présentés. C'était un vendredi. La
14 garderie m'avait demandé d'avoir un billet médical
15 pour que mon fils puisse retourner à la garderie
16 puisqu'il avait des boutons sur la langue. Après
17 plusieurs reprises, j'ai dit à mon fils d'aller
18 dormir. Il ne voulait pas aller dormir. Fatiguée,
19 mal au dos, alors je lui ai donné un coup de
20 ceinture. La première et la dernière fois. Je
21 venais de reproduire ce qu'on m'avait fait quand
22 j'étais enfant.

23 Je n'ai plus jamais touché à aucun de mes
24 enfants après avoir... je n'ai plus jamais touché à
25 aucun de mes enfants. Après avoir fait quatre à

1 cinq cliniques... cliniques, CLSC, hôpitaux,
2 hôpital, mon enfant a été enlevé et placé en
3 famille d'accueil jusqu'à sa majorité. Les
4 intervenants de la DPJ ont communiqué avec moi
5 plusieurs fois pour me faire part du signalement de
6 part de l'école pour abus physique sur mon fils
7 pendant son placement en famille d'accueil.

8 J'ai le droit a deux heures (2 h) de visite
9 supervisée à tous les trois semaines et ce n'est
10 pas toujours respecté. Enceinte de mon deuxième
11 enfant, l'intervenante de mon fils m'a informée
12 qu'ils feraient un signalement à propos de l'enfant
13 à naître. En [REDACTED], j'ai accouché
14 de [REDACTED], [REDACTED]
15 [REDACTED]. Ma fille est par la suite donnée
16 en adoption fermée par la DPJ. Fragilisée et mal
17 dans ma peau, je n'ai pas eu conscience d'avoir
18 signé les papiers d'adoption. Abusée
19 physiquement... selon la DPJ, j'aurais abusé
20 physiquement de cet enfant, alors que je ne l'avais
21 jamais eue avec moi hors de l'hôpital. Les droits
22 de visite ordonnés par la juge avec ma fille n'ont
23 pas été respectés par la DPJ. Suite à ça, la DPJ
24 ont été demander qu'il n'y ait plus de contact.

25 Concernant [REDACTED], une

1 [REDACTED], pour me protéger anticipant
2 l'arrivée de la DPJ, j'ai demandé de l'aide, dont
3 la présence de la coordonnatrice de l'hôpital et
4 une représentante de la Maison d'Haïti dans ma
5 chambre, lors de la visite de la DPJ. Mon conjoint
6 était également présent. Il y avait aussi la
7 présence constante de deux agents de sécurité
8 devant ma chambre hôpital, mais je ne sais pas
9 pourquoi.

10 Je tiens à préciser que les deux
11 intervenantes de la DPJ qui m'ont visité à
12 l'hôpital lors de mon [REDACTED] ont
13 été respectueuses et ouvertes et un peu d'humanité.
14 Elles m'ont expliqué la raison de leur présence et
15 elles se sont informées de ma situation de couple.
16 Assistée de mon conjoint, j'ai signé des mesures
17 volontaires avec elles. Présentement, les mesures
18 volontaires ont pris fin et le dossier est fermé.
19 [REDACTED] avec moi. J'ai
20 aussi reçu beaucoup de support et de soutien de la
21 part de l'intervenante de suivi dans le dossier de
22 [REDACTED].

23 Je fréquente la Maison d'Haïti depuis [REDACTED]
24 [REDACTED], d'abord accompagnée de ma mère
25 puis par la suite de mon propre gré. Je suis

1 toujours restée en contact avec la Maison d'Haïti,
2 d'où l'accompagnement aujourd'hui. Je vous remercie
3 de votre collaboration et écoute.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Merci beaucoup, Madame [REDACTED]. Alors on va avoir
6 des périodes d'échange avec différents
7 commissaires. Soyez bien à l'aise de répondre ou
8 madame Villefranche aussi, comme vous le souhaitez.
9 Alors on va commencer avec Andrés Fontecilla.

10 M. ANDRÉS FONTECILLA, commissaire :

11 Q. **[1]** Bonjour, Mesdames.

12 Mme MARJORIE VILLEFRANCHE :

13 R. Bonjour.

14 Mme [REDACTED] :

15 R. Bonjour.

16 Q. **[2]** Madame [REDACTED], je vous salue. Je vous félicite
17 pour le courage de venir ici exposer votre vie.

18 J'ai une question très générale. Qu'est-ce que vous
19 gardez... qu'est-ce que vous retenez de votre vécu
20 par rapport à la Direction de la protection de la
21 jeunesse?

22 R. Mon vécu avec la Direction de la protection de la
23 jeunesse a été... je garde la douleur, la détresse
24 émotionnelle, une tristesse, mais aussi l'espoir
25 que ça peut être différent. C'est... c'est pas

1 facile.

2 Q. **[3]** Et quand vous dites « ça peut être différent »,
3 qu'est-ce... à quoi vous pensez?

4 R. Qu'il peut y avoir du changement parce que mon
5 [REDACTED] il y a eu une évolution.

6 Q. **[4]** Hum, hum.

7 R. Puis dans le futur ça peut ne plus se reproduire
8 parce que, moi, je n'ai pas été écoutée quand
9 j'étais jeune. Donc, j'ai reproduit qu'est-ce qu'on
10 m'avait reproduit.

11 Q. **[5]** Hum, hum.

12 R. Mon vécu c'est la douleur, oui.

13 Q. **[6]** Est-ce que vous auriez aimé être plus consultée
14 quand vous étiez jeune, par la DPJ?

15 R. Oui, avoir plus d'aide, de soutien, de personnel
16 oeuvrant au sein des jeunes, ça peut être des
17 psychologues, une... oui, quelqu'un qui me suit de
18 près. Pour me poser des questions : comment je me
19 ressens, qu'est-ce que j'aimerais qui change, oui.
20 Être plus consultée.

21 Q. **[7]** Et vous n'avez pas reçu ces services-là.

22 R. Je me... je pense que j'ai pas été écoutée. Je ne
23 me suis pas sentie écoutée quand j'étais enfant de
24 la DPJ.

25 Q. **[8]** Et dites-moi, quel rôle a joué la maison

1 d'Haïti dans votre... dans votre parcours? Est-ce
2 que vous avez été écoutée, entre autres?

3 R. Oui, j'ai été écoutée. Quand je leur ai parlé de
4 mon parcours ils m'ont écoutée, ils se sont assis
5 avec moi pour m'écouter. Ils m'ont posé des
6 questions : pourquoi telle chose est arrivée,
7 pourquoi... Ils ont fait des ateliers d'art d'être
8 parent avec moi, pour renforcer mes rôles parental
9 (sic) pour pas que ça arrive... ils m'ont donné le
10 soutien, l'aide pour pas que ça arrive des
11 événements comme ça. On fait des activités, ça fait
12 briser l'isolement.

13 Q. **[9]** Ça fait longtemps que vous fréquentez, que vous
14 allez à la maison d'Haïti, là?

15 R. Oui, ça fait longtemps.

16 Q. **[10]** Vous y retrouvez quoi? Pourquoi vous revenez à
17 la Maison d'Haïti?

18 R. Je vais à la Maison d'Haïti parce que premièrement
19 mes enfants [REDACTED], donc je vivais
20 de l'isolement social, puis je vais à la Maison
21 d'Haïti parce qu'ils sont là pour supporter les
22 familles et ils donnent le soutien nécessaire. Ils
23 font des activités et ils aident à combattre la
24 douleur qui ronge à l'intérieur.

25 Q. **[11]** Vous vous y sentez bien, comprise?

1 R. Oui, je me sens bien, oui.

2 Q. [12] J'aurais peut-être une autre question. Merci,
3 Madame ██████, de votre témoignage. J'aimerais
4 poser une question à madame Villefranche. D'emblée,
5 vous mettez la question du profilage de l'avant.
6 Aussi dans les témoignages que vous nous avez
7 fournis vous parlez d'une question de décodage
8 culturel. Donc, ce serait, si je comprends bien,
9 peut-être une des raisons de ces profilages-là dont
10 vous faites état, est-ce que c'est le seul? Est-ce
11 que vous pourriez approfondir un peu plus ce sujet-
12 là s'il vous plaît? Quelles sont les raisons pour
13 avoir ces questions de profilage?

14 Mme MARJORIE VILLEFRANCHE :

15 R. Alors ce que nous avons constaté depuis un certain
16 nombre d'années c'est effectivement la
17 surreprésentation des enfants, donc dans le
18 système. D'abord, parce qu'ils sont... ils sont
19 signalés d'abord par les travailleurs sociaux,
20 c'est une chose qui est quand même assez... c'est
21 moins courant je dirais dans d'autres communautés.
22 Et ensuite, les raisons pour lesquelles ils sont
23 signalés ce sont des raisons qui, à mon avis, sont
24 en dehors de la capacité même de ces familles,
25 parce que les raisons principales c'est

1 effectivement les conditions de vie des gens. Bon,
2 c'est de la pauvreté, donc c'est pour ça que je
3 vous disais c'est très important de comprendre que
4 notre travail c'est effectivement de combattre la
5 pauvreté.

6 Donc, c'est les conditions de vie. Ils vont
7 visiter les appartements, ils trouvent qu'il y a...
8 il y a trop d'enfants dans la même chambre, qu'il
9 n'y a pas assez de jouets et que les enfants ne
10 jouent pas, il n'y a pas de jouets et qu'il n'y a
11 pas de nourriture dans le frigo. Donc, ce sont
12 des... ce sont des motifs de compromission.

13 Et l'autre motif aussi c'est les troubles
14 de comportement, c'est-à-dire dans les
15 comportements. Dernièrement, on a eu un cas - et
16 pourtant on était là - mais on a eu un cas d'un
17 signalement qui a failli être fait à l'hôpital à la
18 naissance de l'enfant parce que la maman n'a pas
19 pris l'enfant tout de suite, elle l'a pris comme
20 ça, elle l'a regardé de loin et donc, il y a un
21 trouble d'attachement.

22 Et c'est pour ça que je vous dis que c'est
23 profilé. Ils ont tout de suite interprété ça comme
24 un trouble de l'attachement parce qu'elle ne l'a
25 pas pris comme ça. Et alors que dans énormément de

1 pays on regarde d'abord son enfant avant de le
2 prendre sur soi. Et donc, c'est... je vous donne un
3 exemple comme ça, mais je pourrais vous en citer le
4 nombre d'exemples, de quiproquos et de malentendus.
5 Et pour moi, ce sont des malentendus qui auraient
6 pu être réglés, O.K., rapidement avec peut-être
7 effectivement un travail qu'on pourrait faire, mais
8 ce sont des choses qui... ce sont des signalements
9 qui sont faits et les enfants sont... Et tout est
10 judiciarisé automatiquement et placé en adoption ou
11 en adoption jusqu'à majorité, à mon avis pour des
12 motifs qui auraient pu être évités. Mais comme tout
13 profilage, c'est-à-dire donc la personne est déjà
14 profilée.

15 L'autre exemple, j'ai un autre exemple
16 aussi d'un père qui... bon, le père, il est... il
17 est noir, la maman est blanche, mais... et la maman
18 vit dans un village qui n'est pas à Montréal, bien
19 sûr. Et donc, le profilage est automatique, donc
20 c'est le monsieur qui a tort, c'est lui qui n'a pas
21 accès aux enfants. Pour moi, ne pas avoir accès à
22 ses enfants, enlever ses enfants à quelqu'un,
23 d'abord pour l'enfant c'est un traumatisme
24 terrible. Je ne vois pas quel autre traumatisme un
25 enfant peut vivre de plus terrible que d'être

1 enlevé à ses parents. Et c'est aussi un traumatisme
2 pour les parents. Donc, je pense qu'on prive des
3 deux côtés de... des droits et des parents et des
4 enfants, de pouvoir vivre dans leur famille. Et à
5 mon avis, ce sont des choses qui auraient pu être
6 évitées.

7 Q. [13] Est-ce que vous pensez que la Direction de la
8 protection de la jeunesse devrait avoir une
9 restriction plus approfondie par... concernant ses
10 relations avec certaines communautés culturelles,
11 qui sont sous-représentées en particulier?

12 R. C'est pas... c'est pas seulement leur relation,
13 c'est un système qui est mis en place et qui
14 profile les gens et qui les case carrément... alors
15 bien ça, de toute façon les familles haïtiennes on
16 sait bien, soit ils prient - comme son cas à elle -
17 comme elle prie toute la journée, donc bon de toute
18 façon on le sait. Et donc c'est... et donc... et
19 automatiquement on lui a dit qu'elle avait un
20 délire. Bon, c'est dans les habitudes des gens, si
21 tu veux faire du bien à quelqu'un, etc., tu lui
22 apportes la Bible. Bon, bien je veux dire pourquoi
23 est-ce qu'on l'a accusée d'avoir [REDACTED]
24 [REDACTED]? Bon.

25 Et ce sont des choses... c'est plus que...

1 c'est comme un système qui fonctionne comme ça et
2 qui, automatiquement, classe les gens dans des...
3 dans des cases. Et donc, on sait que tu es comme
4 ça, tu es comme ça. Et un système qui ne donne
5 aucune chance, aucune chance. C'est ça que je
6 trouve qui est très dur.

7 Q. **[14]** Une dernière question. Je sais que vous avez
8 une entente particulière avec la Direction de la
9 protection de la jeunesse du Nord de Montréal. Il y
10 a quand même... je crois savoir qu'il y a quand
11 même quelques problèmes. Est-ce que vous pensez que
12 l'entente qui vous lie c'est une entente un peu à
13 la pièce, qui... ou ça fait partie d'une vision
14 d'établir des relations de collaboration de travail
15 avec des organismes communautaires ou ça fonctionne
16 selon la personne qui... avec qui vous parlez au
17 téléphone?

18 R. C'est un peu historique dans le sens qu'on avait...
19 la Maison d'Haïti avait institué donc ce programme
20 L'Art d'être parent et quelques personnes de la
21 DPJ, en fait du centre jeunesse avaient entendu
22 parler de ce programme. Et donc, effectivement,
23 c'est venu de la volonté d'une ou deux personnes du
24 centre jeunesse à l'époque, d'avoir un espèce
25 d'accord et de protocole d'entente entre nous, mais

1 ce protocole depuis deux mille onze (2011), plus
2 personne n'en a parlé et ce protocole était bon
3 pour trois ans. Et après plus personne n'en a
4 parlé. Et il y a un tel roulement de toute manière
5 dans le système, qu'il y a des travailleurs sociaux
6 qui s'en souviennent et qui vont appel à nous...
7 qui font appel à nous, mais c'est pas quelque chose
8 de systématique, bien sûr. Et le protocole est
9 caduque parce qu'on ne l'a pas renouvelé.

10 Q. **[15]** Je vous remercie.

11 R. Merci.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Merci beaucoup. On va continuer la conversation
14 avec Jean-Marc Potvin.

15 M. JEAN-MARC POTVIN, commissaire :

16 Q. **[16]** Alors bonjour. Merci pour votre témoignage sur
17 votre parcours...

18 Mme [REDACTED] :

19 R. Bonjour.

20 Q. **[17]** ... particulièrement difficile. Donc, peut-
21 être ma première question est pour vous, Madame
22 [REDACTED]. Votre expérience avec la DPJ a été
23 difficile, là, tant comme enfant que comme parent,
24 pour vos deux enfants plus particulièrement. Je
25 pense que monsieur Fontecilla a regardé ça. Ce que

1 j'aimerais voir avec vous c'est : votre dernière
2 expérience lors de la naissance de votre dernier
3 enfant a été plus positive. Qu'est-ce qui a fait la
4 différence dans la manière dont la DPJ travaillé
5 auprès de vous cette fois-là?

6 R. Premièrement, moi, depuis plusieurs années je
7 travaillais sur moi, mais ça a pris beaucoup de
8 cheminement avant que la DPJ s'aperçoive que j'ai
9 travaillé sur moi, que je ne suis plus la même
10 personne. C'était long avant que la DPJ m'enlève
11 une partie de l'étiquette parce que, pour eux,
12 j'étais une mère qui martyrisait mes enfants, qui a
13 martyrisé mon enfant, puis... Même mon expérience
14 c'est que j'ai vécu un enfant de la DPJ, mais dans
15 cette situation-là c'est que j'ai été chercher de
16 l'aide aussi, je ne suis pas restée seule, sans
17 aide. J'ai cherché de l'aide de la Maison d'Haïti,
18 des organismes, j'ai cherché de l'aide alentour de
19 moi, j'ai travaillé sur moi. Mon expérience c'est
20 que je voulais être préparée lors de cet
21 accouchement-là pour garder... pour pouvoir garder
22 mon enfant avec moi.

23 Mais quant à ma [REDACTED], mon
24 [REDACTED], il me manquait des casse-
25 têtes, c'est... le casse-tête n'était pas mis en

1 place, donc... puis ça faisait juste même pas un an
2 que le signalement était arrivé [REDACTED].
3 Donc, pour eux, c'est... c'était inacceptable que
4 je puisse avoir mon enfant. Pour eux, ils
5 envisageaient l'adoption.

6 Q. [18] Donc, si je comprends bien, ce qui a fait une
7 réelle différence c'est que, vous, vous avez été
8 chercher de l'aide autour de vous puis la présence
9 de la Maison d'Haïti aussi a été un facteur, si je
10 comprends bien, important.

11 R. Oui, oui. Oui. J'ai été suivie, j'ai eu l'aide de
12 médecins, de spécialistes, de gens autour de moi,
13 comme la Maison d'Haïti ils m'ont beaucoup aidée.
14 Hum, hum.

15 Q. [19] Parfait. Merci beaucoup.

16 Mme MARJORIE VILLEFRANCHE :

17 R. Je voudrais savoir... est-ce que je... est-ce
18 que... est-ce que dans la... dans la façon de
19 fonctionner je peux intervenir?

20 M. JEAN-MARC POTVIN, commissaire :

21 Oui, bien sûr.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Absolument, absolument.

24 Mme MARJORIE VILLEFRANCHE :

25 R. Parce que je pense que ce qu'elle... c'est

1 important de comprendre deux choses que [REDACTED] n'a
2 pas dites. D'abord, quand elle était jeune donc à
3 la DPJ elle a été fortement médicamentée. Ça lui a
4 pris énormément de temps avant de... avant d'avoir
5 un équilibre finalement à ce niveau-là. Et même le
6 [REDACTED] ça s'est bien passé relativement
7 parce qu'elle avait quand même des conditions au
8 départ. Tu n'a pas parlé des conditions au départ
9 [REDACTED].

10 Mme [REDACTED] :

11 R. Oui, oui.

12 Mme MARJORIE VILLEFRANCHE :

13 R. Parce qu'elle ne pouvait pas être toute seule [REDACTED]
14 [REDACTED] non plus.

15 Mme [REDACTED] :

16 R. Oui, ils m'ont donné des conditions à suivre
17 lorsqu'on a signé la mesure volontaire. Une des
18 conditions c'est que les six premiers mois [REDACTED]
19 [REDACTED] par son père, que je ne me retrouve
20 pas seule en présence de [REDACTED]. Puis par la
21 suite, il y avait des visites surprises qu'il
22 pouvait y avoir aussi.

23 M. JEAN-PIERRE POTVIN, commissaire :

24 Q. [20] Merci puis bravo pour votre parcours. Ma
25 deuxième question, elle s'adresse plus peut-être à

1 la Maison d'Haïti puis à madame Villefranche. Vous
2 avez fait référence à cette entente-là qui était au
3 point de départ avec la DPJ, avec l'évaluation au
4 Nord, mais qui s'est étendue en fait à l'ensemble
5 des équipes de la DPJ de Montréal.

6 Mme MARJORIE VILLEFRANCHE :

7 R. Qui... en fait, n'importe quel travailleur social
8 qui est au courant de ce projet peut faire appel à
9 nous en fait.

10 Q. [21] Tout à fait, c'est ça. Puis je sais que c'est
11 quand même fréquemment utilisé, là, puis... Il y
12 a... vous avez fait référence aussi à une
13 surreprésentation. Il y a des études plus récentes
14 aussi de Chantal Lavergne, Sarah Dufour, je ne sais
15 pas si vous les connaissez, là, qui confirment
16 effectivement qu'il y a une surreprésentation de la
17 communauté haïtienne, mais particulièrement à
18 l'entrée du système de protection, à l'étape du
19 signalement. Donc, les enfants haïtiens sont
20 beaucoup plus souvent signalés et souvent par les
21 écoles. C'est ce qui était constaté.

22 Mais dans le parcours, dans les études plus
23 récentes ça démontre que, par ailleurs, même s'ils
24 sont beaucoup plus à l'entrée, ils sont moins
25 souvent retenus après évaluation, moins souvent

1 judiciarisés ou placés. Donc, il y a comme un
2 nettoyage qui se fait à l'intérieur de ça, donc ils
3 sont moins souvent retenus. Mais le fait qu'ils
4 soient plus souvent signalés est quand même très
5 préoccupant. Et c'est là que ce programme-là de
6 développement des compétences parentales ou les
7 habiletés parentales est venu jouer un rôle
8 aussi...

9 R. Oui.

10 Q. **[22]** ... au fil des années. C'est très, très
11 porteur. Puis le fait d'avoir des intervenants, par
12 exemple de la Maison d'Haïti ou d'autres
13 organismes, qui font les liens avec la DPJ sont
14 très importants aussi pour créer la confiance.
15 Cette confiance-là qui est très difficile pour les
16 familles haïtiennes, d'avoir envers le système de
17 protection.

18 Comment on pourrait aller plus loin dans ce
19 genre de collaboration-là avec la Maison d'Haïti ou
20 avec des organismes communautaires?

21 R. Je pense que... d'abord, du programme L'Art d'être
22 parent, parce que bon en fait... de ce programme-là
23 est né un autre programme, O.K., qui s'appelle le
24 Programme de renforcement des familles. Donc, là
25 actuellement on a deux programmes : il y a le

1 Programme l'Art d'être parent, qui est un programme
2 plus court; et pour les parents qui le veulent, il
3 y a un programme qui s'appelle le Programme de
4 renforcement des familles, qui est sur quatorze
5 (14) semaines de rencontres avec les familles, donc
6 avec les enfants et les parents.

7 Et je pense que ces programmes-là et donc
8 ce Programme de renforcement des familles non
9 seulement est donné à la Maison d'Haïti, mais est
10 donné dans trois autres organismes de la... enfin
11 des communautés noires. Parce que c'est quelque
12 chose qui a été fait par une concertation des
13 communautés noires. Et je pense que c'est de faire
14 connaître ces programmes-là afin effectivement
15 d'éviter les placements des enfants et même les
16 signalements.

17 Mais l'autre chose aussi, je pense qu'il y
18 a un travail à faire au niveau du profilage des
19 gens. Je pense que c'est un travail, de la même
20 manière quand on parle d'un travail à faire au
21 niveau du profilage par les policiers et par les
22 commissions scolaires aussi, je pense qu'il y a un
23 travail aussi à faire à ce niveau-là. C'est-à-dire
24 donc d'éducation aussi des gens qui travaillent,
25 qui vont avoir à travailler avec des communautés

1 différentes d'eux-mêmes.

2 Q. **[23]** Est-ce qu'on agit suffisamment en prévention
3 puis comment on pourrait agir plus en prévention
4 justement pour pas que les signalements soient
5 faits, dans une... une alliance, par exemple, entre
6 le secteur communautaire, un organisme comme la
7 Maison d'Haïti qui joue un rôle important, puis par
8 exemple les CLSC, la première ligne?

9 R. Bien il y a d'abord l'acceptation, parce que je dis
10 toujours il y a quand un organisme qui est là
11 depuis mil neuf cent soixante-douze (1972). Il y a
12 beaucoup d'organismes qui sont là depuis longtemps,
13 il y a quand même une certaine expertise que nous
14 avons développée dans ce sens-là. C'est d'abord la
15 reconnaissance, c'est l'acceptation de cette
16 expertise d'abord. Et la façon de procéder aussi
17 ensuite.

18 Et c'est vrai que l'énorme roulement de
19 personnel dans certains endroits ça n'aide pas non
20 plus. Parce que souvent dans des cas on a droit...
21 on est sur un cas et là ce n'est plus ce
22 travailleur social-là, c'est un autre et en plus ce
23 n'est plus un autre, c'est un troisième. Donc,
24 c'est vrai que ça n'aide pas, cet énorme roulement
25 de personnel.

1 Mais je pense que c'est la reconnaissance
2 d'abord des organismes communautaires et de leur
3 expertise et de la capacité qu'ils ont à encadrer
4 et à... parce qu'on a... à encadrer et à aider
5 aussi à cette compréhension des deux côtés. Parce
6 qu'aussitôt que... que ce soit ██████████, que ce soit
7 ██████████, aussitôt qu'ils sont dans le dossier et
8 qu'ils sont capables de discuter avec les deux
9 parties et d'arriver à faire cette médiation et
10 cette compréhension, les choses se passent beaucoup
11 mieux et il n'y a plus cette... pour le travailleur
12 social c'est plus facile et pour la famille aussi
13 c'est plus facile parce qu'il y a eu cette
14 interprétation et cette médiation qui est faite.
15 Parce que les gens sont campés sur leurs positions
16 parce que les parents... les parents refusent
17 d'admettre cette situation-là et l'autre partie est
18 campée sur sa position. Ça devient extrêmement
19 compliqué d'être capable de faire un dialogue.

20 Q. **[24]** Donc, ce rôle-là est très, très précieux pour
21 le succès de l'intervention puis être capable...

22 R. Et l'interprétation aussi de... l'interprétation
23 aussi... l'exemple que je viens de vous donner,
24 l'interprétation des gestes aussi.

25 Q. **[25]** Oui.

1 R. Je vous donnais l'exemple de cette maman, une très
2 jeune maman qui a été suivie par nous et qui a...
3 on a préparé l'arrivée de bébé, elle a suivi toutes
4 les formations et tout et à l'hôpital on a dit : on
5 va lui faire un signalement parce qu'elle a un
6 problème d'attachement. Alors il a fallu qu'on
7 discute et discute, dire : mais non, elle est
8 fatiguée, elle est... elle était... elle est
9 simplement fatiguée. Et le geste qu'elle a fait
10 c'est pas un geste de : je ne veux pas voir mon
11 enfant.

12 Q. **[26]** Donc, c'est ça. L'interprétation culturelle.

13 R. Non, mais c'est très grave parce que regardez ce
14 qui est arrivé à... [REDACTED], on lui a enlevé
15 l'enfant à l'hôpital même. Et c'est ce qu'ils
16 étaient... c'est ce qu'ils étaient... et nous
17 étions là, c'est ça qui est le plus grave. Parce
18 qu'on a... on a... donc, cette jeune fille avait
19 une personne de la Maison d'Haïti avec elle à
20 l'accouchement.

21 Q. **[27]** Hum, hum. Peut-être dernière question. Vous
22 avez mentionné que la reconnaissance de votre
23 expertise est très importante. Avez-vous le
24 sentiment qu'elle n'est pas reconnue par le réseau,
25 votre expertise?

1 R. Moi, je pense que des fois effectivement il y a ce
2 manque de reconnaissance. Et je pense que je ne
3 suis pas le seul... le seul organisme à le dire. Il
4 y a un manque de reconnaissance de l'expertise des
5 organismes.

6 Q. **[28]** Je vous remercie.

7 R. Merci.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Merci. Alors on va poursuivre la discussion avec
10 Lise Lavallée.

11 Mme LISE LAVALLÉE, commissaire :

12 Q. **[29]** Merci beaucoup pour... excusez-moi. Merci
13 beaucoup, Madame [REDACTED], pour votre témoignage.
14 C'est toujours intéressant d'écouter des gens comme
15 vous parce que nous permet aussi de comprendre
16 comment les choses se passent dans le système. Je
17 voudrais revenir sur la partie où vous, vous avez
18 été un enfant de la DPJ.

19 Ma question ce serait : est-ce que dans
20 votre... dans la période où vous avez été en centre
21 de réadaptation, donc c'est de douze (12) ans à
22 dix-huit (18) ans à peu près, est-ce que vous avez
23 l'impression que vos droits d'enfant ont été
24 respectés dans votre parcours en protection de la
25 jeunesse?

1 Mme [REDACTED] :

2 R. Mes droits d'enfant ont été bafoués et plusieurs

3 mois je vivais de l'isolation, mais pendant

4 plusieurs mois j'ai vécu de l'isolation sans vrai

5 contact humain que celle des intervenants, puis

6 eux, ils faisaient juste dire quoi faire ou ils ne

7 cherchaient pas vraiment à connaître tes émotions.

8 Un jour, je me rappelle, je me suis mise à pleurer

9 puis ils m'ont tout de suite mise en isolation pour

10 aucune raison, juste parce que j'étais triste puis

11 je me suis mise à pleurer, tout ça. Sans

12 scolarisation, j'ai fait plusieurs mois, j'ai pas

13 été à l'école. Je me demandais pourquoi, je ne

14 pouvais même pas sortir. Je voyais la lumière du

15 soleil dans... dans la petite chambre qu'ils disent

16 ou l'isolation. C'est... c'est pas facile parce que

17 mes droits, ils n'ont pas été respectés et je ne

18 peux pas être un enfant de la DPJ puis ne pas

19 jouer, pas pouvoir jouer, ma Bible était mon seul

20 confort. Puis j'avais rien d'autre puis ils me

21 l'ont enlevée. C'est comme les enfants, on vit pour

22 jouer, pour s'amuser. L'école c'est important pour

23 moi puis plusieurs mois j'ai fait, j'ai pas été à

24 l'école. C'est... même quand tu te sens mal

25 t'aimerais te faire consulter ou voir un médecin,

1 c'est... c'est pas facile d'avoir un médecin tout
2 de suite, à part m'amener dans les centres
3 psychiatriques pour me bourrer de médicaments. J'ai
4 pas eu l'aide. Même ça c'était difficile aussi à
5 supporter.

6 Dès que j'ai rentré là-bas il y avait une
7 odeur... une odeur fort. Je ne vais jamais oublier
8 cette odeur-là, mais on dirait c'est comme...
9 c'était pire qu'une prison, là. C'est... c'est pas
10 facile de vivre dans des situations que même
11 l'hygiène du centre c'est... comment je peux dire,
12 comme... c'est... c'est difficile. Mes droits ont
13 été bafoués quand j'étais en centre d'accueil en
14 DPJ parce que je ne pouvais pas avoir de visite, je
15 ne pouvais pas téléphoner quand je voulais, j'étais
16 prisonnière... j'étais prisonnière. C'était comme
17 une prison, même pire.

18 Mme LORRAINE RICHARD, commissaire :

19 Q. **[30]** Et pendant cette période-là où vous avez été
20 six mois en isolement est-ce qu'on vous a expliqué
21 pourquoi on vous... on vous mettait en isolement?
22 Est-ce que vous avez compris? Est-ce qu'on vous a
23 expliqué le pourquoi vous aviez besoin d'être...
24 d'être en isolement?

25 R. Je ne me rappelle pas d'avoir eu des explications

1 pourquoi j'avais été en isolement. Ils auraient pu
2 peut-être aussi... moi, je vois ça comme ça, me
3 donner des feuilles de réflexion, me l'expliquer
4 par texte du pourquoi je suis en isolement ou bien
5 me faire répondre à des questions, mais il n'y
6 avait pas... il n'y avait pas ça, là, c'est... tu
7 restes en isolement. Quand tu pètes ta coche tu vas
8 dans l'isoloir puis... jusqu'à tant que ta crise
9 arrête de finir puis c'est la même routine, c'est
10 la même routine.

11 C'est... c'est pas facile de vivre en
12 centre de réadaptation. Je ne sais pas pour
13 maintenant en deux mille dix-neuf (2019), mais dans
14 mon temps à moi c'était difficile. Même les
15 clôtures, c'était clôturé avec des cadenas.
16 Maintenant, je crois qu'il n'y a plus ça, mais...
17 Ils ne m'ont jamais expliqué pourquoi j'étais en
18 isolement. C'est juste parce que... plus quand on
19 est fâché ou... Comme j'ai dit tantôt, je me suis
20 mise à pleurer puis c'était tout de suite
21 l'isolement. Ils me prenaient de force aussi, je
22 sentais que... j'ai vécu de la violence physique
23 là-bas. J'ai... en me prenant de force, pour moi
24 c'est une violence physique.

25 Q. [31] Étiez-vous en contact avec d'autres jeunes du

1 centre de réadaptation ou c'était vraiment isolée
2 de toute relation, de tout le contact aussi avec
3 les autres jeunes autour de vous?

4 R. Quand on était dans la petite chambre, on voyait
5 circuler où il y avait d'autres jeunes, là, à côté,
6 tout ça, mais il y a l'isoloir derrière, c'est
7 fermé. C'est pas... les jeunes ne peuvent pas avoir
8 accès là.

9 Q. **[32]** Tout à l'heure il a été mentionné que vous
10 étiez fortement médicamentée. À partir de quel âge?
11 Est-ce que vous vous rappelez?

12 R. C'est dès que je suis rentrée en centre d'accueil
13 quand on m'a enlevé ma Bible. Moi, je venais
14 d'avoir... [REDACTED]... [REDACTED]
15 [REDACTED].

16 Puis je venais de rentrer de... on venait de me
17 retrouver de fugue. Je venais de rentrer en centre
18 d'accueil. [REDACTED]
19 [REDACTED] au moins plusieurs
20 semaines.

21 Q. **[33]** Et lorsqu'on vous a donné ces... la forte
22 médication, parce que je reprends le terme qu'on a
23 utilisé : est-ce qu'on vous expliqué pourquoi on
24 vous donnait cette médication-là?

25 R. Ils ne m'ont pas expliqué pourquoi, non. Ça,

1 c'était avec les centres psychiatriques, là. Ils ne
2 m'ont pas expliqué pourquoi c'était... c'était de
3 la forte médication tout le temps, puis des piqûres
4 d'aiguille, des piqûres d'aiguille, ils disaient
5 que c'était pour me calmer? Tout le temps je me
6 faisais piquer, piquer, piquer dans les muscles
7 fessiers.

8 Q. **[34]** Et durant votre séjour en centre de
9 réadaptation est-ce que vous avez eu... quel genre
10 de relation vous avez entretenu avec les
11 intervenants? Est-ce qu'il y en a un ou une qui a
12 été une personne signifiante, qui vous a permis
13 de... de créer un lien plus privilégié disons?

14 R. C'est quand j'ai été transférée à l'unité un peu
15 plus ouvert, là, pas l'unité de... d'accueil, mais
16 j'ai rencontré une des intervenants. Elle, c'est
17 elle qui gérait mon dossier, mais on parlait, on
18 prenait le temps de se rencontrer... se rencontrer,
19 faire des rencontres. Elle a fait des rencontres
20 aussi avec ma famille et moi, mais à part ça j'ai
21 pas eu vraiment le soutien et le support d'une
22 intervenante qui m'a aidée à voir plus clair ou
23 voir plus loin la situation.

24 Q. **[35]** J'aimerais finir sur une note positive parce
25 que vous avez [REDACTED], que

1 vous n'avez pas perdue. Vous avez fait un travail
2 sur vous, comment vous voyez cette relation-là avec
3 cette [REDACTED] maintenant, au regard avec le
4 passé que vous avez vécu?

5 R. Mais, moi, je suis quelqu'un de très persévérante.
6 Je me dis quand... [REDACTED] c'est
7 tout... parce que je suis quelqu'un de
8 persévérante, je me dis pas aller à l'école c'est
9 difficile pour moi parce que je suis quelqu'un,
10 j'aime ça apprendre, tout ça. Mais j'ai continué
11 mes études, tout ça, aller au bout, faire un DEP,
12 tout ça. Donc, c'est toute cette démarche-là que
13 j'ai entreprise, je me dis c'est positif, c'est ça
14 qui m'a permis aussi d'aller chercher [REDACTED]
15 [REDACTED] avec moi puis... Excusez-moi, quelle est la
16 question?

17 Q. [36] Dans votre rôle de mère, dans le fond, ce que
18 ça vous... le fait que vous avez arrêté le scénario
19 de [REDACTED], d'avoir vécu quand même à la
20 DPJ, avoir perdu [REDACTED], mais là
21 vous avez une chance exceptionnelle de vivre avec
22 [REDACTED], là, qui a [REDACTED]. Dans le
23 fond, c'est suite à votre travail sur vous-même,
24 donc c'est une aventure heureuse. J'imagine que
25 vous voyez... vous entrevoyez votre rôle de maman

1 avec confiance et espoir?

2 R. Oui, c'est avec toutes les démarches que j'ai
3 entrepris... j'ai entrepris. L'aide d'organismes
4 communautaires comme la Maison d'Haïti, toute autre
5 personne alentour de moi qui était qualifiée pour
6 m'aider aussi, l'aide de travailleuses sociales. Ça
7 a été bénéfique pour moi parce que je me suis
8 préparée pour l'accouchement, comment accueillir la
9 DPJ dans ma vie, puis ça... ça a été opportun, là.

10 Q. **[37]** Merci beaucoup.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[38]** Ça va, merci. On va passer à des questions,
13 alors il y a madame Tremblay, monsieur Lebon et
14 monsieur Rivard, madame David et monsieur Fortin
15 et... finalement un tour de table. D'accord. Alors,
16 moi, j'avais une question. En fait, j'en ai
17 plusieurs mais, Madame Villefranche, pourquoi le
18 protocole n'a pas été renouvelé depuis deux mille
19 onze (2011)? Est-ce que c'est de la part des
20 réticences de la part de la Maison d'Haïti? Je ne
21 comprends pas parce que Jean-Marc Potvin disait
22 que...

23 Mme MARJORIE VILLEFRANCHE :

24 R. On a signé avec lui.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[39]** ... c'était... c'était une bonne affaire, donc
3 je ne comprends pas...

4 R. Hum, hum.

5 Q. **[40]** Juste nous expliquer pourquoi ça n'a pas été
6 renouvelé depuis deux mille onze (2011). La
7 deuxième chose, effectivement, je ne sais pas quel
8 genre de recommandation vous pourriez nous faire
9 pour diminuer à l'entrée. Parce que dans les
10 familles haïtiennes comme dans d'autres, un
11 signalement à la DPJ c'est un drame. Un drame, un
12 drame, un drame, à moins que ça ait changé, là, je
13 sais que je suis vieille, là, mais c'est un drame
14 énorme et ça laisse des séquelles. D'accord. Même
15 si plus tard ça diminue, mais ça laisse des
16 séquelles dans la famille. Alors qu'est-ce que vous
17 pourriez nous suggérer comme recommandation à
18 l'entrée pour diminuer ça?

19 Et le dernier point c'est une question de
20 perception. Je profite de votre présence pour la
21 valider. Il y a une perception disant que quand il
22 s'agit des représentants, représentantes de la DPJ
23 qui débarquent dans les familles noires, il faut
24 que ces familles-là soient parfaites. Il faut que
25 les enfants soient plus que parfait.

1 Et là, vous me dites... vous avez dit
2 tantôt dans votre témoignage qu'il y avait des
3 situations de pauvreté, j'imagine il n'y a pas
4 juste les familles noires qui vivent des situations
5 de pauvreté, donc je veux valider avec vous cette
6 perception-là. Merci.

7 R. O.K. Je vais peut-être répondre à la dernière
8 question. En fait, ce que je disais c'était que les
9 motifs c'étaient ceux-là, alors que pour beaucoup
10 d'autres familles c'est pas ce motif-là. C'est ça
11 que je voulais dire. C'est pas... effectivement, il
12 y a beaucoup... il y a de la pauvreté partout, mais
13 c'était ça le motif...

14 Q. **[41]** Non, je comprends.

15 R. ... de compromission, c'est ça.

16 Q. **[42]** On se comprend.

17 R. Tout à fait.

18 Q. **[43]** Donc, ce qui n'est pas un cas de signalement,
19 mais chez une famille noire c'est un cas de
20 signalement.

21 R. Ça le devient, oui.

22 Q. **[44]** Voilà. D'accord.

23 R. Et semble-t-il et je pense que dans les recherches
24 du docteur Bernard ils disaient que dans les
25 familles autochtones c'est un petit peu la même

1 chose aussi. Voilà. Donc, c'est pour ça que je
2 disais : bon, ça ressemble étrangement à un
3 profilage en fait. On a comme un profil dans notre
4 tête et c'est comme ça. Mais je pense que la raison
5 pour laquelle... bon, monsieur Potvin, je veux dire
6 il était... il était de la signature, donc on s'en
7 souvient. Mais c'est simplement j'ai l'impression
8 il y avait quand même toute une volonté à l'époque
9 d'une équipe qui croyait dans cette solution-là et
10 puis bon cette équipe n'était plus, tout
11 simplement, parce que madame Maria Senza a pris sa
12 retraite et puis que les gens qui travaillaient
13 autour de ça a renouvelé. Donc, on était... il y
14 avait quatre ou cinq personnes qui vraiment
15 tenaient au projet et aimaient beaucoup cet accord
16 et puis, bon, une fois que ces gens-là s'en vont ça
17 ne se perpétue pas.

18 Donc, voilà une expérience intéressante qui
19 ne s'est pas perpétuée d'une manière officielle,
20 mais c'est vrai qu'il y a énormément de
21 travailleurs sociaux qui sont au courant donc du
22 projet et il y a même des juges aussi qui sont au
23 courant et qui disent : bon, écoutez, on vous
24 demande d'aller voir... d'aller à la Maison d'Haïti
25 suivre les formations et on revient... on s'en

1 beaucoup que, bon, il pouvait y avoir un certain
2 profilage, que dans votre... la communauté
3 haïtienne on... pour la DPJ c'est pas
4 nécessairement les mêmes critères que pour d'autres
5 communautés et je l'ai très bien compris, là, je
6 veux juste qu'on se comprenne bien. Vous avez un
7 taux de signalement très élevé, par contre plus en
8 retenu par rapport au taux de signalement.

9 Moi, je voudrais vous demander : dans votre
10 communauté est-ce que ça vous arrive, vous, comme
11 organisme, de référer des enfants à la DPJ? Est-ce
12 que vous constatez, vous allez visiter une famille,
13 vous constatez que l'enfant n'a pas les... les
14 besoins... on ne répond pas à ses besoins, il peut
15 y avoir de la maltraitance. Est-ce que ça vous
16 arrive, vous, là, comme organisme, de référer ces
17 enfants-là qui sont dans le besoin? Si oui, quel
18 est votre rapport avec la DPJ à ce moment-là?

19 R. Non, ça ne nous est jamais arrivé de référer, mais
20 on s'est souvent demandé si on allait le faire.
21 Mais je pense qu'à ce niveau-là on a été capables
22 de faire ce travail-là, mais d'appeler la DPJ et de
23 référer un enfant en disant : voilà un signalement,
24 non.

25 Q. [53] Ça ne vous est jamais arrivé. Est-ce que je

1 peux comprendre parce que vous réussissez à
2 justement bien accompagner les parents pour pas que
3 les enfants aient à subir soit de la violence
4 physique ou autre?

5 R. Souvent... souvent, on a la première impression et
6 je pense que c'est ça aussi, c'est la première
7 impression qu'on a, mais il y a aussi le fait de
8 qu'est-ce qu'on peut faire autour et quelles sont
9 alternatives autour. Et souvent effectivement ça
10 peut arriver qu'une personne arrive, elle est
11 complètement excédée, mais on cherche un autre
12 membre de la famille qui peut temporairement
13 s'occuper des enfants et des choses comme ça. On
14 s'est... on s'est souvent posé la question, mais ça
15 ne nous est jamais arrivé d'avoir appelé en disant:
16 écoutez, il y a un signalement, c'est intenable,
17 c'est pas possible.

18 Q. **[54]** Merci, merci.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Merci, on continue avec Danielle Tremblay.

21 Mme DANIELLE TREMBLAY, commissaire :

22 Q. **[55]** Alors merci. Merci, Madame ██████. Vous nous
23 avez parlé de votre persévérance, je pense qu'elle
24 est admirable, votre persévérance.

25 R. Merci.

1 Q. **[56]** Je crois qu'on va continuer un peu dans la
2 même ligne que madame Richard nous a... nous a
3 induit. Lorsque vous étiez enfant vous avez fait
4 des appels à l'aide, vous avez appelé... vous vous
5 êtes présentée au poste de police, bon.

6 R. Oui.

7 Q. **[57]** Et à un moment donné il y a eu un signalement
8 à la DPJ. Dans le fond, vous subissiez des
9 corrections physiques et vous vouliez que ça, ça
10 cesse.

11 R. Oui.

12 Q. **[58]** Comment, dans une situation comme la vôtre, si
13 la Maison d'Haïti avait été présente lorsque vous
14 étiez enfant, comment... comment la situation
15 aurait pu être différente, là, t'sais, que vous ne
16 vous seriez pas retrouvée avec un parcours en
17 centre de réadaptation, comment les liens familiaux
18 auraient pu être peut-être réparés, renforcés, mais
19 dans un contexte où, vous, vous auriez retrouvé un
20 sentiment de sécurité. Peut-être que vous pouvez
21 répondre puis madame Villefranche, en complément,
22 de comment vous voyez votre intervention dans...
23 dans ce type de situation-là.

24 MME [REDACTED] :

25 R. Oui, mais c'est ça. Étant donné que la DPJ sont

1 intervenus, mais ils ne nous ont pas demandé de
2 faire plus d'activité ou... À un moment donné
3 j'allais à la Maison d'Haïti, j'étais enfant, avec
4 ma mère et mon beau-père puis ça s'est arrêté là.
5 On a fait un atelier de l'Art d'être parents. Je
6 dirais que si la DPJ ou bien si on avait plus resté
7 proche de la Maison d'Haïti, la famille, ça aurait
8 été plus bénéfique pour moi et ma famille parce
9 qu'il y a beaucoup d'aide de la part de la Maison
10 d'Haïti qu'ils font avec les familles. C'est
11 comme... ça n'a pas continué longtemps, là, on n'a
12 pas eu... si c'était quelque chose, comment je peux
13 dire...

14 Mme MARJORIE VILLEFRANCHE :

15 R. Un suivi, plus suivi.

16 Mme [REDACTED] :

17 R. Un suivi, si on avait fait un suivi par rapport à
18 ça, ça aurait changé bien des situations. À présent
19 aussi peut-être que je ne serais pas rendue là dans
20 ma vie, là, [REDACTED] qui m'ont été enlevés,
21 là.

22 Q. [59] Si je comprends bien, la durée du suivi, de
23 l'accompagnement...

24 R. Oui.

25 Q. [60] ... de la Maison d'Haïti aurait pu faire une

1 différence dans votre situation, éviter un parcours
2 en centre de réadaptation avec toutes les... toutes
3 les expériences difficiles que vous y avez vécu
4 puis peut-être retravailler à renouer les liens
5 familiaux, mais dans un contexte où... où vous vous
6 seriez sentie en sécurité, là. Ce que vous n'aimiez
7 pas, les corrections physiques, aurait pu être
8 retravaillé.

9 R. Oui.

10 Q. **[61]** Vous, Madame Villefranche, comment vous voyez
11 effectivement que vous pouvez accompagner une
12 famille qui est aux prises avec cette situation-là,
13 telle que madame [REDACTED] nous l'a exprimée?

14 MME MARJORIE VILLEFRANCHE :

15 R. Alors effectivement, on assiste donc à cette
16 histoire entre [REDACTED] et nous et une faille
17 effectivement à un moment donné, où la famille est
18 venue, a suivi donc les quatre semaines de
19 formation. Après ça, on n'en a plus entendu parler.
20 Et effectivement, il n'y a plus eu de suivi parce
21 qu'il n'y a pas de... effectivement, je crois que
22 là ça a été une faille, d'où le fait que maintenant
23 l'autre formation qu'on a c'est sur quatorze (14)
24 semaines, donc c'est beaucoup plus long et on
25 arrive à tisser des liens beaucoup plus profonds.

1 Mais pour arriver à un programme de quatorze (14)
2 semaines, vous imaginez le nombre d'années que ça a
3 pris? C'est quand même incroyable et on savait très
4 bien que c'était très limité, les programmes que
5 nous avons sur quatre semaines c'était extrêmement
6 limité et ça dépendait vraiment de la volonté même
7 du parent de continuer à rester en contact avec
8 nous quelque part parce qu'une fois que c'est
9 terminé bon bien voilà! Effectivement, c'est une
10 carence qui était importante dans le programme.

11 Mais [REDACTED] est revenue vers nous
12 volontairement en quelque part et sporadiquement on
13 la revoyait et puis on a essayé... on a vraiment
14 essayé d'être avec elle tout le long. Et c'est
15 quelque chose qui l'a beaucoup... elle était très
16 malheureuse pendant des années parce qu'elle
17 n'avait pas ses enfants. Vous imaginez, [REDACTED]
18 [REDACTED]. Puis elle
19 venait nous voir, elle venait aux activités l'Art
20 d'être parents, elle venait aux activités de
21 femmes, il y avait tous les enfants des autres
22 mamans qui étaient là, c'était très difficile.

23 Q. [62] Donc, ce que je comprends c'est que sur ces...
24 ce programme-là étendu sur les quatorze (14)
25 semaines...

1 Mme [REDACTED] :

2 R. Les deux autres programmes, oui.

3 Q. **[63]** Vous arrivez à tisser des liens, donc faire en
4 sorte que les familles continuent à fréquenter vos
5 services, alors que le quatre semaines n'était
6 peut-être pas suffisant...

7 Mme MARJORIE VILLEFRANCHE :

8 R. Très court et volontaire aussi.

9 Q. **[64]** ... pour établir...

10 R. C'était une affaire... c'était... je veux dire le
11 parent qui veut continuer à avoir des contacts avec
12 nous parce que, bon, même on peut appeler et s'il
13 n'a pas envie d'avoir contact avec nous il ne
14 répond pas, c'est tout. Puisque c'était comme une
15 espèce d'ordonnance, quatre semaines, bon, j'ai
16 fini. Et je pense que le... le fait d'avoir
17 réfléchi à un programme qui est plus long permet
18 effectivement de tisser des liens encore plus
19 profonds avec... avec les parents et les enfants.

20 Q. **[65]** Hum, hum.

21 R. Et même permet aussi aux parents et aux enfants
22 d'avoir d'autres rapports entre eux.

23 Q. **[66]** Hum, hum.

24 R. Donc, moi, je parle de ça beaucoup.

25 Q. **[67]** Le lien social avec des familles...

1 R. Exactement, je pense que c'est beaucoup plus
2 intéressant.

3 Q. **[68]** ... qui va se développer.

4 R. C'est beaucoup plus intéressant. Je pense que c'est
5 madame Laurent tout à l'heure qui demandait... ou
6 monsieur Potvin, je ne sais plus. Comment éviter le
7 signalement ou comment... qu'est-ce qu'il faut
8 faire au départ du signalement. Je pense que ça a à
9 voir beaucoup avec la... avec une certaine
10 éducation, aussi une certaine information qu'on
11 doit donner aussi aux éducateurs, aux professeurs
12 et tout ça. Parce que je pense qu'avant de faire un
13 signalement il y a peut-être une façon d'essayer de
14 comprendre ce qui se passe, d'essayer de poser des
15 questions et de ne pas sauter aux conclusions. Moi,
16 c'est le « sauter aux conclusions » qui me dérange
17 beaucoup dans toute cette histoire parce que je ne
18 pense pas que les parents haïtiens soient plus
19 méchants que les autres parents, donc voilà.

20 Q. **[69]** Merci beaucoup.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Merci. André Lebon.

23 M. ANDRÉ LEBON, vice-président :

24 Q. **[70]** Écoutez, le temps file alors je vais aller à
25 deux choses. D'abord, Madame [REDACTED], ce que je

1 voulais vous dire c'est : merci de venir livrer
2 votre témoignage.

3 Mme [REDACTED] :

4 R. Merci.

5 Q. [71] Pour le courage que ça demande, le chemin
6 parcouru. Mais comme Commission, on n'est pas là
7 pour arbitrer les situations individuelles, alors
8 on le prend comme un témoignage de rendez-vous
9 manqué et de mise en lumière d'une situation que,
10 je pense de part et d'autre on ne souhaite plus
11 dans notre société. Donc, pour moi, c'est un rappel
12 de la raison pour laquelle on existe.

13 Puis, Madame Villefranche, moi, je reviens
14 à notre enjeu plus systémique. On a une réflexion,
15 nous, à dire : comment la société peut se doter
16 d'un réseau qui se parle, qui travaille ensemble.
17 Et quand il y a une aide qui est tangible comme
18 celle que vous avez décrite et qui a été reconnue,
19 vous dites même il y a une entente, monsieur Potvin
20 l'a signée à l'époque.

21 Mme MARJORIE VILLEFRANCHE :

22 R. Oui, oui, tout à fait.

23 Q. [72] C'étaient les centres jeunesse. Puis il y a eu
24 comme un effritement, il y a eu comme une... donc,
25 ça reposait presque sur des individus, alors que

1 notre système devrait être là pour protéger le fait
2 qu'un réseau se parle. Puis, moi, je pense que
3 quand vous avez parlé de médiation ou d'être un
4 acteur facilitant dans la compréhension d'une
5 situation, systématiquement parlant on ne peut pas se
6 priver de ça.

7 R. Hum, hum.

8 Q. **[73]** Et je pense qu'on a tous comme préoccupation
9 de dire dans nos recommandations qu'est-ce qui peut
10 être de nature à assurer que le système offre aux
11 individus, offre aux... et ce qu'on entend c'est
12 que les organismes communautaires, le vôtre dans ce
13 cas-ci mais d'autres qu'on a entendus sont des
14 facilitateurs extraordinaires parce qu'ils ont la
15 confiance des gens puis ils peuvent être des
16 intermédiaires intéressants. Avec la Protection ou
17 même avec la première ligne ou...

18 R. Hum, hum.

19 Q. **[74]** Bref, c'est comment mettre en harmonie ces
20 choses-là. Et moi, je... c'est pas une question,
21 c'est une... mais si vous voulez ajouter de quoi ça
22 va me faire plaisir, mais ce que je retiens c'est
23 que notre rôle c'est de créer ou d'indiquer les
24 mécanismes qui vont faire que ces alliances-là vont
25 se produire et vont être reconnues et que ce

1 sera... on va sortir de la base individuelle pour
2 devenir une base de système.

3 R. Oui.

4 Q. [75] Ça fait que vous avez peut-être des choses à
5 dire là-dessus.

6 Mme MARJORIE VILLEFRANCHE :

7 R. En fait, ce que je voulais dire c'est que pour
8 trouver la solution je crois qu'il faut faire
9 preuve d'imagination aussi parce qu'il n'y a pas
10 qu'une seule façon de faire les choses. Et c'est
11 difficile pour un gros système très lourd comme ça
12 de se dire : on va faire preuve d'imagination et
13 d'imaginer qu'on peut faire différemment les
14 choses.

15 Mais je pense que si on veut vraiment que
16 le système bouge, il faut accepter qu'on soit dans
17 une zone d'inconfort pendant un moment. Parce que
18 si on veut que ça change, tout ne peut pas être
19 confortable. Il faut accepter que les choses vont
20 changer et qu'on sera dans une période d'inconfort.

21 Et c'est la même chose que j'ai dit à la
22 police dernièrement. J'ai dit : si vous acceptez
23 d'être dans des zones d'inconfort pendant un
24 moment, là on peut dire qu'on va briser le système
25 et qu'on va installer autre chose et quelque chose

1 de plus harmonieux. Mais c'est vrai qu'il faut
2 accepter cette... ce petit moment d'inconfort où on
3 va un peu casser le système pour mettre autre chose
4 de plus harmonieux.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Monsieur Rivard.

7 M. MICHEL RIVARD, vice-président :

8 Q. [76] Merci. Alors dans ma longue carrière de
9 procureur quand j'ai vu l'intervention de la Maison
10 d'Haïti je peux dire que ça a été très bénéfique,
11 vraiment, là. C'était à propos puis approprié.

12 J'aimerais revenir sur le décodage, tout
13 ça. Mais vous avez parlé de surreprésentation puis
14 c'est ce que j'ai constaté dans ma carrière aussi,
15 beaucoup de dossiers d'enfants d'origine haïtienne.
16 Puis ce que j'ai aussi remarqué c'est que c'étaient
17 beaucoup des dossiers d'abus physique, signalement
18 d'abus physique et de méthode éducatives
19 inappropriées.

20 Alors j'aimerais vous entendre là-dessus.
21 Est-ce qu'il n'y a pas de un problème de décodage,
22 un eu comme les autochtones disent que les
23 allochtones appliquent leurs critères à leur
24 situation puis c'est pas approprié. Est-ce qu'il
25 n'y a pas un problème de décodage dans l'étude des

1 signalements des intervenants pour... Est-ce qu'on
2 est trop sévère pour accueillir ces signalements?
3 Est-ce que... est-ce qu'il n'y a pas une éducation
4 qui devrait être faite de part et d'autre? C'est ça
5 ma question.

6 Mme MARJORIE VILLEFRANCHE :

7 R. Je pense qu'il y a une façon aussi de ne pas sauter
8 aux conclusions. C'est ça que je voulais dire. Bien
9 sûr, qu'il y a abus physique. Si l'enfant a été
10 battu, il a été battu, il n'y a pas de façon de le
11 décoder autrement que « j'ai reçu un coup », bon.
12 Mais je pense que de sauter aux conclusions, c'est
13 là-dessus que je pense qu'on peut travailler
14 ensemble. C'est de dire : O.K. On va le retirer
15 parce que l'enfant est en danger. Je pense qu'on
16 peut travailler là-dessus.

17 Et donc, c'est de ce saut aux conclusions
18 que je pense qui est néfaste et pour les enfants et
19 pour les parents. Parce que, oui, c'est... comme
20 ██████████ a dit, elle a été élevée à coups de
21 ceinturon ça fait qu'elle pense que c'est comme ça
22 qu'il faut faire. Mais je pense que tout le travail
23 que nous faisons à la Maison d'Haïti c'est
24 justement, quand on parle de renforcement des
25 compétences parentales, c'est de dire : tu arrives

1 dans un nouveau pays où on va... d'abord l'État va
2 s'introduire dans ta famille pour voir... pour
3 protéger les droits de tes enfants. D'abord, même
4 comme concept c'est compliqué à comprendre. O.K.
5 Pour quelqu'un qui arrive d'un autre pays, le
6 concept même que l'État va s'introduire dans ta
7 famille pour voir si... pour protéger les droits de
8 tes enfants, c'est comme : qu'est-ce que c'est que
9 ça?

10 Donc déjà, il faut expliquer ce concept-là.
11 Et ensuite, expliquer aux parents aussi qu'il y a
12 différentes façons d'élever son enfant sans
13 reproduire les mêmes choses qu'on a faites quand on
14 était... qu'on a subies quand on était jeune. Et
15 c'est un peu ce que... à l'époque on avait une
16 intervenant qui appelait « la valise ». Quand on
17 arrive, on a une valise culturelle. Qu'est-ce qu'on
18 laisse tomber qui est trop lourd et qu'est-ce qu'on
19 garde? Donc, c'est un petit peu ça, de se dire : il
20 y a des choses qu'on peut laisser tomber, comme
21 effectivement les corrections physiques, on peut
22 les laisser tomber, mais il ne faut pas non plus
23 que le parent ait l'impression d'avoir perdu sa
24 compétence.

25 Donc, on ne peut pas dire : l'État ici

1 t'interdit de battre les enfants, donc tu ne bats
2 pas les enfants. Mais je fais quoi à la place? Vous
3 comprenez? Donc, il faut aussi aider les parents à
4 être capable de faire autre chose et de se sentir
5 compétent encore. Voilà. Donc, il ne faut pas qu'il
6 perde sa compétence.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Merci. Hélène David.

9 Mme HÉLÈNE DAVID, commissaire :

10 Q. [77] Oui, Madame, on va aller droit au but parce
11 qu'on est... on n'a pas beaucoup de temps.

12 R. Oui.

13 Q. [78] Madame Villefranche, vous le savez, on le
14 reconnaît, vous êtes une leader de la société. Vous
15 êtes une leader d'une grande institution
16 montréalaise, c'est comme ça que vous avez commencé
17 votre témoignage, donc ce que vous dites a du
18 poids. Et les mots que vous employez ont beaucoup
19 de poids aussi. Et si quelqu'un sait de quoi elle
20 parle c'est bien vous quand vous parlez de mots qui
21 ont été... qui sont et qui ont été très présents
22 dans la société, à savoir la discrimination
23 systémique et le profilage racial.

24 R. Oui.

25 Q. [79] Ce ne sont pas des mots banals.

1 R. Non.

2 Q. [80] Ce sont des mots très forts et vous donnez des
3 exemples à l'appui à partir de madame [REDACTED].

4 Comme a dit monsieur Lebon, on ne peut pas
5 aller dans le détail d'une hospitalisation, un
6 hôpital psychiatrique, est-ce un délire, est-ce un
7 geste parce qu'on est... on ne veut pas qu'elle
8 lise la Bible, etc.. Je pense qu'il faut très, très
9 attention, être très prudent. Mais quand vous
10 parlez d'une... par exemple, une mère qui ne prend
11 pas son enfant correctement dans les bras et qui...
12 vous devez vous battre pour qu'il n'y ait pas de
13 signalement, ce sont des exemples très, très forts
14 que vous donnez, qui ont, encore une fois, tout
15 leur sens. Et... et donc, on doit... on vous
16 écoute, on vous reçoit, on vous lit, on vous entend
17 un peu partout, donc votre rôle est important.

18 Madame Richard a posé une question fort
19 intéressante et ce sera ma question, quand elle
20 dit: oui, mais justement, avez-vous, vous, vu des
21 cas où il fallait... où il aurait fallu porter
22 plainte à la DPJ? Vous dites : finalement on les a
23 tous réglés, j'imagine. Vous avez pensé à ça, vous
24 venez de le dire. Un enfant qui est battu, à sa
25 face même il faut peut-être faire une réaction.

1 Donc si, vous, vous étiez responsable de la
2 DPJ, responsable de tout ces services à donner à
3 votre... vos communautés, parce que c'est pas
4 que... on parle beaucoup Haïtiens, mais vous dites
5 que vous desservez de nombreuses communautés.

6 R. Plusieurs communautés.

7 Q. **[81]** Voulez-vous bien me dire comment on va faire
8 ou par où il faut commencer, à part les formidables
9 services que vous donnez, pour pouvoir enlever
10 cette grille de lecture, qui est celle de la
11 discrimination systémique ou du profilage racial.

12 Si on vous mettait en charge de tout ça, ce
13 serait peut-être formidable, il y aurait... vous
14 n'avez jamais fait de signalement à la DPJ. Quelle
15 est votre... quelle est votre recette? Quelle
16 est... quelles sont vos suggestions? Puisque
17 justement vous êtes souvent les deux mains dans un
18 certain nombre de dossiers.

19 R. Je pense, effectivement comme je disais tout à
20 l'heure, de ne pas sauter aux conclusions, d'être
21 capable de comprendre la situation. Et c'est pour
22 ça qu'au départ je disais : le travail qu'on fait
23 nous, c'est pour que chaque citoyen soit capable de
24 comprendre sa situation. Et je pense que c'est le
25 temps qu'il faut prendre pour discuter avec le

1 parent, pour essayer de comprendre sa situation. Et
2 de lui expliquer aussi. Des fois, il faut juste
3 expliquer comment ça se passe dans un nouveau pays
4 ou dans un autre pays, c'est tout. Je t'explique
5 comment ça se passe, je t'explique ce qui est
6 inacceptable ici et je t'explique comment tu peux
7 faire autrement. Et je ne te juge pas immédiatement
8 sur le coup que tu as donné. Tu ne peux pas le
9 faire, tu ne peux plus le faire, mais voilà comment
10 on peut faire. Vous comprenez? C'est de sauter aux
11 conclusions. Je suis d'accord qu'un coup c'est un
12 coup, mais on ne peut pas... on peut sauter aux
13 conclusions en disant : je lui enlève son enfant,
14 c'est un parent incompetent. Ou bien : qu'est-ce
15 qu'on peut faire? C'est quoi la discussion? C'est
16 quoi la situation dans laquelle vous êtes? Et
17 effectivement, comme ██████████, tu as un beau-père
18 qui frappe, qu'est-ce qu'on peut faire en termes de
19 relation pour que ça s'arrête? Et je pense que ça,
20 c'est possible.

21 Q. **[82]** Donc, mettre du temps, mettre le temps
22 nécessaire avec les intervenants...

23 R. Et d'expliquer au parent, ne pas sauter aux
24 conclusions...

25 Q. **[83]** ... pertinents.

1 R. ... qu'il est incompétent. Voilà.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Merci. Gilles Fortin.

4 M. GILLES FORTIN, commissaire :

5 Q. **[84]** Merci beaucoup d'être là. Je ne veux pas
6 allonger parce que le temps file. Une première
7 question pour vous, ██████████. Vous nous avez dit que
8 vos droits ont été bafoués quand vous étiez enfant.

9 Mme ██████████ :

10 R. Oui.

11 Q. **[85]** Ça, c'est une lecture que vous faites
12 maintenant ou en étiez-vous à ce moment-là
13 consciente?

14 R. Oui, quand j'étais en centre d'accueil je trouvais
15 que c'était pas normal, que je ne joue pas, je ne
16 vais pas à l'école, que j'ai pas de visite, que
17 j'ai pas le droit de téléphoner quand je veux.

18 Q. **[86]** Et si je comprends bien, vous n'aviez pas non
19 plus... vous n'entrevoyiez pas de façon de
20 manifester. De vous plaindre, autrement dit, de
21 cette attitude qu'on avait à votre égard. Il n'y
22 avait pas de... il n'y avait pas de porte de sortie
23 pour vous, il n'y avait pas personne à qui vous
24 pouviez vous adresser.

25 R. Les éducatrices et éducateurs, ils rentrent, ils

1 font leur « job », ils disent les consignes puis
2 nous on ne peut pas parler et dire qu'est-ce qu'on
3 pense, tout ça. Si on se plaignait c'était un
4 isolement ou c'était comme si on pétait notre coche
5 ou...

6 Q. **[87]** Vous étiez cloisonnée.

7 R. Oui, oui, on ne pouvait pas parler, dire qu'est-ce
8 qu'on pensait, tout ça.

9 Q. **[88]** O.K.

10 R. Même dans qu'est-ce que j'ai vécu avec [REDACTED]
11 [REDACTED], c'était la même chose. Ils ne m'ont
12 pas laissé le temps de m'expliquer, de raconter mon
13 histoire de qu'est-ce que j'ai vécu, tout ça,
14 c'était tout de suite : j'ai martyrisé mon enfant
15 puis c'est un enfant martyr. Quand c'est la
16 première fois que c'est arrivé en plus, puis la
17 dernière fois. Hum. J'ai jamais voulu faire mal à
18 [REDACTED], c'est comment que ça s'est produit la
19 situation, qui fait que c'est arrivé là. Hum.

20 Q. **[89]** Merci. J'avais une question pour madame
21 Villefranche. Vous avez dit : « faire connaître,
22 nous faire connaître ». Évidemment, les organismes
23 communautaires, les initiatives communautaires sont
24 inégales, sont différentes d'un endroit à l'autre
25 et c'est une chose normale. Avez-vous des

1 suggestions à nous faire là-dessus? Parce que vous
2 n'êtes pas la première d'un organisme communautaire
3 qui nous dit : bien on nous... on pourrait nous
4 référer... se faire connaître. Avez-vous des
5 suggestions à nous faire, comment on peut faire en
6 sorte que les organismes communautaires soient plus
7 visibles dans le système?

8 Mme MARJORIE VILLEFRANCHE :

9 R. Moi, je pense qu'il y a comme deux possibilités. Il
10 y a le fait de regarder les organismes
11 communautaires, de s'appuyer sur eux, mais c'est
12 comme je vous parlais tout à l'heure de cette zone
13 d'inconfort, c'est-à-dire qu'il y a des modèles. Et
14 pourquoi est-ce qu'on ne pourrait pas, dans une
15 institution, appliquer ces modèles? Avant d'avoir
16 les CLSC, il y avait des cliniques communautaires,
17 qui n'étaient pas étatiques. On s'est calqué sur
18 des modèles qui marchaient et qui étaient
19 intéressants, donc pour moi c'est de se dire
20 quelles sont les « best practice », quels sont les
21 modèles que l'institution pourrait adopter aussi,
22 en dehors du fait qu'effectivement ils peuvent
23 faire appel aux organismes.
24 Mais pour pouvoir desservir toute la population, je
25 pense que c'est important d'essayer de voir quels

1 sont modèles qui fonctionnent, quels sont les
2 modèles intéressants et comment est-ce qu'on
3 pourrait les appliquer aussi dans nos propres
4 institutions. Les CPE c'était ça aussi, c'étaient
5 les garderies populaires et puis c'est devenu
6 étatisé. Donc, c'est ça que je veux vous dire, il y
7 a des modèles intéressants.

8 Q. **[90]** Au fond, ce que je comprends c'est que ce que
9 vous nous dites c'est qu'il vaudrait mieux intégrer
10 les modèles de pratique aux institutions que de
11 faire davantage connaître les organismes
12 communautaires?

13 R. Je dis les deux. Les deux, les deux.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Merci.

16 M. GILLES FORTIN, commissaire :

17 Q. **[91]** Merci beaucoup.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Merci. Jean-Simon Gosselin.

20 M. JEAN-SIMON GOSELIN, commissaire :

21 Q. **[92]** Ma question est pour vous, Madame [REDACTED].

22 Mme [REDACTED] :

23 R. Oui.

24 Q. **[93]** Et pour vous situer c'est votre rencontre avec
25 le processus judiciaire. Vous avez été enfant et

1 probablement que votre situation a été soumise au
2 Tribunal. Et comme parent, probablement que la
3 situation de [REDACTED] a été soumise au Tribunal.
4 J'aimerais savoir ce que vous avez compris de ce
5 qui s'est passé avec le processus judiciaire et le
6 rôle des acteurs, juges, avocats.

7 Mme [REDACTED] :

8 R. Le processus judiciaire, premièrement, j'étais
9 jamais préparée quand je dois passer devant le
10 juge. Pour moi, c'était important d'être prête,
11 préparée.

12 Puis c'est comme je racontais... je
13 rencontrais l'avocat peut-être cinq minutes avant
14 l'audience. C'était pas assez de temps pour moi de
15 préparer, savoir qu'est-ce qui en est. Puis je ne
16 savais pas aussi le but de l'audience aussi. On
17 n'était pas vraiment informé. Oui, l'avocat va te
18 l'expliquer pourquoi on est là aujourd'hui, on est
19 là pour la garde de l'enfant ou un placement ou...
20 mais c'était difficile le processus judiciaire
21 parce que c'est à la dernière minute je savais
22 vraiment c'était quoi, pourquoi, pour quelle raison
23 on était là.

24 Puis les avocats, ils ont pas le temps non
25 plus pour faire des heures de rencontre. Avant ça,

1 tout ça, ça prend un bon avocat aussi pour ne pas
2 être dans le système. Ça demande beaucoup d'argent,
3 beaucoup de sous pour payer un bon avocat. Tout ça,
4 ça joue sur la défense... sur ma défense. Puis les
5 juges, il y a des juges qui sont là et ils sont
6 corrects, mais il y a des juges aussi qui sont
7 difficiles d'approche parce qu'ils ne vont pas
8 regarder depuis le début.

9 Comment je peux dire ça? C'est... c'est
10 comme le système judiciaire c'est difficile. De
11 mettre ██████ en adoption sans mon consentement,
12 puis tandis que j'ai de la famille élargie proche,
13 ça a été difficile de voir que le juge a accepté
14 que ma fille aille avec des étrangers au lieu
15 d'aller dans ma famille. C'est la même chose aussi
16 pour ██████. Il a été avec des personnes hors de
17 la famille, que... au lieu qu'il soit resté centré
18 dans la famille.

19 Puis les juges, ils veulent des preuves,
20 ils veulent tout ça, mais nous quand on amène les
21 preuves des fois c'est... c'est banal. Le mot de la
22 DPJ est plus fort que les mots des parents.
23 C'est... hum. C'est difficile, le système
24 judiciaire parce qu'il faut payer aussi beaucoup
25 d'argent pour sortir les dossiers aussi. J'avais

1 demandé une fois un enregistrement, un
2 « recording » de lorsque l'intervenante avait dit
3 au juge que j'ai maltraité [REDACTED] qui a été
4 adoptée, puis il m'a donné la photocopie en CD,
5 mais je ne pouvais même pas l'écouter chez moi, ça
6 ne marchait même pas. Ils veulent qu'on paye pour
7 avoir les dossiers, pour sortir les dossiers, mais
8 c'est...

9 Q. [94] Merci.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Madame Tremblay.

12 Mme DANIELLE TREMBLAY, commissaire :

13 Q. [95] Petite question en complément puisqu'on vient
14 d'adopter le... d'aborder le processus judiciaire.
15 Vous savez probablement, Madame Villefranche, qu'il
16 existe l'entente multisectorielle qui prévoit une
17 intervention conjointe de la DPJ, des policiers,
18 des procureurs de la Couronne en matière d'abus
19 physique ou de négligence... abus sexuel et
20 négligence grave des enfants. Comment... comment,
21 avec votre appel à aller au-delà, de ne pas... vous
22 savez, c'est une grosse machine qui part, hein,
23 dans ce type de situation-là, puis une grosse
24 machine qui n'apporte peut-être pas toutes les
25 nuances que vous nous appelez à... comment vous

1 voyez cette... vous devez être confrontée à ce
2 genre de situation-là. Comment vous voyez qu'on
3 peut... bon, c'est quoi votre opinion finalement
4 par rapport à cette grosse machine-là qui part
5 lorsqu'on est devant ce type de situation-là?

6 Mme MARJORIE VILLEFRANCHE :

7 R. Bien c'est-à-dire qu'arrivé devant cette situation
8 je pense que la machine est déjà emballée. Il
9 aurait fallu avant avoir peut-être une médiation
10 parce qu'arrivé là c'est... la machine, c'est la
11 machine. Mais je pense qu'avant ça il aurait pu y
12 avoir une médiation ou la présence d'une personne
13 qui aurait pu faire la médiation, je pense. Mais
14 arrivé devant le juge et la police et tout ça...

15 Q. [96] Donc... donc, cette intervention-là sans
16 délai, pour vous, ça ne donne pas cet espace-là...

17 R. Non.

18 Q. [97] ... de médiation, de tenter de comprendre
19 et...

20 R. Non.

21 Q. [98] Merci.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Ça va. Alors on va vous remercier, Mesdames,
24 particulièrement Madame [REDACTED], merci beaucoup.

25

1 Mme [REDACTED] :

2 R. Oui. Merci à vous.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Et je sens malgré... en tout cas chapeau pour votre
5 calme d'abord parce qu'on sent derrière tout ce
6 calme... vous avez dit à plusieurs reprises que
7 vous avez travaillé sur vous, on le sent très bien.
8 Et vous avez dû travailler aussi sur rester calme
9 et zen. Alors bravo, bravo. Et on ne peut que vous
10 souhaiter bonne chance avec... [REDACTED],
11 tenez bon. Tenez bon et merci à la Maison d'Haïti
12 de vous avoir accompagnée, merci aux intervenantes
13 et on va vous souhaiter une bonne fin de journée.
14 Merci encore, Madame [REDACTED], particulièrement.

15 R. Merci beaucoup.

16 Mme MARJORIE VILLEFRANCHE :

17 R. Merci beaucoup et bon travail.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Merci, merci. Alors nous allons maintenant ajourner
20 jusqu'à quatorze heures (14 h). Merci.

21 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

22 REPRISE DE L'AUDIENCE

23

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Merci. Alors, on reprend nos travaux. On accueille

1 maintenant monsieur Alain Rioux qui est porte-
2 parole de l'organisme les Papas en action pour
3 l'équité. Monsieur Rioux va venir livrer son
4 témoignage à titre de porte-parole. Il nous parlera
5 notamment de l'intervention des Services de
6 protection de la jeunesse dans les cas de conflit
7 et de séparation entre parents et des
8 problématiques entourant le partage des gardes
9 d'enfant. Alors, je vous rappelle, Monsieur Rioux,
10 on a soixante minutes (60 min) entre nous. Vous
11 avez une quinzaine de minutes de présentation.
12 Ensuite, ce sera l'échange avec les différents
13 commissaires. Avant de vous céder la parole, je
14 vais demander au greffier de vous assermenter.

15

16 PAPAS EN ACTION POUR L'ÉQUITÉ

17

18 **ALAIN RIOUX,**

19 (Sous serment)

20

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Alors, Monsieur Rioux, la parole est à vous
23 maintenant.

24 M. ALAIN RIOUX :

25 Alors, Madame la Présidente, Messieurs les Vice-

1 présidents, Mesdames et Messieurs les Commissaires,
2 ça me fait plaisir d'être ici aujourd'hui au nom
3 des Papas en action pour l'équité. Brièvement, je
4 vous dirais que les Papas en action pour l'équité
5 est une organisation à but non lucratif qui se
6 soucie de valeurs égalitaires, notamment entre les
7 hommes et les femmes. Et sur le terrain,
8 l'organisme répond à des besoins essentiels autant
9 pour les mères que pour les pères. Toutefois, notre
10 mission fondamentale vise à promouvoir les droits
11 des pères dans le domaine de l'analyse et de
12 l'intervention publique.

13 Ceci dit, nous tenons à vous préciser le
14 besoin urgent et manifeste d'une intervention que,
15 je pourrais dire, disons, musclée par le
16 législateur. Le concept de protection de l'enfant,
17 en soi, ne nous apparaît pas être le problème.
18 Toutefois, c'est plutôt le modus operandi de la DPJ
19 et son pouvoir quasi illimité d'intervenir dans nos
20 familles qui posent problème, selon nous. Les
21 officiers de l'État sont de plus en plus
22 interventionnistes après les ruptures et les
23 divorces. En deux mots : c'est un désastre puisque
24 tous les jours la DPJ force la rupture des liens
25 qui unissaient des enfants à leurs parents sous le

1 couvert de l'intérêt de l'enfant. Je dirais en
2 cachette, sans surveillance, et sous la plus haute
3 confidentialité.

4 Pendant ce temps, des projets PCR, qu'on
5 appelle Parentalité conflit résolution réussissent
6 à recréer quasi cent pour cent (100 %) des liens
7 parents-enfants. Ces projets sont financés par le
8 ministère de la Justice depuis deux mille quatorze
9 (2014) et supportés par la Cour supérieure depuis
10 deux mille onze (2011), pilotés notamment par la
11 psychologue madame Francine Cyr.

12 Il résulte que le modèle PCR et PCR2 nous
13 démontrent clairement que si l'État procédait
14 autrement, on maintiendrait les liens parents-
15 enfants, et ce, au lieu de les briser à la manière
16 de la DPJ. À cet égard, nous demandons à tous les
17 membres de la Commission qui ne l'auront pas fait
18 de vouloir consulter les rapports des projets PCR
19 de deux mille dix-sept (2017) qui a été déposé au
20 ministère de la Justice. Celui-là met en lumière
21 plusieurs difficultés rencontrées dans le système
22 judiciaire.

23 Selon nos informations, la DPJ agit avec
24 partialité et majoritairement au profit du parent
25 signalant, et je rappelle que je parle, dans le

1 fond, des situations après séparation. Souvent les
2 motifs ne rencontrent pas les normes juridiques et
3 les moyens détournés font en sorte que le Tribunal
4 tranche l'affaire au bon vouloir de la DPJ. La Cour
5 du Québec accueille pratiquement quatre-vingt-dix-
6 neuf pour cent (99 %) des demandes des intervenants
7 de la DPJ. Selon la Cour suprême, les tribunaux
8 doivent agir avec retenue, vu l'intention du
9 législateur de confier la mise en application de la
10 Loi sur la protection de la jeunesse aux agents de
11 l'État. Alors, le devoir constitutionnel de
12 contrôle judiciaire et de protection du citoyen
13 face à l'administration publique, notamment par la
14 Cour supérieure, se limite à une grande réserve
15 envers les décisions de la Chambre de la jeunesse.

16 Le pouvoir de la Commission des droits de
17 la personne et de la jeunesse étant très limité, il
18 faut se questionner à savoir qui surveille la DPJ?
19 En deux mille sept (2007) le mot de la fin de la
20 commission parlementaire sur le projet de loi 125
21 était, de toute évidence, à l'effet que l'on
22 craignait que des drames ne surviennent et, en
23 effet, il y en a eu plusieurs qui ont suivi cette
24 Commission. Le législateur aurait-il erré malgré
25 ses bonnes intentions? À ce moment-là, le

1 législateur connaissait les lacunes observées dans
2 l'intervention de l'État auprès de nos familles. On
3 savait que la formation des intervenants n'était
4 pas à la hauteur de cette immense responsabilité
5 d'appliquer la LPJ. De plus, le projet de loi 125
6 introduisait le motif de compromission pour mauvais
7 traitements psychologiques.

8 Depuis ce jour, on constate que le fameux
9 motif de compromission de la DPJ appelé conflit de
10 séparation est largement utilisé. Toutefois, qui ne
11 se sépare pas sans conflit. Dans les faits, la
12 compromission pour motif de conflit de séparation a
13 connu une progression fulgurante, au détriment
14 d'une baisse des autres motifs après deux mille
15 sept (2007). Curieusement, le taux de compromission
16 est resté stable. Le rôle de la DPJ a-t-il été
17 perdu de vue? La DPJ ne devait-elle pas se limiter
18 aux situations d'exception? La Commission doit se
19 questionner sur le rôle fondamental de la DPJ, qui
20 relève de la protection de l'enfant pour motifs
21 graves et non pas de gérer un conflit entre deux
22 adultes. Toute personne malicieuse et bien informée
23 peut facilement orchestrer un apparent conflit.
24 Avec quelques allégations de violence ou en
25 alléguant la crainte ou simplement prétendre que la

1 situation familiale se détériore à cause du
2 conflit.

3 En conséquence, aujourd'hui en deux mille
4 dix (2019), la DPJ interviendra, et à cet égard,
5 les avocats savent très bien ce qui arrivera. Afin
6 de régler le conflit, le parent visé par des
7 signalements souvent faux et téméraires se verra
8 éventuellement retirer ses attributs parentaux et,
9 en plus, dans certains cas, une interdiction de
10 contacts avec ses enfants. Ce triste scénario se
11 répète au fil des jugements : monsieur ne collabore
12 pas; monsieur ne reconnaît pas ses torts; monsieur
13 est réticent, et caetera, et caetera. Et à partir
14 de son propre code de ventilation interne, la DPJ
15 peut décider que ce parent souffre d'un problème
16 d'adaptation sociale puisqu'il ne collabore pas
17 avec l'État. Il en résulte que l'intervenant peut
18 exposer au Tribunal un motif de compromission pour
19 risque sérieux de négligence depuis deux mille sept
20 (2007).

21 Pourtant, le motif de négligence en raison
22 du problème d'adaptation sociale du parent et le
23 motif de mauvais traitements psychologiques vu le
24 conflit de séparation entre deux adultes n'existent
25 tout simplement pas dans l'article 38 de la loi.

1 Bien plus grave, en vertu du Code des professions
2 modifié en deux mille neuf (2009), l'évaluation
3 d'un problème psychosocial ou d'un trouble de santé
4 mentale est un acte réservé uniquement aux médecins
5 et aux psychologues. Comment explique-t-on qu'avec
6 une formation technique de niveau cégep, une
7 personne puisse évaluer et communiquer au Tribunal
8 ledit trouble psychosocial ou de santé mentale,
9 sans qu'un médecin ou un psychologue ne se soit
10 penché sur le cas?

11 Ce Petit Larousse confidentiel, si vous me
12 permettez le terme, de la ventilation rédigée par
13 les centres jeunesse en deux mille douze (2012),
14 est-il moralement et légalement acceptable? À
15 l'opposé, il survient des drames effrayants. À
16 Granby, nous sommes tous éprouvés par ce qui s'est
17 passé. La DPJ était au courant du risque, mais elle
18 a maintenu son interdiction de contact à son bon
19 vouloir, et ce, apparemment sans motif grave. En
20 vérité, nous attirons aujourd'hui l'attention du
21 du conseil à l'effet que nous savons que c'est un
22 cas qui se retrouve dans un très grand nombre de
23 familles pour un très grand nombre de parents,
24 notamment des pères au Québec.

25 Donc, nous sommes d'avis que le législateur

1 doit maintenant prendre les grands moyens pour
2 exercer son contrôle sur l'action de la DPJ. Il
3 s'agit d'une loi d'exception et l'État ne doit
4 intervenir dans la famille que pour des raisons
5 graves, et nous constatons que c'est tout le
6 contraire qui se produit depuis quelques années.
7 L'État intervient sur de pures hypothèses, sur de
8 la spéculation, alors que plusieurs cas graves sont
9 en attente et ne sont pas traités en urgence.

10 Messieurs et Mesdames les Commissaires,
11 nous ne sommes pas ici aujourd'hui pour accuser les
12 juges, ni les avocats ni les intervenants, mais
13 pour proposer des solutions. Le législateur a
14 confié au juge de première instance le pouvoir
15 discrétionnaire de trancher sur l'intérêt de
16 l'enfant. À cet égard, l'uniformité des décisions
17 rendues est manifestement incontrôlable vu
18 l'interprétation très variable de ce concept
19 d'intérêt de l'enfant.

20 Pour leur part, les avocats ont le mandat
21 de défendre leurs clients. Et, bien entendu, ce
22 rôle va directement à l'encontre de l'intérêt de
23 l'enfant lorsqu'on défend un des deux parents.
24 L'intervenant de la DPJ est, la plupart du temps,
25 malheureusement une jeune personne sans enfant. Il

1 ou elle ne peut manifestement pas être parfaitement
2 conscient de l'ensemble des difficultés qu'un
3 parent qui, par exemple, passe des nuits
4 successives sans dormir avec un enfant qui pleure
5 dans ses bras. Malgré la supervision, ce jeune
6 intervenant inexpérimenté joue immédiatement un
7 rôle d'expert devant le Tribunal, où il peut
8 proposer, exposer sa propre opinion, et il sera
9 défendu par un avocat chevronné.

10 Dans le cas d'un parent financièrement
11 démuni, qui paye une obligation alimentaire, il se
12 représente généralement seul, et souvent face à ce
13 que j'appellerais un festival d'objections
14 vigoureuses. Le débat est donc déloyal et toujours
15 au bénéfice de l'organisme d'État. Les décisions de
16 la Cour du Québec ayant préséance sur celles de la
17 Cour supérieure depuis une dizaine d'années déjà,
18 la vision de l'intervenant DPJ est devenue la
19 pierre angulaire de notre système de justice. Par
20 ailleurs, la Cour suprême a précisé que l'intérêt
21 de l'enfant n'est pas un principe de justice
22 fondamentale, notamment parce que l'intérêt de
23 l'enfant peut être interprété.

24 On peut être tenté de définir l'intérêt de
25 l'enfant comme l'obligation du parent de se

1 soumettre à une décision discrétionnaire rendue à
2 la demande d'un simple intervenant de la DPJ.
3 Néanmoins, pour notre part, nous croyons que
4 l'intérêt de l'enfant est de maintenir des liens
5 les plus stables possible avec ses deux parents, et
6 ce, tel qu'il appert fondamentalement dans les
7 conventions internationales, dans plusieurs
8 conventions.

9 Malheureusement, l'enfant et les parents se
10 retrouvent au centre d'un débat dont l'issue est
11 décidée au bon vouloir des juges et surtout, au bon
12 vouloir des intervenants de la DPJ. Il résulte que
13 ce système judiciaire est déficient et
14 discriminatoire.

15 Très brièvement, nous soulignons également
16 à la Commission que des parents possédant une
17 nationalité étrangère, souvent des mères, vivent
18 ailleurs dans le monde avec un enfant, et ce,
19 recevant une pension alimentaire provenant du
20 Québec. Il arrive que des passeports soient émis à
21 la demande d'un intervenant de la DPJ contre le gré
22 d'un parent. Pourtant, le Canada et le Québec n'ont
23 pas ratifié la convention sur la reconnaissance et
24 l'exécution des ordonnances étrangères, et une
25 simple décision de la Cour du Québec risque de ne

1 pas être valide à l'étranger.

2 D'autre part, après une décision ayant
3 causé une rupture forcée des liens, la Convention
4 internationale de La Haye sur l'enlèvement de
5 l'enfant devient tout à fait inopérante et
6 inapplicable puisque le demandeur doit bénéficier
7 d'un droit de garde qu'on appelle dans la
8 convention « effectif ». Ce type de situation, je
9 vous le souligne, est connue de l'autorité centrale
10 du ministère de la Justice du Québec.

11 Vu les dérives juridiques survolées devant
12 la Commission cet après-midi, nous tenons à
13 rappeler respectueusement que l'Assemblée nationale
14 possède un pouvoir suprême qui se trouve au-dessus
15 du système de justice.

16 À cet égard, nous demandons au législateur
17 d'édicter une Loi afin que les juges, les avocats
18 et les intervenants soient soumis à des normes
19 juridiques très strictes. Et également, ces
20 derniers bénéficient de formation que j'appellerais
21 évolutive. En vertu de l'esprit du Code des
22 professions et de l'esprit de la Loi sur la
23 protection de la jeunesse. Le législateur a reconnu
24 l'existence d'un risque de préjudice dit « élevé »
25 pour l'enfant et le parent visé par l'intervention

1 de la DPJ.

2 Dans un débat judiciaire, les enfants et
3 les parents sont manifestement vulnérables. Par
4 conséquent, les pratiques doivent être mieux
5 encadrées et les pouvoirs discrétionnaires doivent
6 être limités. En somme, l'État doit intervenir le
7 moins possible dans la famille, mais toutefois
8 demeurer, je dirais, fin prêt pour agir avec
9 diligence, pour empêcher les drames irréparables.
10 Pour y arriver, il ne suffit pas que le
11 gouvernement augmente l'investissement financier, à
12 la demande de ces organismes en services sociaux ou
13 juridiques. La cloche a sonné et l'heure est venue
14 pour le législateur et l'État québécois, de devenir
15 efficace en matière de protection de la jeunesse et
16 de faire respecter l'esprit de la loi par ses
17 officiers.

18 Pour ces motifs, Madame la Présidente, les
19 Papas en action pour l'équité demandent à la
20 Commission sur les droits des enfants et la
21 Protection de la jeunesse de prendre acte des
22 recommandations que nous vous avons soumises, dans
23 le but d'éclairer le législateur afin de modifier
24 les lois dans l'intérêt, pas seulement l'intérêt de
25 l'enfant, mais l'intérêt de la famille québécoise,

1 l'intérêt des parents aussi.

2 Recommandation numéro 1. On croit que toute
3 personne qui oeuvre au sein de l'organisme devrait
4 détenir une expérience parentale appropriée. À cet
5 égard, nous recommandons cinq ans de vécu parental.

6 Recommandation numéro 2. L'organisme d'État
7 n'autorisera que du personnel qualifié, et ce, de
8 manière à atteindre un objectif de parité homme-
9 femme, notamment pour combler les postes de
10 directeur ou directrice de la Protection de la
11 jeunesse. Alors, je pense qu'actuellement, c'est
12 quelque chose comme vingt-six (26) contre quatre ou
13 cinq personnes qui sont des hommes.

14 Recommandation numéro 3. Donc, on croit
15 qu'il est impératif de créer une structure de
16 surveillance et de contrôle judiciaire en matière
17 de Protection de la jeunesse. Donc, notre
18 proposition c'est de créer une Direction de la
19 protection de la famille, qu'on diviserait en deux
20 agences distinctes. Donc, une première agence qui
21 défendrait le droit du père et une autre qui
22 défendrait le droit de la mère. Chacune agence se
23 voyant, bien entendu, octroyer un budget égal et
24 nous proposons tout simplement, à brûle-pourpoint,
25 un dix pour cent (10 %) du budget de la Protection

1 de la jeunesse.

2 Le directeur de la protection de la famille
3 ou toute personne autorisée sous sa tutelle pourra
4 enquêter sur la DPJ avec des droits égaux et aussi
5 étendus que ceux qui ont été dévolus aux personnes
6 autorisées par la DPJ en vertu des articles 35.1 à
7 36.1, notamment avec un droit spécial de pouvoir
8 pénétrer dans tout centre jeunesse pour y faire
9 enquête et y exiger des documents.

10 Recommandation numéro 4. Dans un but
11 d'obtenir les plus hauts standards de service à la
12 population, puisque notre famille est une chose
13 manifestement la plus importante que nous avons,
14 nous recommandons une modification à l'article 35
15 de manière à rendre imputables la DPJ et les
16 personnes autorisées. Et nous ajoutons : attendu
17 que priver ou retenir un enfant contre le gré d'un
18 parent constitue un acte criminel en vertu du Code
19 criminel canadien, nous recommandons d'étendre
20 l'imputabilité jusqu'aux poursuites criminelles,
21 donc il s'agit de cas d'exception bien entendu.
22 Mais dans cet esprit, nous croyons qu'après avoir
23 fait enquête et déterminé l'exigence d'un abus de
24 confiance ou d'un abus de pouvoir au sein d'une
25 famille, la Direction de la protection de la

1 famille pourra engager une poursuite devant un
2 tribunal, où la décision sera rendue par douze (12)
3 jurés et non pas à la discrétion d'un juge de
4 première instance.

5 D'une autre façon, nous recommandons qu'une
6 étude psycholégale soit réalisée par un psychologue
7 indépendant aussitôt qu'un signalement est fait par
8 un des parents ou que ce soit un intervenant de
9 première ligne des systèmes de santé ou de
10 l'organisation de l'éducation qui fait un
11 signalement, dans le fond, après avoir reçu des
12 informations d'un parent, mais sans avoir pris le
13 soin d'aller un petit peu plus loin et de prendre
14 certaines autres vérifications auprès de l'autre
15 parent.

16 Recommandation numéro 6. Toute question
17 relevant du droit international, les passeports des
18 enfants, doit être étudiée en collaboration avec
19 l'autorité centrale du ministère de la Justice.
20 C'est d'ailleurs comme ça que ça fonctionne aux
21 États-Unis. Les juges collaborent avec l'autorité
22 centrale. Et à cet égard, la Cour supérieure pourra
23 rendre une décision puisque ça relève de
24 l'enlèvement international.

25 Recommandation numéro 7. Concernant un

1 motif de compromission pour mauvais traitements
2 psychologiques causé par la violence conjugale ou
3 familiale, à moins qu'un constat ne repose sur des
4 preuves médicolégales incontestables, lorsque des
5 gestes de violence sont allégués par une partie,
6 nous croyons qu'une étude psycholégale devrait
7 automatiquement être réalisée par un psychologue
8 indépendant.

9 Recommandation numéro 8. Concernant le
10 motif de compromission pour mauvais traitements
11 psychologiques vu le conflit de séparation, nous
12 recommandons également qu'une étude psycholégale
13 soit automatiquement réalisée par un psychologue
14 indépendant. À moins que l'inaptitude parentale ne
15 soit rigoureusement démontrée, une situation à haut
16 niveau de conflit sera traitée en vertu de
17 l'article 6 de l'avant-projet de loi sur
18 l'hébergement égalitaire alterné de l'enfant, que
19 nous avons déposé en pièce jointe, c'est-à-dire
20 selon un modèle de gestion psychojudiciaire, tel
21 que le modèle parentalité-conflit-résolution, et
22 ce, de manière à préserver ou recréer et maintenir
23 les liens parents-enfants qui sont si importants.

24 Recommandation numéro 9. Concernant le
25 risque sérieux de négligence en raison d'un

1 problème psychosocial ou d'un trouble mental d'un
2 parent, la DPJ devra préalablement obtenir un
3 diagnostic posé par un psychologue, conformément au
4 Code des professions.

5 Recommandation numéro 10. Nous croyons
6 qu'il est essentiel de dispenser une formation et
7 nous proposons une journée de quarante-huit heures
8 (48 h) sur une base annuelle qui serait obligatoire
9 à la magistrature et, pour les membres du Barreau
10 qui souhaitent exercer leurs professions d'avocat
11 en droit de la jeunesse et en droit de la famille.

12 Donc, ceci termine, Madame la Présidente,
13 mon allocution. Je vous remercie.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Merci, Monsieur Rioux. Alors, on va passer à la
16 période d'échange avec les commissaires et je
17 commencerais avec monsieur Lebon.

18 M. ANDRÉ LEBON, vice-président :

19 Q. [99] Bonjour, Monsieur Rioux. Merci d'être là.
20 Écoutez, puisque vous avez évoqué vous-même que
21 vous étiez le porte-parole de l'organisme de les
22 Papas en action pour l'équité, peut-être vous avez
23 vous-même un peu précisé sa mission en début
24 d'audience. Je peux-tu vous poser la question?
25 L'organisme existe depuis quand? Il y a combien de

1 membres? Puis vous, votre statut dans cette
2 organisation?

3 R. Ça existe depuis deux mille dix-huit (2018), depuis
4 deux ans en fait. Et puis c'est surtout des
5 personnes bénévoles qui y travaillent. Il y a trois
6 personnes principales qui sont en charge de
7 l'organisme et, moi, j'oeuvre comme porte-parole
8 dans l'organisme. Donc, comme je vous disais, c'est
9 un organisme qui, principalement, rend des services
10 à la population, surtout dans le secteur de Verdun,
11 île-des-Soeurs. Et puis pour les parents, pour les
12 mères ou pour les pères, pour des activités
13 sportives, pour des questions d'hébergement, des
14 besoins en alimentation, et caetera, donc c'est une
15 oeuvre foncièrement terrain. Toutefois, je vous
16 dirais qu'étant donné qu'il y a beaucoup de pères
17 qui nous rapportent des choses et leurs vécus,
18 surtout les problématiques qui concernent le
19 système judiciaire, donc on veut aller plus loin au
20 nom de ces pères-là. Donc, c'est pour ça que, comme
21 je disais, qu'on s'implique aussi dans le domaine
22 de l'analyse et de l'intervention publique.

23 Q. **[100]** Merci pour le complément d'information.

24 R. Je vous remercie, Monsieur Lebon.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci. Alors, on va poursuivre avec Jean-Simon
3 Gosselin.

4 M. JEAN-SIMON GOSSELIN, commissaire :

5 Q. **[101]** Merci. Bonjour, Monsieur Rioux.

6 R. Monsieur Gosselin.

7 Q. **[102]** J'ai été intéressé dans votre présentation
8 quand vous avez parlé de l'intérêt de l'enfant.
9 Vous avez dit avec une inter... on sait que c'est
10 un critère fondamental d'à peu près toute la prise
11 de décision et vous parlez d'une interprétation
12 variable. Pouvez-vous un petit peu élaborer, là,
13 sur votre propos là-dessus puis aussi qu'est-ce que
14 vous suggérez?

15 R. Écoutez, le concept de l'intérêt de l'enfant est un
16 concept qui est très élastique et qui est vu de
17 certaines manières différentes et qui demeure
18 toujours difficile à définir. Et d'ailleurs, si on
19 consulte des documents de l'ONU, qu'on consulte la
20 nouvelle loi C-78 ou qu'on aille consulter
21 ailleurs, on se rend compte qu'il y a différents
22 points de vue concernant l'intérêt de l'enfant. Et
23 si on va dans un sens de protection de l'enfant, on
24 peut aller jusqu'à dire, dans le fond, que c'est un
25 concept qui vise à ce que quand c'est une décision

1 qui provient du tribunal, c'est l'intérêt de
2 l'enfant si on décide de lui enlever l'accès à son
3 parent ou qu'on décide d'enlever l'accès à l'enfant
4 à un des parents. C'est dans l'intérêt de l'enfant.

5 Toutefois, interpréter jusqu'à ce sens-là,
6 ça peut porter à commettre des gestes excessifs au
7 niveau de la mise en application de la Loi sur la
8 protection de la jeunesse. Et si on regarde les
9 conventions internationales comme la Convention sur
10 le droit de l'enfant, on peut partir avec la
11 prémisse de départ, qu'il s'agit pour l'enfant de
12 maintenir des liens avec ses deux parents. Et ça,
13 on retrouve dans plusieurs jugements cette phrase
14 magique-là toutefois, que dans l'application, dans
15 les faits devant le Tribunal et dans la mise en
16 application de la loi par la DPJ, je pense qu'on
17 est rendu à un point où est-ce qu'il faut évaluer
18 jusqu'où on va avec l'intérêt de l'enfant dans les
19 deux directions opposées, comme je viens de vous
20 dire. C'est sûr qu'il y a une question de
21 protection de l'enfant d'un côté, qui amène l'État
22 à agir pour... bien le séparer de son parent quand
23 il y a besoin, mais il faut que les motifs soient,
24 répondent aux critères, je dirais, de l'esprit de
25 la loi, qui est une loi d'exception. C'est un peu

1 dans ce sens-là que j'y vois un éventail qui est
2 très large au niveau de l'intérêt de l'enfant. D'un
3 côté, il y a l'État qui protège l'enfant, mais de
4 l'autre côté les parents veulent voir l'enfant.

5 Présentement, je vous dirais, je vais vous
6 donner un exemple simple. Je travaille à l'accueil
7 des parents dans une école primaire les fins
8 d'après-midi. Je regarde les parents qui arrivent
9 chercher leurs enfants, ils sont là, bon, des fois
10 ils ont la face longue un peu, ils sont sur le
11 téléphone, mais aussitôt qu'ils voient l'enfant
12 dans le corridor, vous voyez le rayonnement de ces
13 parents-là. Alors, c'est un acte grave de couper
14 les liens entre un parent et son enfant. Et on
15 voit, nous, les hommes, ça brise leurs vies. Et
16 encore je donnerais un autre exemple. Il n'y a pas
17 si longtemps on posait des pancartes autour du
18 palais de justice puis il y a un homme qui est
19 arrivé en disant : « Ce qui est écrit là, c'est ma
20 vie que vous avez écrit là ». Quelqu'un qui, bon,
21 qui semblait, de toute apparence, être dans un
22 genre accueil Bonneau pas tellement loin, là, qui
23 semblait vivre dans la rue, que sa vie avait été
24 détruite. Puis on en voit beaucoup. Alors, les
25 conséquences sont graves.

1 Q. **[103]** Oui.

2 R. L'éventail de l'intérêt de l'enfant dans ce sens-là
3 est très large.

4 Q. **[104]** Mais qu'est-ce que vous suggérez pour le
5 préciser ou pour mieux le définir?

6 R. Je pense que des deux côtés les définitions sont
7 bonnes aussi. Mais si on se fie... Je ne sais pas
8 si vous aurez l'occasion de regarder l'avant-projet
9 de loi qu'on a déposé aussi. Si on se fie à
10 l'esprit qui découle de la convention du droit de
11 l'enfant et des conventions internationales, on
12 part du principe que le parent est le premier
13 responsable et on part du principe qu'il est dans
14 l'intérêt de l'enfant de maintenir des liens avec
15 ses deux parents.

16 Et, moi, comme je vous dis, je ne vise pas
17 nécessairement les cas ici, quand je me présente
18 ici, je vise plus les cas après séparation, comme
19 j'ai expliqué au départ, comme conflit de
20 séparation. Ça me semble un petit peu absurde que
21 la DPJ intervienne pour régler un conflit entre
22 deux adultes dans l'intérêt de l'enfant. Je pense
23 que ce n'est pas ça le rôle fondamental de la
24 Protection de la jeunesse.

25 Et puis avant deux mille sept (2007), ça

1 n'existait pas tout ça. Je veux dire, c'était
2 surtout, si je regarde, j'ai un papier ici, avant
3 deux mille sept (2007), je veux dire, c'était
4 soixante pour cent (60 %) de cas de négligence,
5 même soixante-six (66 %) en deux mille sept (2007).
6 Et puis plus des cas d'abus physiques. Après ça,
7 c'est tombé à trente pour cent (30 %). Puis tout a
8 transféré vers les mauvais traitements
9 psychologiques. Et on voit que le conflit de
10 séparation depuis quelques années prend
11 pratiquement toute la place comme motif de
12 compromission. Il y a plein de jugements qui
13 parlent de conflit de séparation.

14 Q. **[105]** Donc... Parce que, avant ça, il y en avait
15 des conflits de séparation avant deux mille sept
16 (2007), il y en avait?

17 R. Quand on se sépare, je pense qu'il y a un conflit
18 de séparation.

19 Q. **[106]** Donc, avant ça, c'était traité seulement par
20 la Cour supérieure dans ce que vous dites, de ce
21 que je comprends de vos propos?

22 R. Bien, traité par la Cour supérieure, je veux dire,
23 dans le sens que, bon, il y a la Loi sur le divorce
24 qui s'appliquait. Mais, je veux dire, depuis, après
25 deux mille sept (2007), la DPJ, dans le fond,

1 utilise le modèle du conflit de séparation comme
2 mauvais traitement psychologique sur l'enfant pour
3 intervenir. Donc, ils interviennent, ce qu'ils ne
4 pouvaient pas faire avant deux mille sept (2007),
5 là, à moins qu'on considère un risque de
6 négligence. Mais, à ma connaissance, c'est à partir
7 de deux mille sept (2007) après la Loi 125.

8 Q. **[107]** Dans un autre propos, Monsieur Rioux, vous
9 avez dit qu'il est temps d'une intervention musclée
10 de l'Assemblée nationale. Et vous avez parlé
11 d'adopter une loi sur des normes juridiques
12 strictes...

13 R. Hum, hum.

14 Q. **[108]** ... que vous n'avez pas développée. C'est
15 quoi pour vous, ça, une loi sur des normes
16 juridiques strictes? Est-ce que c'est votre avant-
17 projet de loi ou c'est d'autre chose?

18 R. L'avant-projet de loi propose certaines choses
19 aussi. Et d'ailleurs, dans l'avant-projet de loi,
20 vous constaterez que, dans un premier temps, on
21 propose que « le pouvoir discrétionnaire du juge
22 soit plus encadré ».

23 Q. **[109]** Comment?

24 R. C'est-à-dire que, pour justifier, par exemple, un
25 motif de compromission pour mauvais traitement

1 psychologique, il y aurait des règles un petit peu
2 plus sévères pour justifier ça que juste l'écrire
3 dans les motifs. Et pour changer, présentement, la
4 norme aujourd'hui, quand on va changer, ils vont
5 faire une modification sur la garde, on regarde
6 qu'est-ce qui s'est passé depuis le dernier
7 jugement. Par exemple, une famille est allée en
8 cour au mois de juin de cette année, ils repassent
9 au mois d'octobre. Donc, on regarde uniquement la
10 trame factuelle entre juin et octobre deux mille
11 dix-neuf (2019). Et les juges se promènent sur le
12 terrain. Ce n'est jamais le nouveau juge qui se
13 présente. Et on regarde une petite courte trame
14 factuelle, là.

15 Ce qu'on propose aussi dans le projet de
16 loi, surtout quand il y aura conflit de séparation,
17 parce que quand il y a conflit de séparation,
18 souvent, si vous allez voir le rapport de deux
19 mille dix-sept (2017) du PCR, il y a aussi de
20 l'aliénation parentale, il y a aussi des
21 accusations mensongères. Il y a plein de choses qui
22 se produisent quand il y a un conflit de
23 séparation. Et souvent les intervenants de la DPJ
24 vont écarter l'aliénation parentale, ils vont s'en
25 tenir juste au motif de compromission pour conflit

1 de séparation.

2 Donc, on propose premièrement que ce soit
3 le même juge qui suive le dossier pour qu'il soit
4 au courant de la nature évolutive du dossier au
5 sein de cette famille-là. Et on propose pour
6 faciliter ça, puisque les juges sont... pas
7 itinérants, mais, bon, ils se promènent sur le
8 territoire. On a des moyens de visio-conférence
9 aujourd'hui dans toutes les salles de justice. Je
10 pense qu'un juge pourrait très bien être à Québec
11 et entendre une cause en Abitibi s'il a déjà fait
12 une première audience, et qu'il puisse suivre le
13 dossier.

14 Et on propose également que, quand il y a
15 une modification, parce que, dans le concept
16 juridique, pour demander une modification de garde,
17 il faut qu'il ait survenu un changement important.
18 C'est ça qu'est le concept. Donc, le changement
19 important, ce qu'on rajoute là-dedans, c'est que le
20 parent pourrait... les parents ensemble pourraient
21 le proposer au juge qui suit le dossier. Et ce
22 juge-là connaît déjà le dossier. Donc, il pourrait
23 réagir ou demander une intervention judiciaire ou
24 une audience. Donc des moyens pour faciliter le
25 système. Puis que si le juge décide de modifier la

1 garde, bien, à ce moment-là, il doit le justifier
2 sérieusement, il faut qu'il y ait des motifs
3 sérieux et que ça ne soit pas juste qu'on dise, il
4 y a un changement important. Quel est ce changement
5 important-là?

6 Q. **[110]** Ce projet de loi-là que vous avez soumis à la
7 ministre de la Justice, vous le voyez s'appliquer
8 essentiellement à la Protection de la jeunesse ou
9 aussi à la Cour supérieure pour les conflits de
10 garde qui ne sont pas soumis au Directeur ou
11 Directrice de la protection de la jeunesse?

12 R. Ce projet de loi-là en fait ne s'appliquerait pas à
13 la Cour supérieure puisque, là, vous le savez, la
14 loi vient de passer le dix-neuf (19) juin dernier,
15 là, le projet de loi C78 qui a modifié la Loi sur
16 le divorce. D'ailleurs, au lendemain de la
17 fermeture de la Chambre, par les sénateurs. Donc
18 pas de ce côté-là. Mais je le vois plus... On l'a
19 proposé, dans le fond, avec ce qui s'en vient dans
20 le changement, la modification du droit de la
21 famille au Québec. Puis on pense aussi que c'est
22 applicable au niveau du conflit de séparation
23 puisque les programmes PCR ont déjà donné
24 d'excellents résultats à ce niveau-là.

25 Quand on lit le rapport, ils ont réussi à

1 recréer cent pour cent (100 %) des liens qui
2 avaient été brisés entre les enfants et les
3 parents. Donc, c'est un psychologue qui se trouve
4 au centre du débat qui communique avec les parents,
5 avec les enfants, avec les avocats et avec le juge.
6 Et les avocats ont l'obligation de collaborer et
7 non pas juste de défendre l'intérêt de leur client.
8 Ça aussi, c'est une lacune, je crois, dans notre
9 système juridique. On le sait, c'est le mandat des
10 avocats de défendre leur client. Et, ça, c'est
11 difficile pour un avocat. Et on en parle dans le
12 PCR que les avocats ont beaucoup de difficulté avec
13 ça. Mais c'est de créer quelque chose qui est un
14 nouveau, tout le monde travaille ensemble,
15 travailler ensemble dans l'intérêt de l'enfant.

16 Q. **[111]** Et, ça, ça s'applique au niveau de la Cour
17 supérieure?

18 R. Oui. Je pense que oui, présentement, parce que
19 c'est parrainé par la Cour supérieure, par la juge
20 de La Rosa et l'ancien juge Pigeon de Gaspé.

21 Q. **[112]** Donc, est-ce que ça pourrait être aussi une
22 approche à favoriser dans le domaine de la
23 protection de la jeunesse?

24 R. Je pense que oui. Mais peut-être pas dans tous les
25 cas. Je pense que tous les cas qu'aujourd'hui la

1 DPJ traite, qu'on appelle le conflit de séparation,
2 je pense que ça serait parfaitement approprié pour
3 ça pour suivre l'évolution du conflit familial dans
4 ce modèle-là par un seul juge. Parce que, là, comme
5 je vous dis... Puis les juges arrivent, ils font le
6 tour de la province de Québec, ils débarquent dans
7 une cour de justice, et puis ils sont là trois
8 quarts d'heure, des fois une demi-heure pour
9 entendre la cause. Ils ne peuvent pas avoir une
10 vision globale de ce qui s'est passé dans cette
11 famille-là. Et les avocats présentent leurs choses.
12 Et c'est fini dans une demi-heure. Tandis que si on
13 avait un juge qui suivait le dossier depuis le
14 début dans les cas de conflit, parce que, aussi,
15 dans les cas de conflit, je veux dire, il y a
16 plusieurs audiences devant les tribunaux.

17 Q. **[113]** Mais, ça, c'est déjà dans la Loi sur la
18 protection de la jeunesse que, normalement, le juge
19 qui est saisi de la situation, qui s'occupe de la
20 situation de la famille doit toujours être le même,
21 ce n'est pas toujours respecté, mais c'est déjà
22 dans la Loi ça?

23 R. Mais ce n'est jamais le même juge qui passe dans
24 les tribunaux. Les familles...

25 Q. **[114]** En protection de la jeunesse?

1 R. Ne voient jamais le même juge. Je ne crois pas en
2 tout cas. Pas à ma connaissance.

3 Q. **[115]** Une dernière question. Dans votre
4 recommandation 3, vous suggérez la mise en place
5 d'un directeur de la protection de la famille...

6 R. Oui.

7 Q. **[116]** ... qui serait un peu comme un gardien de la
8 rigueur. Mais la Commission des droits de la
9 personne et des droits de la jeunesse a déjà ce
10 mandat-là de surveiller le système de protection de
11 la jeunesse. Pourquoi vous proposez une nouvelle
12 institution?

13 R. Je pense que la Commission des droits de la
14 personne et droits de la jeunesse va intervenir à
15 partir du moment où il y a lésion du droit de
16 l'enfant. Ce que je propose, dans le fond, c'est
17 pour défendre le droit du père et le droit de la
18 mère. Donc, on s'en va vers une nouvelle avenue
19 complètement. On ne parle pas de lésion du droit de
20 l'enfant ici.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Ça va?

23 M. JEAN-SIMON GOSSELIN, commissaire :

24 Q. **[117]** La Commission a un peu plus de pouvoir que
25 ça. Mais ça ne fait pas une autre institution, une

1 autre lourdeur dans le système selon vous, là?

2 R. Ça pourrait être vu dans ce sens-là. Mais aussi
3 s'il y a des mesures strictes et de l'imputabilité
4 qui est évidente, peut-être que ça va alléger
5 d'autres secteurs du système.

6 Q. **[118]** Merci, Monsieur Rioux.

7 R. Merci, Monsieur Gosselin.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Merci. On va poursuivre la conversation avec madame
10 Lorraine Richard.

11 Mme LORRAINE RICHARD, commissaire :

12 Q. **[119]** Bonjour, Monsieur Rioux. Je pense que votre
13 présence ici et de votre témoignage, ce que vous
14 venez nous démontrer, c'est que vous vous êtes
15 donné pour cause de défendre les droits des pères
16 particulièrement et des mères également, à qui on
17 soutire la garde de leur enfant.

18 R. Hum, hum.

19 Q. **[120]** Vous avez eu des propos quand même assez durs
20 avec les gens de la DPJ où vous dites textuellement
21 que les intervenants, souvent, ils n'ont pas
22 d'expérience puis leur parole vaut de l'or, leur
23 parole vaut de l'or quand ils arrivent justement
24 lors d'un conflit de séparation, puis, bon, on peut
25 invoquer des mauvais traitements psychologiques de

1 la part de la mère ou de la part du père.

2 Vous avez dit que vous voyez beaucoup,
3 beaucoup de gens, en tout cas ces temps-ci. Vous en
4 rencontrez beaucoup, combien? Parce que c'est tout
5 récent, ça fait à peine deux ans que vous avez
6 fondé cette association. Vous êtes dans une région
7 particulièrement. Est-ce que, bon, c'est cinquante
8 (50), vingt (20), une cinquantaine? Et est-ce
9 que...

10 Ma deuxième question aussi, c'est : Est-ce
11 que les gens que vous rencontrez vous font part de
12 même problématique, qu'ils ont perdu la garde de
13 leur enfant pour exactement le même problème?

14 R. Pas nécessairement toujours pour le même problème.
15 Mais d'une manière généralisée ce qu'on constate du
16 côté des pères en tout cas, c'est la difficulté
17 avec la DPJ. Et puis le nombre exact, je ne
18 pourrais pas vous le dire exactement. Et puis, moi,
19 comme j'agis plus comme porte-parole aussi, ce
20 n'est pas moi qui rencontre nécessairement les
21 personnes.

22 Mais j'ai rencontré aussi des organismes
23 qui sont les organismes qui chapeautent, par
24 exemple, les soixante (60) maisons Oxygène ou des
25 organismes qui chapeautent d'autres organismes au

1 Québec. Et le constat de ces personnes-là est aussi
2 à l'effet que, après le divorce, si on passe au
3 tribunal ou qu'on passe en justice, les pères
4 abandonnent.

5 Dans les années quatre-vingt (80), il était
6 impensable pour un père d'aller saisir le tribunal
7 pour demander une garde partagée. Vous pouvez faire
8 le tour des avocats de la province de Québec, vous
9 ne trouverez pas grand monde prêt à aller défendre
10 une cause comme ça dans ces temps-là. Les choses
11 ont évolué. Et ce qu'on constate aussi, c'est que
12 les pères veulent jouer leur rôle de père, et que
13 c'est extrêmement difficile. À partir du moment où
14 est-ce que c'est que la mère refuse et que le
15 tribunal est saisi, les difficultés sont énormes.

16 Et pour ces raisons-là, et je ne pense pas
17 que j'invente rien, je pense que c'est bien connu
18 dans notre population aussi, là, et puis... Le
19 constat des organismes qui sont sur le terrain, pas
20 juste notre organisme, mais des organismes qui sont
21 sur le terrain qui chapeautent plusieurs autres
22 organismes, est à l'effet qu'on abandonne.

23 Q. **[121]** De ce que je comprends également, c'est que
24 vous semblez rencontrer des difficultés pour les
25 papas ou les mamans qui éprouvent les mêmes

1 difficultés, soit suite à un conflit de séparation,
2 vous éprouvez déjà des difficultés avec la DPJ,
3 après avec la justice. Mais on parle beaucoup de
4 l'enfant. L'enfant ici est au coeur de nos
5 préoccupations.

6 R. Oui.

7 Q. **[122]** On a quand même eu des témoignages. On nous a
8 dit souvent que l'enfant même, je ne vous dis pas
9 un enfant de deux ans, mais un enfant d'un certain
10 âge, ils n'étaient pas écoutés souvent quand ça
11 arrivait, que le dossier était judiciairisé.
12 J'aimerais vous entendre là-dessus. S'il arrive un
13 conflit pour séparation, que l'un ou l'autre, ce
14 que je comprends de vos propos, accuse le papa ou
15 la maman de, que ce soit violence psychologique,
16 mauvais traitement psychologique, quelle est votre
17 opinion là-dessus à ce qu'on puisse écouter
18 l'enfant? Est-ce que l'enfant est capable de dire
19 son mot par rapport, moi je veux demeurer avec
20 papa, je veux demeurer avec maman? Est-ce que le
21 tribunal doit en tenir compte? Parce qu'on nous a
22 dit, souvent il y a des... il y a même des enfants
23 qui nous ont dit qu'ils auraient aimé... ils sont
24 sortis de leur famille, ils ont été pris en charge
25 par des familles d'accueil, puis il aurait dit, moi

1 j'aurais voulu dire, être capable de dire, je veux
2 rester dans ma famille d'accueil, je ne veux même
3 plus aller dans mon milieu familial. Le droit de
4 l'enfant dans ça, qu'il soit écouté, entendu, vous
5 en pensez quoi?

6 R. Bon. Comme je disais tout à l'heure à monsieur
7 Gosselin, on part de l'hypothèse aussi au départ
8 que l'enfant, il est dans son intérêt de voir ses
9 deux parents, à moins que, bien entendu, qu'il y
10 ait un constat évident que l'aptitude parentale
11 n'est pas au rendez-vous. Toutefois, je ne peux pas
12 avoir... Je n'ai pas une expérience du tribunal
13 assez large pour répondre avec certitude et avec
14 précision à votre question. Mais de ce que j'en
15 comprends, c'est que, souvent, les enfants ne sont
16 pas rencontrés au tribunal. C'est l'intervenant du
17 DPJ qui parle pour eux autres. Donc, c'est
18 l'intervenant du DPJ qui se présente devant le
19 tribunal. C'est lui qui agit comme expert.
20 L'intervenant présente son opinion, présente ce qui
21 lui semble à lui être l'intérêt de l'enfant. Et
22 c'est un peu comme ça, je pense, que ça se passe
23 d'une manière générale. Les enfants ne sont pas
24 rencontrés par les juges nécessairement.

25 C'est pour ça que quand on arrive à

1 proposer le PCR ou le modèle psychojudiciaire où un
2 psychologue qui est au centre, bien, au moins, là
3 il y a un psychologue qui regarde toutes les
4 parties, qui consultent les parents, les juges et
5 les avocats. Parce que, là, les enfants, c'est
6 l'intervenant qui parle pour eux autres. À moins
7 que les parents aient suffisamment de moyens
8 financiers pour payer des études psycholégales ou
9 et caetera. Mais sinon c'est l'intervenant qui
10 parle.

11 Q. **[123]** Mais est-ce que, vous, vous aimeriez, est-ce
12 que ça fait partie des choses que vous aimeriez
13 voir changer que, justement, que les juges puissent
14 entendre, lors d'un jugement qu'ils prononcent pour
15 la garde d'un enfant, qu'on puisse entendre
16 l'enfant ce que lui veut? Parce qu'on nous l'a dit,
17 puis ça va revenir, j'en suis sûre, que les enfants
18 ne sont pas écoutés, justement ils ne peuvent pas
19 exprimer leurs besoins.

20 R. Non.

21 Q. **[124]** Vous seriez d'accord avec ça...

22 R. Absolument.

23 Q. **[125]** ... qu'ils puissent s'exprimer?

24 R. Toutefois, j'aurais peut-être une certaine réserve,
25 dans le sens que, aller devant un tribunal, c'est

1 quelque chose. Ce n'est pas facile. Et puis je ne
2 pense pas que c'est tous les enfants qui veulent se
3 présenter devant un tribunal. Ça peut être très
4 difficile pour un enfant, surtout s'il y a un
5 conflit et qu'on amène l'enfant en justice pour
6 devoir faire des choix difficiles. Je pense que ce
7 n'est pas évident à ce niveau-là. Puis je reviens
8 encore à la question que si on a un psychologue qui
9 est bien formé pour faire ce travail-là, qui est au
10 centre du débat, peut peut-être jouer un rôle
11 important dans ça. Ça peut être difficile pour les
12 enfants. Mais malheureusement les enfants, je
13 pense, ne sont pas entendus au tribunal.

14 Q. **[126]** Oui. Dernière question. On a parlé beaucoup
15 aussi de la confidentialité par rapport aux
16 dossiers des enfants de la DPJ, que souvent même à
17 l'âge adulte, ils voudraient avoir leur dossier,
18 ils n'y ont pas accès. Je comprends que votre
19 mouvement est tout récent. Est-ce que, d'après ce
20 que les gens que vous avez rencontrés, les
21 témoignages que vous avez entendus de par votre
22 implication, on a parlé du dossier de la DPJ qui
23 demeurerait confidentiel, est-ce que vous avez une
24 opinion là-dessus?

25 R. Ce qu'on entend, c'est que, même les demandes

1 d'accès à l'information, la réponse classique,
2 c'est qu'on nous dit que ce n'est pas dans
3 l'intérêt de l'enfant, puis ça pourrait causer
4 préjudice à l'enfant de transmettre l'information
5 aux parents. Donc, les parents sont généralement
6 incapables d'obtenir de l'information des dossiers.

7 Et puis à cet égard, je vous dirais que
8 l'an passé, on a adressé une demande d'accès à
9 l'information à toutes les directions du Québec. Et
10 on n'a pas obtenu la réponse qu'on voulait avoir.
11 Donc, on voulait avoir une comparaison entre le
12 motif de conflit de séparation face à l'aliénation
13 parentale pour savoir le nombre de cas et comment
14 ça se passait, puis certains critères là-dessus,
15 qu'est-ce qui en résultait. On n'a eu aucune
16 information.

17 Q. **[127]** Merci. Merci beaucoup, Monsieur Rioux.

18 R. Ça me fait plaisir, Madame Richard.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Merci. On passe à madame Danielle Tremblay.

21 Mme DANIELLE TREMBLAY, commissaire :

22 Q. **[128]** Bonjour, Monsieur Rioux.

23 R. Bonjour.

24 Q. **[129]** Merci de venir nous présenter votre point de
25 vue. Vous parlez beaucoup de l'immense pouvoir

1 discrétionnaire du DPJ, que vous remettez, si j'ai
2 bien compris, en question l'intervention du DPJ
3 dans les situations de conflit sévère de séparation
4 et leur impact sur les enfants. Ce que je
5 comprends, c'est que, de votre organisme, vous
6 n'avez pas à proprement parler de membres, vous
7 offrez des services à des personnes qui s'adressent
8 à vous, des services...

9 R. Hum, hum.

10 Q. **[130]** ... dont vous nous avez fait un peu... Mais
11 qu'est-ce qui vous amène à voir... Dans quel
12 pourcentage vous pouvez voir auprès des gens qui
13 fréquentent vos services le nombre de situations ou
14 un pourcentage, plus une estimation du pourcentage
15 de situations qui font l'objet d'une intervention
16 de la DPJ au motif du conflit sévère de séparation?

17 R. Dans les personnes qui viennent à l'organisme, je
18 ne pourrais pas vous le dire exactement. Toutefois,
19 à cet égard-là, nous avons déposer récemment aussi
20 une demande de subvention pour faire une étude sur
21 des jugements. Donc, une étude partagée en deux
22 secteurs pour étudier avec nos propres critères des
23 jugements en Protection de la jeunesse et des
24 jugements en Cour supérieure, à savoir quels sont
25 justement pour... Parce que c'est ça, l'an passé,

1 comme je vous disais, on a fait une demande d'accès
2 à l'information, mais on n'a pas pu obtenir ces
3 réponses-là comme à la question que vous nous
4 posez. Donc, on a fait une demande pour
5 éventuellement pouvoir faire un travail de
6 recherche de notre côté avec nos critères pour
7 pouvoir établir une réponse un peu à votre question
8 finalement.

9 Q. **[131]** Puis ça serait quoi vos critères si vous
10 pouvez nous les dévoiler?

11 R. Bien, premièrement, regarder... Bon. Là, on n'a pas
12 beaucoup évolué dans cette demande-là. On a
13 présenté notre demande. Mais on part avec
14 l'hypothèse de départ qu'il y a une discrimination
15 systémique envers les pères dans le système de
16 justice qui est toujours en place. Bon. Bien
17 entendu, on ne peut pas le démontrer présentement.
18 Donc, ce serait l'hypothèse de base. Et puis de
19 regarder qu'est-ce qui s'en suit avec les conflits
20 de séparation, qui qui se fait tasser avec les
21 conflits de séparation. Le son de cloche qu'on a
22 présentement, c'est que c'est surtout des pères qui
23 se font tasser avec le conflit de séparation. Et le
24 son de cloche qu'on a, c'est que quand la DPJ entre
25 dans une famille pour régler le conflit, c'est

1 qu'il y a un des deux parents qui se fait tasser
2 petit à petit. Et souvent c'est le... c'est celui
3 contre qui les signalements ont été faits, bien
4 entendu.

5 Q. **[132]** Comment... Vous nous dites que vous prenez
6 partie pour les pères. Mais vous nous avez aussi
7 dit que vous accueillez les mères dans vos
8 services. Comment vous en arrivez à pouvoir
9 accompagner ces mamans-là avec un positionnement...
10 Bon. Je comprends que ce sont des mères qui vivent
11 sensiblement les mêmes difficultés, conflit sévère
12 de séparation où elles se sentent tassées de la vie
13 de leurs enfants. Comment vous pouvez en arriver à
14 bien accompagner ou bien supporter ces mères-là
15 alors que vous avez un positionnement à l'égard de
16 la défense du droit des papas?

17 R. Dans le fond, les services sur le terrain, comme je
18 disais, c'est des services plus... au niveau
19 alimentaire, de banque alimentaire, à aider
20 quelqu'un qui est en besoins immédiats après une
21 séparation, par exemple. Et, ça, ça peut être
22 autant une mère qu'un père. Il n'y a pas... Il n'y
23 a rien qui nous empêche de faire ça. Ou des
24 besoins, l'enfant a besoin de souliers de sport ou
25 des choses comme ça, des articles de sport; ou

1 organiser des événements sportifs pour les enfants.
2 Les mères sont autant bienvenues que les pères.
3 Donc, le principe... Au départ, c'est un principe
4 d'égalité homme/femme. Donc, ça ne nous empêche pas
5 d'oeuvrer autant auprès des mères que des pères.
6 Toutefois, là où le bât blesse, c'est qu'on
7 constate et qu'on pense qu'il y a discrimination
8 dans le système de la justice.

9 Q. **[133]** Hum, hum.

10 R. Et c'est dans le fond ce qui motive notre action.

11 Q. **[134]** Et avec cette croyance-là, les mamans auprès
12 de qui vous rendez des services se sentent quand
13 même bien soutenues, bien appuyées dans leurs
14 propres difficultés en regard du conflit de
15 séparation?

16 R. Bien, pour les gestes qu'on pose, je veux dire, si
17 c'est comme une aide alimentaire ou une aide
18 vestimentaire ou pour des activités sportives, il
19 n'y a pas de...

20 Q. **[135]** Ce que je comprends, c'est que les services
21 concrets...

22 R. On n'a pas senti de réticence à ce niveau-là.

23 Q. **[136]** Ce que je comprends, c'est que les services
24 concrets, bon, peu importe si on a une maman ou un
25 papa, vous allez les rendre. Mais au niveau de

1 votre positionnement idéologique, si je peux
2 dire...

3 R. Oui.

4 Q. **[137]** ... bien, là, vous avez un parti pris à la
5 défense du droit des pères, est-ce que je comprends
6 bien?

7 R. Oui. D'après ce qu'on constate. Oui.

8 Q. **[138]** D'accord. Et lorsque vous parlez de
9 l'intervention de la DPJ, bon, on sait que,
10 effectivement, vous l'avez invoqué vous-même, la
11 DPJ, c'est une loi qui doit... qui a un caractère
12 exceptionnel, qui ne doit que s'appliquer dans des
13 situations exceptionnelles, et dans la grille
14 d'analyses de la Loi sur la protection de la
15 jeunesse, qui est incluse dans la Loi, on doit
16 prendre en compte tout le volet de la vulnérabilité
17 de l'enfant, c'est un des critères décisionnels
18 pour décider de l'intervention du DPJ dans la vie
19 des... auprès d'un enfant.

20 R. Hum, hum.

21 Q. **[139]** Donc, on doit mesurer l'impact de ce conflit
22 de séparation-là chez l'enfant. Hein, on parle de
23 conflit sévère de séparation. Donc, un conflit
24 sévère où on doit mesurer : est-ce que l'enfant
25 subit un impact important du conflit d'adulte,

1 comme vous nous dites. Est-ce que, quand vous nous
2 dites l'immense pouvoir discrétionnaire du DPJ,
3 est-ce que vous avez l'impression que cet élément-
4 là, l'impact chez l'enfant du conflit sévère de
5 séparation est... bien, c'est quoi votre opinion?
6 Qu'est-ce que vous constatez par rapport à ça?

7 R. Ce qu'on constate, c'est que ce n'est pas toujours
8 un conflit si sévère que ça, et que les motifs ne
9 sont peut-être pas toujours aussi fondés qu'ils
10 puissent en avoir l'air. Et l'interprétation de
11 l'intervenant peut permettre à demander à peu près
12 n'importe quoi au tribunal. La grille d'analyses,
13 elle est où la grille d'analyses? Elle est dans le
14 fond d'un tiroir en quelque part. Elle est
15 confidentielle. Son travail, on ne le sait pas
16 qu'est-ce qu'il a fait l'intervenant. Personne ne
17 le sait. C'est...

18 Q. **[140]** Mais dans la... Pardon.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 La dernière question.

21 Mme DANIELLE TREMBLAY, commissaire :

22 Oui. Bon. D'accord.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Compte tenu du temps on va permettre à monsieur

25 Rioux de pouvoir répondre à madame Tremblay, puis

1 j'aurai une question après.

2 M. ALAIN RIOUX :

3 R. Merci, Madame la Présidente. Donc, je pense que...

4 Le niveau de confidentialité dans, que ce soit
5 cette grille-là ou que ce soit le document que je
6 vous ai soumis que la DPJ utilise pour décider d'un
7 problème de mésadaptation sociale ou de santé
8 mentale qui n'a pas été diagnostiqué, tout ça est
9 confidentiel. On ne le sait pas. Dans l'ancienne
10 loi, ils gardaient les dossiers pendant deux ans.
11 Après ça, apparemment, ils devaient être détruits.
12 Maintenant, depuis, je ne me souviens pas trop
13 quand, c'est cinq ans. Après ça, qu'est-ce qui se
14 passe? On ne le sait pas. Mais d'après les
15 témoignages qu'on a de certains pères, c'est que ça
16 semble abusif dans certains cas. Alors que les
17 pères voudraient jouer leur rôle parental, puis
18 comme je disais, ils aiment leurs enfants eux
19 autres aussi, là. Je vous remercie, Madame.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. **[141]** J'avais peut-être une question de
22 compréhension, parce que vous venez de nous
23 déposer, effectivement, une dizaine de
24 recommandations. Et dans votre témoignage, vous
25 parlez de discrimination systémique envers les

1 pères. En tout cas, c'est une prémisse de base que
2 vous voulez fouiller. Quand je regarde la
3 recommandation 1, vous n'avez pas peur qu'elle soit
4 prise de façon discriminatoire? Parce que ce que
5 vous dites, c'est que « pour que la personne exerce
6 dans l'organisme, elle doit détenir une expérience
7 parentale appropriée ». Et l'expérience parentale
8 appropriée, vous la définissez donc avec cinq ans
9 de vécu parental. J'avoue que ça surprend la
10 personne qui a passé sa vie à défendre l'égalité.
11 Et j'ai l'impression de me retrouver avec une
12 intrusion dans la vie privée possible de personnes
13 qui vont travailler dans cet organisme-là. Je dois
14 prouver cinq ans de vécu parental? Peut-être que
15 j'interprète mal votre recommandation.

16 R. L'idée en arrière de cette recommandation-là, c'est
17 un peu comme je disais tout à l'heure, souvent,
18 c'est des jeunes personnes qui sortent de
19 l'université, bon, on le sait, qui ont peu
20 d'expérience. Et je ne sais pas si vous avez des
21 enfants, Madame Laurent, mais je veux dire, quand
22 on a des enfants, on sait très bien que ce n'est
23 pas si simple que ça être parent. Et je pense que
24 les gens qui n'ont jamais élevé des enfants et qui
25 n'ont jamais changé de couches, qui sortent du

1 cégep ou de l'université, n'ont peut-être pas une
2 vision suffisamment profonde de tout ce que ça
3 implique être parent et de tout ce que ça implique
4 de sacrifices pour élever un enfant. Et que n'ayant
5 pas connu cette profondeur-là, on pourrait être
6 tenté de prendre des décisions à la légère, surtout
7 en invoquant un motif comme le conflit de
8 séparation qui nous permet « at large » si vous me
9 permettez de rentrer dans une famille. Parce que
10 des conflits de séparation après séparation, je
11 pense qu'il y en a partout.

12 Q. **[142]** Je comprends. En vous remerciant, Monsieur
13 Rioux. Mais je ne pouvais pas m'empêcher de vous
14 poser cette question-là...

15 R. Oui. Absolument.

16 Q. **[143]** ... sur l'expérience pour être capable
17 d'avoir une... d'être pertinent et d'avoir
18 développé une expertise. Alors, oui, j'ai deux
19 enfants, j'ai deux garçons. Ils n'ont pas accouché,
20 pourtant ils comprennent ce que ça veut dire,
21 t'sais, d'avoir des enfants. Donc, je voulais juste
22 le soulever pour que vous compreniez que ça risque
23 d'être vu comme une intrusion dans la vie privée et
24 d'être vu comme discriminatoire. Mais je laisse ça
25 à votre discrétion à fouiller. Et... Oui. Allez-y!

1 R. Est-ce que je peux me permettre?

2 Q. **[144]** Hum, hum.

3 R. Je m'excuse de vous interrompre. Je ne vois pas
4 dans quel sens vous voulez dire que ça serait une
5 intrusion dans la vie privée, par contre.

6 Q. **[145]** C'est parce que je ne suis pas avocate, bien
7 évidemment, mais pour quelqu'un qui va postuler et
8 qu'on doit lui demander « vous avez des enfants;
9 combien de temps d'expérience parentale » et que ça
10 soit dans la balance avec le diplôme, mais
11 l'expérience et la formation demandée, reconnue,
12 que ce soit par les ordres professionnels ou
13 autres, c'est juste ça que je vous dis...

14 R. Oui.

15 Q. **[146]** ... d'y réfléchir dans la balance.

16 R. Je comprends. Je me suis posé la question,
17 d'ailleurs.

18 Q. **[147]** Ça pose des questions sérieuses. D'accord.
19 Merci infiniment, Monsieur Rioux. Nous reprenons
20 dans dix minutes avec notre prochain témoin. Merci.

21 R. Merci beaucoup. Merci à tous les membres.

22 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

23 REPRISE DE L'AUDIENCE

24 _____

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci. Bienvenue officiellement, Madame Dumais.

3 Alors, vous êtes ici pour nous livrer un témoignage

4 à titre personnel et vous allez nous parler

5 notamment des difficultés entourant l'adoption des

6 enfants sous protection de la jeunesse au regard de

7 votre propre expérience. Donc, on a à peu près une

8 heure (1 h) ensemble. On vous propose de nous

9 exposer les faits pendant une quinzaine de minutes

10 et ensuite il y aura un échange avec les différents

11 commissaires. Et avant de vous laisser la parole,

12 je vais demander au greffier de vous assermenter.

13 Mme JESSYKA DUMAIS :

14 Parfait.

15

16 **JESSYKA DUMAIS,**

17 (Sous serment)

18

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[148]** Alors, maintenant, Madame Dumais, la parole

21 est à vous.

22 R. Oui, en premier je voudrais vous remercier de me...

23 de me permettre de passer devant vous. C'est très

24 important, ça fait partie un petit peu de mon

25 cheminement personnel, un petit deuil que j'ai à

1 faire justement par rapport à l'adoption.

2 Donc, en fait pour commencer, j'ai quarante
3 et un (41) ans, j'ai le même âge que mon conjoint,
4 que j'ai rencontré il y a dix (10) ans. Donc, déjà
5 quand on s'est rencontrés à la première rencontre
6 on s'est parlé très honnêtement de ce qu'on voulait
7 dans la vie. Il m'a annoncé qu'il avait trois
8 enfants et qu'il avait une garderie. Donc, c'était
9 clair qu'il aimait les enfants. La première
10 question que, moi, j'ai posée c'est : « Est-ce que,
11 toi, t'en veux? Et éventuellement, si moi je ne
12 suis pas capable d'en avoir, est-ce que t'irais
13 vers l'adoption? » Ça fait que déjà, d'entrée de
14 jeu, notre relation a commencé comme ça et il était
15 tout à fait d'accord avec moi.

16 Donc, comme je vous disais mon conjoint
17 avait trois... déjà trois enfants. À ce moment-là,
18 quatre mois, deux ans et quatre ans. Donc, moi,
19 j'ai été belle-mère assez... assez rapidement. Au
20 fil des années, on a eu... en fait un an plus tard
21 vers deux mille douze (2012) on a eu un enfant
22 ensemble, qui s'appelle Zak, donc le plus jeune de
23 la famille. Ensuite... c'est sûr que ça a toujours
24 fait partie de nos conversations, mais notre
25 intention première était d'essayer de nouveau

1 d'avoir un autre enfant naturellement. Bon, les
2 projets étant de nous marier et tout ça, bon. Le
3 « timing », si je peux m'exprimer comme ça, faisait
4 en sorte que, bon, pour la robe de mariée c'était
5 plus ou moins le temps de tomber enceinte, donc on
6 a mis un petit peu de côté.

7 Puis après le mariage on a décidé que...
8 qu'on allait plus vers l'adoption puisque, bon, on
9 ne se le cachera pas, je vieillissais, ça
10 m'inquiétait un petit peu. Et comme ça a toujours
11 fait partie de notre volonté, d'adopter, on voulait
12 vraiment aller vers ça. Et aussi parce que ça nous
13 permettait de choisir le sexe, ce qui était quand
14 même un petit avantage, là, de pouvoir adopter.
15 Donc, c'est ça.

16 Donc c'est ça, c'est devenu tranquillement
17 pas vite un projet... pas juste un projet de
18 couple, un projet de famille parce que les quatre
19 autres enfants ont été quand même mêlés à ça, on
20 leur en a parlé, on leur a expliqué c'était quoi la
21 DPJ, on leur a expliqué qu'est-ce que ça amenait,
22 qu'est-ce que ça ferait. Pardon. Donc, c'est ça, on
23 leur a dit c'est quoi les implications. Que
24 l'enfant qu'on amènerait à la maison peut-être
25 pourrait être différent, avoir... avoir peur. Pas

1 nécessairement la facilité en fait, là, en arrivant
2 à la maison.

3 Pour nous, c'était important de faire
4 l'adoption au Québec, on voulait sauver une petite
5 fille qui était dans notre région, qui était proche
6 de nous. Donc, nous, c'était vers la banque mixte
7 qu'on s'est dirigés en voie d'adoption ou un
8 placement jusqu'à majorité du moins, là.

9 Alors on a eu une première rencontre de
10 groupe, qui a été... moi, je dirais plus une
11 campagne de... pas... c'est pas du salissage, mais
12 une campagne de découragement, si on veut. Parce
13 que c'est sûr que là on nous a dit que ça allait
14 vraiment pas être facile, qu'il fallait être fait
15 fort, qu'il fallait... On comprenait, mon conjoint
16 et moi, que la rencontre avait pour but justement
17 de décourager ceux qui ne sont pas vraiment sûrs
18 parce que c'est un gros projet puis il s'agit d'un
19 enfant. C'est pas un jouet ou un chien qu'on
20 achète, qu'on peut vendre à quelqu'un d'autre,
21 c'est un enfant.

22 Alors oui, ça on l'a compris. La rencontre
23 de groupe était très, très claire qu'il fallait
24 être fort, qu'il y avait des enfants qui étaient
25 beaucoup plus exigeants que d'autres et puis...

1 donc, on est ressortis de là toujours convaincus de
2 vouloir quand même sauver un enfant. On est
3 repartis avec les formulaires. Il y a beaucoup de
4 formulaires à remplir.

5 Et un mois plus tard tout était dans la
6 poste et on a eu un appel pour la seconde... la
7 seconde évaluation, si on veut. Une rencontre avec
8 une travailleuse sociale dans un bureau ensemble en
9 couple, donc pour parler un peu de nous, parler de
10 nos enfants, de notre situation de famille.

11 Alors la première rencontre, c'est ça, elle
12 s'est déroulée... ça a pris un bon deux heures
13 (2 h), on a mis nos tripes sur la table, on a dit
14 tout ce qu'on pouvait avec toute l'honnêteté qu'on
15 pouvait. Puis après deux heures (2 h) mon conjoint
16 et moi on a dit à la travailleuse sociale que mon
17 conjoint venait de perdre son emploi, donc là elle
18 a clôt le sujet puis elle a dit :

19 Bien écoutez, on arrête ça ici puis si
20 vous voulez toujours continuer, bien
21 quand monsieur aura un emploi stable
22 d'au moins trois mois vous pourrez
23 reprandre les démarches et puis... et
24 puis... mais si vous êtes toujours
25 sûrs de vouloir le faire.

1 Moi, j'ai entendu : je ne pense pas que vous
2 devriez le faire, mais bon si vous y tenez vous
3 referez les démarches, là. De la façon qu'elle m'a
4 parlé. Mais je ne sentais pas trop une ouverture.
5 Donc, c'est ça.

6 Ça a pris presque deux ans avant que tout
7 se mette en place, que mon conjoint ait vraiment un
8 emploi stable, parce qu'il est retourné à l'école
9 pour changer de domaine. Donc, en février deux
10 mille dix-neuf (2019), si je ne me trompe pas. On
11 avait à... pour reprendre le processus on devait
12 fournir une preuve de travail évidemment et puis il
13 fallait refaire le processus pour l'absence
14 d'empêchement, pour être sûr qu'on était
15 sécuritaires, qu'on n'avait pas de dossier criminel
16 et tout ça.

17 Alors ce que j'ai fourni rapidement et je
18 passe une semaine ou deux après, on nous a
19 téléphoné pour refaire une... une rencontre encore
20 une fois avec une travailleuse sociale en couple
21 pour la même chose qu'on avait fait la dernière
22 fois, même s'ils nous avaient dit qu'on irait à la
23 prochaine étape. Mais ils nous ont dit... comme il
24 y a eu un gros laps de temps entre les deux, on va
25 refaire cette rencontre-là. Donc, ça va, on... il

1 n'y a pas de problème, on y est allés.

2 Et puis en rentrant là, c'est encore une
3 fois un bon deux heures (2 h), deux heures et quart
4 (2 h 15) à tout donner. Parce que c'est très, très
5 exigeant au niveau émotionnel, on est stressés un
6 petit peu, on ne veut pas dire des choses qui ne
7 sont pas correctes, on essaie d'être le plus
8 honnête possible, on met vraiment notre coeur sur
9 la table, nos tripes. En tout cas en ce qui nous
10 concernait, là. Et puis on lui a parlé de notre
11 famille, on a parlé du plus vieux qui est
12 adolescent, qui veut rien savoir de son père en ce
13 moment, entre autres. Puis on n'a pas plus élargi
14 que ça, là, on a dit ça sur le plus vieux. Ensuite
15 le second, bien lui bien c'est sûr qu'il y a eu une
16 petite jalousie quand notre fils est né parce qu'il
17 a perdu sa place de bébé. Alors c'est sûr que...
18 mais ça va quand même bien les deux, ils jouent
19 ensemble puis ça va bien. Puis notre grande bien
20 elle tout est beau, elle a de la misère à l'école
21 un petit peu, mais ça va super bien, elle travaille
22 fort. Elle a... elle est tout le temps souriante,
23 toute le temps de bonne humeur, c'est ce qu'on a
24 dit d'elle. Et puis le plus jeune, on est content
25 parce qu'il a franchi une grande étape, on le

1 laissait beaucoup dormir dans notre lit puis là
2 finalement c'est un grand garçon, il est capable de
3 faire dodo dans son lit. Donc ça, ça a été le
4 portrait qu'on a fait de nos enfants. Donc, une
5 phrase, une phrase et demie chacun.

6 Par la suite, on a mentionné... bien on
7 avait une garde partagée égale. Là, ça a descendu
8 un petit peu parce que les deux garçons voulaient
9 voir davantage leur mère, ce qu'on n'a pas empêché
10 évidemment. Donc, ça a changé, ils sont là trois
11 jours de moins par semaine avec nous, là. Donc...
12 mais que ça allait bien, qu'il n'y avait pas de...
13 rien qui n'avait changé par rapport à ça. Tandis
14 que la grande fille, elle, elle voulait conserver
15 égal-égal. Donc, c'est ça, donc avec tout ça on
16 a... ça, ça a été un bon deux heures (2 h), deux
17 heures et quart (2 h 15).

18 Par la suite, ça a été la travailleuse
19 sociale qui a commencé à parler des enfants de la
20 DPJ. Elle a dit que... en fait, elle toujours parlé
21 au « je » pendant les deux premières heures et
22 après la deuxième heure elle a dit « on ». « On »
23 étant elle et sa conseillère... je ne sais pas si
24 j'utilise le bon titre, là, mais elle et sa
25 supérieure, si on veut, avaient une certaine

1 lumière en ce qui concerne notre processus à nous
2 d'adoption, concernant surtout nos enfants. C'était
3 pas sur la capacité d'être des bons parents,
4 qu'elle nous a dit, mais sur le fait que
5 premièrement on avait une garde partagée et que les
6 enfants de la DPJ qui ont déjà été... n'ont pas...
7 pas du tout épargnés, là, en fait qui avaient vécu
8 plusieurs deuils et tout ça, que ça allait être
9 trop difficile pour eux de vivre dans la... dans la
10 garde partagée, de voir partir ces enfants-là une
11 semaine sur deux. Ça, c'était sa première lumière.

12 L'autre lumière qu'elle a émise et en fait
13 les lumières d'elle et de sa supérieure, c'était
14 que... c'était par rapport à nos enfants. De la
15 façon qu'elle parlait, c'était déjà décidé avant
16 puisqu'ils ne se sont pas parlés entre les deux,
17 entre le moment où on était là pendant les deux
18 heures et donc... les lumières étaient clairement
19 là avant qu'on arrive. La première lumière pour nos
20 enfants c'était que le plus vieux ça allait sauter
21 si on avait un enfant qui rentrait chez nous parce
22 que c'était... il n'était pas assez proche de son
23 père, puis ça n'avait pas de bon sens. Pendant une
24 heure et demie (1 h 30) elle nous a répété que son
25 père, il fallait qu'il se rapproche de lui, il

1 fallait qu'il soit là pour lui... parce que là si
2 on avait un enfant de la DPJ c'est clair qu'on
3 n'aurait plus le temps pour nos autres enfants.
4 Alors ça, c'était pour le plus vieux, qu'il
5 n'allait jamais accepter cet enfant-là parce que
6 c'est une bombe puis il va sauter puis il ne voudra
7 rien savoir.

8 Le deuxième enfant étant le... celui du
9 milieu, n'accepterait pas ça parce qu'il a été
10 jaloux du plus jeune, de Zak, donc c'est clair
11 qu'il serait trop jaloux de l'autre enfant, il ne
12 l'accepterait pas du tout.

13 Et le dernier temps sur mon enfant... notre
14 enfant à nous deux, c'est le seul que je nomme
15 aujourd'hui, là. Zak, il allait revenir dormir dans
16 notre lit, c'était clair. C'était clair, elle nous
17 l'a répété, c'est sûr. C'est sûr, sûr, sûr. Faites-
18 vous à l'idée, il va revenir dormir dans votre lit.
19 O.K.

20 Puis on avait... j'avais beau dire :
21 écoutez, je le sais que les enfants de la DPJ il y
22 en a qui sont vraiment, vraiment atteints, qui ont
23 vécu des grosses choses, mais c'est pas vrai que
24 tous les enfants de la DPJ sont égaux (sic), puis
25 c'est vrai que notre famille ne sera pas

1 nécessairement bonne pour un enfant. Mais pour un
2 autre peut-être que ça va combler ses besoins.
3 Fermez pas la porte à une famille qui s'aime, puis
4 que ça va bien. C'est sûr qu'on n'est pas la
5 famille parfaite. C'est vrai que des fois on élève
6 le ton contre nos enfants. Oui, c'est normal. On ne
7 les bat pas, on les aime, on s'en occupe bien, mais
8 c'est sûr qu'on peut manquer de patience, on n'est
9 pas parfaits. Par contre, on s'en occupe puis on...
10 on fait ce qu'il faut pour qu'ils soient heureux.
11 On donne tout à nos enfants.

12 Ça fait que je ne peux pas croire, c'est ce
13 que je disais à la travailleuse sociale, je ne peux
14 pas croire qu'on ferme la porte complètement à tous
15 les enfants de la DPJ. Ça, j'essayais de... puis ce
16 qu'elle m'a répondu c'est : « Je pense que vous ne
17 comprenez pas, là ». C'est ce qu'elle m'a répondu.

18 Donc, j'ai dit : oui, je comprends ce que
19 vous me dites, mais je ne l'accepte pas ce que vous
20 me dites ». Pour moi, ce que vous me dites c'est
21 que c'est clair que tous les enfants de la DPJ ne
22 peuvent pas avoir nous comme parents ou comme
23 famille, avoir des petits frères puis des petites
24 soeurs qui l'accueillent. Autant que, nous, on les
25 veut, autant qu'eux ils attendent ça ou ils

1 l'attendaient plutôt. Donc, après une heure et
2 demie (1 h 30) à se faire répéter que : papa, il
3 avait de la misère avec le grand puis que ce ne
4 serait pas faisable, là, qu'il n'allait jamais
5 l'accepter, bien mon mari a comme un peu été émotif
6 puis il a fait une petite sortie. Il a dit :
7 Écoutez, vous ne pouvez pas vous fier sur trois
8 phrases qu'on vous donne sur nos enfants. Vous ne
9 savez pas ce qui se passe à la maison. J'empêcherai
10 jamais mon fils d'être plus proche de sa mère que
11 de moi. S'il voulait voir plus sa mère, je ne l'en
12 empêcherai pas. Ce ne serait pas logique, il veut
13 être avec sa mère. Je ne le forcerai pas à avoir
14 une relation avec moi, ça va venir tout seul.

15 Puis c'était très, très près des événements
16 où la petite fille de Granby, dont tout le monde a
17 entendu parler. Donc, c'est sûr mon mari a été très
18 émotif. Mais aujourd'hui je me dis... je regarde ça
19 puis je me dis : s'il n'avait pas été motif, là, je
20 n'aurais pas trouvé ça normal, moi,
21 personnellement, en tant qu'humaine, là, que mon
22 mari, il n'ait pas cette émotion-là puis que ça ne
23 vienne pas le chercher. Parce qu'en fait, il lui a
24 dit à la travailleuse sociale : Je ne peux pas
25 croire que vous nous fermez la porte à nous parce

1 que je ne suis pas près de mon enfant comme vous le
2 souhaitez, puis que vous empêchez un enfant qui se
3 fait peut-être présentement abuser, battre ou qui
4 manque de nourriture ou qui... puis que cet enfant-
5 là n'aura pas de famille. Mais vous n'aurez jamais
6 de famille! Non, on n'est pas parfaits, mais ça en
7 prend des familles.

8 Ça fait qu'à partir de ce moment-là, elle
9 s'est levée, elle nous a dit : « Bon, je pense que
10 ça va être assez. Je vais vous demander de
11 sortir. » Alors on est sortis, on... moi, c'était
12 comme surréel, là. Moi, je le vivais comme une
13 spectatrice, là, je le... je me disais : voyons, ça
14 a reviré, j'ai... C'est sûr que quand on va là, on
15 ne s'attend pas à se faire dire « non », ça c'est
16 clair, mais de la façon que ça s'est fait, ça... On
17 a l'impression qu'on se rend là, qu'on a un rêve
18 puis que là il y a la personne, une seule personne
19 en face de nous qui décide de notre destin puis du
20 destin de plein d'autres enfants, puis qu'il n'y a
21 plus rien à faire, c'est terminé parce qu'elle a
22 décidé que c'était terminé. Ça fait que ça s'est
23 terminé très abruptement.

24 On s'est retrouvé en avant de l'édifice où
25 on a été reçus. Je peux vous dire que mon conjoint

1 et moi on... on s'aimait, mais on ne se parlait
2 pas. Donc, on a été forts, on aurait pu se séparer
3 pour des choses comme ça parce que c'était très,
4 très difficile. Il se sentait mal d'avoir été
5 émotif, puis moi j'avais à me refaire une tête là-
6 dessus parce que je ne le croyais pas ce qui se
7 passait.

8 Donc, je lui demandais : arrête, là.
9 Laisse-moi. Mais lui, il le vivait autrement, il
10 avait besoin d'en parler. Ça fait que finalement on
11 en a parlé, mais je lui disais : ça n'a pas de
12 sens. C'est comme si c'était pas arrivé, c'est
13 comme si... je ne veux pas faire du déni, mais
14 c'est comme si j'avais... j'avais eu zéro impact
15 sur ma vie à ce moment-là. C'est comme si... je me
16 suis sentie comme si j'étais traitée en personne
17 pas correcte. Comme si on me sortait de là parce
18 que je... j'étais pas adéquate, je ne faisais pas
19 assez le... j'étais pas... j'étais pas dans le
20 portrait qu'elle attendait ou... Donc, c'est ça. Ça
21 fait qu'on a discuté de ça, on ne s'est pas
22 chicanés, ça a bien été, mais c'est ça.

23 Donc, ça... quand... quand je suis sortie
24 de là avec mon conjoint puis tout ça, quelques
25 jours plus tard j'ai eu besoin de sortir tout ça.

1 C'est à cet instant-là, pardon, que j'ai écrit les
2 six pages pour tout écrire mon histoire parce que
3 j'avais... pour moi, parce que j'avais besoin de le
4 sortir, parce que j'y croyais pas non plus, parce
5 que je me disais si je l'écris, je vais le relire,
6 je vais me dire : O.K. C'est là ou c'est vrai, elle
7 a pas tort ou oui, elle a tort, peu importe. En
8 l'écrivant j'ai réfléchi puis là j'en parlais
9 autour de moi puis je me disais : ça ne se peut pas
10 que ça reste comme ça, j'ai plein d'amis qui
11 veulent adopter. Puis ces amis-là qui veulent
12 adopter, je les connais puis ils ont des enfants ou
13 ils n'en ont pas, mais je mettrais la vie de mon
14 fils dans les mains de ces gens-là. Ça fait que je
15 ne comprends pas qu'ils ne puissent pas le faire
16 pour des détails du genre : il n'y a pas une
17 deuxième chambre sur le même niveau. Pour moi, cet
18 enfant-là part de loin puis il n'a pas d'amour, il
19 manque de plein de choses. Moi, j'ai eu une chance
20 dans la vie. Mes parents se sont occupés de moi,
21 même s'ils étaient séparés, j'ai été une
22 privilégiée de la vie. Mon mari aussi, il a
23 toujours eu une belle vie comme ça. Il y en a qui
24 ne naissent pas avec la même chance égale. C'est ça
25 qu'on voulait éviter pour un seul. On ne peut pas

1 en prendre dix (10), parce qu'on en a déjà quatre
2 aussi, mais on... c'était vraiment un désir profond
3 qu'on avait. Puis là, c'est comme si on nous
4 l'avait balayé comme ça sans... sans avoir accès à
5 une seconde opinion. Donc, c'est ça.

6 En fait, j'ai rappelé une deuxième fois
7 pour savoir qu'est-ce qui en était. J'ai dit : là,
8 est-ce qu'on a une façon de rencontrer quelqu'un
9 d'autre, de plaider notre cause? Non. Ça a été la
10 réponse : Madame Dumais, notre... notre
11 travailleuse sociale, on la connaît, elle est très
12 compétente, elle a toujours bien fait son travail.
13 Alors non, il n'y a pas de droit de... de réviser
14 ou de... la situation. Donc...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Merci, merci, Madame Dumais. Merci de nous rassurer
17 que vous ne vous êtes pas chicanés, là, vraiment.
18 Alors on va débiter la période d'échange avec les
19 commissaires en débutant avec madame Danielle
20 Tremblay.

21 Mme DANIELLE TREMBLAY, commissaire :

22 Q. **[149]** Bonjour, Madame Dumais.

23 R. Bonjour.

24 Q. **[150]** Merci de venir partager avec nous votre
25 histoire, ça prend beaucoup de courage pour le

1 faire alors... et vous l'avez fait avec brio. Ce
2 que... peut-être une petite question de précision
3 avant d'aller à ma question. Est-ce que c'est la
4 même travailleuse sociale que vous avez rencontrée
5 lors de la rencontre de réévaluation la deuxième
6 fois?

7 R. Non, c'est une différente la deuxième.

8 Q. **[151]** C'est une... une autre travailleuse sociale.

9 R. Oui.

10 Q. **[152]** D'accord. Bon, dans le fond ce que je
11 comprends c'est que vous dites : bien là une seule,
12 mais peut-être deux, là.

13 R. Oui, bien la deuxième n'a pas pu donner son... bien
14 peut-être qu'elle l'a écrit son opinion, là, mais
15 ça je ne peux pas dire, là.

16 Q. **[153]** D'accord.

17 R. J'ai pas... j'ai pas vu le dossier.

18 Q. **[154]** Dans le fond, vous dites : il y a quelqu'un
19 qui a mis fin à notre rêve à un moment donné.

20 R. Oui, exactement.

21 Q. **[155]** Sans trop qu'on comprenne pourquoi. Est-ce
22 que...

23 R. Non, c'est ça.

24 Q. **[156]** ... je comprends bien?

25 R. C'est un peu ça.

1 Q. **[157]** Donc, vous vous êtes sentie comme victime de
2 préjugés, victime de jugement de valeur.

3 R. Oui.

4 Q. **[158]** Peut-être pas suffisamment écoutée.

5 R. Euh...

6 Q. **[159]** Malgré deux rencontres de deux heures
7 chacune, mais entendue, du moins.

8 R. Oui, bien elle nous a écoutés, mais je... elle
9 donnait vraiment l'impression que la décision était
10 prise avant les deux heures (2 h). C'était un peu
11 ça qui était frustrant, je dirais. C'est que comme
12 on y allait vraiment avec tout notre coeur puis
13 qu'on a vraiment tout déboulé sur la table ce
14 qu'on... des détails de notre vie, de notre famille
15 et tout ça, puis on se disait : bien j'irai pas
16 faire accroire que mon enfant de treize (13) ans il
17 est parfait ou mon enfant de onze (11) ans est
18 parfait, là, c'est pas vrai. Ça n'existe pas. Même
19 moi, je ne le suis pas. Donc, c'est deux heures
20 (2 h) à vraiment tout donner, puis de la façon
21 qu'elle parlait tout de suite après c'est comme...
22 c'était clair qu'elle avait déjà pris la décision
23 de nous refuser. Donc, c'est comme si elle nous
24 avait laissés blablater, si on veut, pendant deux
25 heures (2 h) un peu dans le vide.

1 Pour moi, ça, c'est comme un manque de
2 respect. Invite-moi pas à te rencontrer si de toute
3 façon ça va être non. Pour moi, c'est comme ça que
4 je le voyais puis j'avais l'impression d'avoir à
5 plaider ma cause de vouloir adopter. Comme si...
6 prouve-moi que t'es quelqu'un d'assez bien pour
7 avoir un enfant de la DPJ. C'est sûr qu'il y en a
8 qui ne le font pas pour les bonnes raisons. Il y en
9 a, on le voit, on le sait, on en entend parler.
10 Puis la personne qui n'est pas correcte, là, qui a
11 accès à avoir un enfant chez lui pour pas les
12 bonnes raisons, là, bien il est passé par la même
13 travailleuse sociale que moi.

14 C'est, selon moi, anormal qu'une personne
15 soit capable de juger d'un cas. On ne peut pas
16 mettre la vie d'une famille, un rêve sur un plateau
17 juste avec une personne en face de toi. Pour moi,
18 c'est inconcevable parce que dans la vie on ne peut
19 pas être... c'est pas vrai que ça va bien avec tout
20 le monde. On ne peut pas être le coup de coeur de
21 tout le monde. Ça fait que pour moi, c'est
22 inconcevable qu'il y ait une seule personne qui
23 juge si, oui ou non...

24 Q. **[160]** Et au-delà du fait que vous auriez souhaité
25 être acceptés.

1 R. Oui, évidemment.

2 Q. **[161]** Mais qu'est-ce que... comment... ce serait
3 quoi les solutions pour vous aider dans ce
4 processus de décision-là où vous dites : on a
5 l'impression d'avoir remis tout notre rêve entre
6 les mains d'une personne, qui finalement nous a
7 fermé la porte. Qu'est-ce qui aurait pu être
8 facilitant pour vous, de... pour faire en sorte
9 finalement que vous ne restiez pas avec ce grand
10 sentiment-là d'injustice et d'incompréhension
11 finalement.

12 R. Oui. Bien en fait, premièrement, toute la démarche
13 en tant que telle est pas mal secrète. On le sait
14 un pas à la fois ça va être quoi la prochaine
15 étape. J'ai des amis qui ont adopté qui n'ont pas
16 passé du tout par le même processus, puis ils
17 étaient de la Montérégie aussi, là. T'sais, il n'y
18 avait pas... ils n'ont pas du tout suivi le même...
19 le même ordre. Par exemple, eux, ils ont eu la
20 visite chez eux avant de rencontrer en couple. Ça
21 fait que ça aussi ça joue parce que ça permet
22 d'élargir le jugement, ça permet de connaître la
23 personne. Parce que, moi, je peux dire n'importe
24 quoi devant la madame, je peux lui dire ce que ça
25 me tente d'y dire, là. Moi, je ne suis pas une

1 bonne menteuse ça fait que ça marcherait pas, là,
2 mais n'importe qui peut dire n'importe quoi. Mais à
3 force de rencontrer la personne, à force de visiter
4 son chez... son nid familial, rencontrer ses
5 enfants, c'est là, selon moi, qu'on peut juger.

6 Parce que c'est pas vrai qu'on peut pas...
7 qu'on peut mentir sur toute la ligne tout le temps,
8 là. Ça va transparaître quelque part. Puis là, bien
9 le filtre entre les bonnes puis les pas bonnes
10 personnes c'est dans les mains d'une seule personne
11 ou plusieurs travailleuses sociales qui partagent
12 les dossiers, dans le fond, donc... Selon moi, une
13 solution ce serait vraiment que ce soit fait à long
14 terme et que la décision soit... c'est sûr qu'il y
15 en a sûrement que dès le départ ça ne fonctionne
16 pas, mais si c'est quand même une bonne famille qui
17 manque... parce que nous, elle nous a vraiment
18 dit : « C'est pas dans vos capacités parentales,
19 c'est au niveau des enfants ». Mais elle ne les a
20 pas rencontrés, elle s'y fiée à deux phrases qu'on
21 a dites.

22 Q. **[162]** Et quand vous dites que ce soit fait à long
23 terme, pourriez-vous préciser davantage?

24 R. Oui, plus de... pas d'alourdir le processus.

25 Q. **[163]** Oui.

1 R. Ce qui est déjà difficile et long. Mais de ne pas
2 se fier à une rencontre seulement, d'aller voir
3 plus loin, d'aller visiter la personne... les
4 personnes, le couple chez eux, de les voir sur le
5 terrain, comment ils sont avec leurs enfants. Les
6 enfants comment ils sont. Nous, dans notre cas à
7 nous c'est la garde partagée qui était
8 problématique et le fait qu'apparemment il y a
9 deux-trois enfants qui n'auraient pas accepté le
10 nouvel enfant, là, donc... puis ce serait tellement
11 pas le cas. Puis après, juste comme ça, le plus
12 grand s'est rapproché du père.

13 Q. **[164]** Dans le fond, ce que vous dites c'est que la
14 vie d'une famille est évolutive.

15 R. Voilà, bien c'est ça. On n'aurait pas dit la même
16 chose si on les avait rencontrés... si on avait
17 rencontré la personne plusieurs semaines plus tard.

18 Q. **[165]** Avez-vous l'impression que les nouvelles
19 réalités familiales, on s'entend que la famille en
20 deux mille dix-neuf (2019) est très différente de
21 la famille d'il y a quelques décennies.

22 R. Oui.

23 Q. **[166]** Avez-vous l'impression que ces réalités-là
24 sont bien prises en compte, bien considérées?

25 R. Je crois que non. Vraisemblablement, c'est clair

1 que dans notre cas à nous en tout cas la garde...
2 la garde partagée, elle va bien. Il y a des
3 familles où ça ne va pas bien, là, qu'on ne
4 s'entend pas avec l'ex-conjoint. Nous, on est
5 capables de se parler, on est capable de régler des
6 choses. On est totalement différents. La maman des
7 enfants et le papa, ils sont... on est complètement
8 différents un de l'autre, mais on est capables de
9 dire : ce qui se passe chez maman, c'est chez
10 maman. Ce qui se passe chez papa, c'est chez papa,
11 puis de trouver un équilibre. Puis les enfants vont
12 très, très bien avec ça.

13 Même le plus jeune qui a dû à subir ça,
14 c'est lui le pire, dans le fond, parce qu'il a une
15 semaine où il est enfant unique, puis l'autre
16 semaine, il a ses frères et soeurs. Ça fait que cet
17 enfant-là, il s'en sort. Puis il s'en sort pas mal
18 bien en plus.

19 Ça fait que, personnellement... C'est sûr
20 que là, je déborde un petit peu. Mais hier
21 j'écoutais une partie de ce qui s'est fait ici,
22 entre autres dans un témoignage, elle donnait des
23 statistiques. Moi, ces statistiques-là, je ne les
24 connais pas. Je n'écoute pas les nouvelles. Je les
25 sais par mon conjoint puis par Facebook ou les

1 réseaux sociaux. Puis ces statistiques-là, des
2 enfants qui attendent des familles, on ne les
3 invente pas, là.

4 Si on veut des familles, il va falloir
5 élargir un petit peu les balises parce que,
6 présentement, les balises, c'est un nombre de pieds
7 carrés dans une chambre, c'est... Bien, là,
8 présentement, c'est deux adultes pas d'enfants
9 ou... Oui, c'est ça. Pas de séparation. Là, à un
10 moment donné, ça devient... ça commence à se
11 rétrécir. C'est ça.

12 La même chose pour les chambres d'enfants.
13 Pour moi, c'est inconcevable de dire, il n'aura pas
14 sa chambre à lui quand ailleurs il ne va pas bien,
15 on ne s'occupe pas bien de lui. Puis il aurait un
16 lit à deux étages dans une chambre à la place avec
17 sa petite soeur ou son petit frère, quand il va
18 recevoir plein d'amour, pour moi, ça, c'est
19 inconcevable. Ça, pour moi, c'est... Peut-être
20 qu'il n'en avait pas de chambre avant non plus,
21 mais qu'il va être content d'avoir une chambre puis
22 ne pas être tout seul. Parce que sûrement qu'il va
23 avoir peur aussi en arrivant. Il va être effrayé.
24 Ils ont plus de vécu que nous qui a quarante (40)
25 ans des fois. Donc, c'est ces balises-là qu'il

1 faudrait regarder.

2 Q. **[167]** Donc plus de souplesse, c'est ce que je
3 comprends?

4 R. Bien, sur certaines choses, oui.

5 Q. **[168]** Merci, Madame Dumais.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Alors merci. Alors, on va poursuivre avec Lise
8 Lavallée.

9 Mme LISE LAVALLÉE, commissaire :

10 Q. **[169]** Je vois dans les propos que vous tenez que
11 vous avez beaucoup de sensibilité face à ce qui
12 arrive avec les jeunes de la DPJ. Vous pensez au
13 sentiment de solitude. Vous dites, j'aurais aimé le
14 mettre dans une chambre avec un autre enfant pour
15 pas qu'il se sente tout seul. Vous avez beaucoup de
16 préoccupations. Et face tout à ce que vous avez
17 vécu, les deux expériences que vous avez vécues, si
18 on avait à faire évoluer le processus d'adoption de
19 la banque mixte puis que vous pouviez, on vous
20 dirait, faites-nous des suggestions, qu'est-ce que
21 vous... comment vous voyez ça? Vous dites... Avec
22 l'expérience que vous avez vécue, qu'est-ce qu'on
23 devrait faire? Comment ça devrait se passer?
24 T'sais, vous dites que, dans votre entourage, vous
25 avez des familles à qui vous confieriez vos

1 enfants, qui aimeraient ça adopter, puis qui n'ont
2 peut-être pas la même chance aussi tout comme vous,
3 donc vous devez avoir un regard, dire, bien voici
4 comment, moi, j'aimerais que ça se passe, ou que
5 j'aimerais que ça se soit passé avec moi.

6 R. Oui. Bien, je pense que chaque situation est
7 différente. C'est sûr que ça en prend des balises.
8 Puis, ça, je le comprends. Cependant, il y a des
9 cas particuliers où il faudrait ouvrir un petit
10 peu. Dans le sens où... Je parlais d'un lit à deux
11 étages. Ça a l'air banal, mais c'est parce que...
12 On l'a vu même dans les nouvelles, une chambre qui
13 était trop petite, qu'ils ont été refusés. C'est
14 que ça aurait pu faire de très bons parents puis un
15 enfant très heureux.

16 La façon dont j'aimerais que ça se
17 produise, c'est, moi ce qui me fâche, c'est que ce
18 soit une seule personne qui puisse juger, puis que
19 cette personne-là donne son rapport à sa
20 supérieure, puis que cette supérieure-là dise,
21 bien, c'est impossible qu'elle se soit trompée,
22 elle a fait bien son travail, puis c'est clair que
23 c'est vous le problème. O.K. Je peux accepter qu'on
24 n'est pas d'accord avec moi. Mais j'aurais aimé une
25 deuxième opinion. Ce qui était clair que je

1 n'aurais pas parce qu'ils travaillent ensemble, ils
2 se tiennent ensemble.

3 Donc, même, je ne sais pas s'il ne faudrait
4 pas... Parce que, là, présentement, c'est par
5 région. Donc, on ne peut pas adopter à Montréal si
6 on est en Montérégie. On ne peut pas adopter
7 ailleurs que dans sa propre région présentement.
8 Est-ce que ce serait le fun qu'on ait des gens d'un
9 peu partout qui ne se connaissent pas
10 nécessairement pour faire... pour rencontrer les
11 familles? Mais c'est clair que ça ne peut pas être
12 dans les mains d'une seule personne. Premièrement,
13 ça doit être très dur à porter sur les épaules.
14 Bien peut-être pas. Mais, moi personnellement, je
15 ne pourrais pas faire ce travail-là puis d'avoir ça
16 sur les épaules. De dire que j'ai peut-être dit non
17 à une famille qui aurait sauvé un enfant, je ne
18 pourrais pas vivre ça. C'est clair.

19 Je pense que dans un genre de comité,
20 d'après moi vous le voyez vous-même ensemble, c'est
21 que chacun a des opinions différentes, puis c'est
22 ça qui amène qu'il va y avoir quelque chose qui va
23 ressortir de bon après. Moi, c'est comme ça que je
24 le vois. S'il y avait eu plusieurs personnes autour
25 de la table quand on a parlé de notre situation, de

1 notre famille, quelqu'un aurait peut-être dit,
2 bien, c'est un ado, c'est clair, c'est clair qu'il
3 veut rien savoir, il a treize (13) ans. Peut-être
4 que cette personne-là l'aurait vu différemment.
5 Peut-être qu'il aurait dit, bien, mon gars, il
6 n'est pas proche de moi, il est proche de ma femme.

7 C'est les différences de perception qui
8 sont importantes dans ces cas-là. Puis, là, le
9 jugement, bien, il aurait probablement été, peut-
10 être pas différent, mais il y aurait eu plus de
11 chance à l'échange puis peut-être à une révision.
12 Je ne sais pas. Mais la première étape, c'est la
13 personne interlocutrice qui est en avant de nous,
14 bien, c'est elle qui décide du sort du couple qui
15 est en face d'elle. Donc, je trouve que c'est... ce
16 n'est pas assez une personne. Ça fait que, ça,
17 c'est clair que, pour moi, c'est impossible. S'il y
18 a quelque chose à changer clairement là, là, ça,
19 pour moi, c'est inconcevable qu'une personne
20 soit... qui décide de la vie de quelqu'un d'autre.

21 Q. [170] Vous auriez souhaité un genre de comité de
22 sélection...

23 R. Oui.

24 Q. [171] ... variable...

25 R. C'est ça.

1 Q. **[172]** ... avec des gens de différentes expertises
2 qui permettraient à chacun d'évaluer la situation
3 d'un couple...

4 R. C'est ça.

5 Q. **[173]** ... qui souhaite adopter un enfant, dans le
6 fond...

7 R. Oui.

8 Q. **[174]** ... pour à tout le moins que vous ayez une
9 décision qui soit appuyée par des faits. Puis, là,
10 ce que je comprends, parce que je ne sais pas
11 comment ça se passe, mais ils ne sont pas allés
12 visiter votre famille?

13 R. Non.

14 Q. **[175]** Ils ne sont pas allés voir vos enfants?

15 R. Non. Non, là, ils se sont fiés sur ce qu'on a dit
16 pendant deux heures, deux heures et quart, les
17 trois phrases qu'on a dites de nos enfants. Ce
18 matin-là, peut-être que le grand a laissé des
19 toasts traîner sur le comptoir puis j'ai dit
20 « bien, Émile, ça n'avance pas ». C'est le genre de
21 chose qui nous vient spontanément. On parle de nos
22 enfants. Bien, pourtant si j'avais parlé du plus
23 grand puis j'avais dit qu'il y a des bonnes choses,
24 j'en ai des bonnes choses à dire, là. Je sais qu'il
25 est parfait avec les enfants. Les enfants sont en

1 amour avec ce grand-là. Il s'amuse avec eux. Il
2 prend du temps. Il est délicat avec mon propre
3 fils. Il est toujours en train de le bécoter, d'en
4 prendre soin.

5 Ça fait que ce matin-là, on a dit ça. Est-
6 ce que ça aurait été différent? Mais ça n'aurait
7 pas dû. Parce que quand on a une intelligence
8 émotionnelle, une intelligence dans le jugement, je
9 pense qu'on est capable de faire la distinction,
10 que le plus grand n'est pas tout le temps
11 nonchalant, il ne veut pas juste rien savoir, il a
12 des qualités. On l'aime puis il fait partie de la
13 famille. Il a son grain de sel. La famille, c'est
14 tout le monde ensemble.

15 Ça fait que c'est sûr que ce matin-là, ça a
16 donné ça. Puis le jugement que la personne a eu, ça
17 a été par rapport à ça. Bon. Elle n'a peut-être pas
18 été plus loin que nos paroles, malheureusement.
19 C'est peut-être ça qui nous a nui, peut-être pas.
20 Je ne sais pas. Je ne suis pas dans sa tête. Mais,
21 oui, clairement, on a été plus jugé que... Ça a été
22 plus du jugement que de la... que d'appui sur les
23 faits, si vous voulez. Je l'ai vraiment plus senti
24 comme ça.

25 Q. [176] Puis est-ce que vous considérez que les

1 critères de sélection pour les parents adoptants
2 devraient être assouplis ou, pour vous, c'est
3 correct actuellement?

4 R. Les critères de sélection, vous voulez dire quoi?

5 Q. **[177]** Les critères de sélection pour décider si un
6 parent se qualifie pour être un parent adoptant?
7 Parce que tout à l'heure vous avez dit, parce que
8 votre mari avait perdu son emploi...

9 R. Oui.

10 Q. **[178]** ... un des critères. Mais il y en a peut-être
11 d'autres aussi.

12 R. Puis en même temps, ça, présentement, il fait de la
13 suppléance. Ça fait qu'il ne travaille pas
14 nécessairement tous les jours, les mêmes heures,
15 tout ça. Mais c'est un choix de famille qu'on a
16 fait. Il est en congé toutes les pédagogiques. Il
17 est en congé quand il y a une tempête de neige. Ça
18 fait que, pour nous, ça sort vraiment beaucoup dans
19 la situation familiale, la dynamique familiale.
20 C'est parfait. Moi, j'ai un emploi stable qui est
21 quand même lousse, qui me laisse beaucoup de
22 latitude, si j'ai des rendez-vous aussi.

23 Donc, pour nous, c'est la parfaite
24 dynamique. Ça pourrait être un choix aussi qu'il ne
25 travaille pas puis que je sois la seule à

1 travailler. Ça pourrait. On y a pensé. Mais, ça, ça
2 ne devrait pas stopper effectivement s'il y en a
3 une des deux personnes qui a un emploi stable puis
4 que l'autre personne, c'est moins stable. Bien,
5 « coudonc », ce n'est pas tout le monde qui a des
6 emplois permanents. On n'a pas tous la chance que,
7 moi, j'ai.

8 Ça fait que, oui, là-dessus, j'avoue que ça
9 a été un critère un peu... Parce qu'on n'a jamais
10 manqué d'argent. On ne nous a jamais posé la
11 question non plus : Est-ce que vous êtes capable de
12 vivre quand même si votre conjoint ne travaille
13 pas? Est-ce que vous arrivez quand même à payer
14 votre hypothèque? Personne nous a posé ces
15 questions-là. On n'est pas allé plus loin que, ah,
16 après deux heures de parler, de se donner, ah,
17 monsieur n'a pas d'emploi, bon, bien, on va arrêter
18 ça là. O.K. Bien c'est correct. Ça fait qu'on a
19 accepté la décision.

20 C'est la première fois de toute façon qu'on
21 rencontrait une travailleuse sociale. On était
22 insécure dans le processus aussi. On ne savait pas
23 trop vers où se diriger. Ça fait que, oui,
24 assouplir là-dessus, peut-être pas totalement, là,
25 parce que ça prend quand même un... Je pense que ça

1 prend quand même des besoins... Un enfant, ça
2 requiert des besoins monétaires. Mais peut-être pas
3 se fier qu'à ça, peut-être pas s'arrêter là. Peut-
4 être vérifier... Je ne sais pas. Il y a une façon
5 de vérifier les comptes des gens.

6 Moi, je n'aurais pas eu de problème à lui
7 montrer mes relevés de compte pour dire, oui, on
8 est capable d'arriver quand même. Ça va bien quand
9 même. On n'est pas riche, mais on vit bien. Nous,
10 on a la chance d'être très, très bien entouré. On a
11 ma belle-mère, on a ma mère, mon père. On est très,
12 très bien entouré. Ça fait que c'est sûr qu'on
13 n'est pas démuné, nous. On a cette chance-là
14 d'être... On a des gens autour de nous, ce que
15 d'autres n'ont pas.

16 Q. **[179]** Merci beaucoup.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Ça va. Alors, on va poursuivre avec Jean-Simon
19 Gosselin.

20 M. JEAN-SIMON GOSSELIN, commissaire :

21 Merci.

22 Q. **[180]** Vous, en fait, ici aujourd'hui en venant
23 présenter votre situation, vous attendez quoi de la
24 Commission?

25 R. En fait, moi, je le fais premièrement pour moi,

1 parce que je considère que... Moi, ça ne
2 m'apportera peut-être pas personnellement. Mais,
3 comme je vous dis, j'ai beaucoup de couples d'amis
4 qui auraient aimé faire les démarches puis qui ne
5 le font pas parce que soit ils ont eu déjà un refus
6 parce qu'ils n'avaient pas ce qu'il fallait au
7 niveau des chambres, et tout ça, ou ils se disent,
8 bien, non, de toute façon, si toi tu es refusée,
9 moi c'est sûr que je suis refusé.

10 Puis en écrivant ma lettre... bien, pas ma
11 lettre, mais mon six pages que je dis que j'ai
12 tout, tout jeté sur papier, c'était d'abord et
13 avant tout pour me faire du bien, revenir sur ce
14 qui s'était passé, parce que je ne le réalisais
15 pas. Puis après ça je me... Puis depuis que c'est
16 arrivé, je me dis, ça ne se peut pas. Il manque de
17 familles. Puis il y en a plein d'autres comme nous,
18 là, qui seraient prêts à adopter puis... Pas
19 nécessairement adopter. Nous, on avait l'intention
20 d'adopter. Mais même si ça avait été un placement
21 jusqu'à majorité, on l'aurait accepté cet enfant-
22 là. Nous, c'était vraiment dans l'espoir d'en
23 sauver un enfant.

24 Mais après que ce soit passé, comme si
25 c'était comme surréel qu'on a eu, c'est comme si on

1 nous avait sorti du bureau à coups de pied dans le
2 derrière. Je m'excuse de m'exprimer de même. Mais
3 c'est comme si on n'avait plus rien de... En jasant
4 comme ça, on disait peut-être qu'il aurait pu y
5 avoir un genre de tampon après, qu'ils nous fassent
6 rencontrer quelqu'un. Écoutez, là, vous avez été
7 refusé, comment vous vous sentez. T'sais, il n'y
8 avait plus rien après, là. On est sorti de là
9 démuni. Puis on aurait pu, là, plus se parler, là.

10 Heureusement, on est assez intelligent
11 pour... assez intelligent émotionnellement, parce
12 qu'on a réussi à passer par-dessus. Mais mon
13 conjoint était démoli, il se disait, hey... Lui-
14 même avait à vivre le fait qu'il n'aurait pas
15 d'autres enfants. Mais en plus, il le prenait
16 encore pire que moi. Je vois mon rêve couper là,
17 là. Donc, je me disais, c'est sûr et certain qu'il
18 ne faut pas que ça en reste là.

19 Puis quand j'ai écrit tout ça, vous n'étiez
20 pas encore... la Commission n'était pas encore...
21 bien, sûrement en dessous, là, mais on n'en parlait
22 pas encore. Donc, moi, la seule avenue que j'avais,
23 que je me disais que je pourrais peut-être faire la
24 différence, que ça ne changerait rien dans ma vie à
25 moi, parce que je n'aurais pas plus un enfant, mais

1 qu'il fallait que ça sorte, qu'il fallait que
2 quelqu'un fasse quelque chose. Je me disais, il y a
3 juste les journalistes. Mais je... Ce n'était pas
4 ça l'impact que je voulais.

5 Ça fait que, là, je me disais, bien, je
6 vais écrire juste pour ... Puis, là, je me disais,
7 bien, elle va aboutir où ma lettre, je ne le sais
8 pas, mais au moins je l'aurai fait, puis j'aurai
9 fait mon pas. Puis la Commission est sortie. Donc,
10 je vous avoue que, pour moi, la Commission... Moi,
11 en tout cas, personnellement, j'y crois sincèrement
12 et je pense que vous pouvez faire la différence,
13 sinon je ne serais pas là aujourd'hui. Parce que je
14 pense que vous pourriez faire la différence et
15 qu'il y a des familles qui prennent des enfants...
16 Pour moi, peut-être que c'est terminé. Pour nous en
17 fait, là. Je parle pour moi et mon conjoint. Sauf
18 que j'ai des amis que je suis convaincue qu'ils
19 feraient de très, très bons parents. Et c'est aussi
20 pour eux que je le fais, pour les enfants, pour les
21 enfants surtout.

22 Q. [181] Merci.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Ça va. Je vois les demandes arriver. Alors, Gilles
25 Fortin, Hélène David et voilà pour le moment. Alors

1 Gilles.

2 M. GILLES FORTIN, commissaire :

3 Q. **[182]** Merci beaucoup, Madame, de votre témoignage
4 et de l'esprit dans lequel vous le faites. Vous
5 dites qu'à un certain moment vous avez téléphoné
6 après cette visite fatidique.

7 R. Hum.

8 Q. **[183]** Et on vous a dit qu'il n'y avait rien à
9 faire?

10 R. Oui.

11 Q. **[184]** On ne vous a pas dit, vous pouvez porter
12 plainte à un comité, en appeler...

13 R. Non.

14 Q. **[185]** ... à la Commission des droits de la
15 personne, de la jeunesse, le Protecteur du citoyen,
16 ou quoi que ce soit?

17 R. Non.

18 Q. **[186]** On vous a laissés là les mains vides?

19 R. Ça finissait là.

20 Q. **[187]** O.K.

21 R. Ça finissait là. J'ai même demandé à parler au
22 supérieur. Puis : « Non, notre supérieur est
23 d'accord avec nous. » Ça a été ça la réponse.

24 Q. **[188]** O.K. Vous avez dit que vous trouviez que
25 faire reposer la décision sur une seule personne,

1 ça n'avait pas de sens. Mais je comprends quand
2 même que vous aviez complété un questionnaire, un
3 formulaire?

4 R. Oui.

5 Q. **[189]** Donc, ça aussi ça faisait partie...

6 R. Oui.

7 Q. **[190]** ... des éléments qui...

8 R. Oui.

9 Q. **[191]** O.K. Évidemment, vous disiez que ça n'avait
10 pas de sens. C'est en lien avec le fait qu'on vous
11 a refusé alors que vous...

12 R. Oui, c'est ça.

13 Q. **[192]** ... percevez, vous vous percevez, vous
14 percevez vos amis comme des familles correctes. Je
15 ne nie pas ça du tout, du tout. Ce que je veux
16 juste faire réaliser, c'est que ce mécanisme-là de
17 plus d'une personne peut-être ou s'ils augmentent
18 la sécurité à l'égard de parents qu'on accepte et
19 qu'on ne devrait pas accepter, simplement juste
20 ajouter cette dimension-là. Vous réalisez ça?

21 R. Bien, en fait, ce serait plus sécuritaire d'ajouter
22 des gens, selon moi, de ne pas quand même le porter
23 sur une seule paire d'épaules.

24 Q. **[193]** O.K.

25 R. La sécurité, autant d'un côté ou de l'autre. Ce

1 serait à l'avantage autant des enfants qui
2 attendent chez eux d'avoir une famille. D'avoir
3 plusieurs personnes qui vont juger la famille qui
4 va les avoir. Parce que ça se peut que cette
5 famille-là ne soit pas correcte. Il y en a, on ne
6 se le cachera pas.

7 Q. **[194]** Dernière question. Est-ce que vous savez si
8 le processus est différent d'un centre jeunesse à
9 l'autre?

10 R. Je ne sais pas par rapport à un centre à l'autre.
11 Par contre, les amis que j'ai qui ont déjà adopté
12 étaient dans le même que moi, et les processus
13 étaient différents.

14 Q. **[195]** Il y a longtemps de ça?

15 R. Là, il a six ans. Ça fait que ça fait six ans.

16 Q. **[196]** Merci beaucoup.

17 R. Ça fait plaisir.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Ça va. On passe la parole à Hélène David.

20 Mme HÉLÈNE DAVID, commissaire :

21 Q. **[197]** Oui. Bien, je vais poursuivre un peu dans le
22 sens du docteur Fortin. Effectivement, selon ce que
23 vous nous rapportez, j'ai pris des notes moi aussi,
24 il y a comme beaucoup de stupéfaction de votre
25 part, mais beaucoup de non-dit. Vous êtes plus sur

1 des questions que sur des réponses. Et vous dites,
2 et je l'avais noté, « mes amis n'ont pas eu le même
3 processus que moi », ils sont allés dans la
4 famille, ils sont allés voir comment ça marchait,
5 alors que, nous, ça a l'air que c'était une autre
6 sorte de démarche, donc pas de protocole assez...
7 et pourtant tout ça était en Montérégie?

8 R. Oui.

9 Q. **[198]** C'est ce que vous dites.

10 R. C'est ça.

11 Q. **[199]** Donc, protocole peut-être différent. Et, là,
12 j'imagine, vous ne savez pas plus pourquoi ça peut
13 être différent. Mais c'est selon vos expérience il
14 y a six ans avec des amis qui ont adopté?

15 R. C'est ça. Bien, en fait, cette amie-là a adopté
16 deux bébés qui, aujourd'hui, sont toujours avec
17 elle. Dont je suis la marraine. Donc, je suis très
18 touchée par... de très près. Il y a eu... Le
19 processus a été pareil pour les deux enfants
20 qu'elle a eus. Mais pour nous, il a été différent.
21 Puis une autre personne, ils ne se sont même pas
22 rendus à la rencontre de couple à cause qu'ils ont
23 dit qu'ils n'avaient pas deux chambres sur le même
24 niveau. Donc, ils n'ont même pas pris la peine de
25 les rencontrer. C'était, ça a terminé là.

1 Q. **[200]** Il n'y avait pas, je n'ai pas compris, deux
2 chambres?

3 R. Il n'y avait pas assez... En fait, c'est parce que
4 dans les... il y a une liste de choses à faire
5 avant de pouvoir demander l'adoption. Entre autres,
6 soit d'avoir une chambre qui est, pour l'enfant,
7 sur le même palier que les parents. Donc, s'ils ont
8 déjà un enfant puis qu'ils ont deux chambres sur le
9 même palier, qu'ils n'en ont pas trois, ils ne
10 peuvent pas avoir un enfant, ils ne peuvent pas en
11 avoir un autre de la DPJ.

12 Q. **[201]** O.K. Donc, il y a un certain nombre de
13 balises?

14 R. Oui.

15 Q. **[202]** Puis dans les balises, une de celle que j'ai
16 notée qui semblait être une balise de la façon dont
17 vous avez ramené ça, c'est que la garde partagée,
18 donc de voir partir les enfants une semaine sur
19 deux, serait trop difficile pour un enfant de la
20 DPJ qui a peut-être vécu de l'abandon?

21 R. Oui.

22 Q. **[203]** C'est comme si vous aviez décrit ça comme,
23 j'en conclus, mais c'est une question que je vous
24 pose, avez-vous l'impression que c'était un critère
25 de sélection?

1 R. Je ne le savais pas avant d'en arriver là. Parce
2 que c'était écrit nulle part. C'est peut-être drôle
3 de dire ça, là, mais je le prends vraiment... peut-
4 être que ça a une incidence plus importante que je
5 le crois, parce que, moi, j'ai vu mon fils grandir
6 là-dedans, il s'est habitué. Peut-être que c'est
7 pas pareil pour un enfant de la DPJ. Ça se peut
8 totalement. Je n'en ai pas d'enfant de la DPJ. Mais
9 pour moi, c'est comme dire, pour moi, c'est
10 l'équivalent de dire qu'un couple de même sexe ne
11 pourrait pas s'occuper d'un enfant de la DPJ. Je ne
12 sais pas comment l'expliquer autrement. Mais pour
13 moi, ça veut rien dire. Ce n'est pas parce qu'il y
14 a une garde partagée, puis on s'entend que des
15 gardes partagées, de nos jours, ça fait pas mal
16 partie de la réalité. C'est les enfants qui, leurs
17 parents sont encore ensemble, qui ont l'air un peu
18 bizarre. Mais que...

19 Q. **[204]** Mais ça revient à la question de ma collègue.
20 C'est comme si ce n'était pas des balises de deux
21 mille dix-neuf (2019), vous trouvez, par rapport...

22 R. Oui. Eh voilà!

23 Q. **[205]** ... à des couples homosexuels?

24 R. Il faudrait...

25 Q. **[206]** Et ça fait partie des questions que vous

1 avez, vous dites, je ne sais pas ce qui nous a nui
2 pendant ces deux heures d'entrevue. Donc, en plus,
3 vous êtes partis, vous dites, en réponse à docteur
4 Fortin, vous n'avez pas eu de support en sortant.

5 R. Non.

6 Q. **[207]** Mais vous ne savez pas pourquoi, c'est ça que
7 je comprends, qu'est-ce qui vous a nui là-dedans.
8 Vous dites, une des choses que vous dites qui m'a
9 frappé, « le plus vieux réagirait à l'arrivée d'un
10 enfant de la DPJ, il serait une bombe ».

11 R. Oui. C'est notre enfant...

12 Q. **[208]** Qui vous a dit cela ou qui...

13 R. Bien, c'est la travailleuse sociale.

14 Q. **[209]** ... l'a évalué comme une bombe?

15 R. La travailleuse sociale appelait les enfants de la
16 DPJ « des petites bombes ». Je n'aurais pas
17 tendance à dire ça, là, parce que, pour moi, ce
18 n'est pas une belle image. Mais par après, puis je
19 m'en suis souvenu ce matin dans la douche, qu'elle
20 a dit ça comme ça de notre plus vieux, que lui
21 allait réagir comme une bombe, il n'allait jamais
22 l'accepter parce qu'il n'était pas assez proche de
23 son père.

24 Q. **[210]** Mais, ça, c'est à partir toujours de votre
25 entrevue de deux heures que vous dites pendant...

1 R. Oui.

2 Q. **[211]** ... une ligne et demie, j'ai parlé du plus
3 vieux?

4 R. Oui. Exactement.

5 Q. **[212]** O.K.

6 R. Juste parce qu'on a dit qu'il n'était pas assez
7 près que de sa mère.

8 Q. **[213]** Alors, ce qu'on en comprend tous, j'ai
9 l'impression que nos questions vont beaucoup là-
10 dessus, aucun recours possible.

11 R. Non.

12 Q. **[214]** C'est ça qui, pour vous, est probablement le
13 plus... qui ressort en premier, assouplir les
14 balises. Et l'adoption, c'est par région, c'est ça
15 que vous avez...

16 R. Oui.

17 Q. **[215]** ... amené ça aussi?

18 R. C'est ça. Ils nous avaient bien dit dans la
19 première, première rencontre, ils nous avaient
20 expliqué que c'était clair et net qu'on ne pouvait
21 pas... parce qu'il y en a qui auraient souhaité
22 adopter plus amérindiens que... bien ceux qui sont
23 au Québec. Donc, ils avaient dit : « Ça, c'est hors
24 de question. On ne peut pas toucher à ça. » Ils
25 nous avaient dit : « C'est vraiment par région. »

1 On ne pouvait pas déloger de ça. C'était clair dès
2 le départ.

3 Q. **[216]** Merci beaucoup, Madame Dumais.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Ça va. Alors Jean-Marc Potvin.

6 M. JEAN-MARC POTVIN, commissaire :

7 Q. **[217]** Merci beaucoup, Madame Dumais, pour votre
8 témoignage. Moi ce que je retiens, c'est bien
9 clair, c'est vraiment éviter l'arbitraire puis que
10 ce soit peut-être plus qu'une personne, donc que ce
11 soit objectivé, donc avec d'autres personnes. Ça,
12 c'est très important pour vous. Peut-être élargir,
13 tenir compte des nouveaux modèles familiaux aussi,
14 vous nous dites peut-être que ce n'est pas assez
15 présent. Vous nous avez mentionné aussi votre
16 engagement pour les enfants de la DPJ. Puis c'est
17 ça, je pense, qui vous blessent particulièrement,
18 de savoir qu'il y a des enfants qui n'ont pas de
19 famille.

20 Au fond, il y a plusieurs types de familles
21 d'accueil. Il y a famille d'accueil banque mixte
22 puis il y a famille d'accueil régulière. Ces
23 familles d'accueil banque mixte, en général, il y a
24 beaucoup, beaucoup de candidatures. Ce n'est pas un
25 problème d'avoir des candidatures. Mais pour les

1 familles d'accueil régulières, c'est là que c'est
2 très difficile d'avoir des candidatures. Est-ce
3 que, vous, vous aviez postulé pour les deux? Puis,
4 évidemment, quand on évalue une famille d'accueil
5 banque mixte, c'est à très, très, très long terme.
6 C'est en bas âge jusqu'à...

7 R. Oui.

8 Q. **[218]** ... pour toujours.

9 R. Oui.

10 Q. **[219]** Ça fait que c'est beaucoup plus lourd comme
11 processus d'évaluation aussi.

12 R. En fait, on ne nous a pas réellement laissé le
13 choix. On est arrivé avec elle. Elle ne nous a pas
14 rien expliqué comme tel. Nous, on a dit, bien,
15 écoutez, on veut adopter, on est prêt à l'avoir
16 jusqu'à... pas à l'avoir, on s'en occuperait pareil
17 après la majorité. Mais c'est différent. Il y a des
18 cas où ils sont placés jusqu'à majorité. On ne peut
19 pas adopter de toute façon, mais on n'aurait pas
20 dit non à cet enfant-là quand même. On lui
21 expliquait que, nous, notre but, c'était de sauver
22 un enfant. C'était de sauver une petite fille. Ça
23 n'a pas été plus loin dans le processus.

24 Mais dans les questionnements par rapport à
25 ce domaine-là, par contre, quand j'ai reposé la

1 question, parce que quand j'ai téléphoné de nouveau
2 pour avoir des nouvelles pour savoir si j'avais
3 comme un droit de révision ou quoi que ce soit,
4 j'ai posé la question, écoutez, la dame... Puis,
5 là, je ne me rappelle pas du terme, je m'excuse,
6 mais elle n'appelait pas ça la banque mixte, elle
7 appelait ça autrement.

8 Puis, là, je suis revenue sur le sujet,
9 puis j'ai dit... Là, elle parlait beaucoup d'une
10 banque mixte. J'ai dit, nous ce qu'on veut, c'est
11 vraiment à long terme, c'est-tu ça qu'on a fait, la
12 démarche, on l'a-tu faite comme pour ça? Puis on
13 nous a répondu que oui, oui. Puis de toute façon,
14 même si c'était pour l'autre type d'adoption que
15 c'était... de ne pas y penser non plus. Donc, il
16 n'y avait vraiment aucun rappel possible.

17 Q. **[220]** Donc, le processus n'était pas très clair
18 dans tout ça. Merci.

19 R. Non.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Alors voici le temps qu'on avait. Merci beaucoup,
22 Madame Dumais.

23 Mme JESSYKA DUMAIS :

24 R. Ça m'a fait plaisir.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Je comprends que ce n'est pas le rêve que vous
3 souhaitiez qui s'est réalisé. Votre lettre va
4 sûrement, je le souhaite, servir à d'autres. Puis
5 je pense qu'on peut juste vous souhaiter de
6 réaliser d'autres rêves aussi merveilleux avec
7 votre famille et votre belle énergie. Merci
8 beaucoup d'être venue nous voir. Merci.

9 Mme JESSYKA DUMAIS :

10 R. Merci à vous de m'avoir reçue.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Alors, nous reprenons avec le prochain témoin à
13 seize heures trente (16 h 30).

14 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

15 REPRISE DE L'AUDIENCE

16

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Alors, bienvenue, on reprend nos travaux. On
19 accueille maintenant madame Caroline Dufour. Vous
20 êtes directrice stratégie et impact social de
21 l'organisme Dans la rue et vous êtes accompagnée de
22 monsieur Alexandre Bulon Biciola, qui est un ancien
23 jeune, toujours jeune à nos yeux, qui a eu recours
24 aux services de Dans la rue, bienvenue. Et c'est un
25 organisme fondé depuis mil neuf cent quatre-vingt-

1 huit (1988) et vous venez en aide aux jeunes sans-
2 abris ou qui sont en situation précaire. Puis vous
3 allez nous en apprendre davantage sur les réalités
4 des jeunes qui se retrouvent en situation
5 d'itinérance après un parcours en Protection de la
6 jeunesse. Et nous proposer, j'espère, des mesures
7 pour mieux accompagner ces jeunes dans leur
8 transition vers la vie adulte. On a quatre-vingt-
9 dix minutes (90 min) ensemble. Ce qu'on vous
10 propose c'est de nous faire un vingt minutes (20
11 min) de présentation et ensuite on prendra le temps
12 de faire les échanges avec les commissaires. Alors
13 si ça vous va, avant de vous laisser la parole je
14 vais demander au greffier à votre droite en avant
15 de vous assermenter.

16 EN L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce vingt-
17 troisième (23e) jour du mois d'octobre, ont
18 comparu :

19

20 DNS LA RUE

21

22 **CAROLINE DUFOUR,**

23 **ALEXANDRE BULON BICIOLA,**

24 (Sous serment)

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Cela fait, alors, maintenant la parole est à vous.

3 Mme CAROLINE DUFOUR :

4 R. Merci. Bien merci d'abord de nous recevoir. On
5 est... on a quand même le privilège, là, Dans la
6 rue, d'être ici et de porter la voix des jeunes et
7 des... bien de certains organismes communautaires,
8 il y en a beaucoup au centre-ville de Montréal qui
9 viennent en aide aux jeunes de la rue. J'espère
10 qu'il y en a d'autres aussi qui vont être écoutés,
11 mais on le prend comme un grand privilège.

12 Donc, je travaille pour l'organisme Dans la
13 rue, moi, depuis vingt-deux (22) ans. Alexandre est
14 quant à lui effectivement un jeune qui a été... qui
15 a été placé et qui a reçu les services de Dans la
16 rue et de d'autres organismes communautaires aussi
17 à la suite de sa majorité.

18 Donc, je vais commencer par, tel qu'on nous
19 l'a demandé, une brève description de Dans la rue.
20 L'objectif ultime de Dans la rue c'est de veiller
21 aux besoins immédiats des jeunes, travailler avec
22 eux pour qu'ils puissent acquérir des compétences
23 et les ressources nécessaires pour avoir une vie
24 plus autonome et enrichissante. L'organisme a
25 maintenant trente et un (31) ans, c'est soixante-

1 quinze (75) employés, cent quarante (140)
2 bénévoles, cinq millions (5 M) de budget par année
3 avec seulement deux pour cent (2 %) de subvention
4 gouvernementale. Je le nomme parce que je le sais
5 qu'on vous parle beaucoup du sous-financement des
6 groupes.

7 C'est quand même tout un défi pour Dans la
8 rue de pouvoir avoir ces... avoir autant de
9 donateurs, là, qui nous encouragent. Ceci dit, les
10 subventions gouvernementales aussi seraient
11 bienvenues. On a un continuum de services intégrés
12 dans une approche communautaire, donc c'est à
13 travers des services tels que la Roulotte. Tout le
14 monde connaît la Roulotte et même surtout la
15 Roulotte que Pops a créée. Évidemment, c'est
16 l'organisme Pops, Emmett Johns qui a fondé
17 l'organisme en mil neuf cent quatre-vingt-huit
18 (1998). Et ensuite le Bunker, qui est un abri
19 d'urgent pour les douze-vingt et un (12-21) ans.
20 Abri d'urgence où on reçoit des mineurs en fugue,
21 donc on a une spécialité aussi à ce niveau-là, de
22 travailler avec des jeunes qui se retrouvent en
23 situation de rue, de rupture temporaire la plupart
24 du temps, la plupart étant des jeunes qui
25 proviennent des centres jeunesse.

1 Ensuite de ça, un centre de jour où il y a
2 vraiment une panoplie de services, là, que je vais
3 brièvement nommer. Et dix-sept (17) logements avec
4 soutien communautaire dans Hochelaga-Maisonneuve.
5 Sinon, nos autres services se retrouvent dans le
6 Centre-Sud. Donc, c'est une cinquantaine
7 d'intervenants sociaux de première ligne et de
8 programmes, tels que scolaires avec notre école,
9 d'insertion socio-économique, musique, des
10 programmes d'art, des services cliniques avec nos
11 deux psychologues, une infirmière du CSLC aussi du
12 centre-ville, qui est un prêt de service et on est
13 bien content de l'avoir avec nous. Un intervenant
14 de liaison et accompagnement, donc il accompagne
15 les jeunes à l'extérieur de la ressource pour...
16 pour aider les jeunes, là, dans leurs différentes
17 démarches. Un service à la famille aussi, qui
18 travaille avec et auprès des jeunes parents qui ont
19 connu les services ou non, mais bref des jeunes qui
20 ont un passé en santé mentale ou qui ont eu un
21 problème de toxicomanie, une difficulté, là, au
22 niveau de la dépendance et qui sont en situation
23 très précaire et qui ont besoin d'accompagnement
24 spécifique. Ce travail se fait parfois en
25 collaboration avec la Protection de la jeunesse,

1 c'est bien évident. Et le service à la famille
2 aussi offre quinze (15) à dix-sept (17) logements
3 subventionnés aussi. On sait que le logement est un
4 enjeu, on a la possibilité d'offrir des logements
5 subventionnés.

6 Et juste pour finir, nous avons initié il y
7 a un an avec des partenaires communautaires une
8 coalition qui s'appelle la coalition Jeunes Plus,
9 qui... c'est une coalition pour la prévention de
10 l'itinérance jeunesse et le respect des droits des
11 jeunes. Donc, c'est une coalition qui vise
12 éventuellement justement à faire... à provoquer des
13 changements sociaux pour diminuer l'itinérance
14 jeunesse.

15 Juste nommer, on va faire un forum le
16 treize (13), quatorze (14), quinze (15) mai
17 prochain et on espère que nos partenaires du milieu
18 institutionnel vont participer à ce grand
19 rassemblement, à ce grand rendez-vous qui n'a
20 jamais eu lieu au Québec.

21 Je vais passer maintenant à la description
22 de la population desservie par notre organisme.
23 Bien entendu, vous savez que c'est des jeunes qui,
24 majoritairement... on parle de cinquante pour cent
25 (50 %) des jeunes qu'on reçoit qui proviennent des

1 centres jeunesse et qui vivent une situation
2 d'itinérance. J'aimerais rappeler une définition
3 canadienne. La définition canadienne de
4 l'itinérance chez les jeunes, pour être certain
5 qu'on parle de la même chose. Parce que les jeunes
6 d'aujourd'hui ne vivent plus vraiment à la rue,
7 bien qu'il y en a. La définition c'est :

8 L'itinérance chez les jeunes renvoie à
9 la situation et à l'expérience que
10 connaissent des jeunes âgés entre
11 treize (13) et vingt-quatre (24) ans,
12 qui vivent indépendamment de leurs
13 parents et/ou gardiens et qui n'ont
14 pas les moyens ni la capacité
15 d'acquérir une résidence stable,
16 sécuritaire et permanente.

17 Donc, on parle de jeunes qui peuvent dormir dans
18 les hôtels, le fameux « couch surfing », on va chez
19 des amis, on se promène d'une famille à l'autre, on
20 a un cousin éloigné, des amis, on est toujours...
21 il y a des refuges d'urgence, un passage dans une
22 maison d'hébergement par ci, par là, mais en
23 instabilité résidentielle. Donc, c'est vraiment des
24 épisodes. Quelques chiffres.

25 Quarante pour cent (40 %) de jeunes en

1 situation d'itinérance ont eu un épisode avant
2 l'âge de seize (16) ans. Ça, c'est l'enquête
3 canadienne de l'Observatoire canadien de
4 l'itinérance qui nous donne ces chiffres-là. Donc,
5 c'est quand même beaucoup. L'ancrage dans
6 l'itinérance peut être très rapide, donc
7 l'intervention précoce est super importante et on
8 vise... on vise une intervention rapide, mais c'est
9 pas toujours évident non plus parce que quand les
10 jeunes arrivent dans notre ressource, il n'est pas
11 trop tard. Mais c'est beaucoup plus difficile que
12 si on avait su prévenir cette arrivée dans notre
13 ressource.

14 Il ne faut pas oublier que Dans la rue, ça
15 s'appelle « Dans la rue » pas pour rien. Il y a
16 nous puis il y a la rue qui est juste à côté. Et
17 quand on reçoit les jeunes c'est en bout de ligne,
18 hein. Même si on a beaucoup, beaucoup de services à
19 leur offrir, on les a développés justement pour
20 justement qu'ils ne s'ancrent pas dans la rue, mais
21 c'est ça. C'est quand même tout un défi. Cinquante
22 pour cent (50 %) ... quand on dit que cinquante pour
23 cent (50 %) des jeunes proviennent des centres
24 jeunesse, c'est aussi cinquante pour cent (50 %)
25 des jeunes qui ont vu leur adolescence s'arrêter à

1 leurs dix-huit (18) ans, lorsqu'ils sont sortis des
2 centres jeunesse. Parce qu'on leur demande d'être
3 adultes avant le temps et ils ne sont pas prêts.

4 On peut soupçonner aussi que l'autre
5 cinquante pour cent (50 %) qui ne proviennent pas
6 des centres jeunesse c'est quand même aussi des
7 jeunes qui auraient eu besoin d'aide en amont.
8 Qu'est-ce qui s'est passé? Il y a beaucoup de
9 questions qui peuvent se poser là. Des familles
10 évidemment qui n'ont pas... qui n'ont pas eu l'aide
11 nécessaire. Peut-être des familles aussi qui ont eu
12 peur de demander l'aide, parce que ça fait peur de
13 demander de l'aide au CLSC parce qu'on voit
14 toujours la DPJ qui peut être au bout. Et je pense
15 qu'il y a un travail à faire pour redorer l'image
16 aussi de la Protection de la jeunesse parce qu'il y
17 a des familles qui sont en détresse, se
18 maintiennent en détresse beaucoup trop longtemps et
19 qui ne savent même pas aussi qu'il peut y avoir des
20 services au CLSC qui sont là pour eux, bien qu'il
21 en manque là aussi, j'y reviendrai.

22 Non, en fait je vais en parler maintenant.
23 Avant la crise, il manque beaucoup, beaucoup de
24 services. Une famille qui va vouloir avoir de
25 l'aide et qui va appeler en disant : là, avec mon

1 enfant, mes enfants, ça ne fonctionne plus, il y a
2 une liste d'attente pour voir psychologues,
3 travailleurs sociaux, qui est très longue. Quand la
4 famille rappelle six mois, huit mois plus tard en
5 disant : bien là, c'est parce que là mon enfant a
6 commencé à fuguer, la communication n'est plus
7 possible, ça dérape totalement. Ah, bien là il y a
8 le programme CAF qui est là. Mais la crise est déjà
9 tellement intense parfois qu'il est un petit peu
10 trop tard. Et bien souvent, c'est un programme qui
11 est volontaire, souvent l'enfant ne sera pas
12 volontaire à rencontrer parce que la rupture du
13 lien est trop forte. Et qu'est-ce qui reste? Bien
14 c'est d'appeler la Protection de la jeunesse. Donc,
15 je pense qu'il y a beaucoup, beaucoup de travail à
16 faire pour offrir davantage de services à ces
17 familles-là avant la crise, ce qui diminuerait le
18 nombre de signalement à la Protection de la
19 jeunesse aussi.

20 Il y a une combinaison de plusieurs causes
21 qui pousse les jeunes à quitter leur foyer pour
22 vivre dans la rue. C'est un processus graduel,
23 c'est pas un événement précis, c'est des failles
24 dans le système de soin, comme je viens de vous le
25 démontrer. Aussi les services en santé mentale qui

1 sont très peu accessibles aux familles. Je pense
2 que vous avez été probablement sensibilisé à ça. Un
3 jeune qui... une famille qui veut avoir de l'aide
4 pour eux-mêmes, pour les parents ou pour les
5 enfants en santé mentale, c'est assez ardu, on
6 parle même de personnes, de témoignages de gens qui
7 vont à l'hôpital, qui sont en crise suicidaire et
8 les services ne sont pas optimums encore. Donc, je
9 le sais que ça déborde de la Protection de la
10 jeunesse, mais je pense qu'il faut aussi parler de
11 ce qui manque dans notre société, dans le système
12 de la santé, là, pour obtenir des soins. C'est
13 assez urgent.

14 Donc, il y a des interruptions et des
15 ruptures de liens sociaux avec la famille quand les
16 jeunes se retrouvent à la rue, avec l'entourage
17 aussi, les voisins, la communauté. Donc, il y a
18 vraiment une brisure au niveau social.

19 Les jeunes représentent vingt (20 %) à
20 vingt-cinq pour cent (25 %) de la population
21 itinérante, selon le dernier dénombrement. C'est
22 énorme. Jusqu'à soixante-quinze pour cent (75 %)
23 des itinérants adultes ont vécu de l'itinérance
24 avant l'âge de vingt-cinq (25) ans. Environ deux
25 tiers (2/3) des jeunes sans-abris sont des hommes.

1 Dix-sept pour cent (17 %) des jeunes ont terminé
2 leur secondaire seulement. Vous le savez, on vous
3 l'a dit avec la recherche de Martin Goyette. Donc,
4 c'est des échecs scolaires importants qui... qui
5 marquent les jeunes et qui font en sorte que
6 souvent ils... ils démissionnent à l'idée de
7 poursuivre leurs études.

8 Les jeunes sans-abris LGBTQ et amérindiens
9 sont surreprésentés. Quand ils arrivent chez nous,
10 leurs compétences personnelles et sociales sont
11 très peu développées. On voit aussi de plus en plus
12 de jeunes ayant une déficience intellectuelle ou un
13 diagnostic de spectre de l'autisme, qui se
14 retrouvent à la rue. Donc, des jeunes extrêmement
15 vulnérables. Pourquoi ça? Parce que dans les
16 dernières années il y a eu énormément de coupures
17 dans l'offre de service d'hébergement pour ces
18 populations-là. On parle de jeunes qui ont des
19 troubles qui ne sont pas assez sévères pour
20 recevoir de l'aide spécialisée, mais qui sont trop
21 sévères pour se ramasser dans une situation de
22 précarité à la rue. Donc, on est des ressources qui
23 maintenant devons se spécialiser en déficience
24 intellectuelle, en autisme et aussi en immigration.
25 Les jeunes... le phénomène des jeunes migrants

1 aussi qui nous arrivent, parfois même qui sont
2 référés de l'aéroport dans nos ressources : tiens,
3 voici les ressources d'hébergement d'urgence qui
4 t'attendent. Ça n'a pas vraiment de sens. Ça
5 demande à nos équipes de se spécialiser dans des
6 domaines extrêmement complexes au niveau
7 administratif pour accompagner ces jeunes-là, des
8 jeunes aussi qui sont d'une grande vulnérabilité,
9 qui ne parlent parfois même pas français ni
10 anglais.

11 La réalité des jeunes qui sortent des
12 centres jeunesse, c'est sûr qu'en arrivant... en
13 arrivant chez nous ces jeunes-là ont une
14 dégradation de la santé physique et mentale.
15 Beaucoup de jeunes ont vécu des hospitalisations
16 déjà à leur jeune âge, ce qui n'est vraiment pas
17 habituel. Problème de dépendance évidemment aux
18 substances psychoactives, qui vivent des enjeux de
19 sécurité, violence, abus, exploitation sexuelle, la
20 santé mentale et toxicomanie. C'est des jeunes
21 qui... des jeunes qui ont vraiment des... un gros
22 trouble de santé mentale ou de toxicomanie, ils
23 sont condamnés aux refuges d'urgence la plupart du
24 temps et/ou à dormir dans la rue. C'est des jeunes
25 que même le milieu communautaire a parfois de la

1 difficulté à accueillir, là, dans les refuges
2 d'urgence.

3 Je vais vous donner un exemple. On a reçu
4 un appel du service jeunesse du CIUSSS centre-
5 ville... du CIUSSS du Centre-Sud, puis c'est pas
6 pour condamner du tout la démarche, là, mais c'est
7 pour démontrer à quel point on est démuni et même
8 le service social est démuni. Une jeune fille qui
9 a des tendances violentes, une tendance à
10 vouloir... bon, à des idéations suicidaires
11 répétées, qui a des conflits, qui a probablement un
12 trouble de l'attachement de type état-limite. Et
13 cette personne-là ne veut pas vivre seule en
14 appartement et cette jeune-là ce qu'elle dit c'est
15 qu'en sortant des centres jeunesse, en fait son
16 dix-huit (18) ans arrive bientôt, là, le spécifier,
17 son intervenant PQJ, Programme qualification
18 jeunesse, ne sait pas où la référer. Et donc, on
19 vient vers nous en disant : il y a-tu un organisme
20 communautaire qui peut accueillir cette jeune-là
21 chez vous? La réponse est « oui », mais
22 probablement temporairement. Parce que chez nous
23 aussi, elle risque d'agresser un intervenant.

24 Elle risque de tellement demander de... pas
25 d'efforts, mais de mobilisation à l'équipe et

1 déstabiliser aussi. C'est souvent des maisons
2 d'hébergement, il y a neuf, dix (10), quinze (15)
3 femmes qui sont là, donc c'est pas évident, même
4 pour des ressources communautaires qui travaillent
5 à très haut seuil, notre élastique est très, très
6 large parfois, mais ces personnes-là c'est souvent
7 celles-là qui vont se ramasser dans la rue et
8 condamnées, je le répète, dans les refuges
9 d'urgence à errer et à faire de la prostitution.
10 C'est quasiment écrit dans le ciel. Et c'est ce
11 genre de jeune-là qui devrait pouvoir bénéficier
12 des services jeunesse et qui probablement les
13 accepterait. Peut-être pas tout de suite, mais elle
14 reviendrait en courant. Puis on va y revenir plus
15 tard j'espère, concernant la possibilité d'étendre
16 l'âge où les jeunes peuvent recevoir des services
17 des centres jeunesse, de la Protection de la
18 jeunesse.

19 La problématique de la santé mentale est un
20 enjeu des plus importants. Malgré les efforts qui
21 sont déployés pour créer des passerelles avec les
22 services de santé mentale pour adulte, les défis
23 d'accessibilité et de continuité à Montréal sont
24 énormes et je n'ose même pas imaginer comment c'est
25 en région - excusez-moi, j'ai un chat dans la gorge

1 - où il y a un manque de service encore plus grand,
2 alors imaginez.

3 Les jeunes nous arrivent pas de carte...
4 pas de carte d'identité, on sait, ils les perdent
5 souvent, mais quand même... à la sortie, là, je
6 parle des centres jeunesse. Pas de médecin de
7 famille, je sais que c'est un enjeu de société,
8 mais quand même. Surtout aucun relais qui a été
9 effectué dans leur dossier psychiatrique, par
10 exemple, de Sainte-Justine à un hôpital pour
11 adultes. Donc, c'est même dans le plan
12 interministériel en itinérance, de lutte à
13 l'itinérance, oui, en itinérance, c'est marqué
14 qu'il faut absolument faire en sorte qu'il y ait
15 une passerelle des dossiers. Les jeunes arrivent
16 chez nous avec une problématique de santé mentale.
17 Des fois, ils ne nous en parlent pas, des fois ils
18 nous en parlent, des fois ils voudraient justement
19 reprendre leur suivi et c'est extrêmement
20 compliqué, c'est vraiment pas évident. Et souvent,
21 bien ils arrivent puis ils ne sont pas
22 nécessairement d'accord avec leur diagnostic ou ils
23 ne le comprennent pas aussi. Donc, dans ce cadre-là
24 bien tout est un peu à refaire avec eux autres dans
25 ce... dans ces cas-là.

1 La réalité des jeunes, bien des jeunes qui
2 sont en rupture sociale, isolement, la famille est
3 très peu présente souvent, pas toujours, mais très
4 souvent. C'est pas pour rien qu'ils se retrouvent
5 dans nos ressources. Ils se retrouvent au centre-
6 ville avec un entourage qui n'est pas
7 nécessairement positif. C'est pas toujours négatif,
8 mais pas toujours positif. Ils retrouvent une
9 famille dans... dans... Là, je parle du centre-
10 ville parce que c'est là qu'on est situé, Centre-
11 Sud, Hochelaga, bon. Ils retrouvent une famille
12 parmi les intervenants des organismes
13 communautaires. Un très grand attachement, je
14 pense, se produit par la suite et ils retrouvent
15 aussi des jeunes qu'ils ont connus dans les centres
16 jeunesse, donc c'est rassurant pour eux autres. Ils
17 sont avides... avides de vivre leur liberté, une
18 liberté qui impose certains choix, qui vont les
19 capturer dans un... dans la pauvreté, dans la
20 dépendance aux substances psychoactives, parfois
21 dans la prostitution, dans des activités illicites,
22 dans la violence.

23 Des jeunes parfois vont retourner chez
24 leurs parents à la sortie des centres jeunesse. Ça
25 va durer un mois, deux mois, Alexandre pourra vous

1 en parler. Beaucoup de jeunes nous disent : bien...
2 Quand on leur dit : « Mais qu'est-ce qui s'est
3 passé quand t'es parti des centres jeunesse? »
4 « Ah, bien je suis parti chez mes parents, je
5 pensais que ça marcherait ». « Ah, je suis parti
6 chez mon chum ». « T'étais avec lui depuis combien
7 de temps? » « Deux semaines. » O.K. « Je suis parti
8 avec un ami en colocation. » C'est pas solide,
9 hein. C'est pas... on ne peut pas dire que ces
10 jeunes-là, quand on marque dans leur dossier qu'ils
11 sont partis, qu'ils ont quitté les centres jeunesse
12 puis qu'ils sont partis chez un ami ou chez leur
13 nouveau conjoint, on ne peut pas parler, là, d'une
14 durabilité nécessairement. Donc, aussi de là
15 l'importance éventuellement que les jeunes puissent
16 revenir.

17 La possibilité de scolarisation est très
18 difficile, on va en reparler plus tard aussi. Avoir
19 un accès à un revenu décent c'est un gros défi,
20 c'est souvent le chèque BS qui les attend, souvent
21 d'ailleurs... je vais laisser Alexandre en parler.
22 L'accès au logement est extrêmement difficile et
23 encore plus si t'as des problèmes de santé mentale
24 et encore plus si t'as des problèmes de
25 toxicomanie. Puis quand je parle de santé mentale à

1 ce moment-là c'est non traité. Donc, des jeunes qui
2 ont une double concomitance, là, un problème de
3 santé mentale, qui consomment par-dessus ça. On ne
4 peut pas donner un appartement à un jeune, même
5 supervisé, là, dans ces conditions-là. Il y a tout
6 un travail qui doit se faire, là, d'accompagnement
7 et de soins. Je pense que vous êtes en mesure de
8 voir de quoi je parle.

9 Les modèles de gouvernance des institutions
10 est (sic) un énorme frein. Il y a un manque de
11 service adapté dans nos institutions, la réponse
12 est trop lente. On espère que la stratégie d'accès
13 aux services de santé, aux services sociaux pour
14 les personnes en situation d'itinérance ou à risque
15 de le devenir, c'est le titre qui est long comme
16 ça, aient une portée positive en ce sens. On espère
17 énormément que ça va changer beaucoup de choses,
18 donc un meilleur accueil, un meilleur service, de
19 la prévention aussi auprès des personnes en
20 situation d'itinérance ou à risque.

21 Il y a aussi des jeunes qui vivent en
22 milieu carcéral très rapidement après leur sortie
23 des centres jeunesse. Parfois, on se demande si
24 c'est pas pour retrouver un endroit sécuritaire.
25 Mais au-delà de ça, s'ils ont fait des délits ou

1 identifiée en tant que telle, il
2 importe d'y remédier. Tous les jeunes
3 ont droit aux besoins essentiels de la
4 vie, y compris à un logement adéquat,
5 des aliments, la sécurité, une
6 éducation et la justice.

7 Je vais maintenant laisser la parole à Alexandre,
8 mais... qui d'ailleurs, pour moi, il vous offre un
9 cadeau en étant là, en venant témoigner à cette
10 Commission-là.

11 Mais tout d'abord, de façon originale,
12 nous, on ne fait jamais les choses comme les
13 autres, Alex aimerait vous faire entendre son
14 témoignage sous forme musicale, qui touche sa
15 transition après son placement. La musique, c'est
16 un moyen important d'expression pour les jeunes. Et
17 donc, la chanson que vous allez entendre, il en est
18 l'auteur-compositeur et chanteur.

19 M. ALEXANDRE BULON-BICIOLA :

20 R. À dix-huit (18) ans tombé dans la rue

21 J'étais tout seul, j'étais perdu

22 Ma vie était un éternel déluge

23 Je voyageais, d'auberges en refuges

24 Je ne me sentais jamais à ma place

25 Ça fait que je me cachais derrière un masque

1 Je déambulais dans la cité
2 Je cherchais ma société
3
4 Je ne t'ai jamais rencontré
5 Mais tous les jours je sens ta bonté
6 Grâce à toi j'ai expié mes fautes
7 Comme toi, j'ai envie d'aider les autres
8 Je ne t'ai jamais rencontré
9 Mais tous les jours je sens ta bonté
10 Grâce à toi, j'ai expié mes fautes
11 Comme toi, j'ai envie d'aider les autres
12
13 Face à la foule itinérante
14 Qu'on traitait avec médisance
15 J'ai avalé orgueil et réticence
16 Afin de bien remonter la pente
17 Voyageant avec cette masse de gens
18 Vers un nouveau continent
19 Une fois rendu, j'ai découvert un lieu
20 Rempli de miséricordieux
21
22 Je ne t'ai jamais rencontré
23 Mais tous les jours je sens ta bonté
24 Mme CAROLINE DUFOUR :
25 R. « Miséricordieux » a été enregistré dans le cadre

1 d'un hommage à Pops, mais je pense qu'il faut
2 entendre qu'à travers cette chanson-là Alexandre
3 va... Alexandre dédie ces remerciements-là à tous
4 les organismes communautaires qui ont pu l'aider,
5 notamment entre autres, le Refuge des jeunes de
6 Montréal et les Auberges du coeur. Je vous invite à
7 écouter l'album au complet, si ça vous tente, qui
8 s'appelle « Pops culture » et qui est sur notre
9 site Youtube Dans la rue. Alors Alexandre, à toi.

10 M. ALEXANDRE BULON-BICIOLA :

11 R. Mon Dieu! Ça fait longtemps que je n'avais pas
12 entendu la chanson. Merci de m'accueillir ici, ça
13 représente beaucoup pour moi. Bon. Vous avez connu
14 mon nom, je suis Alexandre, j'ai été placé en
15 centre d'accueil. J'ai eu deux expériences de
16 placement différentes. La première c'est à treize
17 (13) ans, j'ai été placé dans ce qu'on me disait un
18 placement volontaire, c'est-à-dire que j'ai accepté
19 d'être placé, avec ma mère ça n'allait pas bien, il
20 y avait des troubles. Ça a duré... mon placement à
21 ce moment-là a duré un an et demi
22 approximativement. Après ça, j'ai retourné chez ma
23 mère parce que je pensais que ça allait
24 fonctionner, j'avais des espoirs que ça allait
25 fonctionner. Finalement ça a duré six mois puis je

1 suis retourné en placement en centre d'accueil en
2 Protection jeunesse jusqu'à mes dix-huit (18) ans.
3 Puis le parcours n'a pas été facile. Puis je pense
4 que c'est à peu près tout, là, j'ai... on va... je
5 pense que c'est tout. De mon côté, moi, c'est ma
6 présentation vite fait.

7 Mme CAROLINE DUFOUR :

8 R. Comment t'as vécu les centres jeunesses?

9 M. ALEXANDRE BULON-BICIOLA :

10 R. Une expérience traumatisante sur certains points, à
11 certains moments c'était traumatisant, c'était...
12 c'était intense, c'était intense à vivre pour un
13 jeune qui quitte sa famille, surtout la première
14 fois. La première fois, c'était un plongeon vers
15 l'inconnu, si je dirais, puis ça a été dur. La
16 deuxième fois ça a été aussi dur, mais je savais à
17 peu près à quoi m'attendre, même si c'était pas
18 tout à fait ce à quoi je voyais au deuxième
19 placement. C'était... c'était difficile. Il y a eu
20 beaucoup, beaucoup, beaucoup de choses qui se sont
21 passées dans les trois années de mes quinze (15) à
22 dix-huit (18) ans que j'ai passées en centre, il y
23 a eu beaucoup de choses qui sont passées là-bas.

24 Mme CAROLINE DUFOUR :

25 R. Tu te sentais comment?

1 M. ALEXANDRE BULON-BICIOLA :

2 R. Je me sentais beaucoup comme un numéro. Je ne me
3 sentais pas comme un être humain. J'étais...
4 j'étais... j'avais aussi des problèmes on peut dire
5 de rébellion face à ça. On va dire les éducateurs,
6 qu'ils représentent un peu le.... comment je peux
7 dire... l'autorité, j'avais de la misère avec ça
8 parce que déjà en partant, de la façon qu'ils
9 intervenaient c'était une ligne directive, une
10 ligne droite qui était toujours la même. Peu
11 importe ce que t'as vécu à l'extérieur, ce que t'as
12 vécu chez vous, chez tes parents ou à l'école, et
13 caetera, t'es traité de la même façon, peu importe
14 ce que t'as vécu. Puis moi, je n'acceptais pas
15 nécessairement ça. C'était comme tu peux pas me
16 traiter comme de la même façon qu'un autre. Je vais
17 agir différemment, je vais penser différemment
18 qu'un autre. Mais ça, c'était... c'était
19 impossible. C'était toujours traité pareil, t'es...
20 t'es quelqu'un puis on te traite comme un numéro,
21 mais peu importe c'est quoi que t'as fait.

22 Puis il y avait aussi beaucoup de...
23 d'interventions non justifiées, qui étaient souvent
24 basées sur juste : ah, tu fais pas comme nous on
25 veut le faire, ça fait qu'on va intervenir sur toi.

1 Mais ils ne m'expliquaient pas pourquoi. C'était
2 juste : tu fais pas comme nous autres, tu fais pas
3 comme que nous on veut que tu le fasses. Ça fait
4 qu'on va t'arrêter puis on va te mettre en
5 isolement. L'isolement, c'est pas la bonne chose à
6 faire. Ça n'a jamais été... du moins pour moi, ça
7 n'a jamais été une bonne chose à faire, ça me
8 rendait plus nerveux, plus... plus en colère à
9 certains points, c'est vraiment envers les
10 éducateurs qu'il y avait en centre jeunesse. Oui.
11 Puis c'est ça.

12 Mme CAROLINE DUFOUR :

13 R. T'as-tu des exemples, tu nous avais donné des
14 exemples à Mélissa puis moi.

15 M. ALEXANDRE BULON-BICIOLA :

16 R. Des exemples, j'en ai, oui. Un qui n'est pas relié
17 à moi, mais que... qui est relié avec un gars que
18 j'ai connu en centre justement. Il voulait écouter
19 un match de hockey, ce qu'il y a de plus banal, là.
20 Puis il s'est fait envoyer en isolement parce qu'il
21 voulait écouter le match de hockey. Parce que
22 l'intervenante lui disait « non, on a une
23 période »... ils appelaient ça la période... je ne
24 pense pas d'isolement, mais de... où est-ce qu'ils
25 s'échangeaient, le changement de « shift » où est-

1 ce qu'ils s'échangeaient des informations puis
2 tout, qui est une période de genre quarante-cinq
3 minutes (45 min) où est-ce que les jeunes passent
4 quarante-cinq minutes (45 min), voire une heure
5 (1 h) dans leur chambre. C'est long, c'est long.
6 Puis lui, il ne voulait pas, il voulait écouter le
7 match de hockey. L'intervenant a fait : « Bien
8 écoute, si tu ne vas pas dans ta chambre, moi,
9 j'appelle les agents de sécurité qui vont venir te
10 chercher puis tu vas aller en isolement ». Ce qui
11 est arrivé.

12 Même moi, ça m'est arrivé aussi d'aller en
13 isolement pour... pour rien ou presque. Je veux
14 dire... ah, je vais aux toilettes, juste ça, des
15 fois c'est un défi aller aux toilettes parce que
16 quand t'es dans la période de changement de
17 « shift » il faut que tu demandes la permission
18 pour aller aux toilettes, ce qui est un besoin
19 naturel. Je veux dire pourquoi je demanderais la
20 permission pour aller aux toilettes? Puis quand
21 t'écoutais pas, bien t'étais... t'avais une période
22 de retrait du groupe. Puis des fois t'avais des
23 réflexions à faire. J'en ai eu des réflexions à
24 faire beaucoup, beaucoup. Des fois qui étaient
25 justifiées. Ça, je peux le reconnaître, mais des

1 fois qui ne l'étaient pas.

2 Aussi, beaucoup, beaucoup d'isolement par
3 rapport à : ah, tu fais pas... comment je peux
4 dire. Moi, à mes seize (16), dix-sept (17) ans, je
5 n'allais plus à l'école puis pour les centres il
6 fallait que je me trouve une « job ». O.K. Comment
7 je fais? J'ai pas de CV, j'ai rien. Ils ne m'ont
8 pas montré, ils m'ont juste lancé sur le tas, ils
9 m'ont fait faire un CV vite, vite, puis ils m'ont
10 lancé sur le tas faire de la recherche d'emploi. Ça
11 ne fonctionnait pas nécessairement bien à leurs
12 yeux, puis aux miens non plus d'ailleurs, mais
13 juste parce que je remplissais pas leurs critères,
14 ils m'isolaient du groupe pour de la recherche
15 d'emploi. J'avais des réflexions à faire sur
16 comment améliorer ma recherche d'emploi, comment
17 ci, comment ça. O.K. Pourquoi tu m'isoles du
18 groupe? Ça n'a pas de sens.

19 Beaucoup, beaucoup de... l'isolement était
20 un... un choix facile. Puis je pense qu'il y a
21 beaucoup, beaucoup d'intervenants qui prenaient ce
22 choix facile-là.

23 Mme CAROLINE DUFOUR :

24 R. Ça va?

25

1 M. ALEXANDRE BULON-BICIOLA :

2 R. Oui, c'est juste beaucoup de mémoire, beaucoup de
3 souvenirs qui reviennent, là.

4 Mme CAROLINE DUFOUR :

5 R. Oui.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Non, non, mais c'est normal, là. Prenez votre
8 temps, là. Une petite gorgée d'eau des fois ça fait
9 du bien, une grande respiration.

10 M. ALEXANDRE BULON-BICIOLA :

11 R. Puis... puis c'est ça, durant ces trois années-là
12 il y a eu beaucoup de choses qui se sont passées.
13 J'ai même... j'ai même eu une tentative de suicide
14 à un moment donné, tellement que j'étais plus
15 capable. Ça a été... ça a été lourd, ça a été lourd
16 pour moi, ça a été lourd aussi pour les
17 intervenants, mais aussi... t'sais, ça, c'est
18 quelque chose que... qui m'est resté, qui m'est
19 resté beaucoup. Une tentative de suicide quand t'as
20 seize (16) ans c'est... c'est gros, c'est gros.
21 Encore aujourd'hui, j'y repense puis je suis comme
22 wow. O.K. C'est... j'ai vraiment fait ça?

23 Puis là après ça arrive dix-huit (18) ans,
24 il me reste six mois avant mes dix-huit (18) ans,
25 il faut que je quitte les centres, mais j'ai aucune

1 idée de où je m'en vais. J'ai aucune idée de ce que
2 je veux faire, j'ai aucune... j'ai pas de... j'ai
3 pas de diplôme d'études secondaires, j'ai pas
4 d'emploi. Il me reste six mois avant mes dix-huit
5 (18) ans. Mon éducateur de suivi à l'époque, il
6 m'arrive avec une feuille puis il fait : « Ça,
7 c'est sa ta demande de BS ». O.K. T'as tellement
8 pas d'espoir en moi que tu veux que je fasse ça,
9 genre? Oui. J'ai toujours refusé de la faire puis
10 même en sortant j'ai pas fait ma demande d'aide
11 sociale. Je ne l'ai pas faite, j'ai dit : je vais
12 me débrouiller autrement. Puis comme de fait arrive
13 à dix-huit (18) ans, je suis parti des centres avec
14 deux sacs-poubelle qui avaient mes vêtements, puis
15 je suis retourné chez ma mère. Puis ça n'a pas duré
16 longtemps parce qu'après ça, retourner chez ma mère
17 c'était... j'ai pris le choix facile. Puis après
18 ça, bien c'est simple, ça n'a pas fonctionné.

19 Ça fait que je suis retourn... je suis
20 retourné dans la rue à ce moment-là parce que je
21 suis allé dans ce qu'on appelle une maison
22 d'hébergement. Puis c'est après ça que là mon
23 parcours a changé, t'sais. De jeune de centre
24 d'accueil avec un support, si on peut dire, avec
25 quelque chose que je connaissais, je tombe dans

1 l'inconnu encore, puis je ne sais plus où je vais.

2 J'ai manqué d'informations pour savoir où aller.

3 Puis je pense que c'est... c'est tout pour moi.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Merci beaucoup. Puis s'il y a d'autres choses qui
6 reviennent, il ne faut pas vous gêner, il ne faut
7 pas se gêner, là, dans les discussions avec les
8 commissaires. Peut-être qu'il y a des exemples, des
9 choses qui vont revenir. À ce moment-là, ce sera
10 peut-être un petit peu plus facile en réponse à des
11 questions. En tout cas, merci beaucoup pour ce...
12 ce bout-là. Alors on va commencer avec Lesly Hill
13 la période des questions.

14 Mme LESLY HILL, commissaire :

15 Q. **[221]** Premièrement, je voulais vous féliciter pour
16 votre chanson. Je trouve que vous avez beaucoup de
17 talent et je ne fais pas juste dire ça parce qu'on
18 est en audience publique, je le pense vraiment.
19 C'est extraordinaire votre talent.

20 M. ALEXANDRE BULON-BICIOLA :

21 R. Merci.

22 Q. **[222]** Est-ce que vous faites encore de la musique?

23 R. Présentement, non. J'ai décidé pas de prendre une
24 pause, mais c'est juste que je suis quelqu'un qui
25 fonctionne beaucoup à l'instinct, inspiration.

1 Présentement, je n'en ai pas. Je vais écrire deux-
2 trois phrases puis je vais arrêter. Je vais me
3 lancer dans d'autre chose, je vais... je fais plein
4 d'affaires en même temps aussi ça fait que c'est...
5 c'est un peu une pause, mais l'écriture est quand
6 même beaucoup importante, ça fait que j'écris peut-
7 être quatre à cinq lignes on va dire des fois par
8 soirée, par jour, mais après ça c'est... j'ai rien
9 de construit autour de ça pour l'instant, mais
10 c'est quelque chose que j'aimerais éventuellement
11 reprendre, la musique.

12 Q. **[223]** Bien je l'espère que oui, parce que vous êtes
13 très talentueux. Donc, moi, ce que j'entends dans
14 toute l'histoire que vous avez eu le courage de
15 partager avec nous, donc je veux vous remercier de
16 ça, c'est le manque d'accompagnement pour faire des
17 choses avec vous. Et en quelque part, j'entends
18 peut-être derrière ça des attentes irréalistes de
19 la part d'intervenants envers un jeune de seize
20 (16), dix-sept (17), dix-huit (18) ans, qui doit
21 être autonome malgré lui, parce qu'il est dans un
22 système qui cesse à dix-huit (18). Et ma question
23 pour vous c'est : qu'est-ce qu'on devrait mettre en
24 place comme soutien concret pour les jeunes, puis
25 jusqu'à quel âge? Qu'est-ce que vous auriez besoin

1 pour pas tomber dans la rue ou aller un peu mieux
2 dans votre vie?

3 R. Moi, c'est sûr que j'aurais aimé ça avoir... pas
4 des cours, mais t'sais des... savoir comment faire
5 un CV, savoir comment faire de la recherche
6 d'emploi, une préparation à la vie adulte, parce
7 que je n'en ai pas eue nécessairement, j'ai eu...
8 T'sais, ils vont faire un CV avec toi. O.K. Mais
9 mon CV, est-ce qu'il est bon? Peut-être. Après ça,
10 aller rechercher de l'emploi. O.K. Où? Comment?
11 Comment que je me présente, comment que... où je me
12 présente aussi? T'sais, j'ai pas d'études, j'ai
13 rien. Comment tu veux que je me présente à
14 quelqu'un si je ne sais pas comment me présenter.
15 T'sais, je veux dire j'ai toujours vécu avec du
16 monde qui me connaissaient, mais je ne me connais
17 pas moi-même rendu là. Parce que je veux dire : ah,
18 salut, moi, c'est Alexandre, je veux travailler
19 pour vous. Des fois ça marche, des fois ça marche
20 pas. Puis la plupart du temps, pour moi, ça
21 marchait pas parce que j'avais... je ne savais pas
22 comment me présenter. J'arrivais là puis c'est
23 comme : ah, voici mon CV, je veux travailler pour
24 vous. « C'est quoi tes disponibilités? » Ah, je
25 suis disponible temps plein. O.K. « Fine. » Ça,

1 c'était correct.

2 Après ça, il y a ça, préparer un CV,
3 préparer une entrevue aussi. Parce que je veux dire
4 c'est ben beau aller porter des CV, mais si on te
5 rappelle pour une entrevue comment tu te prépares à
6 l'entrevue? Puis je pense aussi qu'il y a de quoi
7 qui... il y a des employeurs qui ne veulent pas
8 nécessairement employer des jeunes en centre
9 d'accueil parce qu'on associe beaucoup centre
10 d'accueil à délinquance. Il y a beaucoup de jeunes
11 qui sont placés, qui ne sont pas des délinquants.
12 Puis moi, je pense que ça, ça a été un ralen...
13 quelque chose qui m'a ralenti dans la recherche
14 d'emploi aussi parce qu'en centre d'accueil on
15 répond... on ne répond pas « oui, bonjour, comment
16 ça va ». On répond le nom de l'unité où est-ce que
17 t'es placé, « comment allez-vous ». Déjà en
18 partant, ça part mal. C'est... il y a... ça ne
19 fonctionnait pas bien, puis je veux dire un
20 employeur ne veut pas engager un délinquant dans
21 son... dans sa succursale ou « whatever », c'est
22 clair que ça ne fonctionnera pas. Il a peur de se
23 faire voler, il a peur de se faire agresser,
24 « whatever », puis généralement centre d'accueil,
25 comme que j'ai dit, c'est associé à délinquance.

1 Ça fait qu'un support au niveau de la
2 recherche, un support au niveau de - la recherche
3 d'emploi, évidemment - un support au niveau de
4 comment préparer une entrevue aussi, comment
5 préparer un CV, comment se présenter, comment...
6 comment s'habiller. Moi, j'ai eu tout ça, mais
7 après les centres. Avec des maisons d'hébergement,
8 avec des... des... comment ça s'appelle, les...

9 Mme CAROLINE DUFOUR :

10 R. Carrefour jeunesse.

11 M. ALEXANDRE BULON-BICIOLA :

12 R. Carrefour jeunesse emploi aussi, mais aussi les...
13 retour sur le marché du travail, les services
14 d'emploi.

15 Mme CAROLINE DUFOUR :

16 R. Les CLE?

17 M. ALEXANDRE BULON-BICIOLA :

18 R. Pas les CLE, les... Entreprise d'insertion sociale.

19 Q. **[224]** Oui.

20 M. ALEXANDRE BULON-BICIOLA :

21 R. Excusez-moi, j'ai cherché mes mots pendant un petit
22 bout. Ça... ça, j'en ai de la formation avec ça,
23 comment faire un CV justement, mais j'étais rendu à
24 vingt (20) ans. Ça fait déjà quatre ans que je fais
25 de la recherche d'emploi, j'ai pas... j'ai pas

1 d'expérience, ça n'aide pas ben, ben.

2 Q. **[225]** Puis peut-être que j'ai une autre question
3 pour vous. On a entendu d'autres jeunes adultes
4 depuis hier dire des messages très similaires à
5 votre message, donc vous venez un peu corroborer le
6 fait que c'est clair qu'il faut mettre des choses
7 en place pour les jeunes, pour les soutenir dans ce
8 passage vers l'autonomie, qui peut être plus ou
9 moins long, dépendamment des personnes et les
10 soutiens qu'ils ont. Il y a ce sentiment chez tous
11 les jeunes d'être un peu stigmatisés ou... une
12 jeune disait, entre autres, « mais personne n'a
13 comme espéré pour moi, donc moi non plus j'ai pas
14 espéré pour moi ». Puis j'entends un peu la même
15 chose de vous en ce qui concerne votre demande pour
16 l'aide sociale, que vous refusiez en quelque part
17 de remplir parce que c'était pas ça votre projet.
18 Donc, comment on peut mieux... en fait qu'est-ce
19 qu'il faudrait changer? C'est ça ma question. Au
20 niveau du type d'intervention qu'on fait ou
21 l'approche de l'intervention, pour que les jeunes
22 espèrent pour eux-mêmes puis pour qu'ils atteignent
23 leurs buts, leurs souhaits, leurs rêves?

24 R. Arrêter. Premièrement, c'est sûr qu'il ne faut pas
25 traiter tout le monde de la même façon. Je sais

1 qu'en centre... en centre jeunesse c'est une ligne
2 qui est très droite, qui est très directive. On
3 traite tout le monde de la même façon. Tu peux pas
4 traiter un jeune, par exemple, qui a subi de la
5 violence comme un jeune qui a vécu dans la drogue.
6 Les deux ont leur propre vécu, ils ont leur propre
7 façon, ils ont leur propre... leur propre vécu,
8 oui, leurs propres blessures. Tu peux pas les
9 traiter de la même façon, ça ne fonctionnera pas.
10 C'est comme si... c'est comme comparer une pomme à
11 une orange, dans le fond. C'est... c'est... il faut
12 assouplir la... la ligne directive, il faut ajuster
13 l'intervention en typique avec le jeune. Je sais
14 aussi qu'il y a des plans d'intervention en centre
15 d'accueil, mais la plupart du temps ils ne sont pas
16 nécessairement suivis ou ils sont suivis d'une
17 façon qui est très, très droite, donc c'est pareil
18 pour tout le monde. Puis ça, ça ne fonctionne pas.
19 Puis c'est quelque chose qui, à mes yeux, je pense
20 ne fonctionnera jamais. De traiter tout le monde de
21 la même façon. Ça fait juste amener à des conflits
22 avec l'autorité parce que tu me traites comme un
23 délinquant. Je suis ici parce que ça n'allait pas
24 bien avec ma mère ou que ça n'allait pas bien à
25 l'école, pas parce que j'ai fait des trucs genre

1 battu quelqu'un ou des affaires de même. Non. Je
2 suis ici parce que j'avais des problèmes avec ma
3 famille, pas parce que je me suis fait battre, non.
4 Non, vraiment pas. Mais parce que j'avais des
5 conflits avec ma mère, j'avais des conflits à
6 l'école. Traite-moi pas comme quelqu'un qui a fait
7 un vol à main armée ou un criminel qui a battu
8 quelqu'un. Non, je ne suis pas ça.

9 Q. **[226]** Dernière petite, là, dans les quelques
10 petites minutes qui restent.

11 R. Oui.

12 Q. **[227]** Est-ce qu'il y a quelque chose qui aurait pu
13 vous aider à rester accroché à l'école? Parce que
14 j'entends que les deux dernières années dans le
15 centre, vous étiez pas à l'école ou vous étiez en
16 train de vous retirer de l'école. Est-ce qu'il y a
17 quelque chose à votre avis qu'il faudrait faire
18 pour que les jeunes puissent persévérer aux études?

19 R. Oui. Entre autres, en centre d'accueil, les cours,
20 c'est les cours de base. Puis il y a quelques cours
21 de métier, on va dire, qui sont semi-spécialisés ou
22 spécialisés. C'est la menuiserie en particulier,
23 métallurgie, forgerie. Ça va aider en partie les
24 jeunes, mais encore là s'ils n'ont pas de support
25 de la part des intervenants où est-ce qu'ils sont

1 placés, ça sert à rien. Ça prend plus de support
2 aux études. Je veux dire, si la problématique d'un
3 jeune, c'est l'école, tu l'envoies à l'école, mais
4 tu ne le supportes pas après ça quand il revient de
5 l'école, tu ne l'aides pas à faire mettons des
6 devoirs ou, t'sais, à approfondir ce qu'il sait ou
7 juste s'améliorer, le jeune, il ne voudra pas
8 rester à l'école. Je ne voulais pas rester à
9 l'école pas parce que je n'aimais pas ça, c'est
10 juste parce que je ne sentais pas le support que
11 j'avais de besoin. Je n'avais pas de support quand
12 j'étais à l'école.

13 J'ai pris un cours qui m'intéressait. Je
14 l'ai fini. Après ça, va te trouver un emploi. O.K.
15 Comment que tu veux que je trouve un emploi? Je
16 n'ai pas de formation. Puis même si le cours me
17 préparait à un emploi, ce n'est pas un emploi qui
18 était très en demande. Donc, je me suis retrouvé
19 avec encore une fois rien dans les poches. Un semi
20 diplôme qui n'est pas nécessairement complet parce
21 qu'il me manquait... j'avais des lacunes beaucoup,
22 beaucoup, beaucoup dans les matières qui, selon
23 moi, étaient importantes.

24 Q. [228] J'entends quelque part qu'il faut persévérer
25 avec vous pour vous pour que ça fonctionne?

1 R. Pour m'encourager aussi, surtout encourager les
2 gens parce que si tu n'as pas le sentiment que tu
3 es encouragé, un jeune va abandonner. Il y a
4 beaucoup de parents qui vont supporter les
5 décisions de leurs enfants. En centre, il n'y a pas
6 ça. Il n'y a pas de support. Il y a un... O.K., tu
7 as bien fait ça. C'est tout. Genre, tu ne m'aides
8 pas. Puis si j'ai de la difficulté sur des
9 matières, je n'ai rien d'autre, je n'ai pas d'aide,
10 j'ai rien, parce que les éducateurs ne sont pas
11 formés pour être des professeurs. Ils sont formés
12 pour être des éducateurs. Ce n'est pas dans leur
13 descriptif de tâches d'aider les jeunes pour des
14 matières à l'école.

15 Q. **[229]** Merci de votre générosité. Je suis certaine
16 que vos commentaires vont nous permettre d'aider
17 d'autres jeunes.

18 R. Ça fait plaisir.

19 Q. **[230]** Merci.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Merci Lesly. Alors, on va poursuivre la discussion
22 avec Andrés Fontecilla.

23 M. ANDRÉS FONTECILLA, commissaire :

24 Q. **[231]** Bonjour Alexandre.

25

1 M. ALEXANDRE BULON-BICIOLA :

2 R. Bonjour.

3 Q. **[232]** Merci d'être ici, de nous partager ton
4 talent, et surtout de nous éclairer sur ton vécu.
5 Je pense que tu n'es pas le seul. En tout cas, ça
6 nous ouvre, ça nous éclaire beaucoup. Moi,
7 j'aimerais continuer sur la même veine, te poser
8 une question très simple. Qu'est-ce que tu as
9 retrouvé dans les services offerts par les
10 organismes communautaires après les centres
11 d'accueil que tu n'as pas retrouvé dans un centre
12 d'accueil? Qu'est-ce qu'ils t'ont offert que tu
13 n'as pas eu avant?

14 R. Un support émotionnel pour commencer, une approche
15 humaine aussi. Puis j'ai fini par accepter la
16 demande d'aide sociale. Quand je suis arrivé à la
17 maison d'hébergement où je suis arrivé, c'était un
18 de leurs prérequis. Parce qu'il faut un revenu,
19 parce que ces maisons d'hébergement, c'est, tu as
20 un loyer à payer. Si tu n'as pas d'argent, tu ne
21 peux pas payer de loyer. Ça fait que j'ai fini par
22 accepter. Mais ils m'ont toujours poussé à aller
23 plus loin, à accepter, t'sais, juste à
24 m'encourager. J'étais traité comme un humain. Je
25 voyais de l'espoir dans leur façon d'agir, dans

1 leur... Leur façon d'intervenir aussi était
2 différente aussi d'une personne à l'autre.

3 Ça, c'est quelque chose qui m'a toujours,
4 toujours surpris. Parce que j'arrive d'un milieu,
5 centre d'accueil, j'arrive là, je me dis, bon,
6 encore des intervenants, ça va être encore la même
7 histoire, sauf que, là, c'est des intervenants pour
8 adultes. Puis ça m'a choqué tellement que ce
9 n'était pas le même type d'intervention, mais pas
10 du tout. C'est une intervention, une approche qui
11 est beaucoup plus humanitaire, qui est beaucoup
12 plus axée sur comment on peut t'aider, puis
13 pourquoi on peut t'aider, puis comment on peut
14 d'aider.

15 Ce n'est pas, ce n'est pas, ah, toi, tu es
16 un numéro 234 ou tu es un jeune parmi tant
17 d'autres. On est là pour toi, on est là pour
18 t'aider, on est là pour t'accompagner aussi dans
19 tes démarches. C'est quelque chose qui est
20 extrêmement importante. Puis c'est quelque chose
21 qui m'a fait grandir aussi à ce moment-là. Parce
22 que j'arrive là, je suis dans un milieu, encore une
23 fois, l'inconnu, je me présente là-bas, je n'ai
24 aucune idée de ce que je fais, je n'ai aucune idée
25 d'où est-ce que je suis.

1 Puis c'est là que ça a commencé mon
2 parcours. Après ça, bon, je suis parti de là avec
3 quelques outils. Après ça, arrivent les refuges.
4 Encore une fois, Refuge des jeunes de Montréal,
5 j'arrive là-bas, c'est, encore une fois c'est de
6 l'inconnu pour moi, mais j'arrive là-bas, les
7 intervenants, c'est la même approche humanitaire,
8 humaine qu'ils ont avec moi qu'avec la maison
9 d'hébergement. Là, j'avais le ressenti que j'étais
10 apprécié aussi, qu'on m'encourageait puis qu'on
11 espérait pour moi que je m'en sorte. Ça fait que...
12 C'est ça en fait. C'est juste une approche
13 différente, plus humaine qui m'a aidé.

14 Q. **[233]** Est-ce que tu as retrouvé lors de tes
15 passages en centre d'accueil une personne de
16 confiance? Est-ce que tu as réussi à établir une
17 relation de confiance avec quelqu'un?

18 R. En centre d'accueil?

19 Q. **[234]** Oui.

20 R. Il y avait un éducateur que, oui, mais j'étais son
21 dernier jeune puis il partait à la retraite après.
22 Donc, ça a été... Une fois qu'il est parti puis,
23 moi, je suis parti, j'avais perdu le seul bon lien.
24 Puis cet éducateur-là, il a été génial, mais en
25 même temps, je pense que lui aussi n'avait pas

1 vraiment d'espoir parce que c'est lui qui m'a
2 montré justement le « bunker », où est-ce qu'était
3 situé le Refuge de Montréal, où il était situé. Il
4 m'a dit : « Si tu es mal pris, va là. » Mais c'est
5 aussi lui qui m'a donné un carnet avec justement
6 des numéros importants puis des ressources pour
7 m'aider. Puis je pense que sans lui, je ne serais
8 pas ici aujourd'hui. Je veux dire, je n'aurais pas
9 été dans le chemin que j'ai été. J'aurais été
10 sûrement ailleurs différemment. Ça a été lui... Je
11 ne me rappelle même plus de son nom tellement que
12 ça fait longtemps. Je suis vraiment désolé. Mais il
13 m'a encouragé d'une façon. Puis je pense que je lui
14 en suis redevable aujourd'hui.

15 Q. **[235]** Est-ce qu'il t'a montré tout ça dans le cadre
16 de son travail?

17 R. Oui. Oui, c'était pour son travail. Parce que, dans
18 le fond, c'est un éducateur qui était pour... vers
19 une fin de séjour qu'on appelait en centre
20 d'accueil que, dans le fond, tu vas avoir dix-huit
21 (18) ans, ça fait qu'on va t'attribuer un éducateur
22 différent parce que tu t'en vas, il faut que... Il
23 m'a montré quelques trucs. Mais, je veux dire, ce
24 n'était pas non plus... À ce moment-là ce que
25 j'avais besoin, c'est à six mois de la fin du

1 placement, ce n'est pas là que j'ai besoin
2 d'avoir... d'accumuler tout le savoir pour m'en
3 aller à la vie adulte. Six mois, c'est court, c'est
4 court comme préparation à la vie adulte. Ça fait
5 qu'il m'a montré ça dans le quart de son travail,
6 oui. Mais en six mois, c'est beaucoup
7 d'informations que je n'ai pas nécessairement
8 toutes retenues.

9 Q. **[236]** Hum, hum.

10 R. Puis il m'a montré les refuges. Est-ce qu'il était
11 aussi désespéré que ça? Je veux dire, les refuges,
12 c'est la dernière ligne de défense pour un jeune,
13 là, avant de définitivement dormir sur un banc de
14 parc, c'est les refuges. C'est la dernière ligne de
15 défense. Est-ce qu'il était désespéré à ce point-là
16 pour me montrer ça? Je pense que oui. Si lui était
17 désespéré, imaginez comment moi je me sentais à ce
18 moment-là.

19 Q. **[237]** Est-ce qu'on pourrait... Tu dis qu'un refuge,
20 c'est comme... c'est la dernière étape. Après ça,
21 c'est le banc de parc.

22 R. Puis encore là, on voit ça comme l'itinérance à ce
23 moment-là parce qu'on n'est pas domicile fixe.
24 Mais...

25 Q. **[238]** C'est parfait.

1 R. ... je veux dire, au moins j'ai un toit sur ma tête
2 à ce moment-là, je ne dors pas dehors sur un banc
3 de parc.

4 Q. **[239]** Mais est-ce qu'on pourrait... Est-ce que les
5 éducateurs, éducatrices en centre d'accueil, le
6 système pourrait aspirer un petit peu plus, je ne
7 sais pas, pas juste te donner les derniers recours,
8 mais un projet de vie, une voie à peu près? Est-ce
9 qu'on pourrait aspirer à ça, tu crois, en centre
10 d'accueil?

11 R. Oui, s'il y a plus de support, s'il y a plus de
12 suivi aussi. Puis, je veux dire, un suivi qui va
13 aider le jeune aussi puis qui va focaliser non pas
14 sur ses faiblesses, parce que, ça, je n'en ai pas
15 beaucoup parler, mais on focalisait beaucoup sur
16 mes faiblesses et mes défauts plutôt que mes forces
17 et qualités. Un système qui fonctionne de même, ça
18 n'a pas de sens. Je veux dire, tu me réprimandes
19 sur mes défauts, mais tu ne m'encourages pas sur
20 mes bonnes actions ou mes qualités ou tout ce qu'il
21 y a de positif. Tu focalises sur la négative. Ce
22 n'est pas bon. Je pense qu'il aurait fallu plus
23 axer sur le positif à ce moment-là. Puis, ça, je ne
24 l'ai pas senti du tout. Puis je pense que c'est
25 pour ça que je m'en allais vers une pente

1 descendante littéralement pour finalement atterrir
2 dans les refuges, la rue et tout ce qui vient
3 autour.

4 Q. **[240]** Pour toi, qu'est-ce que c'est
5 l'accompagnement?

6 R. L'accompagnement ce que c'est? C'est une présence
7 qui est positive. Puis juste un exemple,
8 accompagner quelqu'un pour une recherche d'emploi.
9 C'est juste pas nécessairement donner le c.v. avec
10 le jeune. Non. C'est juste aller avec lui dans un
11 centre d'achats, juste dire, O.K., maintenant, on
12 est là, dis-moi les places que tu veux visiter, on
13 va y aller, moi je vais rester en retrait, puis je
14 vais être là, je suis là pour te supporter, je
15 t'accompagne, je ne suis pas là avec toi dans le
16 magasin.

17 Parce que, non, ça ne se fait pas, amener
18 un c.v. à deux, déjà en partant. Mais il
19 m'accompagne à distance en me disant, regarde,
20 mettons, va chez Subway ou McDonald, apporte ton
21 c.v., vas-y, moi je vais être en retrait, mais je
22 vais être là pour toi quand tu finis, on va
23 discuter, savoir comment ça s'est passé, puis je
24 vais te donner mon ressenti aussi de comment toi tu
25 t'es présenté, comme de ce que j'ai vu.

1 Juste ça, ça fait une différence dans
2 comment que l'intervention se fait, puis
3 l'accompagnement aussi. Ça, c'est un accompagnement
4 qui est bien, qui est bon. Puis ça va aussi aider
5 le jeune. Le jeune, il se sent accompagné, il ne se
6 sent pas tout seul face à ça, il est là puis il
7 amène son c.v. Après ça, il dit, ah, comment
8 j'étais, j'ai fait ça de telle, telle façon, est-ce
9 que j'aurais pu faire mieux.

10 Il y a aussi après ça l'opinion des autres
11 qui va aider aussi. Je veux dire, je te demande mon
12 (sic) avis, est-ce que j'ai bien fait, si je te dis
13 que j'ai fait ça, ça, ça comme ça, oui mais tu
14 aurais pu faire ça, ça, ça, ça aurait été mieux.
15 Juste ça, ça va changer. Ça change déjà la donne
16 sur un accompagnement. Parce que beaucoup
17 d'accompagnements, si je peux dire, c'est, ah, on
18 va « droper » le jeune là puis il va se débrouiller
19 tout seul. O.K. Merci. C'est ça. Ça a été ça pour
20 moi en fait. Un des accompagnements que j'ai eus
21 pour me trouver un emploi, c'est l'éducateur qui
22 m'a amené avec lui. Dans le parking du centre
23 d'achats, il m'a « dropé » là, il m'a dit « bonne
24 journée ». Merci. C'est un bel accompagnement!

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Belle image!

3 M. ANDRÉS FONTECILLA, commissaire :

4 Q. **[241]** Bien, écoute, je te remercie beaucoup pour
5 tout ce que tu nous dis.

6 R. Ça fait plaisir.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Merci. Alors, on va poursuivre avec Gilles Fortin.

9 M. GILLES FORTIN, commissaire :

10 Q. **[242]** Bonjour, Monsieur Alexandre...

11 R. Je pense que votre micro n'est pas ouvert.

12 Q. **[243]** Pardon. Bonjour, Monsieur Alexandre.

13 R. Bonjour.

14 Q. **[244]** Ça me fait... Je suis très heureux de vous
15 entendre et de vous écouter. Pour un gars qui se
16 dit ne pas avoir d'instruction ou de diplôme, je
17 trouve que vous êtes drôlement articulé, nuancé. Et
18 vraiment vous avez une compréhension de la vie qui
19 m'ébahit. Vous avez dit un peu plus tôt que vous
20 aviez refusé de faire la demande de Bien-être
21 social, si j'ai bien compris...

22 R. Oui.

23 Q. **[245]** ... parce que vous avez senti que
24 l'intervenant ou l'éducateur, peu importe, vous
25 envoyait le message, tu n'es pas bon à faire rien

1 de plus que collecter un chèque?

2 R. Effectivement. Ça a été ce que j'ai ressenti à ce
3 moment-là, effectivement. D'ailleurs, merci aussi
4 pour la remarque sur mon manque d'éducation, mais
5 mon bon parler. C'est de quoi aussi ça que j'ai
6 développé avec le temps, je me suis mis beaucoup à
7 lire des livres, puis pas juste des livres romans
8 fantastiques, mais, t'sais, des livres de science,
9 des livres de psychologie aussi. Mais, non,
10 effectivement, pour la demande d'aide sociale, pour
11 eux, c'était une forme d'abandon à ce moment-là de,
12 tu es bon à rien, tu es juste bon à collecter un
13 chèque, v'là ta demande, bonne journée. J'ai
14 toujours refusé de faire ça. La fois où je l'ai
15 accepté, c'est parce que j'en voyais la nécessité
16 puis que j'étais rendu là, parce que j'avais dix-
17 huit (18) ans, pas d'argent, pas de revenu, rien.
18 Il faut bien que je fasse de quoi. Il faut bien que
19 j'aie un revenu pour au moins espérer survivre.

20 Q. **[246]** Est-ce que ça serait correct de dire que
21 l'accompagnement, ça commence par quelqu'un qui
22 croit en vous?

23 R. Oui, tout à fait. Tout à fait. Si quelqu'un croit
24 en vous, ça... déjà en partant, pour le jeune,
25 c'est du positif, parce qu'il voit que quelqu'un

1 croit en lieu, ça lui donne un « boost » d'énergie
2 si je peux dire pour justement continuer à...
3 continuer à faire ce qu'il veut faire, une
4 recherche d'emploi ou juste continuer l'école
5 aussi. Parce que, comme j'ai dit, en centre
6 d'accueil, les écoles, c'est les matières de base,
7 ce n'est pas grand-chose, c'est français, anglais
8 math. Tu ne peux pas aller au cégep avec ça. Tu ne
9 peux pas continuer dans ce que tu veux faire. Après
10 ça, il faut que tu te débrouilles après. Ça fait
11 que juste dire, continue tu es capable, j'ai
12 confiance en toi, des petits mots d'encouragement
13 comme ça, ça aide beaucoup, ça peut beaucoup aider
14 les jeunes.

15 Q. **[247]** J'aurai peut-être une question pour vous,
16 Madame Dufour. Vous nous avez dit que beaucoup des
17 jeunes que vous rencontrez dans la rue sont -
18 excusez l'expression- des gradués de la DPJ. Avez-
19 vous des échanges, des relations, les intervenants
20 chez vous sont-ils en contact avec les intervenants
21 en centre d'accueil, en Protection de la jeunesse?

22 Mme CAROLINE DUFOUR :

23 R. Trop peu. Surtout, parce qu'on travaille avec des
24 jeunes fugueurs, hein. Et puis il y a
25 malheureusement, je crois, une grande croyance

1 comme quoi on ne doit pas appeler au Bunker ou En
2 Marge 12-17, bref dans les endroits qu'ils
3 acceptent les jeunes, parce qu'on risque de faire
4 fuir les jeunes. Je pense aussi que... C'est-à-dire
5 que si je donne des nouvelles, le jeune, ah mon
6 Dieu, ils savent que je suis là, ça fait que je
7 vais... Ce n'est pas le cas du tout. Il y a des
8 fausses croyances de ce genre-là.

9 Mais au-delà de ça ce qui est, ce qui est
10 un peu décevant, c'est que, parfois, on travaille
11 avec des jeunes depuis des années justement parce
12 qu'ils fuguent. Et il n'y a personne qui entre en
13 contact avec nous quand on sait que le jeune va
14 avoir ses dix-huit (18) ans bientôt. C'est nous qui
15 faisons la démarche. Sachant très bien qu'en
16 sortant des centres jeunesse, le jeune risque
17 d'arriver chez nous, on contacte le travailleur
18 social et on dit... on appelle ça des rencontres
19 réseaux. On peut-tu se rencontrer et préparer la
20 sortie de ce jeune-là ensemble, avec le jeune.

21 Donc, ça, c'est des choses qui se passent
22 qui permettent quand même de faire un filet de
23 sécurité un peu avec le jeune, puis de voir
24 ensemble c'est quoi les ressources qui sont
25 disponibles, puis voir un peu c'est quoi qui fait

1 sens pour le jeune là-dedans.

2 Ceci dit, la plupart du temps on reçoit les
3 jeunes chez nous et puis il n'y a pas eu de contact
4 avant. O.K. Et ça nous arrive trop souvent de dire,
5 s'ils nous avaient appelés. Des jeunes qu'on ne
6 connaissait peu ou pas. Mais s'ils nous avaient
7 appelés avant, on aurait peut-être pu... Ou
8 d'autres organismes communautaires, là. Mais
9 surtout les jeunes qu'on connaît, nous autres, vous
10 savez qu'ils nous connaissent, vous savez qu'ils
11 risquent de se diriger vers nous, on peut-tu
12 essayer de lui offrir autre chose que le Bunker.

13 C'est sûr qu'il n'y a pas une référence
14 directe, là. Ils n'ont pas le droit de faire ça,
15 les intervenants, les travailleurs sociaux des
16 centres jeunesse, d'envoyer un jeune dans une
17 ressource d'urgence. Mais comme je vous le disais
18 tout à l'heure, quand on voit que ce n'est pas
19 très, très solide l'endroit où il va, on peut-tu
20 faire un plan B avec le jeune, on peut-tu regarder
21 un peu, là, quel maillon de sécurité on pourrait
22 développer avec ce jeune-là.

23 Malheureusement, la collaboration avec le
24 communautaire, ce n'est pas un réflexe. Parfois,
25 oui, là, mais de façon générale, non. On ne fait

1 comme pas partie du décor possible. Il y a aussi
2 toute la question malheureusement de la crédibilité
3 des intervenants du communautaire qui n'est peut-
4 être pas encore tout à fait là dans le réseau de la
5 santé de façon très générale. Notre expertise, nos
6 observations cliniques, nos opinions cliniques, nos
7 analyses cliniques ne sont pas tellement prises au
8 sérieux. Puis, ça, on peut le voir souvent
9 concernant les jeunes en fugue, par exemple.
10 Parfois oui, parfois non.

11 Il faut dire qu'à Montréal, avec Montréal
12 en tant que tel, on travaille assez bien, notamment
13 avec les jeunes fugueurs, parce qu'on commence à
14 être connu quand même, puis être reconnu pour notre
15 expertise. Mais si on sort des autres... On reçoit
16 des jeunes de partout, hein, dans la rue. Si on
17 sort des centres jeunesse de Montréal, bien
18 souvent, on n'est pas entendu, on n'est pas écouté,
19 on n'est pas pris en considération.

20 Je me suis déjà fait dire, ça fait une
21 couple d'années, mais je la rappelle celle-là
22 pareil, un intervenant des centres jeunesse ... un
23 éducateur qui me disait : « O.K. Je pensais que
24 vous étiez une bonne soeur avec des hot-dogs. »
25 O.K. Donc, il faut toujours justifier. Bien oui,

1 moi aussi, j'ai des études, je suis travailleuse
2 sociale, une expertise. Ça fait que, oui, il y a...
3 Puis j'aimerais y revenir plus tard. Au moins je
4 peux développer... Je sais qu'il y a une question
5 de la relation avec les centres jeunesse aussi,
6 comment est notre rapport avec les centres jeunesse
7 de façon plus globale.

8 Q. **[248]** Hum, hum.

9 R. Je ne pourrais même pas...

10 Q. **[249]** C'est de ça que je veux que vous me parliez.

11 R. Oui. C'est ça. J'aimerais ça aussi dire qu'il faut
12 dépersonnaliser les critiques, hein. On pense que
13 toutes personnes qui travaillent pour les centres
14 jeunesse le font avec de bonnes motivations et
15 intentions, évidemment. Le contraire fait aucun
16 sens. Je pense que c'est plus au niveau du système
17 et puis de la culture organisationnelle, hein,
18 qu'il faut travailler beaucoup.

19 La disparité justement entre de
20 l'application de la loi entre les directeurs de la
21 Protection de la jeunesse selon les régions, elle
22 est un petit peu des fois déboussolante,
23 l'application des mesures d'évaluation, les marges
24 de manoeuvre, la prise de risque qui peut être
25 prise va être très différente d'une région à

1 l'autre. Montréal, Laval, Laurentides, Québec,
2 Baie-Comeau, où on ne verra pas du tout les choses
3 de la même manière. L'évaluation ne sera pas du
4 tout de la même manière.

5 Donc, on ne s'est jamais vraiment... Il y a
6 une loi qui est là pourtant. Mais l'interprétation
7 de la loi, elle diffère énormément d'un secteur à
8 l'autre. Je sais qu'on pense souvent que...
9 j'entends ça dans le réseau, là, que depuis
10 l'abolition de l'Association des centres jeunesse,
11 ça n'aide pas. Ce n'était pas parfait, là, mais au
12 moins ça permettait, je crois, une meilleure
13 communication entre les différents directeurs.

14 Le traitement de la fugue, par exemple,
15 n'est pas traité du tout de la même manière d'une
16 DPJ à l'autre. Un exemple concret. Quand un jeune
17 fugue, il y a une ordonnance d'hébergement
18 obligatoire évidemment et de recherche qui est
19 émise. Mais, parfois, il y a un mandat d'amener qui
20 est émis. Et à Montréal en tout cas, le mandat
21 d'amener, ça va être de rechercher, ça va
22 considérer les jeunes qui sont peut-être un peu
23 plus en danger, là. C'est-à-dire que ça met une
24 pression supplémentaire à la SPVM de rechercher ces
25 enfants-là. Il y a tellement de jeunes qui fuguent,

1 à un moment donné, il faut qu'ils mettent des
2 priorités. Ça marche un peu comme ça. Et dans les
3 Laurentides, par exemple...

4 Ah oui, la différence entre les deux, c'est
5 qu'il y en a un, on a une marge de manoeuvre. On a
6 un protocole d'entente avec la SPVM DPJ, en
7 passant, le Bunker, le Bon Dieu dans la rue, qui
8 nous permet de savoir comment... c'est quoi les
9 responsabilités de chacun. Avec le mandat d'amener,
10 on n'a aucune marge de manoeuvre. Si la police
11 appelle, dit, Mario es-tu là, je m'en viens le
12 chercher, on peut rien faire, on peut essayer de
13 négocier les modalités, là, de retour.

14 Mais avec un mandat d'hébergement, de
15 recherche et d'hébergement, on a des façons de
16 faire qui nous permettent de négocier un peu, puis
17 de voir si le jeune peut-être pourrait rester avec
18 nous un certain temps. On l'encadre. On travaille
19 avec lui. On travaille la réflexion sur la fugue,
20 par exemple, avec le jeune. On considère que le
21 jeune, quand il fugue, quand même il a peut-être
22 quelque chose à dire à travers ça et à
23 expérimenter. Mais on est un peu là comme des
24 gardiens bien évidemment dans la mesure du
25 possible. Donc, que ce soit très différent. Par

1 exemple Laurentides, c'est mandat d'amener
2 systématique. On ne peut rien faire avec le jeune.
3 Pourquoi ces différences-là? C'est un peu
4 déboussolant.

5 Il y a toute la culture organisationnelle
6 qu'il faut changer quant aux modalités, une réforme
7 des pratiques d'intervention qui entoure les
8 jeunes, ça, c'est certain. Comme je vous parlais,
9 bon, peu de crédibilité qui nous est accordée, un
10 manque d'ouverture à travailler en collaboration
11 avec nous qui arrive trop souvent, le manque de
12 réflexe, et manque de connaissance du milieu
13 communautaire de façon générale. Et pour comprendre
14 ce qu'on fait et pour référer les jeunes de façon
15 convenable aussi.

16 On s'aperçoit souvent que des jeunes comme
17 Alexandre nous arrivent... Lui, il a quasiment eu
18 la chance de se faire référer, de se faire dire que
19 le Bunker existait. C'est plate à dire, mais des
20 fois ça ne va même pas jusque-là. Il y a beaucoup,
21 beaucoup de programmes d'insertion aussi socio-
22 économiques qui existent. Souvent, on réfère les
23 jeunes aux mêmes affaires, ébénisterie. Hein, c'est
24 ça que tu me disais?

25

1 M. ALEXANDRE BULON-BICIOLA :

2 R. Ébénisterie, métallurgie aussi beaucoup.

3 Mme CAROLINE DUFOUR :

4 R. C'est ça. Il y a la question d'encadrement
5 intensif. Ce n'est pas la question de notre rapport
6 aux centres jeunesse. Bien oui, en fait, concernant
7 les jeunes en fugue. Mais je pense aussi qu'il y a
8 une critique au sein du système même des
9 intervenants sociaux. Depuis que la loi a changé,
10 je pense, en deux mille six (2006), l'encadrement
11 intensif pour les jeunes est beaucoup plus
12 difficile à obtenir. Et tant mieux, vous me direz.
13 Puis on est d'accord avec ça. Sauf que la démarche
14 administrative est rendue tellement lourde qu'elle
15 ne protège pas les jeunes qui devraient être
16 protégés à certains moments.

17 Je vous donne un exemple. Nous, quand on
18 appelle la Protection de la jeunesse et la police
19 pour qu'ils viennent chercher un jeune qui est chez
20 nous au Bunker, c'est rare. Mais c'est parce qu'on
21 considère que le jeune, il a perdu le contrôle puis
22 il se met beaucoup trop en danger sur la rue. O.K.
23 Donc, on va le faire en toute transparence avec le
24 jeune. On va lui expliquer que la police est déjà
25 l'autre bord de la porte, mais on lui explique que,

1 là, c'est parce qu'il est allé trop loin. On nomme
2 certaines choses. On regarde les choses avec lui.
3 Puis on le rassure qu'il va probablement fuguer,
4 reviens nous voir, on va t'aider à fuguer de façon
5 plus sécuritaire. Mais là là, tu ne vas pas bien,
6 tu n'es pas en santé, tu plonges.

7 Le jeune retourne en centre jeunesse puis
8 on apprend le lendemain par Enfants-Retour ou la
9 police que le jeune est encore en fugue. Parce que
10 la mesure d'encadrement intensive est tellement
11 lourde, pour avoir la permission d'un juge, que ça
12 peut prendre des semaines qu'on dit, deux semaines.
13 Puis c'est des rapports à ne plus en finir. Donc,
14 je parle au nom des intervenants des centres
15 jeunesse, des éducateurs, des travailleurs sociaux
16 qui témoignent de ça. Ils disent, qu'est-ce que
17 vous voulez que je fasse, je n'ai pas eu le temps,
18 je n'ai pas eu le temps de protéger ce jeune-là.

19 Donc, il y a peut-être des choses à revoir
20 comme ça au niveau de la Loi. Puis c'est sûr qu'on
21 critique beaucoup le manque de participation des
22 jeunes à leur plan de vie, par exemple. Ça fait que
23 c'est à peu près ça ce que j'aurais à dire, ce
24 qu'on aurait à dire par rapport à la relation qu'on
25 a, qui est somme toute quand même assez bonne à

1 Montréal, parce que ça fait des années qu'on
2 travaille avec les jeunes fugueurs, puis on a
3 participé à beaucoup de travaux.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Merci. Ça va Gilles?

6 M. GILLES FORTIN, commissaire :

7 Merci. Oui.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 On va poursuivre avec Hélène David.

10 Mme HÉLÈNE DAVID, commissaire :

11 Merci beaucoup.

12 Q. **[250]** Vous êtes tellement intéressants tous les
13 deux que le choix est cornélien d'aller vers un ou
14 vers l'autre. Je pense que, Madame Dufour, vous
15 n'auriez peut-être pas dû amener Alexandre, il est
16 trop bon, il est trop intéressant. Il vole la
17 vedette. Il est extraordinairement articulé.

18 Mme CAROLINE DUFOUR :

19 R. Je ne veux pas être une vedette. Je lui laisse.

20 Q. **[251]** Mais en même temps, vos propos, Madame
21 Dufour, sont d'une tellement grande importance que,
22 moi, je suis complètement déchirée. Pour l'instant,
23 je vote pour Alexandre parce que, d'abord, merci
24 d'être là et je comprends tout à fait Dans la rue
25 de vous avoir choisi. Pour quelqu'un qui ne parlait

1 pas beaucoup au début, on voit qu'il y en a
2 beaucoup dans la tête, dans la réflexion. Ce n'est
3 pas pour rien que vous faites des chansons comme
4 ça. Ça ne sort pas de nulle part.

5 M. ALEXANDRE BULON-BICIOLA :

6 R. Je pense tout le temps aussi. L'esprit est toujours
7 actif de mon côté. C'est...

8 Q. **[252]** Et vous deviez être comme ça à dix (10) ans,
9 à douze (12) ans, à treize (13) ans, à quinze (15)
10 ans. Ce n'est pas devenu tout d'un coup. Alors, on
11 comprend encore mieux cette question d'approche
12 personnalisée quand vous dites ça, parce que vous
13 étiez là, vous êtes un homme, mais vous avez été un
14 ado, puis un ado qui devait penser autant et qui
15 devait avoir toute la même intelligence et la même
16 réflexion sur la vie, la société, alors c'est
17 formidable que Dans la rue, maintenant, je dirais,
18 vous ait autour d'eux plutôt que l'inverse que,
19 vous, vous remerciez Dans la rue d'avoir été là. Je
20 pense que vous redonnez bien. Parce que si j'ai
21 bien compris, vous redonnez d'une certaine façon?
22 Madame Dufour a peut-être fait un petit peu
23 allusion tout à l'heure sur le maintenant.

24 R. Oui.

25 Q. **[253]** Pouvez-vous en parler un petit peu?

1 R. Bien, je redonne beaucoup Dans la rue quand je
2 peux, évidemment quand j'ai le temps aussi. Mais je
3 redonne beaucoup. C'est sûr, la chanson, ça a été
4 un merci à Pops personnel mais aussi un merci aux
5 autres ressources autour de moi qui m'ont beaucoup
6 aidé. Mais c'est sûr. Juste un exemple, je fais ça
7 aujourd'hui. Pour Dans la rue, il y a de cela deux
8 à trois ans, c'est ça, deux à trois ans, il y a eu
9 ce qu'on appelle le WE Day, j'ai parlé de mon vécu,
10 de mon expérience devant deux cents à deux cent
11 cinquante (200-250) jeunes ados. J'étais en
12 partenariat avec Dans la rue à ce moment-là. Aussi,
13 je redonne beaucoup à Dans la rue pour les
14 remercier de ce qu'ils m'ont donné aussi. Parce que
15 Dans la rue, ils m'ont donné une chance d'avancer,
16 une chance de continuer puis ils m'ont fait
17 grandir. Pas juste eux, mais Dans la rue a une
18 place importante dans ma vie, ça, c'est sûr.

19 Q. **[254]** Mais vous dites, vous êtes trop occupé
20 maintenant, alors...

21 R. Trop occupé, je ne dis pas, c'est juste parce que
22 je travaille maintenant, j'ai un emploi. Puis j'ai
23 un horaire de soir. J'ai pris une journée de congé
24 pour venir ici. Donc, ça en dit beaucoup sur
25 comment que la mission Dans la rue puis...

1 Q. **[255]** Bien, on vous remercie encore plus. Mais ce
2 n'est pas par curiosité malsaine que j'essaie de
3 voir ce que vous faites maintenant, mais je suis
4 convaincue que vous pouvez tellement redonner aux
5 jeunes en témoignant comme ce que vous faites là
6 parce que si vous nous impressionnez, imaginez des
7 jeunes qui ne demandent qu'à boire vos paroles
8 quelque part, parce que c'est posé, c'est...
9 Vraiment, vous êtes impressionnant.

10 Et je voulais effectivement revenir, on
11 pourrait revenir sur tellement de choses, mais vous
12 avez parlé entre autres d'une période beaucoup plus
13 difficile à seize (16) ans, vous avez fait une
14 tentative de suicide. Vous dites, quand j'y
15 repense, c'était quelque chose. Il y a eu un avant
16 cette tentative qui vous a amené là. Puis plus on
17 vous connaît, plus on se dit, mon Dieu, ça devait
18 être sérieux ça, il devait vraiment être très mal.
19 Puis il y a un après. Mais il y a eu
20 l'accompagnement de ça. Je n'ose pas entendre votre
21 réponse, mais j'aimerais ça l'entendre quand même
22 sur comment ça a été accueilli ou pas ou compris
23 par le milieu dans lequel vous étiez à ce moment-
24 là.

25 R. C'est sûr que, déjà en partant, ma tentative, ça a

1 été une tentative, je vais dire, subtile. Ce que
2 j'ai fait, c'est que j'avais pris des médicaments.
3 Donc, t'sais, ce n'était pas visible que je
4 voulais me suicider. C'est vraiment juste, je suis
5 arrivé, je revenais d'une sortie en fait de chez ma
6 mère, j'allais vraiment pas bien, puis prends les
7 pilules, retourne en centre. Ce n'est même pas les
8 éducateurs là-bas qui ont découvert que je n'allais
9 pas bien, c'est un autre jeune là-bas avec qui
10 j'avais tissé certains liens qui était un ami, si
11 je peux dire, qui a remarqué que je n'allais pas
12 bien.

13 Puis, là, les éducateurs sont venus me
14 voir : « Ça va-tu? » Je suis comme : « Je n'ai pas
15 le goût de vous parler. » J'étais déjà en partant,
16 je ne voulais pas leur parler. Ils ont poussé, ils
17 ont poussé, ils ont poussé. Ils ont fini par
18 savoir, parce que je leur ai dit ce que j'avais
19 fait, les médicaments mélangés à d'autres... des
20 boissons énergisantes à ce moment-là. Pour eux, ça
21 a été un son d'alarme. Ils ont appelé... Ils n'ont
22 même pas appelé ma mère à ce moment-là. Ils ont
23 appelé l'agent de sécurité pour m'amener à
24 l'hôpital d'urgence.

25 J'ai passé la nuit à l'hôpital. J'avais un

1 éducateur de garde vu que je suis un jeune de
2 centre d'accueil. Ils avaient peur que je fugue de
3 l'hôpital, on dirait. Je veux dire, je suis cloué à
4 un lit, j'ai un traitement au charbon. Je ne pense
5 pas que je vais bouger bien, bien, là. Bon. Ça, je
6 pense que, pour eux, c'est une façon de se rassurer
7 de leur côté. Ça fait que, ça, une nuit à
8 l'hôpital, traitement au charbon, soluté,
9 « plugué » et tout le kit, un éducateur qui est là
10 pour surveiller.

11 Ça, ça a été la nuit. Après ça, le
12 lendemain, rencontre avec le psychologue,
13 psychiatre aussi savoir comment ça va, qu'est-ce
14 qui se passe, pourquoi tu as fait ça, « na na na ».
15 J'ai dû expliquer tout ça devant le psychologue,
16 c'est sûr, devant le psychiatre. Après ça, retour
17 au centre... Parce que je n'étais pas encore rendu
18 au centre, là, j'ai des rendez-vous à l'hôpital
19 pendant deux, trois heures à ce matin-là. Après ça,
20 retour en centre, rencontre avec l'éducateur de
21 suivi, rencontre aussi avec les agents de sécurité
22 du Mont Saint-Antoine pour s'assurer que je ne
23 recommence pas.

24 Là, ça a été... Moi, à ce moment-là, je
25 revenais de l'hôpital, je n'avais pas

1 nécessairement passé une très bonne nuit. On me
2 confisque des trucs dans ma chambre. Ma musique que
3 j'écoutais pour justement espérer me calmer, on
4 m'enlève ça. Je suis comme, oublie ça, c'est... Tu
5 m'enlèves un moyen que j'ai pour éviter justement
6 de recommencer. Elle est où ta logique? Leur
7 réponse, ça a été : « On a peur que tu te coupes
8 les veines avec ton CD. » O.K. Je ne pense pas que
9 je vais faire ça. J'ai vu un psychologue dans la
10 matinée. O.K.

11 Après ça, les deux, trois jours qui ont
12 suivi, c'est : « Ah, veux-tu qu'on fasse de quoi? »
13 Là, j'avais le sentiment que j'étais écouté puis
14 entendu aussi. Mais le truc, c'est que j'avais fait
15 de quoi de grave la veille, j'avais tenté de me
16 suicider. Ça prend ça pour être écouté. Ça, je ne
17 l'ai jamais compris.

18 Q. **[256]** Bien, merci d'accepter de revenir là-dessus.
19 Ce n'est pas des moments faciles. Puis on voit que
20 vous avez fait beaucoup de chemin depuis ce temps-
21 là. Et c'est exceptionnel comme je le dis. Je vais
22 juste avoir une question pour madame Dufour qui
23 fait aussi un travail exceptionnel. Depuis vingt-
24 deux (22) ans, je crois, vous êtes Dans la rue.
25 C'est devenu absolument incontournable. Je ne sais

1 pas ce qu'on ferait si on n'avait pas cet
2 organisme-là comme société pour faire tout ce
3 travail-là. Vous dites, et ça c'est un de nos
4 soucis, la collaboration avec le communautaire, ce
5 n'est pas un réflexe nécessairement le réseau
6 versus le communautaire, vous dites, on n'a pas
7 beaucoup de crédibilité dans nos interventions.
8 Puis vous dites en riant presque, bien, je suis
9 travailleuse sociale comme il y en a d'autres ici
10 autour de la table puis comme il y en a beaucoup
11 dans les centres jeunesse. Comment vous expliquez
12 ça qu'il y ait une si profonde solitude entre les
13 deux entités qui veulent autant le bien, on
14 l'espère, pour nos enfants les uns que les autres?
15 Comment expliquez-vous ce fossé qui vous sépare des
16 services sociaux?

17 Mme CAROLINE DUFOUR :

18 R. Bonne question. Le milieu communautaire a toujours
19 été très différent du réseau de la santé. Ça va
20 mieux aujourd'hui. Je pense, de plus en plus le
21 communautaire a un peu plus de crédibilité, mais le
22 milieu communautaire, c'est des organismes qui sont
23 nés par et pour avec des personnes qui vivaient
24 justement en éducation populaire, et tout ça. Donc,
25 des gens qui ne sont pas professionnels, des gens

1 qui sont militants, des gens qui font des
2 revendications, qui ont le poing en l'air, qui ont
3 les cheveux mauves. Bon. Donc, c'est un peu l'image
4 des préjugés qu'on a des gens du milieu
5 communautaire, des bénévoles qui donnent des bonnes
6 claques dans le dos.

7 Ceci dit, c'est une approche. Mais le
8 milieu communautaire aussi a une grande variété. Il
9 faut ce type d'organisme avec des bénévoles qui
10 donnent une soupe, jusqu'à des organismes qui vont
11 peut-être aller davantage en des interventions un
12 peu plus pointues. Il y a toutes sortes
13 d'organismes communautaires. Et on s'est aussi un
14 peu professionnalisé, peut-être même des fois trop,
15 pour justement se rapprocher du réseau à la quête
16 de crédibilité. Et, ça, moi, j'ai été témoin à Dans
17 la rue, où est-ce qu'on est, on se dit, bon, bien,
18 écoute, on va employer leurs termes, bien qu'on
19 n'appellera jamais Alexandre un client, là.

20 M. ALEXANDRE BULON-BICIOLA :

21 R. Ah, c'est un usager.

22 Mme CAROLINE DUFOUR :

23 R. Oui. Bien...

24 M. ALEXANDRE BULON-BICIOLA :

25 R. J'étais appelé un usager. C'était comme ça le terme

1 des jeunes en centre, c'est des usagers.

2 Mme CAROLINE DUFOUR :

3 R. Oui. Mieux que client déjà. Mais bon. On ne sait
4 jamais, c'est ça, quel mot utiliser. Mais pas
5 client. Donc, c'est un peu ça qui est derrière. En
6 fait c'est des vieilles mentalités, des vieilles
7 ..., des stéréotypes du milieu communautaire qui
8 font qu'on n'est pas à la même hauteur. Mais on est
9 donc sous-financé, puis on en fait donc beaucoup,
10 par exemple, puis heureusement qu'on est donc là,
11 t'sais. Ça fait que c'est ça.

12 Q. **[257]** Dernière question. Pouvez-vous nous répéter
13 les chiffres du tout début qui étaient assez
14 frappants sur les subventions justement par rapport
15 au nombre d'employés puis par rapport à ce que vous
16 allez chercher vous-même?

17 R. À Dans la rue, ma directrice générale va me
18 corriger, on est encore à deux pour cent (2 %) de
19 subventions gouvernementales.

20 Mme CÉCILE ARBAUD :

21 Oui. Un point cinq (1,5 %) du gouvernement
22 provincial puis on a un projet un point cinq pour
23 cent (1,5 %) du gouvernement fédéral. Puis on a
24 quand même des logements...

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Excusez-moi! Si vous souhaitez intervenir... On ne
3 vous entend pas sur le micro.

4 Mme CÉCILE ARBAUD :

5 D'accord. Voulez-vous que je vienne ou pas?

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Ce serait peut-être mieux, oui. Vous pouvez
8 emprunter le micro à madame Dufour.

9 Mme CÉCILE ARBAUD :

10 Donc, on a à peu près un point cinq pour cent
11 (1,5 %) de notre budget qui vient du Pist Off du
12 gouvernement provincial; un point cinq pour cent
13 (1,5 %) qui est un projet pour le service à la
14 famille de Faire un chez-soi, donc du gouvernement
15 fédéral. On a quand même des logements qui ont été
16 financés dans le projet AccèsLogis. Donc, on a des
17 suppléments de loyers. Donc, ça, c'est quand même
18 une aide indirecte. Et je dois dire aussi qu'on a
19 deux personnels qui sont payés par les services
20 publics, l'infirmière du CLSC de la Clinique des
21 jeunes de la rue et la professeure de notre école,
22 qui est très importante puisque c'est une école de
23 la rue avec des programmes accrédités par la
24 commission scolaire. Donc, ça permet aux jeunes de
25 passer leur diplôme.

1 Mme HÉLÈNE DAVID, commissaire :

2 Et le reste c'est entièrement?

3 Mme CÉCILE ARBAUD :

4 Le reste, c'est du financement privé entièrement.

5 Donc publipostage dont majeurs, de successions,
6 événements de levées de fonds. Donc, c'est de la
7 levée de fonds.

8 Mme CAROLINE DUFOUR :

9 R. Merci. Ça, ce n'est pas mon domaine. Aussi précis.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Alors, je vais faire quelque chose qui n'arrivera
12 peut-être pas souvent dans ma vie, mais souvent
13 dans la prochaine année, je vais voter du même bord
14 qu'Hélène David. Je suis d'accord. Non, mais dans
15 cette année, il va y avoir plein de choses
16 nouvelles. Alors, je suis très contente. On démarre
17 ça. Non, mais je vote du côté d'Hélène David. Oui,
18 vous êtes notre vedette, Alexandre. Et la vie fait
19 bien les choses. Parce que, hier, on a entendu des
20 jeunes qui nous ont dit que, des fois, pour ce qui
21 leur a sauvé la santé mentale, c'était la poésie,
22 c'était le slam, c'était le rap. Et, là, avec vous
23 aujourd'hui, on l'a en vrai, on l'a entendu et non
24 pas juste en théorie.

25 Alors je suis d'accord, voilà pourquoi la

1 boutade avec Hélène, vous êtes vraiment une
2 vedette. C'est très beau. Vous disiez que vous
3 n'écrivez pas en ce moment. Mais je souhaite de
4 tout coeur que la piqûre de l'écriture vous
5 revienne, parce que vous avez un rythme d'écriture,
6 vous avez des mots qui font du bien à entendre,
7 même si ça oblige à des réflexions. Mais ça fait
8 quand même du bien, ça a l'air contradictoire, mais
9 ça fait du bien à entendre.

10 Je voulais... un petit mot aussi sur la
11 question du communautaire puis l'expertise non
12 reconnue. Je dois vous dire que, malheureusement,
13 ce n'est pas la première fois qu'on l'entend. Et à
14 chaque fois, ça me dérange parce que quelqu'un
15 disait aujourd'hui, bien, le communautaire, c'est
16 beaucoup de modèles du communautaire qui ont été
17 par la suite institutionnalisés. Alors, c'est quand
18 même un peu ironique.

19 Mme CAROLINE DUFOUR :

20 R. Communautarisé, on dit.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Ah! D'accord. Et mon dernier commentaire, je suis
23 très heureuse de vous entendre que vous ne preniez
24 pas les expressions qui viennent de la santé et des
25 services sociaux, parce que ça m'a tellement

1 heurtée pendant des années, les clients, les
2 bénéficiaires, les patients, les ci puis les ça,
3 qui voulaient absolument rien dire. Sauf que, en
4 arrière, il y a une idéologie qui va avec.

5 Mme CAROLINE DUFOUR :

6 R. Exactement.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Alors, merci de ne pas les prendre. Sur ce, j'avais
9 des demandes d'intervention, Danielle Tremblay et
10 André Lebon jusqu'à maintenant. Puis on reviendra à
11 Andrés après.

12 Mme DANIELLE TREMBLAY, commissaire :

13 Je sais, Madame la Présidente, que le temps est
14 très compté. Alors, je vais tenter d'aller
15 rapidement.

16 Q. **[258]** Bravo pour tout ce qui a été dit pour votre
17 présentation. C'est assez évocateur. Mes collègues
18 vont me reconnaître. Moi, je proviens d'une région.
19 Vous savez, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, lorsqu'un
20 jeune fugue, on ne veut pas qu'il passe le parc des
21 Laurentides, parce que, après ça, on se dit, on est
22 beaucoup à risque de le perdre pour longtemps. Il y
23 a... De plus en plus le phénomène d'itinérance
24 devient visible en régions. Alors je pense que,
25 puis avec beaucoup moins de ressources, bien sûr,

1 pour accueillir, accueillir les jeunes. Dans le
2 fond, c'est peut-être pas une question, mais peut-
3 être que vous avez un élément de réponse.

4 Comment on peut tisser ce filet de
5 protection sociale-là plus élargi à l'ensemble du
6 Québec? D'une part. Et d'autre part, bien, vous
7 avez invoqué votre intervention auprès des jeunes
8 parents. On n'est pas revenu, mais au tout début de
9 votre présentation, vous l'avez invoqué. Alors, si
10 vous pouvez nous dire quelques mots. Parce que,
11 bien sûr, qu'on est soucieux de la transmission
12 intergénérationnelle des jeunes qui ont vécu des
13 départs difficiles dans la vie, bien comment on
14 peut briser ce cycle-là. Merci.

15 Mme CAROLINE DUFOUR :

16 R. Concernant comment élargir le tissu social, je n'ai
17 pas trop compris votre question en fait à ce
18 niveau-là, je m'excuse.

19 Q. **[259]** Bien en fait, la question, c'est... en région
20 où on, bon il y a le phénomène des fugues comme je
21 vous dis, il y a, mais d'autre part, on voit de
22 plus en plus, moi quand je me promène dans les rues
23 de ma ville, je vois de plus en plus de jeunes en
24 tant qu'itinérant.

25 R. O.K.

1 Q. **[260]** Phénomène que il y a peine cinq (5) huit (8)
2 ans, on ne voyait pas. Donc, à partir du moment où
3 un phénomène devient visible socialement, c'est que
4 derrière la pointe de l'iceberg...

5 R. Oui, oui, d'accord.

6 Q. **[261]** Alors, je ne sais pas, il y a comme une
7 réflexion collective à laquelle on doit s'adresser
8 aussi nous comme commission, mais peut-être que
9 vous avez des bonnes idées à nous soumettre pour
10 élargir ce filet de protection-là ou peut-être
11 faire bénéficiaire de votre expertise aux gens des
12 régions qui sont devant des phénomènes plus
13 nouveaux pour eux.

14 R. Les autres régions de Montréal sont extrêmement
15 démunies en termes de financement et de services
16 aux jeunes, ça c'est certain, je ne suis pas une
17 spécialiste là, mais j'entends souvent parler, je
18 veux dire on... se parle entre organismes
19 communautaires, notamment via le Réseau solidarité
20 itinérance où on sent vraiment qu'il y a un cri du
21 coeur qui est lancé là-bas. Effectivement les
22 refuges débordent pour là où il y en a, ce n'est
23 même pas toutes les régions qui ont des refuges.
24 Heureusement, il y a des auberges du coeur à peu
25 près partout au Québec, mais encore là, c'est le

1 manque de moyens.

2 Donc, c'est certain qu'il y a des
3 responsabilités au niveau social que le
4 gouvernement ne prend peut-être justement pour
5 offrir plus de services et plus de prévention
6 aussi. Ça, c'est à travers tout le Québec, que ce
7 soit la prévention dans les écoles, plus de service
8 aux familles, plus de soutien, ça c'est à travers
9 le Québec au complet.

10 À Montréal, même si on a plein de moyens,
11 il y a beaucoup d'itinérance aussi, tu sais, c'est
12 le prorata. Donc, moi je dirais, le mot d'ordre
13 c'est plus de financement et plus de services qui
14 doivent être offerts, de formation aussi.

15 La fugue dans les centres jeunesse, il y a
16 beaucoup d'outils qui ont été développés quand même
17 à travers les années. Est-ce qu'ils sont utilisés
18 dans les centres jeunesse, donc des outils-là qui
19 ont été développés par le gouvernement.

20 D'ailleurs, c'est quelque chose qui nous
21 étonne beaucoup. Il y a eu quand même pas mal de
22 travaux qui ont faits, qui visent justement à
23 uniformiser un petit peu les pratiques à travers le
24 Québec par rapport à la fugue, comment prévenir la
25 fugue, comment accueillir les jeunes aussi après la

1 fugue et tout ça et je ne sais pas à quel point ça
2 s'est déployé à travers le Québec, même après le
3 plan de la ministre Charlebois, je ne me rappelle
4 plus exactement le nom-là mais pour justement le
5 nom exact, c'est sûrement des noms très...

6 Donc, je crois qu'il y a peut-être
7 l'implantation aussi de certains services de, des
8 approches d'intervention, puis des pratiques
9 d'intervention qui doivent être développés. C'est à
10 brûle-pourpoint, c'est un peu ce qui me vient en
11 tête.

12 Concernant le service à la famille. Il y a
13 certaines recommandations que le service m'a faites
14 parce que moi, je suis loin d'être une spécialiste
15 de la petite enfance, donc je vais aller à ma page,
16 Services à la famille si j'arrive à la trouver.
17 C'est certain que souvent, ce qu'ils me disent,
18 c'est aussi une question de crédibilité.

19 M. ALEXANDRE BULON-BICIOLA :

20 Ça ne sera pas long.

21 Mme CAROLINE DUFOUR :

22 Tu l'as vu ?

23 M. ALEXANDRE BULON-BICIOLA :

24 J'ai Services à la famille qu'on parle.

25

1 Mme CAROLINE DUFOUR :

2 Ah voilà. Encore là, tout à l'heure, je vous
3 parlais de signalement de jeunes en fugue. Quand
4 c'est de notre service à la famille qui suit des
5 jeunes, des parents qui sont quand même très
6 volontaires à recevoir de l'aide, qui, on travaille
7 beaucoup en réduction des méfaits, qui peuvent
8 consommer des drogues, mais tu sais bon, toujours
9 dans une... de façon plus responsable et de façon à
10 ne pas mettre en danger ces enfants ou encore
11 problématique de santé mentale et tout ça. Nos
12 services, le service à la famille fait du suivi à
13 domicile et parfois, ils vont se rendre compte que
14 ça dérape, que là leurs conseils ne sont pas
15 nécessairement suivis, que, bon un peu comme
16 l'évaluation que peut faire la Protection de la
17 jeunesse, parfois il y a un bris des liens aussi.

18 La famille, puis quand je dis la famille,
19 c'est souvent monoparentale il y en a encore qui
20 sont tu sais une famille constituée. Quand il y a
21 un bris de lien, puis que là, on se dit : on ne
22 peut laisser la famille toute seule comme ça, bien
23 on va être obligé de faire un signalement, c'est
24 une responsabilité qu'on a.

25 Donc, on va faire un signalement et puis,

1 il y aura la visite d'évaluation de la Protection
2 de la jeunesse qui va être faite et ce qu'on nous
3 répond parfois, c'est : bien écoute-moi quand je
4 suis visiter, c'était propre, c'était beau, puis,
5 je n'ai pas pu constater vos observations, mais je
6 ne peux pas prendre en considération vos
7 observations. Il faut que ça vienne de mes
8 observations à moi.

9 Parfois, on nous dit ce n'est pas vrai ça
10 et parfois, on nous dit bien oui, la loi est faite
11 comme ça. Donc, il y a quelque chose qui n'est pas
12 claire au niveau des pratiques, puis au niveau de
13 ces évaluations-là parce que quand tu dis que nous,
14 dans la rue, on fait un signalement pour une
15 famille, c'est parce que ça ne va pas bien, je vous
16 le garantis.

17 Si on appelle la Protection de la jeunesse,
18 puis on dit, c'est parce que là, c'est certain,
19 nous ce qu'on voit, c'est qu'il y a une rechute de
20 drogue; il y a des comportements qui sont à risque;
21 il y a de la prostitution qui se fait dans cette
22 maison-là; il y a des seringues qui sont partout.
23 Oui, si tu arrives et puis la maison est propre,
24 peut-être parce qu'ils ont, je ne sais pas, ils ont
25 eu le doute qu'il y avait alors quelque chose qui

1 allait se passer... Ça n'a pas de sens de ne pas
2 prendre en considération l'évaluation qu'a faite
3 notre équipe.

4 La recommandation qu'ils font aussi, c'est
5 évidemment plus, vous voyez je ne sais même pas
6 qu'est-ce que ça veut dire, plus de place,
7 protocole dans les garderies. O.K.

8 M. ALEXANDRE BULON-BICIOLA :

9 Correct.

10 Mme CAROLINE DUFOUR :

11 R. Je me suis dit que vous alliez savoir ce qu'ils
12 veulent dire. Accès plus, je n'ai pas d'enfant.
13 J'en ai beaucoup dans ma vie à Dans la rue, mais je
14 n'en ai pas à moi.

15 « Accès plus rapide aux services de
16 dépistage, évaluation des besoins pour les parents
17 vivant en situation précaire, plus de situation de
18 soutien à domicile pour ces parents. Exemple :
19 éducatrice ou éducateur spécialisé, des mesures de
20 répit, gardiennage, aide et accompagnement pour les
21 jeunes familles et plus d'accès à des ateliers de
22 soutien comme par exemple le Programme Ces années
23 incroyables ». J'ai été voir sur Interne c'est quoi
24 et c'est un programme d'entraînement aux habiletés
25 parentales, peut-être vous savez c'est quoi. Donc,

1 c'est des interventions je pense qui viennent
2 vraiment le parent au centre et puis voilà.

3 Voilà et l'autre c'était justement ce que
4 cette équipe-là m'a souvent confiée par rapport à
5 la considération d'évaluation qu'ils font. Voilà.
6 Merci.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Ça va. Merci. Alors dans l'ordre qu'ils ont demandé
9 la parole. André Lebon, Andrés Fontecilla, Jean-
10 Marc Potvin et Michel Rivard.

11 M. ANDRÉ LEBON, vice-président :

12 Q. **[262]** D'abord, merci à tous les deux, puis
13 Alexandre, tu as tellement bien répondu aux
14 questions de André tantôt quand il t'a demandé
15 l'accompagnement. Tu nous a fais une description
16 extrêmement limpide de ce qu'était
17 l'accompagnement. Tu as dit : quand je suis arrivé
18 après mes séjours, j'ai obtenu en milieu
19 communautaire de bout de ligne le support
20 émotionnel, une approche humaine comment on peut
21 t'aider.

22 Quand on t'a demandé est-ce que tu as connu
23 ça avant dans les Centres jeunesse, tu as dit :
24 non. Une fois et ça a été pour me donner, puis
25 finalement ça m'a marqué parce que c'est à peu près

1 celui qui m'a mené vers les services
2 communautaires. Ça fait que moi je retiens ça, puis
3 tu as défini l'accompagnement comme une présence
4 positive.

5 M. ALEXANDRE BULON-BICIOLA :

6 R. Hum. Hum.

7 Q. **[263]** Moi, je veux, puis à tous les deux, merci
8 parce que votre témoignage, il va marquer des
9 points là dans nos constructions-là, on veut
10 soulever des pierres, mais ces pierres-là, c'est
11 pour construire une cathédrale, puis on va y aller
12 avec la vôtre.

13 Moi, Alexandre, je te pose la question
14 suivante, je veux faire un peu l'autopsie de ton
15 rendez-vous raté avec un accompagnement, une
16 présence positive. Je vais te poser des questions
17 rapides. Ton premier placement, tu as dans le même
18 établissement, ça a duré combien de temps ton
19 premier placement?

20 R. Un an et demi.

21 Q. **[264]** Cet un an et demi là, tu l'as passé dans le
22 même établissement?

23 R. Oui, Mont St-Antoine.

24 Q. **[265]** La même unité de vie?

25 R. Mont St-Antoine, même unité de vie au Mont St-

1 Antoine.

2 Q. **[266]** Même équipe ou ça bougeait beaucoup?

3 R. Pas beaucoup, il y a quelques petits changements,
4 mais ce n'était pas des gros changements majeurs,
5 c'était vraiment... un membre de l'équipe qui part
6 deux (2) semaines en vacances, des affaires de
7 même; ce n'était pas des vrais changements, mais tu
8 sais, c'était, j'ai eu beaucoup plus de changements
9 à mon deuxième placement, je te dirais.

10 Q. **[267]** O.K. Alors même éducateur de suivi?

11 R. Oui, la même pendant les un et demi que j'étais
12 placé là, puis en revenant, ça a changé parce que
13 la même unité de vie est rendue, tu sais j'étais
14 dans une unité qui était, encore les âges étaient
15 treize (13)..., douze (12), quatorze (14) si je me
16 rappelle bien, oui, douze (12), quatorze (14). Je
17 reviens à quinze (15) ans, on me place dans une
18 unité qui est quinze dix-sept (15-17), donc c'est
19 les changements se sont faits à ce moment-là.

20 Q. **[268]** Ce deuxième séjour-là, il a duré combien de
21 temps?

22 R. Jusqu'à la majorité. De quinze (15) à dix-huit
23 (18).

24 Q. **[269]** Même équipe?

25 R. Non

1 Q. **[270]** Même unité tout le temps?

2 R. Non, c'est justement ce que je disais, ça a changé
3 parce que quand je suis revenu, mon unité que
4 j'étais placé-là, c'était une unité qui était au
5 premier placement douze quatorze (12-14) ans, je
6 suis revenu à quinze (15) ans. On me met dans une
7 unité avec des jeunes qui étaient de quinze (15) à
8 dix-sept (17) ans. Donc, là, pas la même équipe,
9 pas les mêmes jeunes, pas la même ambiance non
10 plus. C'est ça qui a été un changement-là, mais le
11 deuxième placement, c'est là qu'il y a eu beaucoup
12 de changements aussi au niveau des équipes. Ça, ça
13 a été quelque chose qui n'a pas..., une stabilité
14 qui a, non. Une instabilité pardon qui n'a pas aidé
15 en fait. Parce que j'arrive là, j'ai une équipe qui
16 est là, l'équipe elle arrive de Cité des Prairies
17 qui est un placement vraiment, tu sais on pense
18 c'est la Cité des Prairies qui est le placement où
19 est-ce que c'est vraiment la délinquance élevée.

20 Q. **[271]** Milieu sécuritaire.

21 R. C'est très sécuritaire effectivement comparé au
22 Mont St-Antoine qui est un centre, on va dire,
23 semi-ouvert ou ouvert. L'équipe, on me l'a, ils se
24 présentent : Ah oui, O.K. tu vas être avec nous na,
25 na, O.K. Cool intéressant. L'équipe, cinq (5), six

1 (6) mois après, elle change du tout au tout. Toute
2 l'équipe s'en va, c'était une équipe qui était là
3 temporaire, mais c'est l'équipe qui est arrivée
4 avec l'unité de la Cité des Prairies qui se sont
5 déplacés avec l'unité qui était là, qui a déménagé.

6 O.K. pourquoi est-ce que tu ne gardes pas
7 la même équipe? Ça n'a pas aidé à une stabilité,
8 j'avais un éducateur qui m'a été changé. Pourquoi?
9 Je n'ai jamais su pourquoi en fait, c'est
10 bureaucratique à ce moment-là les raisons. Puis,
11 évidemment quand un jeune là-bas tout ce qui est
12 bureaucratique, ça ne te regarde pas.

13 Q. **[272]** Merci. Pour moi, ça répond.

14 R. Ça fait plaisir.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Ancrés Fontecilla.

17 M. ANDRÉS FONTECILLA, commissaire :

18 Q. **[273]** Oui, deux questions qui sont restées dans la
19 tête. Vous avez dit à un moment donné, je voulais
20 juste savoir si j'ai bien entendu là, comme quoi la
21 gouvernance des institutions n'était pas adaptée à
22 la réalité, est-ce que j'ai bien entendu ça? Si
23 c'est le cas, qu'est-ce que vous avez voulu dire?
24 Et deuxième question, ça concerne la question du
25 logement, ça a été plusieurs fois mentionné. Donc,

1 c'est un élément essentiel. Est-ce que vous pensez
2 que l'offre à logement, toutes les formes de
3 logement, est suffisante pour les jeunes en
4 difficulté?

5 Mme CAROLINE DUFOUR :

6 R. Quand j'ai parlé de gouvernance, c'était en lien,
7 j'ai parlé tout de suite de la stratégie d'accès,
8 aux soins de santé je pense. C'est que la façon
9 dont les institutions offrent des services, en fait
10 pour le dire de façon plus simple, n'est pas
11 adaptée la plupart du temps et que ce soit les
12 services de santé, les services d'éducation, on
13 parle vraiment de, d'après moi, il y a des refontes
14 à faire.

15 Au niveau de l'éducation, par exemple,
16 j'espère qu'on va nous poser des questions par
17 rapport à ça aussi même si Alexandre en a parlé. Il
18 y a énormément par exemple, bon, il manque de
19 services tout partout, c'est certain. Dans les
20 centres jeunesse il manque d'éducateurs, il manque
21 de professeurs, il manque d'éducateurs spécialisés
22 dans les écoles, il manque d'infirmières, ça c'est
23 cruel. C'est cruel parce que ça fait en sorte que
24 il n'y a pas de soin, il n'y a pas de services qui
25 sont adéquats, qui sont rapides, durables et

1 adaptés aux jeunes.

2 Les prof aussi sont débordés, donc quand un
3 jeune ne va pas très bien, il y a des absences
4 scolaires, il s'endort sur sa... feuille, sur son
5 cahier. Il rate ses examens, bien, qu'est-ce qui
6 arrive? On lui pointe la maison, la punition. Je
7 pense que le pourquoi on est là, il y a lien avec
8 l'école. L'école, les jeunes passent plus de temps
9 à l'école qu'avec leurs parents.

10 Comment ça se fait qu'on ne pose pas la
11 question à ces jeunes-là, mais qu'est-ce qui fait
12 que tu t'endors sur ton cahier d'école, qu'est-ce
13 qui fait que tu arrives en retard, qu'est-ce qui
14 fait que tu n'as pas l'air plus motivé que ça,
15 comment ça va à la maison? Comment ça va à la
16 maison?. On punit les jeunes au lieu d'essayer de
17 comprendre ce qui se passe et ça, c'est majeur.

18 Pareil comme, on n'offre pas nécessairement
19 les soins nécessaires à un jeune qui va à l'hôpital
20 en demandant de l'aide, en disant je ne vais pas,
21 je ne vais pas bien. Ah bien, tiens, prends ces
22 pilules-là. Bien non, il a besoin d'un suivi
23 psyché-social aussi qui va avec ça, je veux dire,
24 ce n'est pas juste des pilules.

25 Donc, quand... je parle que on a vraiment

1 au niveau structurel des changements profonds à
2 faire dans notre système. Il y a des manques
3 partout. Encore un drame aujourd'hui qui s'est
4 passé. Vous êtes tous au courant également, je
5 pleurais dans mon auto en m'en venant tout à
6 l'heure. Regardez bien autour de ça, il y a
7 probablement de l'aide qui n'a pas été offerte
8 adéquate aussi tu sais. Votre autre question,
9 c'était par rapport à, excusez,

10 Q. **[274]** La question du logement. Est-ce que l'offre
11 est suffisante dans votre cas bien précis-là Dans
12 la rue?

13 R. Mais, c'est sur que la question, elle est centrale
14 au niveau du logement. Il faut plus de logements.
15 Il faut que les jeunes en sortant des centres
16 jeunesse, on ne peut juste les laisser aller comme
17 ça, cherche-toi un logement. Il faut leur offrir
18 l'opportunité d'avoir des logements de transition,
19 d'avoir l'opportunité d'avoir des logements
20 subventionnés, des logements supervisés et là,
21 bien, c'est le communautaire qui développe du
22 soutien communautaire comme nous, on en a développé
23 dix-sept (17) logements, les Auberges du coeur le
24 font, le Refuge des jeunes, tout le monde développe
25 du soutien communautaire. Dès qu'il y a des sous

1 qui rentrent, on développe. Puis on a une expertise
2 là-dedans clairement.

3 Mais, ce n'est pas évident d'accepter nos
4 jeunes qui sortent des centres jeunesse dans nos
5 habitations, je vais vous le dire, parce que eux
6 c'est party time. Moi, je suis sortie des centres
7 jeunesse là, puis youhou! Enfin, j'ai mon chez moi,
8 donc ils ont leur expérience à faire aussi, puis
9 ils ont tout à apprendre, tu sais, et ça dérange un
10 peu des adolescents.

11 M. ALEXANDRE BULON-BICIOLA :

12 Mais, c'est aussi une question de gestion.

13 Mme CAROLINE DUFOUR :

14 C'est une question de gestion.

15 M. ALEXANDRE BULON-BICIOLA:

16 Je veux dire, les jeunes en centre d'accueil, ils
17 n'ont pas appris à gérer un appartement.

18 Mme CAROLINE DUFOUR :

19 Donc, quand qu'on parle de logement de transition,
20 c'est des logements tests comme, il y a des projets
21 qui existent actuellement, mais c'est toujours des
22 projets pilote. C'est toujours des projets pilote
23 dans les centres jeunesse, c'est quoi déjà le nom,
24 je l'ai nommé tout à l'heure.

25

1 M. ALEXANDRE BULON-BICIOLA :

2 Neptune?

3 Mme CAROLINE DUFOUR :

4 Neptune, oui, bon. Il y a un projet actuellement
5 qui offre l'opportunité à des jeunes d'aller tester
6 c'est quoi être en appartement, puis il apprend, tu
7 sais il y a des habiletés. Bon, il apprend comment
8 la vie quotidienne, se faire à manger, faire les
9 courses, le budget, il y a beaucoup beaucoup de
10 choses à regarder.

11 Actuellement, à part les quelques jeunes,
12 puisqu'il n'y en a pas beaucoup qui ont bénéficié
13 du programme Qualification jeunesse, ça, j'aimerais
14 ça en parler davantage tout à l'heure par rapport à
15 toute la question aussi peut-être d'étendre les
16 services à plus de vingt (20), de dix-neuf (19), de
17 dix-huit (18) ans, je vais-tu le dire! Il faut plus
18 de ces programmes-là. Donc il manque énormément de
19 logements sociaux, il manque de logements
20 abordables parce que ce n'est plus possible
21 aujourd'hui pour un jeune qui veut aller à l'école
22 ou qui, Alexandre, je ne veux pas révéler ton
23 loyer, mais je veux dire c'est le tiers de son
24 salaire actuellement qu'il met dans son loyer.
25 Donc, et puis ce n'est pas le seul. C'est

1 épouvantable. Il a été dans nos logements,
2 Alexandre.

3 M. ALEXANDRE BELON-BICIOLA :

4 Trois (3) ans, à peu près trois (3) ans, oui.

5 Mme CAROLINE DUFOUR :

6 Pour apprendre justement à être autonome.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Merci. Jean-Marc Potvin.

9 M. JEAN-MARC POTVIN, commissaire :

10 Q. **[275]** Mes félicitations à mon tour pour votre
11 témoignage d'une pertinence extraordinaire à tous
12 les deux. J'avais une question pour Alexandre, puis
13 au fond vous venez d'y faire référence, Madame
14 Dufour, c'est le programme Qualification des
15 jeunes. Pourquoi vous n'avez pas pu en bénéficier
16 ou, parce que ça, c'est permet l'accompagnement
17 justement jusqu'à dix-neuf (19) ans, puis j'avais
18 une question pour vous après Madame Dufour.

19 M. ALEXANDRE BULON-BICIOLA :

20 R. Je pense que par mon temps, ça n'existait pas.
21 Parce que du moins moi, je n'en ai jamais entendu
22 parler. Ça fait quand même centre d'accueil, pour
23 moi, ça fait neuf (9) ans, neuf dix (9-10) ans.
24 Donc, je ne sais pas si ce programme-là est récent.
25 Moi, je pense que dans mon temps, ça n'existait

1 pas. Donc, je ne sais pas. J'aurai aimé l'avoir si
2 il existant. Quand j'étais là, j'aurai aimé ça
3 avoir accès à ça. Je sais qu'en centre, par contre,
4 il y a des, on a, ce qu'ils appelaient à l'époque,
5 je pense qu'ils l'appellent encore de même, c'est
6 des appartements supervisés ou semi-supervisés que
7 il y en a juste deux (2) à Montréal pour des jeunes
8 qui vont... qui peuvent être préparés à la vie en
9 appartement, il y en a juste deux (2). C'est rien.
10 On parle ici de jeunes qui vont avoir dix-huit (18)
11 ans, qui s'en viennent sur la vie adulte, ils ont
12 besoin de préparation. Ça, c'est de quoi qui manque
13 beaucoup. Mais, pour le projet, ça je ne connais
14 pas.

15 Q. [276] Merci, puis pour les changements d'unités,
16 moi je pense, je crois savoir que c'est dans la
17 grande réforme de l'encadrement intensif suite aux
18 amendements de deux mille six (2006) qu'il y avait
19 eu un grand branle-bas au Mont St-Antoine, la Cité
20 parce qu'il y avait des unités d'encadrement
21 intensif de fermées, puis des vocations d'unités
22 qui changeaient. Ça a amené les équipes à changer,
23 puis ça, ça a beaucoup de conséquences pour les
24 jeunes quand il y a une déstabilisation des équipes
25 aussi.

1 Ma question pour vous Madame Dufour, c'est
2 que je me souviens avoir signé, j'étais à la DPJ à
3 l'époque, le premier protocole avec Dans la rue
4 R. Oui.

5 Q. **[277]** Avec le SPVM et avec vous, puis avec Batshaw.
6 Puis, c'était un grand moment parce que c'était
7 vraiment un tournant important où on a appris à se
8 connaître, puis à s'appriivoiser, puis à se
9 respecter et puis, à comprendre le contexte de
10 votre intervention, notamment, de l'espace dont
11 vous avez besoin pour intervenir. Ça fait que
12 c'était le début pour construire une relation de
13 confiance, puis au fond ma question porte beaucoup
14 sur justement cette capacité de collaboration avec
15 le réseau communautaire, puis le réseau
16 institutionnel. Ces ententes-là, je ne sais pas si
17 elles ont été répétées ailleurs avec les autres
18 régions et je ne sais où comment ça a évolué, cette
19 entente-là.

20 Est-ce qu'il y a toujours un suivi qui se
21 fait de l'entente, est-ce qu'il y a une mise à jour
22 de l'entente ? Parce que vous disiez tantôt qu'il y
23 a des choses qui ne marchent pas très bien, la
24 collaboration. Normalement, quand on a des
25 ententes, il y a un comité de suivi.

1 R. Oui.

2 Q. **[278]** On s'assoit. On regarde ce qui ne va pas. On
3 règle les difficultés au fur et à mesure, puis je
4 pense que ça fomenté les collaborations comme
5 telles. Je pense que vous étiez partie prenante de
6 l'entente avec Rond Point aussi?

7 R. Oui.

8 Q. **[279]** C'est ça, qui est une autre entente très
9 porteuse. Alors, ce type d'entente-là, ma question,
10 c'est : est-ce que c'est suffisamment vivant? Est-
11 ce qu'il y en a suffisamment de ce genre d'entente-
12 là? Est-ce que ...

13 R. On a la chance de travailler de façon multi-
14 sectorielle justement à plusieurs niveaux depuis
15 plusieurs années. Je pense qu'on a l'ouverture
16 aussi à le faire et puis il y a des institutions
17 qui ont l'ouverture à le faire aussi, ça c'est
18 merveilleux.

19 Pour ce qui est de l'entente portant sur
20 les jeunes en fugue avec la DPJ, Batshaw et les
21 SPVM, quand il y a eu la fusion et tout ça, le
22 remaniement, mettons que depuis deux mille quinze
23 (2015), on n'avait plus de suivi du tout parce que
24 là tout le monde, vous savez ça, les gens partent à
25 la retraite, ça a changé, tous les postes ont

1 changé, donc on était tout mêlé là-dedans et
2 récemment, en fait le printemps dernier, oui, on
3 était, on avait fait une révision du protocole,
4 mais il n'a jamais été signé à cause de tout ce que
5 je viens de vous nommer et là, on vient, sous peu
6 on va resigner un nouveau protocole révisé.

7 Il y a quelques petites choses qui
8 changent. Par rapport à la question de la disparité
9 entre les régions, ce qu'on nous a répondu, c'est
10 que, ça serait peut-être une bonne idée, puis ça
11 fait des années que je le demande, que je puisse
12 aller présenter aux différentes, je pense qu'il y a
13 quand même des réunions des fois entre directeurs
14 qui se font là, il y aurait une instance, une
15 plate-forme de communication où je pourrais aller
16 expliquer notre protocole d'entente pour favoriser
17 justement l'adoption par d'autres régions aussi de
18 ce protocole-là parce que là c'est uniquement
19 Montréal et je sais que quand les policiers de
20 l'ASQ appellent au poste vingt-et-un (21), au poste
21 vingt-deux (22), on leur parle de ce protocole-là.
22 O.K., mais ils ne sont pas obligés de le suivre
23 nécessairement bien qu'ils collaborent.

24 Pour ce qui est des centres jeunesse, par
25 exemple, si la DPJ Laurentides dit : non, non, on

1 veut que le jeune revienne maintenant, pas question
2 qu'on parle avec eux autres, on veut notre jeune,
3 il n'y a rien à faire. Donc, on j'aimerais ça
4 pouvoir, il y a déjà des mesures qui sont prévues
5 pour justement tenter de mieux faire connaître
6 notre travail, pourquoi on accueille ainsi des
7 jeunes en fugue et tout ça.

8 Le travail de collaboration entre le réseau
9 et le communautaire ne se fait pas assez, ça c'est
10 certain à travers le Québec. Je pense qu'à
11 Montréal, on a quand même diverses formes..., puis
12 aussi avant d'oublier, non, il n'y a pas d'autre
13 protocole qui sont développés comme ça à travers,
14 je crois qu'il y a une méfiance quand même à
15 travers le réseau communautaire de développer ce
16 type de protocole-là avec, c'était une première.

17 Nous, ça marche très bien. Ça a vraiment
18 permis d'éclaircir les rôles de chacun, puis de
19 savoir comment on fait pour être dans la légalité
20 tout en laissant une marge de manoeuvre à nos
21 intervenants et aux jeunes aussi de vivre cette
22 expérience de la fugue-là qui n'est pas toujours
23 négative et ça, ce n'était pas évident pour la DPJ
24 de Montréal de comprendre ça.

25 Je pense que notre recherche aussi qui

1 portait sur les jeunes en fugue avec une recherche-
2 action qu'on a faite, rejoindre les mineurs en
3 fugue, une responsabilité commune en protection de
4 l'enfance qui a été faite en collaboration avec
5 l'université de Trois-Rivières, là madame, j'ai un
6 blanc de mémoire encore je suis fatiguée, voyons,
7 ça va me revenir. Oui, merci, Sylvie Hamel, voyons
8 donc. Excuse-moi Sylvie si tu m'écoutes. Ça a
9 provoqué aussi une grande réflexion sur la fugue au
10 Québec mais, notamment, à la DPJ Montréal.

11 Je me rappellerai toujours de Michèle Dionne
12 qui avait dit dans une conférence qu'elle ça
13 l'avait complètement changé sa perception de la
14 fugue et de la façon d'intervenir auprès de ces
15 jeunes-là.

16 Actuellement, à Montréal, on est chanceux
17 parce que notre collaboration avec le CIUSS, le
18 CIUSS Centre-sud est responsable de la partie
19 régionale de l'itinérance, en fait du travail au
20 niveau régional. Puis, on a vraiment des services
21 qui sont offerts aux jeunes et à notre ressource
22 comme par exemple justement l'infirmière dont on
23 nommait tout à l'heure qui vient dans la rue et
24 tout ça.

25 On a aussi un réseau de proximité qui est

1 présent. Ça vient aussi avec, bon ça existe depuis
2 longtemps, mais ça s'est renforcé avec Access qui
3 est une recherche de transformation sociale en
4 termes, en santé mentale qui a renforcé ce réseau
5 de proximité-là entre des organismes communautaires
6 et le réseau de la santé pour travailler à
7 accompagner davantage les jeunes qui ont des
8 problèmes de santé mentale de façon très large là
9 pour justement favoriser là l'accessibilité aux
10 services rapides, adaptés à ces jeunes-là.

11 Donc, on travaille bien en réseau, je crois
12 que tout ce qui est multi-sectoriel, le travail
13 multi-sectoriel est de plus en plus valorisé et je
14 ne peux pas parler des autres régions, mais à
15 Montréal, de voir ce travail-là qui se fait avec le
16 Refuge des jeunes, avec la Maison St-Dominique,
17 avec Passage, avec bon plusieurs organismes
18 communautaires, puis on travaille avec le CHUM, on
19 travaille avec la clinique Jeunes de la rue, tu
20 sais bon, c'est beau de voir, puis oui, le Rond
21 point c'est un autre exemple de collaboration entre
22 le réseau et le communautaire.

23 Ce n'est pas toujours facile, évidemment,
24 c'est une, c'est, je ne dirais pas que c'est une
25 confrontation, mais c'est quand même, c'est des

1 nouveaux paradigmes d'intervention où chacun doit
2 sortir un peu, surtout le milieu du réseau de la
3 santé, doit sortir de sa zone de confort.

4 Au Rond point, on l'avait bien vu un
5 travailleur social qui, du centre de réadaptation
6 en dépendance, qui mange son dîner avec des jeunes
7 parents, ça le mettait inconfortable au début, il
8 ne savait pas quoi faire avec ça; lui
9 habituellement, il a son heure devant avec tu sais,
10 la chaise devant et puis il fait ses statistiques
11 après puis il met ça dans son dossier, alors là,
12 c'est un travail, c'est ça, le réseau se
13 communautarise.

14 Et je pense que ces pratiques-là devraient
15 être des modèles pour l'ensemble du Québec parce
16 que de ce que j'entends à travers le Québec, c'est,
17 puis même dans les grosses villes comme Montréal
18 ou, excusez-moi comme Québec ou Sherbrooke, je
19 n'entends pas qu'il y a nécessairement ces
20 instances-là, ces plate-formes-là de collaboration-
21 là qui pour moi sont des exemples.

22 Q. [280] Merci.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Merci, Michel Rivard.

25

1 M. MICHEL RIVARD, vice-président :

2 Q. **[281]** Alors, rapidement, les dernières questions de
3 la journée seront pour Alexandre, un peu que je
4 qualifie d'autodidacte, à regarder de, lire des
5 livres tout ça, je te félicite d'être aller
6 chercher toute ces connaissances-là, j'ai beaucoup
7 d'admiration pour toi Alexandre.

8 R. Merci.

9 Q. **[282]** Mais, je vais te parler du système scolaire,
10 question à deux (2) volets. En centre de
11 réadaptation, qu'est-ce qu'on aurait pu faire pour
12 que ça soit plus intéressant, l'étude, puis essayer
13 de vous d'amener les jeunes vers un autre niveau et
14 une fois en itinérance, qu'est-ce que le système
15 scolaire aurait pu faire pour t'attirer dans ses
16 filets?

17 M. ALEXANDRE BULON-BICIOLA :

18 R. En centre de réadaptation, je pense que, offrir
19 plus de diversité au niveau des cours parce qu'on
20 s'entend comme je l'ai dit, les cours de base
21 français, anglais, maths. C'est les cours qui sont
22 O.K., je dirais les plus importants pour, peut-être
23 ne pas avoir un diplôme, mais pour, on va dire une
24 certaine connaissance, mais la science, l'histoire,
25 ces choses-là ne sont pas enseignées en centre de

1 réadaptation dans les écoles là-bas. Puis, c'est
2 quelque chose qui manque. C'est, j'aurais voulu
3 apprendre de l'histoire. J'ai dû me renseigner moi-
4 même à ce moment-là, savoir, connaître un peu
5 l'histoire, puis c'est triste. C'est triste à ce
6 moment-là.

7 Puis, juste la diversité au niveau des
8 cours, je pense que déjà, ça changerait beaucoup,
9 c'est clair que là après ça, c'est demander aussi à
10 des enseignants, plus d'enseignants dans les
11 centres de réadaptation, plus de tout en fait rendu
12 là. Plus de salles de cours, plus d'enseignants,
13 plus de support aussi, ça c'est clair que c'est
14 gros à demander mais c'est de quoi qui pourrait
15 fonctionner ça à mes yeux, qui devrait fonctionner.

16 Ensuite, rendu à l'itinérance, moi, je
17 pense que j'ai été chanceux parce que j'ai été à
18 l'école Dans la rue, ça a fonctionné, ça a plus ou
19 moins fonctionné parce que je suis quelqu'un, on
20 l'a mentionné, je parle beaucoup, je pense
21 beaucoup. Je pense fortement je n'ai pas encore été
22 faire le diagnostic, mais je pense fortement être
23 atteint d'un syndrome de TDAH et non diagnostiqué,
24 il y en a beaucoup des TDA, des TDAH qui sont non
25 diagnostiqués.

1 Je pense que si j'avais été diagnostiqué
2 avec ça plus jeune, l'école aurait été différente
3 pour moi aussi. L'éducation aurait été différente,
4 ça c'est sûr. Puis, c'est sûr que moi, rester dans
5 une classe huit (8) heures de temps, j'avais
6 beaucoup, beaucoup, beaucoup de difficultés tant au
7 régulier, centre de réadaptation, tant à Dans la
8 rue. C'est pour ça que ça a plus ou moins bien
9 fonctionné. J'ai fini par lâcher l'école Dans la
10 rue, mais pour m'enligner vers une formation qui me
11 plaisait. D'où mon emploi aujourd'hui. Ça, c'est
12 sûr que ça a aidé beaucoup mais, je veux dire,
13 c'est sûr que c'est quelque chose qui est à revoir
14 aussi sur beaucoup les, le fonctionnement de
15 comment, pas fonctionnement, mais les matières
16 apportées en éducation qui sont très peu, surtout
17 en centre jeunesse. Il y en a très peu, c'est trois
18 matières... quand qu'on dit que pour avoir un
19 diplôme d'études secondaires avec son secondaire V,
20 ça prend science, histoire, je ne connais pas
21 toutes les matières, mais science, histoire entre
22 autres, je sais, chimie des fois, c'est ridicule.
23 Ils n'enseignent pas ça en centre d'accueil, c'est
24 à peine survolé. Ça fait que c'est de quoi qui
25 manque. C'est quelque chose qui manque beaucoup.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci. Ça va?

3 Mme CAROLINE DUFOUR :

4 Est-ce que je peux faire du pouce sur le même sujet
5 sur ce que Alex?

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Oui, ce ne sera pas long, je vais vous laisser le
8 dernier mot, ce ne sera pas long, je voulais
9 vérifier qu'il n'y avait pas d'autres questions ...

10 Mme CAROLINE DUFOUR :

11 Ah.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 ... d'un autre commissaire et je vais en profiter
14 pour vous remercier infiniment et je vous laisse...
15 le mot de la fin est à vous.

16 Mme CAROLINE DUFOUR :

17 C'est triste, j'avais plein de choses à dire. Ça
18 fait que je pense que je vais vous envoyer ce que
19 j'avais à dire par écrit, notamment par rapport à
20 toute la question d'allonger l'offre de services
21 pour les jeunes de façon volontaire et le comment
22 du pourquoi et pas mal de commentaires sur le PQJ
23 aussi.

24 Par rapport à l'école, vu qu'on était dans
25 le sujet, c'est parce que tout à l'heure, ça m'a

1 marqué et on ne s'est pas parlé du tout. Alexandre
2 a affirmé que ça ne faisait pas partie des tâches
3 des intervenants, des éducateurs intervenants du
4 milieu communautaire, les éducateurs. La question
5 scolaire ne faisait pas partie de leurs tâches, tu
6 as bien dit ça?

7 M. ALEXANDRE BULON-BICIOLA :

8 Ça, c'est oui.

9 Mme CAROLINE DUFOUR :

10 Une chose que je voulais vous ramener et que je
11 trouvais importante, Martin Goyette me signifiait
12 que dans ses recherches, plusieurs recherches, il
13 est clair que la scolarisation montre que les
14 intervenants des centres de réadaptation, ce n'est
15 pas une priorité pour eux, parce que pour eux.
16 Bien, c'est pas pour eux, c'est en fait, ce qu'on
17 leur demande là, ce n'est pas en priorité et même
18 qu'ils posaient la question, c'est ça. Est-ce que
19 c'est le mandat des centres jeunesse, cette
20 question de l'éducation ou pas et je pense que
21 c'est une question très importante à répondre et ça
22 ferait un non-sens que la réponse soit non si je
23 peux permettre.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Encore une fois, merci puis on a hâte à la

1 prochaine chanson, Alexandre?
2 Mme CAROLINE DUFOUR :
3 Merci beaucoup.
4 M. ALEXANDRE BULON-BICIOLA :
5 Merci beaucoup.
6 LA PRÉSIDENTE :
7 Merci. Alors, cela met fin à notre journée
8 d'aujourd'hui, notre début de soirée et on reprend
9 les audiences publiques demain matin neuf (9)
10 heures. Merci.
11
12 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

1 SERMENT D'OFFICE

2

3 Nous, soussignées, **ROSA FANIZZI**, et **MONIQUE J. LE**
4 **CLERC**, sténographes officielles, dûment
5 assermentées, certifions sous notre serment
6 d'office que les pages qui précèdent sont et
7 contiennent la transcription fidèle et exacte des
8 notes recueillies au moyen de l'enregistrement
9 numérique, le tout hors de notre contrôle et au
10 meilleur de la qualité dudit enregistrement, le
11 tout, conformément à la Loi.

12 Et nous avons signé,

13

14

15

16

17 **ROSA FANIZZI**

18

19

20

21

22

23

24 **MONIQUE J. LE CLERC**